Nations Unies A/76/405

Assemblée générale

Distr. générale
20 janvier 2022
Français
Original : anglais/arabe/espagnol/
français/russe

Soixante-seizième session
Point 42 de l'ordre du jour
Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 75/289 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, et de le lui présenter à sa soixante-seizième session.

On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies à la demande d'information adressée par le Secrétaire général à cette fin.

21-14748 (F) 220222 180322

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	8
II.	Réponses reçues des gouvernements	8
	Afrique du Sud	8
	Albanie	9
	Algérie	9
	Andorre	10
	Angola	10
	Antigua-et-Barbuda	11
	Arabie saoudite	11
	Argentine	11
	Arménie	12
	Australie	12
	Azerbaïdjan	13
	Bahamas	13
	Bahreïn	13
	Bangladesh	13
	Barbade	14
	Bélarus	14
	Belize	15
	Bénin	15
	Bhoutan	16
	Bolivie (État plurinational de)	16
	Bosnie-Herzégovine	18
	Botswana	18
	Brunéi Darussalam	19
	Burkina Faso	19
	Burundi	19
	Cabo Verde	20
	Cambodge	20
	Cameroun	20
	Canada	21
	Chili	21
	Chine	21
	Comores	22

Congo 22
Costa Rica 23
Côte d'Ivoire 24
Cuba 24
Djibouti 76
Dominique 77
Égypte 78
El Salvador. 79
Émirats arabes unis 79
Équateur 79
Érythrée 80
Eswatini 80
Éthiopie 80
Fédération de Russie 81
Fidji 82
Gabon 82
Gambie 83
Géorgie. 83
Ghana 83
Grenade 84
Guatemala 85
Guinée 85
Guinée-Bissau 86
Guinée équatoriale. 87
Guyana 87
Haïti 88
Honduras 88
Îles Salomon 88
Inde. 89
Indonésie 89
Iran (République islamique d'). 90
Iraq 92
Islande 92
Jamaïque 92
Japon 94
Jordanie 94

Kazakhstan 94
Kenya 95
Kirghizistan 95
Kiribati 95
Koweït 96
Lesotho 96
Liban 96
Libéria 96
Libye 97
Madagascar 97
Malaisie 97
Malawi 98
Maldives 98
Mali 98
Maroc 98
Maurice 99
Mauritanie 99
Mexique 99
Monaco 100
Mongolie 101
Monténégro 101
Mozambique 101
Myanmar 102
Namibie 102
Nauru 103
Népal 103
Nicaragua 103
Niger 105
Nigéria 105
Norvège 106
Nouvelle-Zélande 106
Oman 106
Ouganda 106
Ouzbékistan 107
Pakistan 107
Panama 107

Papouasie-Nouvelle-Guinée 108
Paraguay 108
Pérou 108
Philippines 109
Qatar 109
République arabe syrienne 109
République centrafricaine 111
République de Corée 112
République de Macédoine du Nord 112
République démocratique du Congo 112
République démocratique populaire lao 113
République dominicaine 113
République populaire démocratique de Corée 113
République-Unie de Tanzanie 114
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord 115
Rwanda 115
Sainte-Lucie 116
Saint-Kitts-et-Nevis 116
Saint-Marin 117
Saint-Vincent-et-les Grenadines 117
Samoa 118
Sao Tomé-et-Principe 118
Sénégal 119
Serbie 119
Seychelles 119
Sierra Leone 120
Singapour 120
Soudan 120
Soudan du Sud 121
Sri Lanka 122
Suisse 122
Suriname 122
Tadjikistan 123
Tchad 123
Thaïlande 124
Timor-Leste 124

Togo 124
Tonga 125
Trinité-et-Tobago 125
Tunisie 126
Turkménistan 126
Turquie 127
Tuvalu 127
Union européenne 127
Uruguay 129
Vanuatu 129
Venezuela (République bolivarienne du) 129
Viet Nam 132
Yémen 133
Zambie 133
Zimbabwe 134
État de Palestine 134
Saint-Siège 135
III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies 136
Agence internationale de l'énergie atomique 136
Bureau de la Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba) 136
Bureau des affaires spatiales 140
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes 141
CNUCED 143
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes 147
Fonds des Nations Unies pour l'enfance 152
Fonds des Nations Unies pour la population 152
Fonds international de développement agricole 153
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme 154
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 157
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime 158
Organisation de l'aviation civile internationale 160
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 161
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel 169
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 170
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires 172

Organisation internationale du Travail 172
Organisation internationale pour les migrations 173
Organisation maritime internationale. 174
Organisation météorologique mondiale 174
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle 174
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé 176
Organisation mondiale du commerce. 177
Organisation mondiale du tourisme 178
Programme alimentaire mondial 178
Programme des Nations Unies pour le développement 180
Programme des Nations Unies pour l'environnement 186
Programme des Nations Unies pour les établissements humains 187
Union internationale des télécommunications 188
Union postale universelle 189
IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale . . . 190
Centre Sud 190
Organisation internationale de protection civile 192
Union interparlementaire 192

I. Introduction

1. Dans sa résolution 75/289 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, et de le lui présenter à sa soixante-seizième session.

2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général, par une note verbale datée du 22 juillet 2021, a invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer des informations sur l'application de la résolution susmentionnée. Une autre note verbale a été envoyée le 1er octobre 2021 à titre de rappel.

3. On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements ainsi que des organes et organismes des Nations Unies reçues au 22 octobre 2021. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

[Original : anglais]
[7 septembre 2021]

L'Afrique du Sud compte parmi les pays qui ont voté pour la résolution 75/289, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée par 184 voix pour, 2 voix contre (États-Unis d'Amérique et Israël), avec 3 abstentions (Brésil, Colombie et Ukraine).

Le Gouvernement sud-africain est préoccupé par les conséquences désastreuses que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a sur la vie et les moyens d'existence du peuple cubain, notamment des pauvres et des personnes vulnérables. L'inscription de Cuba par les États-Unis sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, ainsi que l'application des dispositions du Titre III de la loi Helms-Burton, sont encore plus préjudiciables. L'Afrique du Sud invite le nouveau Gouvernement des États-Unis à briser le joug injuste des sanctions et à opter pour un dialogue constructif avec Cuba et non pour un isolement accru. Elle s'associe à la nette majorité des États Membres qui prônent l'ouverture d'un nouveau chapitre, placé sous le signe de l'espoir, pour Cuba et le peuple cubain.

L'Afrique du Sud partage pleinement l'avis du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés selon lequel le blocus et les autres mesures punitives imposées par les États-Unis ont causé des dommages incommensurables à Cuba. Malgré le fardeau des sanctions, Cuba continue d'être une source d'inspiration pour l'humanité en envoyant des brigades médicales dans des pays en vue de lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Le Gouvernement et le peuple sud-africains saluent avec une profonde humilité le sacrifice ultime fait par le peuple cubain dans la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud. Cuba défend les droits des pays en développement et a incontestablement le droit de se développer et de prospérer.

Les sanctions américaines sont un obstacle majeur pour les entreprises sud-africaines qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba. Les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent cependant de servir de modèle de coopération

Sud-Sud réussie et l'Afrique du Sud a réaffirmé son attachement aux programmes de coopération bilatérale existants avec Cuba et s'est engagée à envisager de nouveaux domaines de coopération, tels que le développement des infrastructures, l'agriculture, la science et la technologie.

Le blocus imposé par les États-Unis demeure toutefois le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement de Cuba, notamment de ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les sanctions imposées par les États-Unis ont mis Cuba en grande difficulté sur le plan socioéconomique et ont notamment entraîné des pénuries de produits essentiels tels que des denrées alimentaires, l'énergie et les médicaments. Le tourisme, un secteur économique de poids à Cuba, en a également pâti. Les graves restrictions économiques et financières auxquelles le pays est soumis, qui risquent d'être renforcées, ne font qu'accentuer les difficultés et les souffrances du peuple cubain, malgré la réglementation et la législation cubaines protégeant les pays et les entreprises qui ont des activités dans l'île.

L'Afrique du Sud saisit donc cette occasion pour saluer les pays qui ont pris des mesures afin d'atténuer spécifiquement les effets de la loi Helms-Burton et pour demander aux pays tiers d'aider Cuba et son peuple en abrogeant toutes les lois et réglementations nationales qui continuent de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants, conformément à la résolution 75/289, que l'Assemblée générale a adoptée le 23 juin 2021.

L'Afrique du Sud invite une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir l'établissement d'un dialogue constructif et transparent entre Cuba et les États-Unis, au niveau bilatéral ainsi que par l'intermédiaire des entités des Nations Unies compétentes, afin de réaliser les objectifs énoncés dans l'ensemble des résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale sur la question et de garantir que le peuple cubain continuera durablement de progresser sur la voie qui est la sienne.

Albanie

[Original : anglais]
[27 septembre 2021]

Guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République d'Albanie se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Algérie

[Original : arabe]
[28 septembre 2021]

Par l'adoption pratiquement à l'unanimité de la résolution 75/289 sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, l'Assemblée générale démontre, pour la vingt-neuvième fois consécutive, que cette cause est légitime et juste et que la communauté internationale la soutient.

L'Algérie réaffirme sa solidarité avec Cuba et le peuple cubain, qui, depuis plus d'un demi-siècle, résistent au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique. Elle considère ce blocus comme une violation des principes consacrés par le droit international et par la Charte des Nations Unies,

notamment ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Une fois de plus, l'Algérie rejette totalement l'imposition de lois et de décisions unilatérales extraterritoriales, ainsi que toutes mesures unilatérales coercitives qui entravent l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des peuples. Elle saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité urgente de lever intégralement et sans condition le blocus imposé par les États-Unis à Cuba depuis 1960, obstacle majeur à la réalisation des ambitions de développement économique et social du peuple cubain, qui subit des dommages et des souffrances considérables.

Au moment où la situation se détériore aux niveaux régional et international, la demande de la levée du blocus imposé à Cuba revêt une importance majeure, compte tenu de ses répercussions sur la sécurité et la stabilité de la région. À cet égard, l'Algérie rappelle la position de principe adoptée par le Mouvement des pays non alignés qui, à sa dix-huitième Conférence au sommet tenue à Bakou en octobre 2019, a demandé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Elle appelle également l'attention sur les positions adoptées à la conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est déroulée en ligne en juillet 2021 et lors de laquelle le Mouvement a demandé la levée sans condition du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Andorre

[Original : français]
[30 septembre 2021]

L'Andorre n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 75/289. À cet égard, le Gouvernement de la Principauté d'Andorre a toujours voté en faveur des résolutions sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Angola

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

La République d'Angola entretient d'excellentes relations diplomatiques, économiques et commerciales avec la République de Cuba. Il s'agit d'un exemple de coopération entre deux nations qui se respectent compte tenu des liens historiques qui les unissent.

L'Angola a toujours voté pour la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, car il estime que ce blocus est injuste et rétrograde et contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international.

L'Angola est favorable à la normalisation des relations bilatérales entre les deux États, dans l'intérêt de leurs peuples respectifs.

À un moment où tous les pays doivent faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le maintien du blocus est encore plus effrayant et constitue une violation flagrante des droits humains. L'Angola plaide de nouveau en faveur de la levée de ce blocus et de la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[18 octobre 2021]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit du soutien massif apporté par les États Membres à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 75/289, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, comme lui en font obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Arabie saoudite

[Original : anglais]
[13 octobre 2021]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Elle n'a appliqué contre Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

L'Arabie saoudite est respectueuse des buts et des principes de la Charte des Nations unies et rappelle son attachement aux règles et principes du droit international.

Argentine

[Original : espagnol]
[21 septembre 2021]

Le Gouvernement de la République argentine a intégralement appliqué les dispositions de la résolution 75/289 et des résolutions antérieures de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Argentine applique la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, qui définit le cadre normatif s'agissant de l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Dans son article premier, cette loi dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou à limiter les investissements dans un pays donné afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à l'autodétermination sont absolument inapplicables et sans effet juridique. Le blocus des États-Unis contre Cuba est régi par des lois fédérales, notamment la loi Torricelli (*Cuban Democracy Act*) d'octobre 1992 et la loi Helms-Burton [loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD)] de mars 1996.

Par ailleurs, l'Argentine défend résolument les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Elle a dans ce cadre soutenu les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1995, auquel elle s'est logiquement opposée à chaque fois que le sujet a été évoqué, aussi bien dans les instances régionales que dans les autres organisations internationales dont elle est membre.

Conformément à sa position antérieure, l'Argentine a soutenu la Déclaration ministérielle adoptée à la quarante-quatrième réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, organisée le 12 novembre 2020 à New York. Au paragraphe 250 de cette déclaration, les participants ont de nouveau exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et se sont dit préoccupés par l'amplification du caractère extraterritorial du blocus, et notamment la pleine application du titre III de la loi Helms-Burton.

En complément des déclarations précédentes de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), l'Argentine a soutenu l'adoption de la Déclaration spéciale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba, dans le cadre du VI^{e} Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC, qui s'est tenu à Mexico le 18 septembre 2021.

Arménie

[Original : anglais]
[10 août 2021]

On ne trouve dans la législation interne de l'Arménie aucune loi ou règlement du type visé dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et pouvant avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba.

Le Gouvernement de la République d'Arménie, qui fait l'objet elle-même d'un blocus continu de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, a exprimé à plusieurs reprises son opposition à la politique d'imposition de blocus économiques et de fermeture des frontières.

Australie

[Original : anglais]
[19 octobre 2021]

Le Gouvernement australien réaffirme son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie constamment les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial contre Cuba. L'Australie n'a adopté ni sanctions contre Cuba ni mesures limitant les investissements dans ce pays ou les échanges commerciaux avec lui.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[31 août 2021]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

La République d'Azerbaïdjan entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays. Elle continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Les Bahamas entretiennent des relations diplomatiques et commerciales normales avec Cuba.

Elles n'ont ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Les Bahamas rappellent et affirment la position des organismes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Mouvement des pays non alignés et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les Bahamas gardent l'espoir d'une normalisation progressive des relations bilatérales entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République de Cuba.

Bahreïn

[Original : arabe]
[13 août 2021]

Le Royaume de Bahreïn, fidèle aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, continue d'adhérer à l'ensemble des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son appui à la résolution 75/289, adoptée par l'Assemblée générale le 23 juin 2021.

Bangladesh

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Le Gouvernement bangladais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et a voté en faveur de la résolution susmentionnée.

Barbade

Original : anglais]
[7 septembre 2021]

Le Gouvernement barbadien demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il n'a adopté ni lois ni mesures pouvant porter atteinte à la souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Le Gouvernement barbadien note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba depuis des décennies par les États-Unis d'Amérique est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales.

Dans diverses instances internationales, le Gouvernement barbadien a toujours plaidé pour qu'il soit mis fin au blocus et à ses conséquences inhumaines. La Barbade a toujours voté pour les résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, et ce, depuis que la première résolution sur cette question a été présentée à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991.

Le Gouvernement barbadien exprime toute sa reconnaissance à Cuba qui, malgré le blocus, a fourni un appui inestimable au service national de santé de la Barbade et a notamment envoyé, au titre d'un contrat, du personnel médical en vue de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cuba a également apporté un soutien similaire à d'autres pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes.

Le Gouvernement barbadien réaffirme son ferme appui à la résolution 75/289, la dernière en date sur cette question, qui a été adoptée le 23 juin 2021 par l'Assemblée générale, ainsi que son engagement à l'appliquer dans son intégralité au niveau national, étant donné qu'aucune loi barbadienne ne restreint d'une quelconque façon la liberté du commerce et de la navigation avec Cuba. Il considère que la levée du blocus faciliterait grandement des relations, sans parti-pris ni restrictions, avec Cuba et tous les autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique. Quelles que soient les divergences politiques ou idéologiques pouvant exister entre les États-Unis et Cuba, celles-ci ne justifient pas les mesures dont les conséquences sont si lourdes, si graves et disproportionnées pour le peuple cubain, ne peuvent pas et ne devraient pas les justifier. Le Gouvernement barbadien prône un dialogue effectif et un travail constructif entre les deux parties concernées en vue de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis des décennies.

Bélarus

[Original : russe]
[28 septembre 2021]

Le Bélarus estime que l'imposition de mesures de contrainte unilatérales à l'égard d'un État Membre souverain de l'Organisation des Nations Unies est inacceptable et contre-productive.

Le blocus commercial, financier et économique imposé à Cuba depuis des décennies par les États-Unis d'Amérique est un exemple frappant de ce type d'actions unilatérales. Il fait obstacle à la transformation sociale et économique, nuit à l'économie cubaine et entrave la capacité du pays de stimuler le commerce et la

coopération interbancaire et de consolider le secteur privé. De façon générale, il empêche La Havane de participer pleinement à la vie financière et économique internationale.

La position du Bélarus au sujet de la levée complète du blocus imposé à Cuba demeure inchangée. Nous appuyons fermement le droit inaliénable de tout État de choisir sa propre trajectoire de développement. Toute tentative unilatérale faite par un État pour transformer le système politique intérieur d'un autre pays au moyen de pressions militaires, politiques, économiques ou d'une autre nature est absolument inacceptable. Nous regrettons qu'aucun progrès tangible n'ait été accompli en vue de remédier à cette situation.

Le Bélarus réaffirme son appui à la résolution 75/289 ainsi qu'à toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Belize

[Original : anglais]
[9 septembre 2021]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il a systématiquement appuyé les résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba et s'oppose à l'application extraterritoriale de lois et mesures. Vouloir continuer à isoler Cuba, malgré l'adoption, année après année, de résolutions approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est en outre renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français]
[3 octobre 2021]

Le Bénin a pris activement part, le 23 juin 2021, à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 75/289, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Cette attitude prouve que le Bénin est et reste fidèle aux principes et aux valeurs auxquels il reste profondément attaché et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Bénin a toujours soutenu les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, étant entendu que le peuple béninois adhère aux vertus du dialogue comme moyen privilégié de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États.

Le Gouvernement béninois n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de règlements du type de ceux visés par la résolution 75/289 et a toujours plaidé en

faveur d'une levée rapide des mesures unilatérales imposées contre Cuba afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique et de participer pleinement aux échanges internationaux.

Aussi le Gouvernement béninois a-t-il toujours œuvré en faveur de la fin du blocus et de l'abrogation des lois extraterritoriales dont les conséquences affectent non seulement le peuple cubain mais aussi les relations commerciales entre Cuba et les pays tiers.

Le Bénin regrette la tournure récente des relations entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis d'Amérique, marquées par un certain durcissement de l'embargo, en dépit de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Cette pandémie qui secoue le monde pourrait justifier un certain assouplissement de l'embargo pour permettre à la population cubaine de faire face à ses conséquences.

Le Bénin appelle à la prise de mesures concrètes allant dans le sens de la levée entière et définitive du blocus ainsi que la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba.

Le Bénin continuera de plaider en faveur d'un dialogue constructif afin que Cuba et les États-Unis d'Amérique parviennent à une normalisation définitive de leurs relations bilatérales, pour le bonheur et la prospérité des deux peuples.

Bhoutan

[Original : anglais]
[20 septembre 2021]

Le Royaume du Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, et a toujours soutenu les résolutions semblables à celle-ci à l'Assemblée et voté en leur faveur.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]
[30 septembre 2021]

La Bolivie est un État pacifiste qui défend une culture de la paix ainsi que le droit à la paix et qui encourage la coopération entre les peuples de la région et du monde afin de favoriser la compréhension mutuelle, le développement équitable et la promotion de l'interculturalisme, dans le plein respect de la souveraineté des États.

C'est précisément pour cela que la Bolivie condamne fermement et rejette l'application de toute politique d'ingérence ou d'interventionnisme et de toute mesure coercitive unilatérale qui viole la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États. C'est, qui plus est, la raison fondamentale qui pousse la Bolivie à soutenir et à continuer de soutenir systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale et tous les efforts multilatéraux visant à lever le blocus injuste et illégal contre Cuba.

Le 23 juin 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/289 relative à la « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui fait suite aux résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8 et 74/7, qui, après presque 30 ans, restent sans effet dans la mesure où le blocus économique,

commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique persiste depuis plus de 60 ans.

Malgré les appels répétés que l'Assemblée générale lance à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de promulguer et d'appliquer des lois et des mesures contraires aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, et l'appel au respect de la souveraineté des États, de la non-intervention, de la non-ingérence et de la liberté du commerce et de la navigation internationale, Cuba demeure soumise à un blocus illégitime qui contrevient au droit international et qui viole également son droit inaliénable au développement.

Position de la Bolivie

Dans le cadre des relations d'amitié et de fraternité qui lient la Bolivie à Cuba et au vu des effets négatifs causés par le blocus des États-Unis qui s'est intensifié de façon immorale pendant la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Bolivie a envoyé à Cuba, fin juillet 2021, 2,5 tonnes de seringues jetables, 1 tonne de matériel de biosûreté et 16,5 tonnes de nourriture[1].

En août 2021, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a déclaré[2] que les effets de ces mesures plongeaient des populations entières dans la pauvreté étant donné qu'elles entravaient l'accès aux services essentiels tels que l'électricité, le logement, l'eau, le gaz et le carburant, ainsi que l'accès aux médicaments et à la nourriture.

La Rapporteuse spéciale a publié une déclaration publique dans laquelle elle appelait les États-Unis à lever le blocus économique et financier imposé à Cuba au motif qu'il entravait la riposte humanitaire visant à aider le système de santé du pays à lutter contre la pandémie de COVID-19[3] et à abroger les mesures visant à établir des obstacles au commerce, des contingents tarifaires, des quotas et toute mesure empêchant l'achat de médicaments, d'équipements médicaux, de nourriture et d'autres articles essentiels. Les États-Unis sont restés sourds à cet appel. Compte tenu de la position adoptée par les États-Unis en pleine pandémie, la Bolivie rejette et condamne avec la plus grande fermeté le maintien et l'intensification, malgré l'urgence sanitaire, de ces mesures unilatérales, qui non seulement violent le droit du peuple cubain à la santé et à la vie, mais sont également le signe patent d'un manque d'humanité et d'un non-respect des droits humains.

La Bolivie continuera dès lors à exprimer son soutien en votant en faveur de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » à l'Assemblée générale et appelle tous les États à se joindre à elle sachant que les droits humains sont inaliénables, imprescriptibles et non négociables et que leur exercice ne saurait être subordonné à des critères politiques, et encore moins à des caprices unilatéraux.

Compte tenu de ce qui précède, l'État plurinational de Bolivie affirme résolument, fermement et sans équivoque que le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis maintiennent contre Cuba doit immédiatement être levé sans condition et exhorte les États-Unis à respecter les résolutions de l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique de notre Organisation.

---

[1] Voir https://www.presidencia.gob.bo/index.php/prensa/noticias/1618-avion-cargado-de-solidaridad-boliviana-llega-a-la-habana.

[2] Voir https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27373&LangID=E.

[3] Voir https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25848&LangID=E.

Respect des paragraphes 2 et 3 de la résolution 75/289

Conformément à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie n'a pas appliqué et n'appliquera pas à l'avenir de mesures ou de lois contraires au droit international qui violeraient ou restreindraient la liberté du commerce et de la navigation. Il rejette et condamne le fait que d'autres États se livrent à cette pratique illégale et arbitraire, qui viole les droits humains en se fondant sur des critères d'exception qui portent constamment atteinte au multilatéralisme et à la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Respect du paragraphe 4 de la résolution 75/289

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie demande au Secrétaire général de continuer de faire rapport à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 4 de la résolution 75/289, sur l'application de la résolution, ainsi que sur l'impact et les effets négatifs de la mise en œuvre de politiques et de pratiques liées au blocus économique, commercial et financier contre Cuba imposé par le Gouvernement des États-Unis, étant donné que ces actes unilatéraux non seulement violent la souveraineté de Cuba mais constituent également une menace pour la souveraineté du reste de la communauté internationale.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]
[13 août 2021]

La Bosnie-Herzégovine, guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international, a voté pour la résolution 75/289 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Bosnie-Herzégovine n'a jamais promulgué ni appliqué des lois ou mesures du type visé dans ladite résolution et elle est prête à renforcer sa coopération avec Cuba aux niveaux bilatéral et multilatéral.

Botswana

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

Le Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Notre vote en faveur de la résolution susmentionnée en apporte une preuve supplémentaire. Le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui a des répercussions délétères sur la population cubaine.

Brunéi Darussalam

[Original : anglais]
[24 septembre 2021]

Le Brunéi Darussalam n'a promulgué ni appliqué de lois ou mesures contrevenant aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Cette démarche s'inscrit dans son opposition de principe continue à l'utilisation de sanctions unilatérales, étant donné leurs conséquences néfastes sur le développement économique et social de l'État Membre concerné. Puisque les sanctions unilatérales sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, le Brunéi Darussalam continuera de réaffirmer son appui aux résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Burkina Faso

[Original : français]
[29 septembre 2021]

Le Gouvernement du Burkina Faso entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba. Le Burkina Faso a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale intitulées « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Une fois de plus, le Burkina Faso rejette totalement toute forme de mesures unilatérales coercitives qui entravent l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des populations. Aussi, conformément aux obligations de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Burkina Faso n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 75/289 du 23 juin 2021.

Le Gouvernement du Burkina Faso saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité urgente de lever intégralement le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, lequel constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement économique et social et à la promotion des valeurs de coopération pacifique.

Le Burkina Faso, qui croit aux vertus du dialogue et de la négociation, invite surtout les deux parties à poursuivre dans la voie du règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte.

Burundi

[Original : français]
[30 septembre 2021]

La position du Gouvernement du Burundi a toujours été contre l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États. Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

Cabo Verde

[Original : anglais]
[24 septembre 2021]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et adoptée le 23 juin 2021.

Cambodge

[Original : anglais]
[31 août 2021]

Le Gouvernement royal du Cambodge réaffirme sa ferme position, à savoir qu'il continue d'appuyer la résolution relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique que l'Assemblée générale a adoptée l'an dernier.

Conformément aux obligations mises à sa charge par la Charte des Nations Unies et le droit international, le Gouvernement royal du Cambodge n'a adopté aucune loi, règlement ni mesure contraire à cette résolution, et n'a aucune intention de le faire. En outre, le Cambodge a rejeté catégoriquement l'imposition de mesures économiques, commerciales et financières unilatérales à Cuba. De telles mesures coercitives unilatérales entravent non seulement l'action menée par Cuba pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 mais également le développement économique et social du peuple cubain. Elles limitent notamment la capacité de Cuba de prendre des mesures efficaces en vue de sauver des vies dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Gouvernement royal du Cambodge demande une nouvelle fois que des initiatives concrètes soient prises, dans le respect des principes du multilatéralisme et du respect mutuel, afin de mettre immédiatement un terme à ces mesures. Il préconise le plein respect et l'application des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale susmentionnée.

Cameroun

[Original : français]
[10 octobre 2021]

Le Cameroun est attaché au respect des principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté de commerce consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 75/289, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », que l'Assemblée générale a adoptée le 23 juin 2021, ainsi que des résolutions précédentes sur ce sujet, et conformément aux principes sus-évoqués, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Canada

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

Le Gouvernement canadien réaffirme son soutien à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne ne doit se conformer à des mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution. Le Canada considère que l'application extraterritoriale des mesures unilatérales visant Cuba est contraire au droit international. Il regrette profondément que les États-Unis aient décidé d'appliquer le titre III de la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton. Le blocus a des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et porte également préjudice aux Canadiens qui se livrent à des activités commerciales et à des investissements légitimes à Cuba.

Chili

[Original : espagnol]
[4 août 2021]

Le Chili n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle à des relations commerciales et économiques normales entre le Chili et Cuba. Il défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales en droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

Chine

[Original : anglais]
[1er septembre 2021]

Depuis 29 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et exhortant tous les pays à respecter les règles du droit international et la Charte des Nations Unies et à abroger ou annuler toutes les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États ou aux intérêts légitimes d'entités et de personnes relevant de leur juridiction et qui restreignent la liberté du commerce et de la navigation.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Il s'agit là d'une violation des buts et principes énoncés dans la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, en faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le blocus a porté atteinte au droit à la survie et au développement du peuple cubain et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays. C'est la cause première de la pénurie de ressources pour la lutte contre les épidémies et de moyens civils dont souffre actuellement Cuba.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit des pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de mesures coercitives unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. Elle a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle entretient actuellement avec Cuba des relations économiques et commerciales normales, les deux pays procédant à des échanges de personnel et intensifiant leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond au souhait de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

Dans un monde toujours plus multipolaire et marqué par la mondialisation économique, la diversité culturelle et la démocratisation des relations internationales, la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre les pays sont de plus en plus privilégiées. Le dialogue entre égaux et les consultations amicales représentent la meilleure façon de régler les différends. Cuba se trouve actuellement à un tournant décisif dans sa lutte contre la maladie à coronavirus 2019 et dans l'action qu'elle mène pour améliorer les moyens de subsistance de la population. La Chine appelle les États-Unis à lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et à établir des relations interétatiques normales avec ce pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la paix et à la stabilité dans toute la région.

Comores

[Original : anglais]
[14 octobre 2021]

Le Gouvernement de l'Union des Comores réaffirme son attachement aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Gouvernement de l'Union des Comores soutient pleinement la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et demande la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé contre Cuba, dans l'intérêt des pays et des peuples qui espèrent nouer des relations dans tous ces secteurs.

Congo

[Original : français]
[7 octobre 2021]

La République du Congo a toujours entretenu d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec la République sœur de Cuba.

C'est pourquoi la République du Congo a toujours dénoncé cet embargo, qu'il estime injuste, inique et inapproprié car il viole la Charte des Nations Unies et est contraire aux normes du droit international.

La République du Congo exprime chaque année devant l'Assemblée générale un vote en faveur de la levée de cet embargo, parce que le Gouvernement de la

République du Congo est opposé à toute sanction unilatérale malsaine pour la consolidation des relations de coexistence pacifique et la solidarité entre les peuples du monde.

La République du Congo estime que cet embargo contrevient aux relations économiques et commerciales entre les deux pays et soumet le peuple frère de la République du Cuba à des souffrances inutiles, violant le principe de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et du droit des peuples à l'autodétermination, fondements de la Charte.

Ainsi, la République du Congo considère que cet embargo constitue un moyen de pression inadmissible à l'égard d'un État souverain. Il est sans fondement, sans rapport avec les profonds changements intervenus sur la scène internationale, où l'interdépendance et la solidarité doivent être au centre des préoccupations des peuples de la planète pour affronter collectivement les multiples défis qui se posent à toute l'humanité.

La République du Congo continuera à apporter son soutien indéfectible au peuple frère de Cuba pour mettre fin à cette situation devenue intolérable pour la paix, l'amitié et la coopération entre les peuples cubains et américains.

En conséquence, la République du Congo continuera à exiger sans contrepartie la levée immédiate de cet embargo.

Costa Rica

[Original : espagnol]
[30 septembre 2021]

En application de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, le Costa Rica réaffirme qu'il respecte et applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Dans cet esprit, conformément à son attachement sans faille au multilatéralisme et aux buts et principes consacrés par la Charte, en particulier ceux liés à l'égalité souveraine des États, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres nations, le Costa Rica, en accord avec ses paroles et ses actes, tant au niveau régional qu'international, souligne la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, car il estime que depuis de si nombreuses décennies c'est surtout le peuple cubain qui en pâtit le plus.

Le Costa Rica tient à confirmer à nouveau que ses autorités n'ont ni adopté ni appliqué au niveau national de lois, de politiques ou de mesures ayant des effets extraterritoriaux et pouvant nuire à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce et de la navigation.

Dans cette optique, il réitère son opposition à la politique unilatérale imposée à Cuba en vertu de la loi Helms-Burton, qui constitue de toute évidence un obstacle au commerce international, ainsi qu'aux titres III et IV de ladite loi. Les 243 mesures encore en vigueur ont des effets délétères indéniables sur les conditions de vie de la population cubaine, notamment en ce qui concerne sa difficulté à faire face à la situation actuelle de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et ont également un impact sur les personnes de pays tiers qui se livrent à des activités commerciales et des investissements légitimes à Cuba.

En outre, le Costa Rica souligne à nouveau que toute sanction politique, économique ou militaire imposée à un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Le Costa Rica et Cuba ont, quant à eux, continué de renforcer leurs liens d'amitié et leur coopération au niveau bilatéral depuis qu'ils ont rétabli leurs relations diplomatiques, le 18 mars 2009.

Comme indiqué dans les rapports précédents, la coopération entre les deux pays s'inscrit dans un accord-cadre de coopération et dans des accords bilatéraux signés dans divers domaines d'intérêt commun, comme le commerce extérieur, la culture, le sport, l'éducation, les échanges techniques et scientifiques, la santé et l'environnement.

Face à la grave crise sanitaire et économique mondiale provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), qui nous frappe tous sans distinction, le Costa Rica, pays épris de paix, appelle à la réflexion et au dépassement de toutes les politiques unilatérales qui nuisent au bien-être des êtres humains, en particulier les plus vulnérables, et qui sapent, dans le cas d'espèce, ce droit fondamental de la personne qu'est le droit à la santé.

Côte d'Ivoire

[Original : français]
[23 septembre 2021]

La République de Côte d'Ivoire réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

La République de Côte d'Ivoire n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et n'a nullement l'intention de le faire.

Fidèle aux idéaux de paix et de dialogue dans les relations entre les États, la République de Côte d'Ivoire réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question et encourage les parties prenantes à privilégier davantage les négociations et le dialogue en vue de parvenir à une issue heureuse à leur différend.

Cuba

[Original : espagnol]
[6 décembre 2021]

Introduction

Le blocus constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits fondamentaux de tous les Cubains. Dans un acte de cruauté impitoyable, les États-Unis d'Amérique ont appliqué au cours de la période, avec une précision chirurgicale, des mesures visant à porter atteinte aux secteurs les plus sensibles de la société cubaine et à créer le désespoir parmi la population.

Le présent rapport couvre la période de janvier à juillet 2021, qui marque le début de l'Administration du Président Joseph Biden aux États-Unis.

Durant cette étape, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est demeuré au cœur de la politique des États-Unis à l'égard de l'île et a été renforcé de manière opportuniste pour atteindre des niveaux sans précédent, dans un contexte marqué par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Faisant fi de ses propres promesses électorales, l'Administration démocrate a maintenu les plus de 240 mesures coercitives unilatérales supplémentaires imposées à Cuba par l'ancien Président Donald Trump.

L'intensification de cette politique et l'étranglement économique de Cuba en pleine pandémie se sont accompagnés d'une recrudescence des agressions politiques, médiatiques et rhétoriques, ainsi que d'une augmentation sans précédent du nombre d'opérations de désinformation, généreusement financées par des fonds du budget fédéral américain, dont certains sont déclarés publiquement et s'élèvent à des dizaines de millions de dollars par an. À cela s'ajoutent les fonds occultes qui servent également à appuyer ces campagnes.

Ces actes constituent une violation flagrante du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et visent à susciter une opposition politique, quitte à générer désordre et instabilité, à briser l'ordre constitutionnel et le consensus social, à encourager la migration irrégulière et à porter atteinte à la paix et à la sécurité dans lesquelles vit le peuple cubain.

Le Gouvernement des États-Unis a entrepris de tirer parti des difficultés économiques et sociales causées par la pandémie et n'a pas hésité à recourir au mensonge, à la calomnie, à la manipulation de données et aux méthodes de guerre non classique les plus diverses en vue d'imposer un changement politique à Cuba.

Cette situation est aggravée par le fait que Cuba continue de figurer sur les listes des pays censés soutenir le terrorisme et des nations qui « ne coopèrent pas pleinement » avec l'action antiterroriste menée par les États-Unis – qui sont publiées de façon unilatérale et illégitime par le Département d'État –, ce qui renforce l'effet dissuasif et intimidant du blocus ainsi que sa composante extraterritoriale.

Au cours de la période considérée, tous les secteurs de l'économie ou presque ont été touchés par la traque incessante à laquelle se livre le Gouvernement des États-Unis contre les transactions financières auxquelles participe Cuba. Ce harcèlement a notamment entraîné des résiliations ou des ruptures de contrats, une perte de relations avec des entités financières qui travaillaient habituellement avec des entités cubaines, un endettement et des retards dans l'envoi et la réception de fonds et de marchandises.

Compte tenu du cadre politique, juridique et administratif sur lequel il repose et de son objectif déclaré, le blocus constitue un acte de génocide aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Le Gouvernement des États-Unis a déclaré que le blocus visant Cuba « [était] l'un des régimes de sanctions les plus complets imposés par les États-Unis à un pays quel qu'il soit »[4]. La réalité incontestable est que ce blocus représente le système de mesures coercitives unilatérales le plus vaste, le plus complexe et le plus pérenne jamais imposé à un pays à travers l'histoire.

Le blocus est le principal frein au développement de Cuba. Il fait obstacle à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et à tous les efforts faits par l'État cubain pour atteindre les objectifs et cibles associés au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

[4] *Source* : Government Accountability Office des États-Unis, « Economic sanctions: agencies face competing priorities in enforcing the US embargo on Cuba », Washington, D.C., 2017.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis 60 ans, s'élèvent à 150 410,8 millions de dollars. Compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, le blocus a causé des dommages pouvant être estimés à plus de 1 326 432 millions de dollars.

Rien qu'au cours des sept premiers mois de 2021, les pertes subies par Cuba en raison du blocus ont été de l'ordre de 2 557,5 millions de dollars. Cela représente en moyenne plus de 365 millions de dollars par mois et plus de 12 millions de dollars par jour.

Parmi les causes de la diminution relative du montant des dommages causés par le blocus entre janvier et juillet 2021, par rapport aux chiffres enregistrés au cours de la période précédente, figurent la fermeture totale des frontières liée à la COVID-19, qui a complètement paralysé l'activité touristique, ainsi que les tensions financières auxquelles le pays a dû faire face du fait de la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires substantielles et imprévues à la lutte contre la pandémie, ce qui a entraîné une contraction notable du commerce extérieur de Cuba pendant la période.

Toutefois, l'effet cumulatif du blocus et ses conséquences, qui se sont notamment caractérisés par une situation de pénurie dans le pays, ne sauraient être ignorés. Les privations et les difficultés d'accès à des aliments, à des médicaments et aux intrants nécessaires au développement des activités économiques et productives sont des phénomènes qui sont souvent impossibles à quantifier mais qui ont une incidence indéniable sur la vie quotidienne du peuple cubain.

Les contraintes imposées à Cuba en matière d'acquisition de devises à des fins d'importation et d'investissement sont également incommensurables et entravent de façon substantielle toute initiative prise par le pays pour répondre aux besoins cumulés de sa population.

Trente ans après l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale condamnant le blocus, le Gouvernement des États-Unis persiste à ignorer les nombreuses déclarations dans lesquelles cette instance internationale a demandé que le pays mette fin de façon inconditionnelle à sa politique de blocus économique, commercial et financier unilatérale et criminelle à l'égard de Cuba.

Il n'est ni légal ni moral que le gouvernement d'une grande puissance soumette un petit pays à une guerre économique incessante afin de lui imposer un système politique étranger. Il est inacceptable de priver un peuple entier de ses droits à la paix, au développement, au bien-être et au progrès humain.

1. Poursuite et durcissement de la politique de blocus

1.1 Maintien des lois régissant le blocus économique, commercial et financier

Les lois et réglementations qui sous-tendent le blocus demeurent en vigueur et sont appliquées par les organismes gouvernementaux américains, notamment les Départements du Trésor et du commerce. Les principaux textes législatifs du Congrès et les principales dispositions administratives sur lesquels repose la politique de blocus sont les suivants :

- L'article 5 b) de la Loi relative au commerce avec l'ennemi de 1917, qui donne au Président toute latitude pour appliquer des sanctions économiques en temps de guerre ou en période d'urgence nationale et interdit le commerce avec l'ennemi et les alliés de celui-ci en période de conflit. En 1977, la Loi relative aux pouvoirs économiques en situation d'urgence internationale a été approuvée, ce qui a limité la faculté du Président des États-Unis d'imposer de nouvelles sanctions en invoquant une situation d'urgence nationale. Toutefois,

la Loi relative au commerce avec l'ennemi a continué de s'appliquer à Cuba, et les présidents des États-Unis qui se sont succédé en ont prorogé l'application. C'est au titre de cette loi, la plus ancienne du genre, que le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains a été adopté en 1963. Cuba est le seul pays qui continue d'être visé par cet instrument législatif. En septembre 2021, le Président Biden a prorogé les mesures imposées à Cuba en application de cette loi.

- La Loi de 1961 relative à l'aide extérieure, qui autorise le Président des États-Unis à établir et à maintenir un blocus total sur le commerce avec Cuba et interdit l'apport d'une aide quelconque au Gouvernement cubain. Cette loi prévoit en outre que les fonds publics des États-Unis destinés à l'aide internationale et alloués aux organismes internationaux ne peuvent être utilisés pour des programmes ayant trait à Cuba. Elle interdit que soit accordée à Cuba toute forme d'aide prévue dans ses dispositions ou dans une autre législation tant que le Président n'a pas conclu que le pays a pris des mesures pour compenser comme il se doit les citoyens et les entreprises des États-Unis dont les biens ont été nationalisés par le Gouvernement cubain à la suite du triomphe de la Révolution, en 1959, notamment en leur restituant au moins 50 % de la valeur des biens en question.

- La proclamation présidentielle 3447 du 3 février 1962, par laquelle le Président John F. Kennedy a décrété un blocus total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba, en application de la section 620 a) de la Loi relative à l'aide extérieure.

- Le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, adopté par le Département du Trésor en 1963 en vertu de la Loi relative au commerce avec l'ennemi, qui prévoit, entre autres, le gel de tous les avoirs cubains aux États-Unis ; l'interdiction d'effectuer toute opération financière et commerciale non autorisée par un permis ; l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis ; l'interdiction, pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers, de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba.

- La Loi de 1979 relative à l'administration des exportations, dont l'article 2401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, qui établit une liste de contrôle sur laquelle le Président des États-Unis inscrit les pays auxquels s'appliquent des mesures spéciales de contrôle des exportations au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste.

- Le Règlement de 1979 relatif à l'administration des exportations, qui jette les bases des contrôles généraux visant les biens d'exportation, dans la droite ligne des sanctions imposées par le Gouvernement des États-Unis. Il établit une politique générale de rejet des demandes de licence d'exportation et de réexportation à Cuba.

- La loi de 1992 relative à la démocratie cubaine, ou loi Torricelli, qui interdit aux filiales d'entreprises américaines situées dans des pays tiers d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis ne leur ait été délivré par le Secrétaire du Trésor.

- La Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, ou loi Helms-Burton, qui codifie les dispositions du blocus et en élargit la portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères qui réalisent des transactions impliquant des biens américains nationalisés par Cuba et en autorisant les poursuites devant des tribunaux des

États-Unis. Elle limite également les prérogatives du Président des États-Unis en ce qui concerne la levée du blocus. Le 2 mai 2019, pour la première fois depuis l'adoption de la loi, le Gouvernement a annoncé que des poursuites pourraient être engagées devant les tribunaux des États-Unis en application de cet instrument.

- L'article 211 de la Loi portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999, qui interdit la reconnaissance par les tribunaux des États-Unis des droits des entreprises cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés.
- La Loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, qui autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition qu'ils soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux Américains de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du recueil des règlements fédéraux. Les voyages sont limités aux 12 catégories autorisées lors de la promulgation de cette loi.

1.2 Principales mesures de blocus adoptées entre janvier et juillet 2021

Au cours de la période de janvier à juillet 2021, le Gouvernement des États-Unis a maintenu la politique de renforcement du blocus mise en œuvre entre 2017 et janvier 2021. Les dispositions relatives aux voyages à Cuba, aux transferts de fonds et aux mécanismes de persécution financière sont demeuré inchangées, tout comme leurs effets néfastes sur l'économie et la vie de la population cubaine.

Le fait que Cuba continue de figurer sur les listes des pays qui soutiennent le terrorisme et des nations qui « ne coopèrent pas pleinement » avec l'action antiterroriste menée par les États-Unis, qui sont publiées de façon unilatérale et illégitime par le Département d'État, renforce l'effet dissuasif et intimidant du blocus ainsi que sa composante extraterritoriale.

La poursuite de la pleine application de la loi Helms-Burton, notamment l'autorisation d'engager des poursuites devant les tribunaux des États-Unis en application du titre III de cet instrument, a encore renforcé le système visant à faire obstruction aux relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec des pays tiers.

On trouvera ci-après les principales mesures de blocus recensées au cours de la période :

- Le 1er janvier 2021, le Département d'État a inscrit le Banco Financiero International sur la liste des entités et sous-entités associées à Cuba. Cette mesure est entrée en vigueur le 8 janvier 2021.
- Le 11 janvier 2021, le Département d'État a annoncé l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, ce qui suppose un préjudice économique supplémentaire conséquent pour l'île.
- Le 14 janvier 2021, Cuba a été inscrite sur la liste des adversaires étrangers du Département du commerce en vertu du décret no 13873 signé par le Président Trump. Le Règlement relatif à l'administration des exportations a été modifié en conséquence afin d'interdire certaines transactions qui font peser un risque excessif ou inacceptable sur la sécurité nationale des États-Unis dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

- Le 18 février 2021, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor a annoncé un arrangement visant à éviter un procès civil avec la société de services financiers numériques BitPay, dont le siège se trouve à Atlanta (Géorgie). L'accord prévoyait le versement par l'entreprise d'une pénalité d'un montant de 507 375 dollars. Cette décision a été prise comme suite au recensement de plus de 2 000 violations présumées de divers programmes de sanctions, notamment ceux imposés à Cuba, à la République populaire démocratique de Corée, à la République islamique d'Iran, au Soudan, à la République arabe syrienne et à la Crimée.
- Le 24 février 2021, le Président Biden a publié un avis prolongeant d'un an l'état d'urgence nationale concernant Cuba, déclaré par le Président William Clinton le 1er mars 1996.
- Le 14 mai 2021, le Secrétaire d'État américain a notifié au Congrès sa décision d'inscrire Cuba sur la liste des pays « ne coopérant pas pleinement » avec l'action antiterroriste menée par les États-Unis, conformément à la section 40A a) de la loi sur le contrôle des exportations d'armes et au décret nº 13637. Cette décision injustifiée et frauduleuse ratifiait l'inscription de Cuba sur cette liste, survenue le 13 mai 2020. La mesure est entrée en vigueur le 25 mai 2021, dès sa publication au Registre fédéral.
- Le 7 septembre 2021, le Président Biden a signé un mémorandum adressé aux Secrétaires d'État et du Trésor par lequel il a prolongé d'un an les sanctions économiques imposées à Cuba conformément au cadre juridique établi par Loi de 1917 relative au commerce avec l'ennemi.

1.3 Application de la loi Helms-Burton : actions en justice

Depuis son entrée en vigueur en 1996, la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, également connue sous le nom de loi Helms-Burton, régit le blocus contre Cuba et en renforce la portée extraterritoriale. Outre qu'elle vise à imposer à Cuba un gouvernement directement subordonné aux intérêts de Washington, cette loi a pour objet d'internationaliser le blocus en imposant des mesures coercitives à des pays tiers afin d'entraver leurs relations commerciales avec Cuba et leurs investissements dans le pays et de les pousser à les suspendre.

Le titre III de la loi Helms-Burton permet aux anciens propriétaires de biens nationalisés à Cuba, y compris aux citoyens cubains devenus américains, de poursuivre devant les tribunaux des États-Unis toute personne physique ou morale ayant eu un contact quelconque avec ces biens, dont la loi établit qu'ils font l'objet d'un « trafic ». Selon la loi en question, ce terme comprend toute personne qui : transfère, distribue, partage, revend ou cède de toute autre manière des biens confisqués ; achète, reçoit ou acquiert un bien confisqué, ou en obtient le contrôle de toute autre façon ; investit dans un bien confisqué ou y apporte des améliorations ; assume la gestion, la location, la possession ou l'exploitation d'un bien confisqué ou détient un intérêt dans pareil bien après la date de promulgation de la loi ; conclut un accord commercial dans le cadre duquel elle utilise ou exploite de toute autre manière un bien confisqué pour son intérêt ; provoque ou dirige un trafic, tel que décrit aux paragraphes correspondants, ou participe à ce trafic ou en tire profit, ou s'y livre de toute autre manière par l'intermédiaire d'une autre personne, sans l'autorisation du ressortissant des États-Unis qui a un droit sur ces biens.

Conçue pour asphyxier l'économie cubaine et aggraver les privations que subit la population, la loi Helms-Burton s'est imposée comme un mécanisme permettant au Gouvernement des États-Unis d'exercer des pressions brutales et illégales sur Cuba, mais aussi sur les gouvernements et les entreprises de pays tiers. Les objectifs qu'elle

sert sont illégitimes et contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international.

La possibilité de poursuivre les bénéficiaires présumés du « trafic » avait été constamment suspendue tous les six mois depuis 1996 par tous les présidents des États-Unis, en vertu d'une exception prévue par la loi. Le 17 avril 2019, l'Administration Trump a annoncé qu'à compter du 2 mai de la même année, cette possibilité serait mise à profit et que les tribunaux seraient autorisés à examiner les plaintes déposées. L'Administration Biden n'est pas revenue sur cette décision.

Le 2 mai 2019, pour la première fois en 23 ans, une procédure judiciaire a été engagée en application de la loi Helms-Burton. Au 31 juillet 2021, 39 actions en justice avaient été intentées, dont 5 avaient été retirées et 34 étaient toujours en cours. Cette politique a eu des répercussions sur les entreprises des États-Unis et de pays tiers qui ont fait ou font des affaires avec Cuba, ainsi que sur les entreprises cubaines.

On trouvera ci-après la liste des actions en justice intentées devant les tribunaux des États-Unis entre janvier et juillet 2021 :

- Le 4 janvier 2021, des poursuites ont été engagées contre les sociétés américaines BBC Chartering et DSV Air and Sea. Dans les deux cas, le requérant prétendait avoir été le propriétaire des terrains et des installations de Puerto Carúpano (Las Tunas) utilisés par les défendeurs pour expédier du matériel destiné à être utilisé dans le cadre du projet de parc éolien « La Herradura ».

- Le 17 février 2021, une action en justice a été intentée contre la compagnie maritime danoise A.P. Moller-Maersk Group et ses filiales américaines Maersk et Maersk Agency. Les requérants prétendent être titulaires d'une concession de 70 ans sur la société Marítima Mariel et être propriétaires de la Compañía Azucarera Mariel et des terrains alentours. Sur cette base, ils affirment que les défendeurs se sont livrés à un « trafic » de biens confisqués. Le 30 juillet 2021, les mêmes requérants ont déposé, pour les mêmes motifs, une plainte contre la compagnie maritime française Groupe CMA CGM et sa filiale aux États-Unis.

- Le 1er mars 2021, des poursuites ont été engagées contre les sociétés Trafigura Trading (États-Unis), Trafigura Trading (Singapour) et Trafigura Group (Singapour). La requérante prétend être l'héritière et la représentante des actionnaires des sociétés propriétaires des mines de Matahambre, du terminal portuaire de Santa Lucía (Pinar del Río), ainsi que d'autres propriétés. Elle affirme que les défendeurs effectuent des investissements et des opérations minières en utilisant les propriétés confisquées.

- Le 5 mars 2021, une action en justice a été intentée contre les sociétés cubaines Empresa Agropecuaria Nuevitas, Empresa Cubana Exportadora de Alimentos y Productos Varios, Empresa Extrahotelera Palmares, Empresa Forestal Integral de Camagüey, Grupo Empresarial Agrícola, Grupo Empresarial Agroforestal, Grupo Empresarial Viajes Cuba, Grupo Internacional de Turoperadores y Agencias de Viajes Havanatur et la société panaméenne Havanatur. Le requérant allègue que les défendeurs utilisent des biens confisqués, qui comprennent un élevage de bétail et des terrains connexes, et continuent d'en tirer profit tout en produisant et en commercialisant du charbon de bois issu de l'acacia qui pousse naturellement sur les terres.

2. Le blocus viole les droits du peuple cubain

2.1 Incidences du blocus dans les secteurs où les conséquences sociales sont les plus importantes

Le secteur de la santé reste l'un des plus durement touchés par le blocus. Rien qu'au cours des sept premiers mois de 2021, cette politique a entraîné des pertes d'un montant de 113 498 300 dollars.

Le principal préjudice est lié à l'impossibilité d'acquérir des technologies médicales qui proviennent des États-Unis ou dont plus de 10 % des composants viennent de ce pays. Les médicaments, les équipements, les appareils médicaux, les réactifs et les autres fournitures utilisés dans le secteur de la santé doivent être achetés sur des marchés géographiquement éloignés, ce qui exige souvent de passer par des intermédiaires et entraîne une augmentation notable des prix. De par son caractère extraterritorial, le blocus fait obstacle à l'achat de pièces de rechange ainsi qu'à l'entretien et au remplacement des équipements destinés aux soins médicaux et à la recherche.

Ce système de mesures coercitives unilatérales imposé à Cuba par les États-Unis porte atteinte au droit à la vie et à la santé de toutes les Cubaines et de tous les Cubains. Du fait de cette politique, le peuple cubain a subi des pénuries de médicaments et d'équipements médicaux, notamment les systèmes d'approvisionnement en oxygène, les respirateurs artificiels, les trousses de protection, les pièces de rechange, le carburant et l'électricité, entre autres ressources indispensables à la pérennité du système de santé cubain.

Les pénuries susmentionnées nuisent à la capacité du pays de lutter contre la COVID-19 et créent des difficultés quotidiennes en empêchant la population de se procurer en temps voulu des médicaments essentiels au traitement des maladies chroniques, tels que l'insuline, les antibiotiques, les analgésiques, les médicaments destinés à contrôler la pression artérielle et les antihistaminiques.

Toutes ces difficultés nuisent à la qualité des services fournis à la population cubaine en entraînant des retards, le placement sur liste d'attente des patients devant recevoir des traitements spécialisés, une augmentation du nombre de séjours hospitaliers et d'autres effets négatifs.

On trouvera ci-après quelques exemples des répercussions du blocus sur les soins dispensés par le système de santé cubain aux catégories de population vulnérables :

- Incidences sur les patients atteints de maladies cardiovasculaires[5] :

  Au cours de la période, les restrictions liées au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis ont eu une incidence sur la disponibilité de médicaments essentiels au traitement des pathologies cardiovasculaires, tels que les anticoagulants, le furosémide, la nitroglycérine et les hypotenseurs.

  Conséquences directes sur la prise en charge des patients atteints de ce type de pathologies :

  – On estime que le manque d'accès aux technologies d'implantation de valves aortiques percutanées porte préjudice à 158 800 patients cubains. L'implantation de ces valves est une intervention mineure qui évite aux

[5] En 2020, les maladies cardiovasculaires ont été la première cause de décès à Cuba, avec un taux de 267,3 décès pour 100 000 habitants (Annuaire statistique du Ministère cubain de la santé publique, 2020).

patients atteints de sténose valvulaire sévère des opérations chirurgicales complexes et de longs séjours à l'hôpital et qui leur permet de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

La sténose aortique est une maladie dégénérative qui touche 4 % à 7 % des personnes âgées de plus de 65 ans. Parmi ces patients, 30 % environ ne peuvent être opérés en raison de contre-indications liées à des comorbidités. Sachant que la population cubaine a une espérance de vie élevée et que 20 % des Cubains sont âgés de plus de 80 ans, l'accès aux valves aortiques percutanées est une nécessité pour de nombreux patients pris en charge par le système de santé cubain.

Cuba n'a pas accès aux dispositifs susmentionnés, ceux-ci étant commercialisés par des entreprises américaines telles que Edwards Lifesciences (Edwards-Sapien) et Medtronic (CoreValve).

– L'impossibilité d'acquérir des stimulateurs cardiaques permanents et d'accéder à des fournitures et à des pièces ou à des composants d'équipements américains nécessaires à la prise en charge des arythmies cardiaques a porté préjudice à quelque 375 patients.

– De même, 200 patients environ n'ont pas pu bénéficier d'une chirurgie cardiovasculaire en raison d'une pénurie de consommables tels que des tubes pour hémochrome, différents types de drains et des clips mammaires pour la revascularisation du myocarde.

• Incidences sur les patients pédiatriques :

– Chaque année, des dizaines d'enfants cubains se voient diagnostiquer une rétinopathie du prématuré et risquent de devenir aveugles s'ils ne sont pas correctement pris en charge. L'impossibilité pour Cuba d'acquérir le système laser IQ 577 de la société américaine IRIDEX Corporation pour le traitement des troubles rétiniens et du glaucome limite le traitement de ces patients.

– Les enfants cubains atteints d'atrophie spinale infantile pourraient aspirer à une meilleure qualité de vie et à une espérance de vie plus longue si Cuba pouvait accéder au médicament nusinersen, qui est exclusivement produit par la multinationale américaine Biogen. Ce médicament s'est révélé efficace pour maintenir en vie plus de la moitié des enfants atteints de cette maladie mortelle.

– Au cours de la période, huit enfants cubains atteints de différents types de cancer n'ont pas pu bénéficier de la chimiothérapie la mieux adaptée à leur maladie et ont dû se voir administrer des protocoles de deuxième ligne en raison des difficultés d'accès à des médicaments tels que l'actinomycine D, l'ifosfamide et la procarbazine.

– Les enfants cubains atteints de maladies cardiovasculaires ne peuvent pas bénéficier des matériaux biologiques pour implants cardiaques, tels que les valves cardiaques biologiques fabriquées aux États-Unis. Cette situation oblige les médecins à utiliser des valves mécaniques, qui exigent un traitement anticoagulant et exposent les patients à des complications supplémentaires.

– Les nouveau-nés et les enfants présentant une insuffisance pondérale à la naissance doivent subir des interventions chirurgicales complexes en l'absence de certains dispositifs essentiels, notamment les cathéters très

bas profil, commercialisés par des sociétés américaines telles que Numed, Boston Scientific et Cook Medical.

- Incidences sur la prise en charge des femmes enceintes :
  - Les activités de recherche et de prise en charge menées par les laboratoires de cytogénétique de tout le pays ont été entravées par les difficultés d'acquisition d'équipements et de réactifs qui revêtent une importance vitale pour la prévention et la détection des maladies chromosomiques, à savoir :
    - Le produit AMNIOMAX, moyen complet utilisé pour la culture des cellules humaines prénatales, qui permet de réaliser des analyses chromosomiques parmi les femmes enceintes âgées de plus de 37 ans ou présentant certaines anomalies détectées par échographie. Le coût de ces réactifs a triplé pour Cuba, puisque le pays doit les acquérir par l'intermédiaire de pays tiers.
    - Le produit démecolcine, moyen complet utilisé pour la culture des cellules humaines prénatales et postnatales, qui permet de fournir un diagnostic chromosomique aux patients, qu'il s'agisse de femmes enceintes ou de personnes chez lesquelles un syndrome génétique clinique est soupçonné.

Entre janvier et juillet 2021, Empresa Importadora y Exportadora de Productos Médicos (MediCuba) a contacté 65 entreprises des États-Unis pour s'enquérir de la possibilité d'importer des médicaments, des équipements, des dispositifs et d'autres fournitures nécessaires à la prise en charge de la population cubaine par le système de santé publique national. Parmi ces entreprises, 56 n'ont pas donné suite aux demandes de l'entité cubaine, et 3 ont répondu par la négative.

Par conséquent, il n'a pas été possible d'acquérir les médicaments et les équipements commercialisés par les entreprises susmentionnées alors qu'ils auraient bénéficié considérablement au système de santé cubain. Parmi les équipements demandés figuraient en particulier des centrifugeuses horizontales[6], nécessaires aux laboratoires du réseau d'établissements de santé, ainsi que le pémétrexed, médicament utilisé en chimiothérapie pour traiter le cancer du poumon non à petites cellules et le mésothéliome pleural (type de cancer touchant la paroi des poumons). L'une des entreprises a refusé de fournir à Cuba divers appareils médicaux nécessaires au traitement de l'insuffisance respiratoire hypoxémique aiguë, du syndrome de détresse respiratoire aiguë et du choc septique.

On trouvera ci-après d'autres exemples de médicaments et d'équipements médicaux qu'il n'a pas été possible d'acquérir au cours de la période :

- le nivolumab, médicament utilisé dans le traitement du mélanome métastatique, du cancer du poumon et du lymphome de Hodgkin, entre autres ;
- le test Oncotype DX pour le cancer du sein, test génomique qui permet d'analyser l'activité d'un groupe de gènes pouvant influencer l'évolution et le traitement de la maladie ;
- le test Oncotype DX pour le cancer du côlon, qui permet de prédire le risque individuel de récidive aux stades II et III et de déterminer quel type de chimiothérapie est le mieux adapté dans chaque cas ;

[6] Une centrifugeuse horizontale est un équipement médical qui permet de faire tourner un échantillon pour accélérer la décantation ou la sédimentation de ses composants ou phases (généralement une phase solide et une phase liquide), en fonction de la densité.

– des ventilateurs mécaniques polyvalents pour les nouveau-nés et les nourrissons, ainsi que des moniteurs cardiaques polyvalents (équipés notamment d'une fonction de surveillance de la pression artérielle) ;

– le golimumab (Simponi), le médicament biologique le plus récemment approuvé pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, de l'arthrite psoriasique et de la spondylarthrite ankylosante, maladies dans lesquelles le système immunitaire attaque les articulations, provoquant des douleurs, des raideurs et des restrictions de mouvement ;

– les kits de typage de l'antigène leucocytaire humain, essentiels pour déterminer la compatibilité d'un candidat à la transplantation rénale avec les donneurs potentiels.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a provoqué une crise multidimensionnelle partout dans le monde, encore aggravée à Cuba par le poids supplémentaire du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis, l'État cubain a dû faire face à des obstacles extraordinaires pour se procurer les ressources de base indispensables au fonctionnement du système national de santé.

L'Administration du Président Biden a ordonné un examen de l'incidence des mesures coercitives unilatérales qui limitaient la capacité des États de faire face à la pandémie. Cuba a été exclue de cet exercice et aucune modification des mesures existantes n'a été annoncée, contrairement à ce qui a été fait pour d'autres pays. Ainsi, les États-Unis ferment les yeux sur les dommages causés par le blocus, qui a été particulièrement renforcé dans le contexte de la pandémie.

En 2020, Cuba a dû investir quelque 102 millions de dollars non prévus dans le plan économique rien que pour les réactifs, le matériel médical, les équipements de protection, les consommables et les médicaments. Au premier semestre de 2021, cet investissement s'est élevé à 82 millions de dollars, dans un contexte marqué par des obstacles à l'accès aux fournisseurs, des entraves aux opérations bancaires, des prix élevés et d'autres inconvénients résultant du blocus imposé par les États-Unis.

Au total, entre le début de la pandémie et la mi-2021, Cuba a investi environ 184 millions de dollars de plus que prévu dans le plan annuel pour financer la lutte contre la COVID-19. Ce chiffre couvre non seulement les dépenses en médicaments, mais aussi celles liées à la nourriture, à l'hygiène, au nettoyage, à l'électricité, à l'eau et aux autres ressources nécessaires à la prise en charge des patients, tant dans les centres d'isolement que dans les hôpitaux du pays.

L'effet intimidant de la traque des transactions financières avec Cuba à l'étranger, qui entrave les relations commerciales avec plusieurs partenaires et fournisseurs réguliers, a été le principal obstacle à l'entrée de fournitures médicales dans le pays. Cette situation a entraîné des surcoûts importants ainsi que de nombreuses pénuries et ruptures de stock au sein du système de santé national.

À titre d'exemple, en mars 2021, les négociations relatives à l'expédition d'un conteneur de seringues jetables à Cuba ont été interrompues, car la banque britannique HSBC a informé le fournisseur qu'elle ne pouvait pas effectuer de paiements à destination de l'île.

En juin 2021, la multinationale allemande Merck a également annulé plusieurs contrats avec des entités cubaines, ce qui a fait obstacle à l'entrée dans le pays de matières premières indispensables à la production de médicaments figurant sur la liste des médicaments essentiels et entravé les activités des laboratoires du Centre de contrôle d'État des médicaments, des équipements et des dispositifs médicaux, qui participent directement à l'évaluation des candidats vaccins contre la COVID-19.

On trouvera ci-après d'autres exemples de l'incidence du blocus sur les efforts faits par Cuba pour lutter contre la pandémie :

- Dans le contexte de la COVID-19, Cuba a dû se procurer d'urgence des réactifs, des kits de test à amplification en chaîne par polymérisation (PCR, selon le sigle en anglais) et d'autres fournitures, non seulement à des fins de diagnostic, mais aussi de recherche et de production de candidats vaccins et de vaccins cubains. Cette situation, à laquelle est venu s'ajouter le refus des fournisseurs habituels de livrer des pièces et d'autres matières premières à Cuba du fait du renforcement du blocus, a contraint les entreprises cubaines à passer par des intermédiaires, ce qui a entraîné une augmentation importante des coûts. Le Centre de génie génétique et de biotechnologie, producteur du vaccin cubain Abdala contre la COVID-19, a fait état d'un préjudice s'élevant à 580 461 061 dollars pour ce seul motif.

- Le Centre d'essais immunologiques a subi un préjudice d'un montant de 4 554,50 dollars résultant de l'achat de matières premières à des prix plus élevés sur d'autres marchés faute de pouvoir les acquérir aux États-Unis. Cela représente un surcoût d'environ 60 % par rapport au prix de ces produits sur le marché des États-Unis.

- Pour l'institut de recherche vaccinale Finlay, producteur des vaccins cubains contre la COVID-19 Soberana 02 et Soberana Plus, l'impossibilité d'accéder à des ressources comportant plus de 10 % de composants provenant des États-Unis a entraîné des difficultés dans le cadre de 32 opérations, dont 15 relatives à l'achat d'intrants, 7 à l'achat de réactifs, 2 à l'achat de pièces de rechange, 2 à l'achat de matériaux de filtration et 6 à l'achat d'équipements fabriqués par des sociétés des États-Unis. Ces fournitures ont pour la plupart dû être achetées par l'intermédiaire de tiers, ce qui a entraîné des augmentations importantes des prix unitaires et des coûts de fret.

- Si les opérations susmentionnées avaient été effectuées directement avec des entreprises des États-Unis, l'institut Finlay aurait économisé 484 691,94 dollars sur le prix unitaire des produits et 10 376,91 dollars sur le fret. En particulier, dans le cas des matériaux de filtration et des réactifs acquis en ayant recours à des intermédiaires à défaut de pouvoir les acheter directement au fabricant, le préjudice subi par l'institut s'est élevé à 442 185,23 dollars.

Malgré les graves difficultés décrites ci-dessus, le système national de santé et la communauté scientifique cubaine ont démontré leurs capacités et leur résilience dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Pour preuve, Cuba est parvenue à développer cinq candidats vaccins contre la maladie. Trois d'entre eux (Abdala, Soberana 02 et Soberana Plus) ont été approuvés pour une utilisation d'urgence par l'Autorité de régulation des médicaments et des équipements et dispositifs médicaux de la République de Cuba, ce qui en fait les premiers vaccins contre la COVID-19 développés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Par ailleurs, Cuba est devenue le premier pays au monde à mener une campagne de vaccination de masse contre la COVID-19 parmi la population pédiatrique âgée de 2 à 18 ans, ce qui a permis d'administrer une deuxième dose du vaccin Soberana 02 à quelque 2 millions d'enfants et d'adolescents.

À la fin de 2021, 91,6 % de la population cubaine éligible au vaccin bénéficiait d'un schéma vaccinal complet contre la COVID-19.

D'autre part, la pandémie a mis en évidence l'importance de la solidarité et de la coopération internationale s'agissant de faire face aux problèmes mondiaux. À cet égard, et conformément à sa vocation solidaire et internationaliste, Cuba a aidé plus

de 40 pays et territoires qui en ont fait la demande à lutter contre la pandémie en détachant quelque 5 000 agents sanitaires regroupés en 57 brigades relevant du Contingent international Henry Reeve de médecins spécialisés dans les situations de catastrophe et les épidémies graves. Ces agents sont venus s'ajouter aux plus de 28 000 déjà déployés dans 59 pays avant le début de la pandémie.

Par ailleurs, il convient de noter que le pays a reçu plus de 500 dons de fournitures médicales à l'appui de son système national de santé de la part de gouvernements amis, d'organisations de solidarité et d'associations de Cubains à l'étranger, auxquels le peuple cubain est profondément reconnaissant. L'expédition de ces produits a été entravée ou ralentie à plusieurs reprises par les restrictions liées au blocus. C'est notamment le cas de plusieurs dons et campagnes de collecte de fonds promus par l'organisation de solidarité « Cubanos en UK » pour appuyer la vaccination contre la COVID-19 à Cuba par l'envoi de seringues et d'autres fournitures. En 2021, ces initiatives ont été perturbées ou bloquées sur de multiples plateformes virtuelles, notamment Crowdfunder UK, Eventbrite, PayPal et GoFundMe.

Incidences sur les personnes handicapées

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis demeure le principal obstacle à l'accomplissement de progrès sur la voie d'une inclusion sociale réelle et effective des personnes handicapées dans le pays, car il entraîne des pénuries et entrave l'importation de matériel, d'équipements et d'autres intrants essentiels pour améliorer la qualité de vie de ces personnes.

On trouvera ci-après quelques exemples des principaux préjudices subis par ces groupes vulnérables en raison du blocus :

- La production nationale de fauteuils roulants a été considérablement limitée en raison des difficultés d'accès à des matières premières, à des pièces et à des pièces de rechange sur le marché des États-Unis. Ces produits doivent souvent être obtenus en faisant appel à des intermédiaires, ce qui entraîne une augmentation importante des coûts.
- À Cuba, les personnes aveugles et malvoyantes ne peuvent pas bénéficier du lecteur d'écran « JAWS », qui permet aux personnes atteintes d'un handicap visuel d'utiliser un ordinateur. En effet, Cuba ne peut ni acquérir, ni utiliser ce logiciel mis au point par la société américaine Henter-Joyce.
- Le Programme national d'implants cochléaires[7], qui bénéficie principalement aux enfants atteints d'hypoacousie sévère à profonde, a rencontré des difficultés pour se procurer les accessoires qui accompagnent ces appareils. En particulier, la société internationale de livraison DHL a refusé par deux fois d'envoyer à Cuba des batteries et d'autres composants donnés par le fournisseur Cochlear Europe. Aucune justification n'a été donnée la première fois, mais DHL a ensuite indiqué que le refus était lié au blocus.

Le 30 juin 2021, les États-Unis ont bloqué la carte internationale d'une personne étrangère qui tentait de procéder à un paiement en ligne depuis Cuba. Il s'agit là d'un nouvel exemple regrettable des répercussions du blocus. Cette personne et sa fille s'étaient rendues à La Havane pour y entamer un traitement médical.

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture constitue le socle de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, deux objectifs qui font partie des priorités du Gouvernement cubain et sont directement liés à la mise en œuvre du plan national

[7] Un programme national d'implants cochléaires a été mis en place à Cuba en 1998 et a bénéficié à ce jour à plus de 500 personnes, en majorité des enfants atteints d'hypoacousie sévère à profonde.

pour la souveraineté alimentaire et l'éducation nutritionnelle et à la réalisation des objectifs convenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Malgré les ressources et les efforts considérables investis par l'État cubain dans ce secteur, les effets du blocus sont notables, les pertes étant estimées à 369 589 550 dollars entre janvier et juillet 2021.

Nombre des préjudices découlant du blocus auraient été évités si les entreprises cubaines avaient pu accéder au marché des États-Unis. Pour ne citer qu'un seul exemple, l'impossibilité pour la coentreprise hispano-cubaine Bravo d'acheter de la viande directement sur le marché américain a entraîné un surcoût d'environ 525 200 dollars lié au fret et au transport.

L'accès direct au marché des États-Unis aurait été très avantageux pour Cuba compte tenu des prix pratiqués par le pays et de sa proximité, ainsi que du fait que les industries américaines sont en mesure de fournir aux entités cubaines une grande partie des matières premières, des matériaux et des équipements nécessaires à la modernisation de leurs lignes de production.

Par ailleurs, le manque de combustible pour les activités agricoles et préindustrielles, lié aux mesures visant les entreprises, les navires et les compagnies maritimes qui transportent du combustible à Cuba, a occasionné des préjudices d'un montant de 5 181 480 dollars au cours de la période.

L'éducation, le sport et la culture figurent parmi les secteurs à fort impact social qui sont habituellement touchés par les restrictions liées au blocus. Les principaux préjudices constatés dans ces domaines au cours de la période sont liés aux coûts supplémentaires de fret pour le transport de produits achetés sur des marchés éloignés, ainsi qu'aux obstacles qui empêchent la réception de paiements pour les services professionnels fournis à l'étranger et aux difficultés d'accès à un financement extérieur.

Le Gouvernement cubain alloue chaque année des ressources financières, matérielles et humaines considérables au secteur de l'éducation, qui représentait 24 % du budget de l'État en 2021. Ce secteur est pénalisé par l'impossibilité d'accéder au marché des États-Unis et aux autres marchés d'Amérique latine et des Caraïbes, qui sont dominés par les entreprises et les sociétés américaines. Il est donc difficile d'obtenir le matériel scolaire, le mobilier et les équipements nécessaires pour assurer un enseignement de la plus haute qualité.

Entre janvier et juillet 2021, les préjudices causés par le blocus dans ce secteur se sont élevés à quelque 30 032 550 dollars.

On trouvera ci-après quelques exemples des préjudices constatés dans le secteur de l'éducation au cours de la période :

- Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, un large éventail de ressources est nécessaire pour assurer la prise en charge complète des apprenants, et les carences en la matière ont des répercussions négatives sur la pleine inclusion sociale des élèves. En particulier, la nécessité d'acquérir du matériel spécialisé sur des marchés géographiquement éloignés, avec l'augmentation des coûts qui en résulte, a empêché Cuba d'acheter des équipements tels que des fauteuils roulants électriques pour les enfants atteints de handicaps physiques et moteurs qui, en raison de leurs pathologies sous-jacentes, ne peuvent pas utiliser de fauteuil roulant traditionnel.
- En juillet 2021, il est apparu que le département du commerce international de la société britannique Gecko Arts and Media, fournisseur régulier de matériel scolaire aux entités cubaines liées au secteur de l'enseignement spécialisé, avait

décidé de retirer les garanties données à Cuba en matière de commerce en raison des restrictions liées au blocus. Désormais, tout envoi à destination de l'île doit être réglé d'avance. La société avait soumis un devis pour l'envoi de deux cargaisons sur l'île, mais n'est pas parvenue à ce jour à obtenir qu'une banque accepte de recevoir un paiement émanant de Cuba.

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le secteur de l'enseignement supérieur a organisé des manifestations scientifiques et des conférences en ligne. Toutefois, en raison du blocus, Cuba n'a pas accès à plusieurs des principaux serveurs de visioconférence existants, tels que Cisco WebEx, Skype et Zoom. Ainsi, en avril 2021, l'Université des sciences informatiques n'a pas pu participer à la réunion régionale virtuelle de l'Association internationale des parcs technologiques (International Association of Science Parks and Areas of Innovation), cette manifestation ayant été organisée sur la plateforme Zoom. De même, les enseignants et les spécialistes n'ont pas pu participer à de nombreuses manifestations en ligne au cours de la période.

Depuis plus de 60 ans, le Gouvernement cubain s'attache à garantir la pratique d'activités physiques et sportives en tant que droit et devoir du peuple, par l'intermédiaire de l'Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs. Toutefois, le milieu sportif a lui aussi subi les effets du blocus, qui a causé des préjudices de l'ordre de 2 827 515 dollars entre janvier et juillet 2021.

La rétention de milliers de dollars gagnés par des athlètes, des équipes et des arbitres cubains pour leur participation à des manifestations internationales a été signalée au cours de la période. C'est là le résultat de la persécution financière implacable à laquelle se livre le Gouvernement des États-Unis et de la pression qu'il exerce sur les banques. En raison du blocus :

- Un montant de 28 000 dollars revenant à un athlète cubain au titre de prix remportés dans le cadre du Circuit mondial de volleyball de plage a été bloqué[8].
- Deux arbitres cubains n'ont pas pu percevoir 9 282 dollars et 8 680 dollars, respectivement, pour les services fournis lors de différentes manifestations internationales.
- Une fédération sportive cubaine n'a pas été en mesure de recevoir les prix qui lui revenaient et qui s'élèvent au total à 7 000 dollars.

Par ailleurs, la livraison d'embarcations destinées à des compétitions de canoë et de kayak, qui ont été commandées et réglées en 2020, demeure en suspens, la société de transport ayant informé le fabricant (Plastex) qu'elle refusait d'acheminer ces produits jusqu'à Cuba. À ce jour, Cuba n'a trouvé aucune autre entreprise disposée à assurer cette livraison.

Le refus des États-Unis de délivrer les visas nécessaires ou les délais de délivrance de tels visas figurent également parmi les éléments qui font régulièrement obstacle à la participation des athlètes cubains aux manifestations internationales.

Le secteur de la culture continue d'être fortement touché par le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, lequel a entraîné des préjudices d'un montant de 19 155 000 dollars pour la période allant de janvier à juillet 2021.

[8] Cet athlète, avec son partenaire, a représenté Cuba lors des compétitions suivantes (entre autres) : Jeux olympiques de Rio 2016 (quarts de finale, cinquième place), Championnats du monde (huitièmes de finale en 2017) et Jeux panaméricains (troisième place en 2015). Ils ont remporté la médaille de bronze dans la ville chinoise de Qinzhou, siège de la vingt et unième phase du circuit mondial de volleyball de plage (2017).

Le blocus limite la promotion artistique et intellectuelle des jeunes Cubains. S'il n'existait pas de restrictions à l'entrée, à l'exposition et à la vente d'œuvres cubaines aux États-Unis, ni d'obstacles à l'établissement de liens avec la communauté artistique de ce pays, les artistes cubains pourraient accéder à un marché vaste et dynamique et contribuer au renforcement des liens culturels entre Cuba et les États-Unis.

Le blocus et la politique d'hostilité des États-Unis à l'égard de Cuba limitent l'accès des musiciens cubains aux visas dont ils ont besoin pour effectuer des tournées et se produire en concert sur le territoire du pays. Ils les empêchent également de s'inscrire à des manifestations organisées aux États-Unis et d'y participer, ainsi que de signer des contrats et d'être rémunérés pour les représentations données dans ce pays sans recourir à des intermédiaires, ce qui entraîne une réduction de leurs revenus.

Par ailleurs, le Gouvernement des États-Unis appuie, de manière délibérée et dans le cadre de sa campagne de subversion financée par des fonds fédéraux, les tentatives visant à légitimer tout produit pseudo-culturel ou toute action ayant pour but de discréditer les valeurs et la richesse culturelle de la nation cubaine et de ses créateurs, ce qui a une influence négative sur la commercialisation de l'art cubain dans tous les circuits culturels, en particulier aux États-Unis.

On trouvera ci-après quelques exemples des préjudices constatés dans le secteur de la culture au cours de la période :

- Aucune clause relative au paiement des représentations artistiques ne doit figurer dans les contrats de la maison de disques EGREM avec des clients des États-Unis, car cela pourrait porter préjudice aux artistes et aux sociétés qui les représentent. Les paiements doivent donc être effectués par des tiers, ce qui rend les opérations plus coûteuses et entraîne une réduction des revenus perçus par la partie cubaine. L'effet dissuasif et intimidant des mesures coercitives imposées par les États-Unis, notamment les sanctions et les amendes, entrave également les échanges commerciaux avec des pays tiers. Ces obstacles ont entraîné un manque à gagner de 206 330 dollars pour la maison de disques.
- Le repositionnement géographique des importations auquel le Fonds cubain pour les biens culturels a dû procéder face à l'impossibilité d'accéder au marché des États-Unis a entraîné un préjudice d'un montant de 780 171,19 dollars lié à l'obligation d'importer des matières premières, des matériaux, des équipements et des intrants depuis l'Asie et l'Europe.
- L'impossibilité de facturer les représentations données par les musiciens cubains à l'étranger directement en dollars des États-Unis a été associée à un coût financier de 24 295 dollars. En effet, pour effectuer des virements à destination de Cuba, les parties étrangères doivent avoir recours à des passerelles de paiement et à des intermédiaires financiers qui facturent chacun des frais de service.
- À l'heure actuelle, les œuvres cinématographiques qui n'utilisent pas la technologie mise au point par la société américaine Dolby ont très peu de chance d'entrer sur le marché international du film. Cuba ne pouvant accéder à ce service, les créateurs cubains doivent s'associer avec des coproducteurs étrangers pour acquérir les licences correspondantes. Au cours de la période, cela a entraîné des préjudices d'un montant estimé à 100 000 dollars.

2.2 Incidences sur le développement économique

De 2020 à septembre 2021, le produit intérieur brut (PIB) de Cuba s'est contracté de 13 %, en raison des effets conjugués de la pandémie de COVID-19, de la crise économique mondiale et de l'intensification sans précédent du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Cette situation a eu des effets dévastateurs dans tous les secteurs de l'économie et s'est directement répercutée sur les conditions de vie de la population.

Le pays est actuellement engagé dans un processus progressif de reprise économique, l'objectif étant de regagner les niveaux d'activité perdus ces deux dernières années et d'améliorer l'offre à la population. À cette fin, le Gouvernement cubain s'est employé à promouvoir la diversification de l'appareil productif et le renforcement de la participation des entreprises publiques et non publiques.

Comme indiqué précédemment, le blocus est le principal obstacle au développement économique et social de Cuba, à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social et à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

Transformer le coût du blocus en capacité de paiement permettrait au pays de disposer d'une source de financement supplémentaire substantielle et durable, qui imprimerait plus de dynamisme aux programmes d'investissement liés aux secteurs stratégiques du Plan national de développement, dont les six axes stratégiques sont alignés sur les 17 objectifs de développement durable, ce qui créerait les conditions nécessaires à la croissance annuelle soutenue du PIB.

En mars 2021, lors de la séance de clôture de la 28e réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat, la proposition de financement du projet visant à renforcer la résilience côtière face aux changements climatiques à Cuba grâce à l'adaptation écosystémique (projet « Mi Costa ») a été approuvée à la majorité des voix, la seule objection ayant été soulevée par les États-Unis, pour des raisons politiques. Le Fonds vert pour le climat financera les huit premières années du projet, en fournissant une contribution de 23 927 294 dollars, qui sera complétée par un versement du même montant du Gouvernement cubain. La totalité de l'enveloppe servira à mettre en œuvre une stratégie d'adaptation écosystémique au service de la protection du littoral, qui bénéficiera à 1 300 000 personnes vivant dans 24 municipalités et sept agglomérations côtières des provinces suivantes : Artemisa, Camagüey, Ciego de Ávila, Granma, Las Tunas, Mayabeque et Pinar del Río.

Il est surprenant que le représentant des États-Unis se soit opposé à un projet qui vise à renforcer les capacités nationales d'adaptation d'un petit État insulaire en développement face aux changements climatiques, sachant que l'actuel Gouvernement des États-Unis a exprimé un vif intérêt pour ces questions.

Au cours des sept premiers mois de 2021, les effets dévastateurs de la pandémie ont perduré et, dans ce contexte, le rôle de la biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique cubaines comme piliers de la souveraineté nationale a été confirmé. Le groupe BioCubaFarma, qui fabrique des médicaments et du matériel et propose des services de haute technologie, dans le but d'améliorer la santé humaine et de faciliter la production de biens et de services exportables et la production alimentaire au moyen de technologies de pointe, représente l'un des secteurs sensibles à fort impact sur la population et l'économie.

Ce secteur n'a pas été épargné par les dommages liés au blocus imposé à Cuba par les États-Unis, et les activités de recherche, de développement, de production et de commercialisation du groupe subissent chaque année des pertes économiques importantes. De janvier à juillet 2021, on a comptabilisé des pertes d'environ

102 943 600 dollars, principalement dues à la perte de recettes d'exportation, aux dommages causés par le repositionnement géographique des activités et aux incidences monétaires.

Le blocus empêche notamment la population des États-Unis de profiter des avantages liés aux produits biotechnologiques et pharmaceutiques mis au point à Cuba. À cet égard, on peut citer l'exemple de médicaments cubains reconnus internationalement, tels que l'Heberprot-P[9], le Gavac[10] ou la Proctokinasa[11], qui ne peuvent pas être exportés vers les États-Unis en raison des restrictions liées au blocus. On estime que l'impossibilité de commercialiser ces produits sur le marché américain a entraîné, pour la période considérée, un préjudice de 97 382 500 dollars pour le Centre de génie génétique et de biotechnologie, en raison du manque à gagner sur les exportations de biens et de services.

Entre janvier et juillet 2021, afin de contenir la propagation de la COVID-19, Cuba a maintenu ses frontières fermées aux vols touristiques internationaux. Seuls quelques voyages à des fins humanitaires et commerciales ont été autorisés. C'est pourquoi il n'est pas possible pour la période à l'examen de comptabiliser les pertes subies par le secteur du tourisme en raison des restrictions d'entrée imposées aux navires de croisière et aux voyageurs américains à Cuba.

Cependant, pendant la période considérée, on a estimé que le préjudice causé par le blocus au secteur du tourisme s'élevait à 11 873 112 dollars, et qu'il s'agissait principalement de dommages monétaires et financiers et de pertes liées au repositionnement géographique des activités.

Parmi les principaux dommages, on peut citer les exemples suivants :

- L'interdiction de négocier les tarifs de fret maritime et aérien avec les États-Unis a contraint les entreprises cubaines à travailler à des conditions financièrement désavantageuses, ce qui a entraîné un préjudice de 782 350 dollars.
- L'agence de voyage Cubatur a calculé que les dommages monétaires et financiers s'élevaient à 28 510 dollars, en raison des frais bancaires et de la fluctuation des taux de change. Pour les mêmes raisons, l'agence de voyage Cubanacán et la société Caracol ont fait état de pertes estimées à 94 089 dollars et à 125 324 dollars, respectivement.
- De nombreux sites Web considérés comme les leaders mondiaux de la promotion et de la distribution de produits touristiques sont inaccessibles à Cuba en raison des sanctions imposées par les États-Unis. En particulier, les agences de voyage cubaines ne peuvent pas utiliser les systèmes mondiaux de distribution Galileo, Sabre et Worldspan (principaux systèmes utilisés en Amérique du Nord, y compris au Canada). En outre, un grand nombre d'établissements hôteliers cubains ont été retirés de sites tels que Booking.com, Expedia et Trivago, ce qui limite considérablement l'accès aux produits touristiques et leur visibilité pour les agences de vente au détail des autres pays, qui utilisent Galileo et Sabre. Cela limite également les options de vente offertes au client final.
- Il est impossible pour les entreprises touristiques cubaines d'accéder aux campagnes de promotion en ligne. Par exemple, les campagnes de publicité diffusées sur Facebook sont payantes, et, à cause du blocus, aucune entreprise cubaine ne dispose de cartes Visa ou MasterCard pour procéder au règlement.

[9] Seul médicament au monde capable de traiter les ulcères du pied diabétique.

[10] Vaccin visant à contrôler les tiques chez les bovins.

[11] Médicament pour le traitement des hémorroïdes aiguës.

En ce qui concerne le secteur non étatique, les restrictions liées au blocus entravent considérablement l'activité de nombreux entrepreneurs, chefs d'entreprises et dirigeants de coopératives cubains. Cette politique a d'importants effets sur leurs opérations quotidiennes et limite fortement leur capacité de prospérer.

Les restrictions concernant les voyageurs américains restent en place, ce qui continuera à limiter le flux de visiteurs sur l'île, sachant qu'à partir du 15 novembre 2021, le nombre de vols internationaux et d'arrivées de voyageurs, y compris de touristes, augmentera progressivement.

Ces restrictions ont entraîné une réduction significative de la demande de biens et de services dans le secteur non étatique au cours des dernières années. En parallèle, la fermeture des services consulaires entre les deux pays a empêché les entrepreneurs cubains de se rendre aux États-Unis et d'acheter directement les fournitures nécessaires à leur activité.

Des entrepreneurs cubains ont vu leurs comptes bancaires américains fermés, ce qui a rendu leurs transactions financières plus difficiles et plus coûteuses. En raison des mesures coercitives qui ont été appliquées contre les institutions financières ces dernières années, un certain nombre de plateformes de paiement et de commerce électronique, telles que PayPal et Airbnb, refusent de fournir des services aux entreprises cubaines.

Entre janvier et juillet 2021, les dommages et les préjudices financiers causés par le blocus dans le secteur des communications et de l'informatique, télécommunications comprises, sont estimés à 37 520 578 dollars.

Ces dommages étaient essentiellement dus aux facteurs suivants : restrictions ou interdictions concernant l'accès aux technologies et aux équipements sous licence américaine ou utilisant des composants américains, ce qui contraint à s'approvisionner sur d'autres marchés, beaucoup plus éloignés ; incidences pécuniaires et financières causées par les variations de taux de change et le refus des banques d'effectuer des transactions avec Cuba ; répercussions de l'augmentation des coûts de réparation sur la production et les services, les réparations ne pouvant pas être effectuées directement par les fournisseurs et les fabricants aux États-Unis ; difficultés d'accès aux outils informatiques, essentiels pour les activités de formation et la production de contenus destinés aux logiciels nationaux.

Le blocus constitue le principal obstacle à l'amélioration de la circulation de l'information et de l'accès à Internet et aux technologies de l'information et des communications. Il affecte aussi le développement des communications à Cuba, dans la mesure où il rend plus difficile et cher l'accès à Internet et entrave l'accès à certaines plateformes et technologies, sans parler du fait que d'aucuns utilisent le cyberespace pour tenter de perturber le système politique et juridique cubain.

Parmi les préjudices constatés dans ce secteur, on peut citer les suivants :

- Les entreprises qui fabriquent des équipements intégrant des composants américains, ou qui ont une forte présence sur le marché, font continuellement face à des restrictions concernant leurs opérations avec Cuba. Ces restrictions ont entraîné une augmentation des coûts et complexifié les opérations logistiques de l'entreprise cubaine de télécommunications ETECSA, le préjudice subi s'élevant à 26 611 000 dollars.
- Ne pouvant plus utiliser les principaux nœuds d'interconnexion mondiaux, qui se trouvent aux États-Unis, pour se connecter aux réseaux d'autres opérateurs, l'entreprise ETECSA doit utiliser des nœuds situés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la Jamaïque et à la République bolivarienne du Venezuela, ce qui entraîne des dépenses se chiffrant à 8 145 800 dollars.

- Le blocus empêche les développeurs de logiciels cubains, qui sont majoritairement jeunes, de proposer des produits et des applications créés pour le système d'exploitation Android sur le Play store de Google. Pour s'inscrire sur cette plateforme en tant que développeur et publier une application, il faut s'acquitter d'une contribution minimale, ce qui est impossible, car les transactions avec les banques américaines ne peuvent pas être traitées depuis Cuba. Et même s'ils pouvaient effectuer ce paiement, les développeurs cubains ne pourraient pas percevoir les revenus générés par le téléchargement de leur application sur le Play store, car il faut pour cela être titulaire d'un compte sur une plateforme de paiement en ligne pouvant effectuer la transaction (PayPal, par exemple). Or, cela est rendu impossible par les restrictions liées au blocus.
- Ce secteur a également subi les conséquences des restrictions d'accès aux plateformes numériques Cisco Webex, Interprefy et Zoom, entre autres, qui ont empêché les représentants cubains de participer sur un pied d'égalité à de nombreux événements internationaux tenus en ligne.

Pour la période considérée, le montant des préjudices causés par le blocus à l'industrie cubaine est estimé à environ 13 864 800 dollars. Ces préjudices sont principalement imputables aux pertes de revenus provenant des exportations de biens et de services, au repositionnement géographique des activités (hausse des prix, coûts de fret et d'assurance, stocks, etc.), aux variations des taux de change et aux incidences du blocus technologique.

Quelques-uns des exemples les plus représentatifs de ces préjudices sont cités ci-après :

- L'Empresa Comercializadora Importadora-Exportadora de la Industria Ligera (entreprise de vente, d'importation et d'exportation de l'industrie légère) a perdu des recettes d'un montant de 246 484,9 dollars liées à l'exportation de biens, car les banques NatWest Bank of London (banque avec laquelle le contrat a été passé), Caixaben et MetroBank (banques du client) ont refusé de lui virer des fonds à cause des sanctions financières des États-Unis.
- L'interdiction d'utiliser le dollar américain comme monnaie de paiement oblige les entités cubaines à utiliser l'euro et d'autres devises dans leurs transactions internationales, ce qui entraîne un surcoût lié aux opérations de change et aux commissions à payer aux banques pour ces transactions. Le Grupo Empresarial de Reciclaje et le Grupo Empresarial de la Industria Química ont fait état d'un préjudice s'élevant respectivement à 1 113 829,73 dollars et à 2 222 190,49 dollars pour ce seul motif.
- L'entreprise cubaine Acinox Comercial n'a pas accès aux entreprises transnationales américaines, fortement présentes sur le marché de la métallurgie. Elle n'est pas non plus en mesure d'acheter directement aux États-Unis les matières premières, les pièces détachées et les métaux nécessaires à son activité, et doit se procurer ces produits en Asie ou en Europe, ce qui entraîne un surcoût estimé à 15 %. Au cours de la période considérée, le montant des importations s'est élevé à 20 147 095,62 dollars. On estime que 3 022 064,34 dollars auraient pu être économisés si les produits avaient été achetés sur le marché américain.
- En 2021, la société commerciale BK Import/Export[12] a demandé un devis à la société allemande MasterFlex Group concernant l'achat de tuyaux destinés à

[12] Cette société importe et exporte des produits et des solutions de production, ainsi que des matières premières, des équipements et d'autres fournitures, afin de garantir la production et de soutenir les projets des entreprises du secteur métallurgique et leur ouverture sur le marché extérieur.

être utilisés dans une usine de jus de fruits à Cuba. En réponse, la société a indiqué que sa filiale aux États-Unis était responsable de toutes les opérations pour l'Amérique centrale et que, compte tenu de la législation américaine, elle ne pouvait fournir aucun produit à une entité cubaine.

À cause du blocus, le secteur de la construction a toujours autant de mal à accéder à des technologies plus efficaces, plus légères et moins voraces en matériaux de base et en composants énergétiques. Entre janvier et juillet 2021, il a été fait état d'un préjudice de 22 793 000 dollars dans ce secteur.

On trouvera ci-après des exemples de préjudices subis dans le secteur de la construction pendant la période considérée :

- La Direction générale du logement a comptabilisé des pertes s'élevant à 17 500 000 millions de dollars en raison de l'impossibilité d'accéder à des matériaux et à des technologies plus efficaces. Si ce montant avait été économisé, le programme national de logement aurait été mis en œuvre plus rapidement et plus efficacement.
- Le Ministère cubain de la construction a signalé des pertes de recettes d'exportation d'un montant de 3 700 000 dollars. Ces pertes s'expliquent principalement par les deux raisons suivantes :
  - Le refus de la First Caribbean International Bank de transférer des fonds vers Cuba pour le compte de son client Try Island, dans les Îles Caïmanes, par crainte de subir les représailles financières que les États-Unis imposent aux banques qui tentent de travailler avec Cuba.
  - La production de clinker destiné à l'exportation a beaucoup souffert en raison des difficultés d'approvisionnement en carburant de type coke de pétrole, qui sont dues aux sanctions appliquées ces dernières années contre les entreprises fournissant du carburant à Cuba.
- En raison de l'effet dissuasif du blocus, le Grupo Empresarial de la Construcción a fait état d'un préjudice de 1,3 million de dollars, conséquence de l'impossibilité de signer des contrats de partenariat économique international avec des entreprises étrangères.

Entre janvier et juillet 2021, les dommages causés par le blocus dans le secteur des transports se sont élevés à 31 278 520 dollars.

On trouvera ci-après des exemples de préjudices causés par cette politique pendant la période considérée :

- L'entreprise Cubana de Aviación a déclaré avoir perdu 7 062 498,78 dollars en raison du non-renouvellement d'un contrat de location d'avions cargos. Cela a entraîné la suspension des opérations de transport prévues sur les routes aériennes desservant Cancun, México, la Colombie, l'Équateur et la République dominicaine, et une réduction importante de la fréquence des vols à destination du Panama.
- Des difficultés persistent en ce qui concerne le transport direct de biens non marchands provenant des États-Unis qui sont envoyés à la population par la famille ou les amis. À l'heure actuelle, une grande partie de ces cargaisons arrivent à Cuba via des pays tiers, ce qui augmente le coût du transport et entraîne des retards importants, au détriment de la population cubaine à qui ces envois sont destinés.
- Les restrictions imposées par la loi Torricelli font qu'il est difficile d'obtenir des offres relatives à l'exploitation des navires et entraînent une hausse des tarifs

pour les opérations portuaires cubaines. Une part importante des navires en provenance d'Europe, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe font escale dans des ports des Caraïbes, ce qui génère des retards en raison de l'allongement des temps de traversée. Sur la base du volume de conteneurs traités, on estime que la levée du blocus permettrait d'économiser 6 000 000 dollars rien que sur les tarifs de fret et l'ajustement du prix du carburant (coefficient d'ajustement de soutage ou BAF), ainsi que sur la réduction des besoins de stockage.

Dans le secteur de l'énergie et des mines, on estime que les dommages s'élèvent à 136 063 043 dollars pour la période considérée. Cuba a eu énormément du mal à maintenir la production d'électricité, en raison des tensions causées par le blocus. Le siège économique a exacerbé les contraintes financières et les difficultés d'accès au crédit, ce qui a entravé la réparation des centrales thermiques du pays et l'acquisition des technologies nécessaires.

À cela s'ajoutent les mesures prises par l'administration Trump en 2019 pour empêcher la livraison de carburant à Cuba, qui restent pleinement en vigueur. Cette situation entraîne d'importantes difficultés pour le pays, car les pénuries de carburant perturbent tous les processus productifs et tous les secteurs de l'économie, en particulier les approvisionnements nécessaires à la stabilité du système électroénergétique national, ainsi que la prestation de plusieurs services essentiels pour la population, tels que la fourniture d'électricité, la production d'énergie nécessaire pour la cuisson des aliments et les transports publics.

Le Gouvernement des États-Unis persécute et intimide les entreprises qui envoient du carburant à Cuba. Par conséquent, le portefeuille de fournisseurs étrangers a été réduit, et ceux qui maintiennent des contrats avec Cuba ont considérablement augmenté leurs tarifs compte tenu du risque pays. Il s'agit d'une mesure de guerre non classique appliquée en temps de paix apparente contre l'ensemble de la population d'un pays auquel les États-Unis n'ont pas officiellement déclaré la guerre.

Parmi les exemples de préjudices constatés au cours de la période considérée, on peut citer les suivants :

- L'entreprise Unión Cuba Petróleo a signalé un manque à gagner de 17 391 640 dollars en raison de la perte de recettes d'exportation de biens et de services. Depuis 2019, les compagnies maritimes propriétaires de navires livrant du carburant à Cuba figurent sur la liste des entités spécialement visées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers. Une société cubaine d'import-export de carburant a également été inscrite sur cette liste, ce qui a entraîné le départ de tous ses fournisseurs, qui ont refusé de rester dans le portefeuille commercial de cette entité.
- Les États-Unis sont le premier pays producteur et exportateur d'acide sulfurique au niveau mondial, mais Cuba doit acheter ce produit dans les ports canadiens, ce qui entraîne une augmentation d'environ 20 % des frais de transport, soit un surcoût de 5 041 000 dollars.
- L'entreprise Moa Nickel a indiqué avoir subi un préjudice de 953 300 dollars en raison du surcoût du fret. Cette entité importe du gaz de pétrole liquéfié, et son portefeuille de fournisseurs a également été limité en raison de la persécution menée contre les entreprises qui ont des relations commerciales avec Cuba.

Tableau 1
Tableau récapitulatif des préjudices chiffrés par secteur, pour la période allant de janvier à juillet 2021

Secteurs	*Préjudices constatés (dollars É.-U.)*
Santé	113 498 300
Éducation	30 032 550
Sport	2 827 515
Culture	19 155 000
Biotechnologie et industrie pharmaceutique	102 943 600
Tourisme	11 873 112
Communication et informatique, y compris les télécommunications	37 520 578
Industrie	13 864 800
Bâtiment	22 793 000
Transport	31 278 520
Énergie et mines	136 063 043
Secteur externe	923 829 755,13
Banque et finance	167 800 000

2.3 Préjudice humain non quantifiable

On ne peut pas aborder les effets du blocus sans prendre en compte les dommages humains gravissimes causés par cette politique, qui vise à ébranler la conscience des Cubains, à compromettre le modèle de développement du pays et à susciter le mécontentement. Ces dommages humains ne peuvent être quantifiés, mais ils sont réels et considérables.

Le blocus, qui vise à porter atteinte à un projet social conçu dès le départ pour bénéficier aux plus défavorisés, utilise les privations matérielles comme outil de déstabilisation sociale.

Les Cubains, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, subissent les conséquences dévastatrices du blocus. Plusieurs générations sont nées et ont vécu sous le joug de cette politique criminelle, qui a été appliquée cruellement et intentionnellement afin de porter atteinte aux secteurs économiques et sociaux les plus sensibles.

En témoigne la note tristement célèbre écrite par le Sous-Secrétaire d'État adjoint aux Affaires interaméricaines du Département d'État américain de l'époque, Lester Mallory, qui, le 6 avril 1960, affirmait ce qui suit :

> « La majorité des Cubains soutiennent Castro [....]. Le seul moyen prévisible de réduire le soutien interne passe par le désenchantement et le découragement basés sur l'insatisfaction et les difficultés économiques. [....] [I]l faut recourir rapidement à tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique de Cuba [....], adopter les mesures les plus efficaces et les plus discrètes possibles afin d'empêcher Cuba de se procurer de l'argent et de s'approvisionner, de réduire ses possibilités de financement et les salaires réels, dans le but de provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement ».

Depuis lors, la stratégie des États-Unis à l'égard de Cuba a consisté à créer de la précarité matérielle et à favoriser le chaos, ainsi que l'impuissance, le

mécontentement et le découragement des Cubains face à leurs conditions de vie, et à saper leurs aspirations légitimes à la prospérité et au développement.

Le Gouvernement des États-Unis ne peut pas se présenter comme un bienfaiteur du peuple cubain alors qu'il le condamne à la souffrance et au désespoir et qu'il perturbe l'approvisionnement en produits essentiels et de première nécessité, comme en témoignent les longues files d'attente que subissent quotidiennement les Cubains en pleine pandémie de COVID-19.

Le discours du Gouvernement des États-Unis, selon lequel le Gouvernement cubain serait responsable des effets de son blocus criminel sur l'île, est hypocrite.

Les conséquences psychologiques du blocus et l'anxiété qu'il cause à la population sont impossibles à chiffrer. On ne peut pas mesurer l'angoisse d'un Cubain qui a des difficultés pour accéder aux médicaments de base parce qu'une entité américaine a refusé d'envoyer les composants nécessaires à leur fabrication, ou celle d'une mère lorsqu'elle apprend que son enfant, atteint d'un cancer, ne pourra pas bénéficier du médicament cytostatique le plus avancé. Il est impossible d'évaluer le désespoir causé par l'impossibilité de recevoir des dons et de se faire livrer des achats essentiels pour des secteurs à fort impact social, car les entreprises chargées de leur acheminement ont une société américaine comme actionnaire et craignent des mesures punitives.

Il n'existe aucune méthode permettant de quantifier le désarroi d'un ingénieur qui ne peut pas se procurer le logiciel dont il a besoin pour son activité professionnelle, ou celui d'un étudiant qui ne peut pas consulter des sites utiles sur le plan académique.

Il est également impossible de mesurer la frustration des scientifiques, des universitaires, des artistes et d'autres professionnels cubains, qui sont souvent privés de la chance de collaborer et d'échanger avec leurs homologues d'autres pays, de participer à des événements internationaux et de présenter le fruit de leur travail.

Les dommages causés aux familles cubaines et aux liens avec les Cubains vivant à l'étranger sont incommensurables. Les États-Unis sont responsables des obstacles qui entravent les transferts de fonds, ainsi que de la complexité des procédures consulaires et de leur localisation dans un pays tiers, ce qui génère mécontentement et angoisse, porte atteinte au regroupement familial et contribue à édifier des murs alors que centaines de milliers de voix dans le monde entier appellent à la construction de ponts.

3. Incidences sur le secteur extérieur de l'économie cubaine

3.1 Incidences sur le commerce extérieur

Entre janvier et juillet 2021, les effets causés par le blocus sur le commerce extérieur cubain se chiffrent à 923 829 755,13 dollars. La persécution des opérations financières cubaines, accompagnée d'une campagne d'intimidation sans précédent contre les banques qui font des opérations avec Cuba, a considérablement touché l'activité économique extérieure du pays.

Comme les années précédentes, les dommages les plus importants concernent essentiellement les pertes de revenus dans le secteur des exportations de biens et de services, qui se chiffrent à 361 370 800 dollars. Ce montant ne tient pas compte des effets du blocus sur l'activité touristique du pays, qui sont dus à la réduction quasi absolue des voyages à travers le monde à cause de la COVID-19.

Dans le contexte de la pandémie, le fait de ne pas pouvoir importer du marché américain a entraîné des pertes considérables pour l'économie cubaine. À ce titre, les

dommages sont estimés à 256 233 656,30 dollars entre janvier et juillet 2021. Ce chiffre est supérieur de 48,6 % à celui enregistré entre avril 2019 et mars 2020, même si cette période était plus courte (sept mois seulement).

L'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis dans les opérations financières internationales oblige les entreprises cubaines à utiliser d'autres devises dans leurs opérations. Cela a entraîné des coûts supplémentaires, dus aux fluctuations du taux de change, estimés à 161 562 899,38 dollars.

Les mesures économiques coercitives imposées à Cuba quand le Président Trump était au pouvoir, en vue de renforcer le blocus, qui sont pleinement appliquées aujourd'hui, ont un effet dissuasif et intimidant sur les entreprises et entrepreneurs étrangers qui cherchent à faire des affaires avec des entités cubaines. Cette situation, combinée au refus accru des banques de traiter les opérations bancaires liées à Cuba, a entraîné des dommages s'élevant à 89 402 781 dollars.

En raison de l'impossibilité d'exporter vers les États-Unis à cause des restrictions et des interdictions du blocus, le secteur agricole cubain a subi un préjudice de 112 481 130 dollars au cours de la période considérée. Parmi les entités cubaines les plus touchées par cette situation, on peut citer Habanos et Internacional Cubana de Tabacos, qui ont déclaré des pertes se chiffrant en millions en raison de l'impossibilité de placer les produits du tabac cubains sur le marché américain, l'un des plus importants au monde[13].

En ce qui concerne Cubazucar, la valeur des exportations potentielles vers les États-Unis est estimée à 33 349 768 entre janvier et juillet 2021, compte tenu des 95 850 tonnes que Cuba a réussi à positionner sur le marché mondial durant cette période.

Pour ce qui est d'autres marques et articles exportables, comme le café Cubita et Caracolillo, Ron Caney, Ron Varadero, et le charbon de bois, l'impossibilité d'exporter vers les États-Unis oblige les entreprises cubaines à chercher des clients sur des marchés plus éloignés, comme l'Europe, ce qui rend tout le processus de commercialisation plus coûteux.

L'augmentation des frais de fret et d'assurance due à la réorientation du commerce vers des régions plus éloignées continue d'affecter gravement l'économie cubaine. Au cours de la période considérée, les pertes en la matière sont estimées à 43 548 077 dollars. En outre, la nécessité de recourir à des intermédiaires commerciaux, avec l'augmentation du prix des marchandises qui en découle, a causé un préjudice estimé à 5 843 500 dollars.

Le tableau 2 ci-dessous récapitule les incidences du blocus sur le commerce extérieur cubain entre janvier et juillet 2021.

[13] Le marché du tabac haut de gamme est estimé à environ 435 millions d'unités. Sur ce total, environ 290 millions d'unités sont vendues aux États-Unis, ce qui en fait le plus grand marché mondial du tabac haut de gamme (soit 66 % du marché mondial).

Tableau 2
Incidences du blocus sur le commerce extérieur cubain, pour la période allant de janvier à juillet 2021

Type de préjudice	*Montant en dollars É.-U.*
Impossibilité d'accéder au marché des États-Unis	256 233 656,30
Recours à des intermédiaires/augmentation du prix des marchandises	5 843 500,00
Augmentation des coûts de fret et d'assurance	43 548 077,45
Manque à gagner en termes d'exportations	361 370 800,00
Augmentation du risque pays et des coûts de financement	5 868 041,00
Interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis	161 562 899,38
Autres préjudices[a]	89 402 781,00
Total	**923 829 755,13**

[a] Coûts supplémentaires liés aux opérations effectuées par l'intermédiaire de banques dans des pays tiers, aux frais bancaires, aux modalités de paiement, à la rétention de fonds, aux ruptures de contrats et aux litiges, entre autres.

3.2 Incidences sur les secteurs bancaire et financier

La période allant de janvier à juillet 2021 a été marquée par la persécution impitoyable des transactions de Cuba avec des pays tiers. Durant cette période, les dommages monétaires et financiers enregistrés s'élèvent à 167,8 millions de dollars.

Les restrictions concernant l'utilisation du dollar des États-Unis dans les opérations commerciales et financières à l'étranger, ainsi que le refus des banques étrangères de fournir des services à Cuba, causent des dommages persistants. Cette situation a été aggravée ces dernières années par les mesures coercitives imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers à des entités américaines et par des pays tiers, pour des violations présumées du blocus.

L'inscription de Cuba, en janvier 2021, sur la liste des États soutenant le terrorisme, établie de manière unilatérale par le Département d'État américain, a renforcé les conséquences du blocus en aggravant les difficultés que rencontre le pays pour participer au commerce international, effectuer des opérations financières et acquérir des intrants de base.

En raison de cette mesure, de nombreuses banques ont suspendu leurs opérations avec Cuba au cours de la période considérée, y compris les transferts pour l'achat d'aliments, de médicaments et de biens pour la population, et cela pendant que le pays est en pleine lutte contre la pandémie de COVID-19.

De même, des dizaines de missions diplomatiques cubaines dans le monde ont également été lâchées par les banques qui leur proposaient traditionnellement des services, celles-ci craignant de subir des représailles de la part du Gouvernement des États-Unis. Cette situation nuit au fonctionnement et aux moyens de subsistance des ambassades cubaines et de leur personnel. En outre, elle a compliqué le versement des contributions financières de Cuba à plusieurs organisations internationales et régionales.

Le durcissement de l'application extraterritoriale du blocus dans la sphère financière touche également les personnes physiques. De nombreuses informations font état de cas de Cubains vivant à l'étrangers qui se heurtent au refus de leurs banques d'effectuer des virements ayant trait avec leur pays.

Cuba continue de se heurter à des obstacles et à des restrictions pour ce qui est de ses opérations bancaires, en particulier les renvois et les rejets de virements effectués par des banques européennes, celles-ci invoquant des raisons de politique interne ou autres.

D'autre part, le Gouvernement des États-Unis interdit aux banques de pays tiers de détenir des comptes en dollars des États-Unis pour Cuba ou des ressortissants cubains. Il interdit également l'utilisation de sa monnaie ou de comptes en dollars dans les transactions entre les ressortissants de pays tiers et les ressortissants cubains. Cela génère des pertes substantielles dues aux variations de taux de change entre le dollar des États-Unis et la monnaie des pays tiers dans lesquels les encaissements et les paiements sont effectués, ainsi que d'autres coûts supplémentaires.

Le 10 juin 2021, le système bancaire et financier cubain a été contraint de suspendre temporairement l'acceptation de dépôts en espèces en dollars des États-Unis, en raison des restrictions imposées par le blocus américain à l'utilisation de cette monnaie pour des transactions une fois qu'elle a été collectée à Cuba.

Parmi les principales incidences de la politique de blocus sur le secteur bancaire et financier cubain entre janvier et juillet 2021, on peut citer les suivantes :

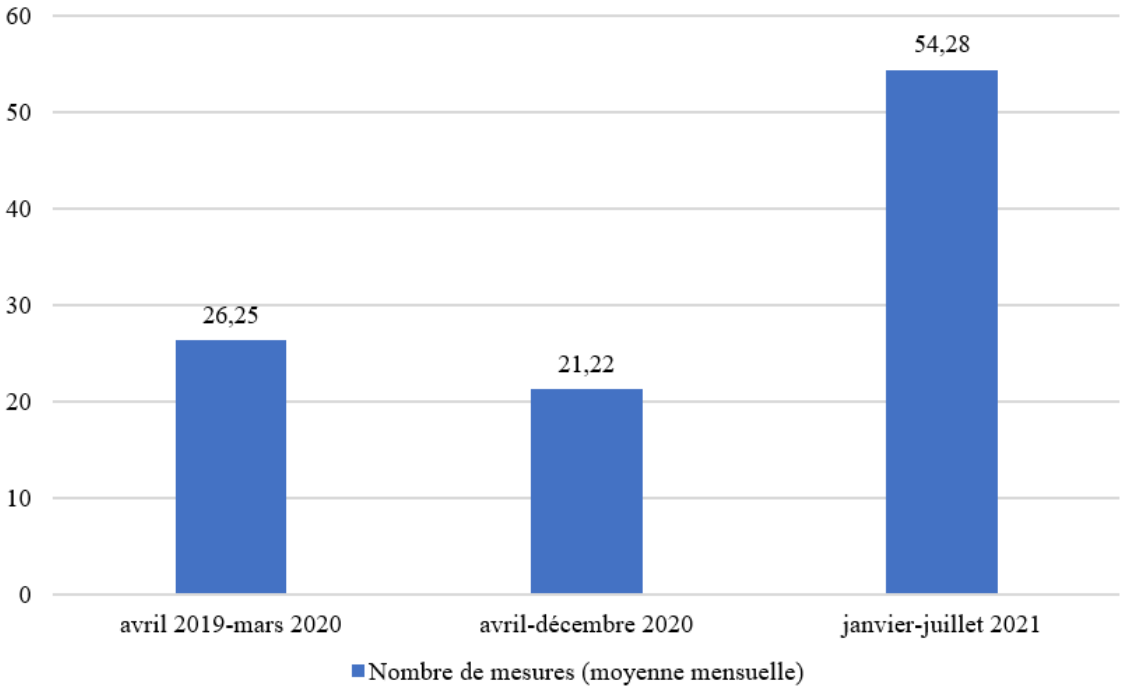
- **Refus de fournir des services bancaires**

En sept mois seulement, des banques étrangères ont pris 381 mesures ayant des incidences sur le système bancaire cubain (44 banques en Europe, 38 en Amérique et 11 dans le reste du monde). Ces opérations portaient sur environ 24 588 193 039 euros[14], ce qui donne une idée des courants financiers qui ont été touchés par l'effet dissuasif du blocus.

En moyenne, au cours de cette période, des banques étrangères prenaient chaque mois environ 54 mesures ayant des incidences sur le secteur bancaire et financier cubain. Ce chiffre représente plus du double du nombre moyen de mesures enregistrées par mois au cours des deux périodes précédentes (voir fig. I).

[14] Ce chiffre est exprimé en euros, car il s'agit de la devise dans laquelle Cuba opère avec les banques étrangères en raison de l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis.

Figure I
Mesures de banques étrangères ayant des incidences sur les opérations bancaires et financières de Cuba



Parmi ces mesures, on peut citer le refus d'ouvrir ou de fermer des comptes ; le refus de transférer des fonds vers Cuba ou en provenance du pays et de fournir d'autres services bancaires ; l'annulation ou le refus des demandes de clés de messagerie de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT, d'après l'acronyme en anglais) ou RMA[15] par les banques étrangères ; le renvoi et l'annulation des opérations bancaires et des accords de correspondance bancaire.

Ces exemples rendent compte des obstacles auxquels les banques cubaines font face presque quotidiennement dans la gestion des opérations du pays. En effet, les banques étrangères refusent de plus en plus de travailler avec Cuba, arguant de l'existence de sanctions américaines contre l'île, du respect des politiques internes ou d'autres raisons.

D'autre part, si l'on compare la moyenne mensuelle des commissions demandées à Cuba par les banques étrangères pour récupérer les coûts générés par le renvoi des opérations, on estime qu'entre janvier et juillet 2021, ces coûts ont augmenté de plus du double (2 176,84 dollars par mois) par rapport à ceux enregistrés entre avril et décembre 2020 (902,82 dollars par mois).

- **Accès aux financements extérieurs à des conditions extrêmement onéreuses**

Cuba a toujours été confrontée à cette situation en raison de la guerre économique, commerciale et financière des États-Unis, qui s'est intensifiée ces dernières années. Les entités bancaires et commerciales cubaines continuent de payer

[15] Les clés de messagerie SWIFT ou RMA (Relationship Management Application) sont à la base du développement des opérations bancaires, car elles sont utilisées par les banques pour les transferts électroniques (transactions monétaires) et la communication interbancaire. Les codes SWIFT sont essentiels pour garantir la sécurité et la rapidité de ces transactions et constituent une condition préalable à l'ouverture de comptes auprès de banques de pays tiers.

des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux appliqués sur le marché à d'autres pays, pour des opérations similaires de recherche de financements externes. Cela s'explique par les surtaxes liées à l'augmentation du risque pays de Cuba à cause du blocus ; le risque pays étant le principal critère utilisé pour déterminer la faisabilité et les coûts des opérations financières.

- **Difficultés d'envoi et de réception de documents bancaires par l'intermédiaire d'agences de coursiers**

Étant donné que les difficultés avec le service DHL persistent, les préjudices suivants sont toujours subis :

- L'envoi de documents bancaires par l'intermédiaire de services autres que ceux de DHL ou SWIFT n'est pas aussi sûr et ne bénéficie pas des mêmes garanties.
- Au lieu d'envoyer les originaux par l'intermédiaire de DHL, une copie des documents est envoyée par courrier électronique, y compris quand il s'agit de documents de transport.
- Les importateurs cubains doivent chercher d'autres moyens de recevoir les documents dont ils ont besoin pour s'acquitter des formalités douanières et pour pouvoir prendre possession de leurs marchandises qui transitent par les ports, ce qui rallonge les procédures et retarde l'arrivée des produits sur le marché cubain.

- **Incidences sur les services fournis à la population**

L'inscription par le Gouvernement des États-Unis de Financiera Cimex (Fincimex) et American International Services sur la liste des entités et sous-entités associées à Cuba, en juin et septembre 2020 respectivement, et l'impossibilité de traiter les envois de fonds par leur intermédiaire ont éliminé les principaux canaux formels d'envoi de fonds, compliquant davantage les liens entre les familles cubaines établies dans les deux pays, des liens déjà durement touchés par la pandémie.

À titre d'exemple, on peut citer les sommes d'argent qui étaient transférées à la population de cette manière grâce au contrat entre Fincimex et la Sociedad Mercantil Cubana Casas de Cambio (CADECA)[16]. Par ce canal seulement, en moyenne, 6 504 490 dollars étaient transférés par mois vers des particuliers en 2020. Ce chiffre a été drastiquement réduit à zéro à partir de décembre 2020, en raison des sanctions unilatérales que les États-Unis ont prises contre Fincimex. En s'appuyant sur ces données, on estime qu'au cours des sept premiers mois de 2021, la population a été privée d'environ 45 531 430 dollars. Cela montre l'ampleur du préjudice causé aux familles cubaines, bien qu'il ne s'agisse que d'une partie des incidences des mesures prises contre Fincimex.

4. Le blocus constitue une violation du droit international : application extraterritoriale

4.1 Préjudices causés à des sociétés cubaines

Les 11 et 12 janvier 2021, la société kazakhstanaise Best Tour Travel a effectué, par l'intermédiaire de la banque CenterCredit, deux virements à la société cubaine Cubadeportes pour des services d'hébergement et de transport fournis aux athlètes de l'équipe olympique de boxe du Kazakhstan, qui devaient se rendre à Cuba du 14 au 29 janvier. Le blocus a empêché la réception des fonds sur le compte du

[16] La Sociedad Mercantil Cubana Casas de Cambio (CADECA) est une institution financière qui contribue à la mise en œuvre de la politique monétaire de Cuba depuis 1994. Elle fournit aux personnes physiques et morales des services d'achat et de vente en monnaie locale et étrangère, entre autres.

bénéficiaire. À cet égard, la banque CenterCredit a fait valoir que, le 21 janvier, elle avait reçu une notification de son correspondant bancaire, la Bank of New York Mellon, l'informant que les paiements envoyés avaient été bloqués conformément aux sanctions américaines en vigueur contre le Gouvernement cubain.

Le 9 février 2021, la mission cubaine aux Fidji a été notifiée par la Bred Bank-Fiji de la fermeture de ses comptes auprès de la banque, du fait des sanctions imposées à Cuba. Depuis cette date, des démarches ont été entreprises auprès d'autres banques du pays pour ouvrir de nouveaux comptes, sans succès. Dans cette situation, il est impossible pour l'ambassade de Cuba de recevoir des paiements pour les services consulaires rendus.

Le 9 mars 2021, le conseiller du groupe Alto Cedro, la société qui, avec l'entité de paiement Pecunia Cards, fournit des services de terminaux de point de vente aux consulats cubains en Espagne, a déclaré que MasterCard avait contacté Pecunia Cards, l'informant qu'elle devait cesser immédiatement d'accepter des cartes à ces terminaux. Cette demande est fondée sur une règle interne de MasterCard qui, en raison du blocus, les empêche de fournir des services à des organisations liées au Gouvernement cubain ou de collaborer avec celles-ci.

Le 18 mars 2021, on a appris que le directeur financier de l'Abu Dhabi Stem Cell Center avait demandé au chef de la brigade médicale cubaine aux Émirats arabes unis de trouver un autre correspondant bancaire pour effectuer les paiements à Cuba pour les services des collaborateurs envoyés dans ce pays. La justification donnée à cette décision est que, en raison du blocus, la banque allemande Deutsche Bank, qui était utilisée comme correspondant jusqu'alors, a refusé de continuer à remplir cette fonction.

Le 19 mars 2021, la Scotiabank a informé le Bureau de la Brigade pédagogique cubaine aux Bahamas qu'à compter du 26 mars 2021, elle n'effectuerait plus aucun virement vers Cuba depuis le compte du Bureau dans cette institution financière. En outre, plusieurs pharmaciens cubains travaillant dans le cadre d'accords entre l'autorité hospitalière publique des Bahamas et les services médicaux cubains, dont le travail est essentiel au maintien des services pharmaceutiques de l'hôpital Princess Margaret, ont reçu des notifications similaires[17].

Le 26 mars, on a appris que des succursales de la Scotiabank prenaient des mesures à l'encontre de personnes ou d'entités cubaines dans plusieurs pays des Caraïbes, à la suite d'une alerte émise par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers au Bureau du surintendant des institutions financières, un organisme de réglementation du Gouvernement canadien. Plus précisément, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a demandé au Bureau du surintendant un audit de toutes les opérations des banques canadiennes avec Cuba, sans perdre de vue le fait que les sanctions à l'encontre de ce pays sont restées inchangées.

Le 1er juin 2021, le secrétariat de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) a informé l'ambassade de Cuba en Autriche que l'expédition d'un don d'équipements destinés à la création d'un centre national de données à Cuba avait été interrompue, la société chargée de son transport ayant soudainement fait savoir qu'elle ne pouvait pas effectuer cette opération en raison des sanctions imposées par les États-Unis à l'encontre de l'île.

[17] Tous les virements et opérations liés au travail des enseignants et des professionnels de santé cubains aux Bahamas ont été transparents et légaux, et sont basés sur des accords signés par les institutions et les ministères cubains concernés avec leurs homologues bahamiens. Par ces mesures, la Scotiabank met en péril l'exécution de ces accords.

Le 13 juillet 2021, il a été annoncé que la direction d'une banque avait décidé de fermer les comptes de l'ambassade de Cuba en France dans un délai de 60 jours. Cette mesure doit être considérée à la lumière de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, du règlement (CE) nº 2271/96, adopté le 22 novembre 1996 par le Conseil européen, et de l'Accord de dialogue politique et de coopération signé entre Cuba et l'Union européenne.

Ces dernières années, en raison de la persécution financière du Gouvernement des États-Unis à l'encontre de Cuba, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire a rencontré des difficultés pour verser sa contribution aux principales organisations internationales dont elle est membre, notamment l'Union interparlementaire et le Parlement latino-américain et caribéen, ce qui a entraîné de sérieuses contraintes à la participation cubaine à ces organisations.

En ce qui concerne l'Union interparlementaire, le pays n'a pas pu verser sa contribution en 2019, 2020 et 2021. Plusieurs démarches directes ont été effectuées auprès de l'organisation, en coordination avec la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et auprès d'autres organisations internationales à Genève, mais toutes ont été infructueuses en raison du refus d'une banque suisse d'accepter les virements en provenance de Cuba.

Pour ce qui est du Parlement latino-américain et caribéen, le pays n'a pas pu verser sa contribution en 2020 et 2021. Des démarches directes ont été entreprises auprès de l'organisation, mais en vain, car la banque n'accepte pas les virements en provenance de Cuba en raison du blocus.

4.2 Autres incidences extraterritoriales

En janvier 2021, le Directeur général d'une entreprise a signalé à l'ambassade de Cuba en Finlande (qui couvre également l'Estonie) qu'une banque estonienne avait commencé à bloquer les paiements que les clients de son entreprise adressaient à son nouveau partenaire financier, par l'intermédiaire de la banque en question. Les raisons invoquées par la banque estonienne étaient que le paiement était contraire à sa politique de risque. La banque a également déclaré que les virements liés à l'entreprise n'étaient « pas conformes aux principes et aux objectifs de l'application des sanctions internationales ».

Les avocats de l'entreprise ont envoyé un mémorandum sur l'application arbitraire des sanctions financières internationales dans le secteur bancaire en Estonie et l'application inappropriée des sanctions, daté du 18 janvier 2021, au Ministère estonien des affaires étrangères, dénonçant ce qui s'était passé et l'illégalité des restrictions imposées par la banque à l'entreprise. La correspondance évoquait les éléments suivants, entre autres :

– Les activités de la banque sont contraires au principe de la libre circulation des biens, des services et des capitaux, comme énoncé à l'article 26 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et portent atteinte à la liberté d'entreprise consacrée par l'article 31 de la Constitution estonienne.

– L'article 29 du Traité stipule également que les produits en provenance d'un pays tiers sont considérés comme étant en libre pratique dans un État membre si les formalités d'importation ont été respectées et si les droits de douane ont été perçus. Ces exigences sont appliquées par le Conseil estonien des impôts et des douanes et, si elles sont dûment respectées, la banque n'a aucune base juridique pour restreindre la circulation des produits du tabac fournis par l'entreprise.

Le 5 février 2021, le Directeur général d'une entreprise argentine, qui fournit régulièrement des céréales et de la farine à Cuba, a informé l'ambassade de Cuba à Buenos Aires du refus d'une banque uruguayenne de traiter le paiement d'une livraison de farine de luzerne. L'opérateur bancaire a notifié par écrit le retour des fonds à la banque cubaine Banco Internacional de Comercio, car cette institution financière a pour instruction de ne pas recevoir de fonds d'entreprises publiques cubaines. Cette mesure génère des désagréments supplémentaires pour les fournisseurs habituels de Cuba, car elle les empêche non seulement de recevoir les fonds requis à temps, mais les oblige également à trouver d'autres solutions pour les recevoir.

En avril 2021, on a appris que, dans le but de contribuer à l'achat de fournitures médicales, l'organisation de solidarité « Cubanos en UK », basée au Royaume-Uni, a effectué un virement en faveur de l'association « Estrella de Cuba », qui regroupe des Cubains vivant en Allemagne ; ce virement a été retenu par la banque et a conduit à l'ouverture d'une enquête sur les comptes de l'organisation.

En mai 2021, l'ambassade de Cuba en Jamaïque a effectué deux virements vers une banque pour le versement de la contribution de Cuba à l'Autorité internationale des fonds marins. Les deux virements ont été rejetés par la banque au motif qu'à compter du 1er avril 2021, elle a décidé de ne plus fournir de services de paiement, vers Cuba ou en provenance du pays, pour les comptes de ses clients.

Le 6 mai 2021, la clôture des comptes en euros, en livres sterling et en yens d'une banque auprès de la succursale londonienne d'une autre banque est devenue effective. Cette mesure touche principalement les entités britanniques qui effectuent des opérations commerciales avec Cuba, puisque des fonds étaient reçus par l'intermédiaire de la succursale en question pour être ensuite transférés vers des banques cubaines et que des paiements en livres sterling étaient effectués en faveur d'entreprises britanniques. De même, cela a eu des incidences sur les transferts de fonds envoyés à Cuba par des personnes physiques par l'intermédiaire de la première banque.

5. Rejet international du blocus

5.1 Opposition de la société américaine au blocus

Au cours de la période considérée, Cuba a continué de recevoir de nombreuses manifestations de soutien international dans la lutte contre le blocus. Aux États-Unis, des déclarations ont été publiées, des résolutions ont été adoptées et des actions médiatiques et d'autres initiatives ont été menées dans divers secteurs pour dénoncer le siège économique. Des représentants de la société civile issus des milieux culturel, universitaire, religieux et environnemental, des organisations de solidarité, des groupes d'entreprises, des organisations non gouvernementales ainsi que des législateurs et des acteurs politiques du pays se sont élevés contre le maintien du blocus.

Les efforts déployés visaient à dénoncer le blocus dans son ensemble, mais la plupart avaient également pour but d'inciter le Gouvernement des États-Unis à modifier sa politique à l'égard de Cuba et à ouvrir une nouvelle voie en matière de relations bilatérales. De nombreuses demandes ont été adressées au Président Biden afin qu'il use de ses pouvoirs exécutifs pour annuler les mesures coercitives imposées par l'Administration Trump.

Nombre de ces initiatives ont été l'occasion de souligner qu'il fallait lever le blocus ou assouplir ses dispositions, compte tenu de l'incidence profonde des restrictions et interdictions y relatives sur la lutte contre la COVID-19.

On trouvera ci-après quelques exemples d'opposition au blocus aux États-Unis pendant la période considérée :

- Le 4 janvier 2021, le Conseil du travail de la ville de San Francisco a adopté une résolution sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 dans laquelle il a exhorté le Congrès et le Président des États-Unis à lever les restrictions en matière de voyages et d'importation de fournitures médicales à Cuba.
- Le 12 janvier 2021, le Président du Comité pour la justice et la paix internationale de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, David J. Malloy, a publié une déclaration dans laquelle il s'est élevé contre la décision des États-Unis d'inscrire Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme et a réaffirmé le soutien de l'organisation à la levée totale du blocus imposé à l'île.
- Le 14 janvier 2021, la Coalition agricole des États-Unis pour Cuba a publié une lettre adressée au Président Biden dans laquelle elle a exhorté la nouvelle Administration à relancer les efforts de normalisation des relations bilatérales et à appuyer l'action menée par le Congrès en faveur de la levée du blocus. Elle a également demandé l'adoption de mesures rapides visant notamment à suspendre l'application du titre III de la loi Helms-Burton, estimant qu'il s'agirait d'une étape importante pour le secteur agricole des États-Unis et pour les entreprises en général.
- Le 19 janvier 2021, le représentant démocrate du Massachusetts au Congrès et Président de la commission du règlement de la Chambre des représentants, James McGovern, a adressé une lettre au Président Biden dans laquelle il lui a demandé d'agir rapidement pour remédier aux dommages infligés aux relations bilatérales par le Président Trump et promouvoir l'établissement de nouveaux liens. Parmi les mesures demandées figurait la levée des restrictions en matière de voyages, d'échanges et de commerce.
- Le 19 janvier 2021 également, le conseil municipal de Seattle a adopté une résolution dans laquelle il a plaidé en faveur de la coopération avec Cuba dans la lutte contre la COVID-19 et exhorté l'Administration Biden à lever le blocus imposé à l'île.
- Le 24 janvier 2021, des émigrés cubains de Key West ont organisé une cérémonie en l'honneur du 168e anniversaire de la naissance de José Martí, lors de laquelle ils ont condamné le blocus imposé à Cuba et l'inscription du pays sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme tenue par le Département d'État des États-Unis. La maire de la ville, Teri Johnston, a participé à cette manifestation.
- Le 24 janvier 2021 également, l'acteur américain Tyrese Gibson a publié un message sur le réseau social Instagram dans lequel il a exhorté l'Administration Biden à lever le blocus imposé à Cuba et déclaré que le rapprochement avec l'île était l'une des principales réalisations du Président Obama.
- Le 28 janvier 2021, l'universitaire américain William LeoGrande a publié un article dans le *South Florida Sun Sentinel* dans lequel il a demandé que l'Administration Biden prenne des mesures pour rétablir les relations bilatérales dans les meilleurs délais, notamment en supprimant les règles imposées par l'Administration Trump.
- Le 29 janvier 2021, l'organisation Alliance for Cuba Engagement and Respect a publié une déclaration dans les médias sociaux dans laquelle elle a exhorté l'Administration Biden à lever les restrictions en matière de transferts de fonds

et de voyages à Cuba et appelé de ses vœux l'ouverture d'une ère nouvelle caractérisée par le respect mutuel et la compréhension entre les deux pays.

- Le 31 janvier 2021, à l'initiative du projet « Puentes de Amor », des manifestations à vélo et en voiture ont été organisées dans plusieurs villes des États-Unis, telles que Los Angeles, Miami, New York et Seattle, pour demander la fin du blocus imposé à Cuba et promouvoir le renforcement des liens entre les deux pays.

- Le 4 février 2021, Ron Wyden, sénateur démocrate de l'Oregon, a présenté un projet de loi sur le commerce entre Cuba et les États-Unis visant à lever complètement le blocus et à normaliser les relations commerciales. Ce texte abrogerait les principaux instruments régissant les mesures imposées à Cuba, notamment les lois Helms-Burton et Torricelli, ainsi que d'autres dispositions ayant trait au commerce, aux investissements et aux voyages. Les sénateurs démocrates Patrick Leahy (Vermont), Richard Durbin (Illinois) et Jeff Merkley (Oregon) se sont portés coauteurs du projet de loi.

- Le 7 février 2021, le sénateur démocrate du Vermont, Patrick Leahy, s'est exprimé à travers son compte Twitter sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba, affirmant que cette politique avait rendu la vie des Cubains plus difficile.

- Le 7 février 2021 également, l'organisation Family Farmers Defenders, sise à Madison (Wisconsin), a publié une lettre ouverte au Président Biden dans laquelle elle l'a exhorté à autoriser l'établissement d'une collaboration entre Cuba et les États-Unis pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et a demandé la levée de toutes les sanctions économiques et de toutes les restrictions en matière de voyages.

- Le 8 février 2021, des Cubano-Américains regroupés sur les réseaux sociaux sous le nom de Asuntos Cubanos, ainsi que l'Association culturelle José Martí USA de Miami et des organisations de l'émigration patriotique aux États-Unis, ont adressé une lettre au Président Biden dans laquelle ils ont plaidé en faveur d'une nouvelle vision de la politique relative à Cuba et exhorté l'Administration à lever le blocus, estimant qu'il portait atteinte à l'économie cubaine et constituait le principal obstacle au plein exercice des droits humains dans le pays.

- Le 9 février 2021, sur son compte Twitter, le comité international de l'organisation Democratic Socialists of America s'est prononcé en faveur du projet de loi présenté par Ron Wyden, sénateur démocrate de l'Oregon, en vue de lever le blocus imposé à Cuba. L'organisation a souligné que l'île devait participer pleinement aux échanges internationaux et que l'abrogation de la loi Helms-Burton et la levée de toutes les sanctions imposées au pays devaient être une priorité pour l'Administration Biden.

- Le 10 février 2021, 56 organisations de la société civile des États-Unis, dont des groupes cubano-américains et d'importantes organisations universitaires, religieuses, environnementales, commerciales et de défense des droits humains, ont adressé une lettre au Président Biden pour l'exhorter à instaurer une nouvelle politique de rapprochement avec Cuba et demander la levée des restrictions imposées par le Président Trump ainsi que la levée complète du blocus.

- Le 17 février 2021, 17 églises et organisations confessionnelles des États-Unis ont adressé une lettre au Président Biden dans laquelle elles l'ont exhorté à respecter l'engagement qu'il avait pris de revenir sur les politiques du Président Trump qui portaient préjudice aux Cubains et à leurs familles, et ont demandé

le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, la suspension de l'application du titre III de la loi Helms-Burton et la levée du blocus.

- Le 17 février 2021 également, l'organisation International Committee for Peace, Justice and Dignity, sise à Oakland (Californie), a publié une lettre ouverte au Président Biden dans laquelle elle a demandé au Gouvernement des États-Unis d'instaurer une nouvelle politique de rapprochement avec Cuba et exhorté l'Administration à lever le blocus imposé à l'île et à abolir toutes les « sanctions, interdictions et lois extraterritoriales » visant le pays.

- Le 23 février 2021, le conseil municipal de Chicago (Illinois) a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle il a demandé au Gouvernement des États-Unis de mettre fin au blocus économique imposé à Cuba, signalant que le rétablissement complet du commerce et des voyages entre les deux pays serait très intéressant pour les deux parties et que la ville bénéficierait de l'exportation de produits agricoles et industriels à Cuba.

- Le 25 février 2021, un groupe de six sénateurs démocrates a adressé une lettre au Secrétaire d'État, Antony Blinken, pour lui demander de revenir sur la politique du Président Trump à l'égard de Cuba, notamment en levant les restrictions imposées en matière de voyages, de transferts de fonds et de fonctionnement des missions diplomatiques dans les deux pays. Cette lettre a été signée par Patrick Leahy (Vermont), Ron Wyden (Oregon), Sheldon Whitehouse (Rhode Island), Chris Van Hollen (Maryland), Martin Heinrich (Nouveau Mexique) et Mark R. Warner (Virginie).

- Le 26 février 2021, le Washington Office on Latin America (WOLA) a organisé une visioconférence intitulée « Mapping Out Change: The United States and Cuba: A New Policy of Engagement » (Planifier le changement : les États-Unis et Cuba : une nouvelle politique de dialogue), lors de laquelle les parties prenantes ont demandé la levée des restrictions liées au blocus. Parmi les participants figuraient l'élu démocrate James McGovern (Massachusetts), l'universitaire William LeoGrande, le directeur du WOLA, Geoff Thale, et la Directrice exécutive par intérim du Center for Democracy in the Americas, María José Espinosa.

- Le 28 février 2021, plusieurs manifestations se sont tenues dans des villes des États-Unis et du Canada pour exiger la fin du blocus imposé à Cuba. Dans les villes américaines de Los Angeles, Miami, Minneapolis, New York, Seattle et Washington, les manifestations ont été organisées dans le cadre de la huitième édition des caravanes « Puentes de Amor ».

- Le 2 mars 2021, l'organisation Code Pink a tenu une visioconférence sur la paix avec Cuba, lors de laquelle elle a exhorté la nouvelle Administration à lever le blocus. Dans le cadre de cette initiative, les participants ont demandé qu'un soutien soit apporté au projet de loi sur le commerce entre Cuba et les États-Unis, présenté le 4 février 2021 par Ron Wyden, sénateur démocrate de l'Oregon.

- Le 3 mars 2021, à l'initiative des représentants Bobby Rush (Illinois), Steve Cohen (Tennessee), Barbara Lee (Californie) et Gwen Moore (Wisconsin), 79 membres démocrates du Congrès ont adressé une lettre au Président Biden pour le prier de revenir immédiatement sur les « politiques cruelles imposées à Cuba par Donald Trump et [de] réinstaurer un dialogue mutuellement bénéfique avec le Gouvernement cubain ». Ils ont également demandé que soient adoptées des mesures initiales sur les voyages, les transferts de fonds et d'autres questions, et exhorté l'Administration à mettre fin au blocus économique imposé à Cuba.

- Le 9 mars 2021, l'organisation Latin America Working Group a lancé une pétition en ligne adressée au Président Biden pour demander le rétablissement des liens avec Cuba. Dans le cadre de cette initiative, l'organisation a réclamé l'adoption de mesures rapides et complètes visant à abolir les restrictions imposées par Donald Trump et appelé à la levée du blocus imposé à Cuba et à une normalisation complète des relations bilatérales.

- Le 15 mars 2021, le conseil municipal de Cambridge (Massachusetts) a adopté une résolution dans laquelle il a exhorté le Gouvernement des États-Unis à lever le blocus imposé à Cuba et à relancer la politique de rapprochement entre les deux pays.

- Le 17 mars 2021, le sénateur démocrate Patrick Leahy (Vermont) a publié une déclaration dans laquelle il a signalé que le rapprochement était la seule « option logique » concernant Cuba et critiqué l'approche consistant à conditionner le Gouvernement cubain pour faire progresser les relations bilatérales, situation dont il a estimé qu'elle perpétuerait « une politique qui a[vait] porté préjudice au peuple cubain au lieu de l'aider ».

- Le 18 mars 2021, James McGovern, représentant démocrate du Massachusetts au Congrès, a fait une déclaration en faveur d'un changement de politique vis-à-vis de Cuba lors d'une séance de la Chambre des représentants. Il a exhorté le Président Biden à prendre des mesures rapides et complètes pour rétablir les relations entre les États-Unis et Cuba en levant les restrictions imposées en matière de voyages, de transferts de fonds, d'opérations financières et d'échanges éducatifs, scientifiques, environnementaux et culturels.

- Le 26 mars 2021, le conseil municipal de Minneapolis (Minnesota) a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle il a préconisé l'instauration d'une collaboration médicale et scientifique avec Cuba et demandé au Congrès et au Président Biden de retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, de rétablir des relations diplomatiques normales avec l'île et de « mettre fin à un blocus économique qui dure depuis des décennies ».

- Le 28 mars 2021, des caravanes et des manifestations ont été organisées pour exiger la levée du blocus dans plusieurs villes des États-Unis, notamment à Détroit, à Las Vegas, à Los Angeles, à Miami, à New York, à San Francisco, à Tampa et à Washington. Ces initiatives s'inscrivaient dans le cadre d'une journée mondiale à laquelle ont participé une centaine de villes dans des dizaines de pays.

- Le 13 avril 2021, la commission du comté de Wayne (Michigan) a adopté une résolution dans laquelle elle a exhorté l'Administration Biden à rétablir des liens de coopération avec Cuba, critiqué le recul observé dans les relations bilatérales sous l'Administration Trump et appelé à la levée du blocus.

- Le 22 avril 2021, le conseil du comté de Milwaukee (Wisconsin) a adopté une résolution dans laquelle il a demandé la levée du blocus et l'ouverture d'un processus de « normalisation » des relations entre Cuba et les États-Unis.

- Le 25 avril 2021, des caravanes ont été organisées pour réclamer la fin du blocus imposé à Cuba dans plus d'une dizaine d'États et de villes des États-Unis, dont l'Alabama, la Californie, l'Illinois, l'Indiana, New York, Tampa, le Tennessee, Seattle, Washington et le Wisconsin. Cette manifestation a été convoquée par le projet « Puentes de Amor », qui prône la reprise du rapprochement entre les deux pays.

- Le 3 mai 2021, on a appris que 16 églises et organisations confessionnelles et humanitaires avaient adressé une lettre aux Secrétaires d'État et du Trésor des

États-Unis, dans laquelle elles avaient mis en lumière les conséquences négatives des restrictions imposées par l'Administration Trump sur le peuple cubain, recommandé à l'Administration Biden de relancer le processus de rapprochement avec Cuba et demandé la levée du blocus.

- Le 5 mai 2021, plusieurs organisations aux États-Unis ont lancé un « tweet de masse » à l'échelle mondiale pour exiger la reprise des services consulaires de l'ambassade à Cuba et la levée du blocus. Le projet Puentes de Amor, l'Alianza Martiana, l'association Paz Amor et la Fondation pour la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba ont été les principaux promoteurs de cette initiative.
- Le 5 mai 2021 également, 36 organisations liées aux secteurs agricole, universitaire et environnemental et à la société civile des États-Unis ont adressé une lettre au Président Biden et à la Vice-Présidente, Kamala Harris, pour demander la reprise du processus de rapprochement avec Cuba et l'adoption de mesures exécutives visant à annuler les restrictions imposées par l'Administration Trump et à lever complètement le blocus.
- Le 19 mai 2021, la sénatrice démocrate Amy Klobuchar a présenté un projet de loi visant à abroger la plupart des dispositions régissant le blocus imposé à Cuba. Dans des messages publiés sur Twitter, elle a déclaré que le texte devait être approuvé afin d'en finir une fois pour toutes avec cette politique infructueuse. Les sénateurs Patrick Leahy (démocrate, Vermont), Jerry Moran (républicain, Kansas), Christopher Murphy (démocrate, Connecticut) et Elizabeth Warren (démocrate, Massachusetts) se sont portés coauteurs de ce projet de loi.
- Le 28 mai 2021, le représentant démocrate Bobby Rush (Illinois) a présenté à la Chambre des représentants un projet de loi visant à lever le blocus (H.R.3625).
- Le 30 mai 2021, dans le cadre de la troisième Caravane mondiale de solidarité avec Cuba, des mobilisations ont été organisées dans plusieurs villes américaines (Albany, Albuquerque, Atlanta, Detroit, Las Vegas, Los Angeles, Miami, Milwaukee, New Haven, New York, San Diego, San Francisco, Seattle et Tampa) pour demander la fin du blocus.
- Le 30 mai 2021 également, la Chambre des représentants de l'État de l'Illinois a adopté une résolution dans laquelle elle a demandé au Congrès des États-Unis de lever le blocus imposé à Cuba ainsi que les restrictions en matière de voyages et exhorté le Président Biden à reprendre les échanges avec l'île et à autoriser le renforcement des effectifs diplomatiques entre les deux pays.
- Le 2 juin 2021, cinq sénateurs ont adressé une lettre au Secrétaire d'État, Antony Blinken, pour demander instamment la reprise du dialogue avec le Gouvernement cubain sur les questions environnementales ainsi que l'abandon des politiques de la précédente Administration qui limitent les échanges scientifiques et professionnels. Cette lettre a été signée par les démocrates Sheldon Whitehouse (Rhode Island), Patrick Leahy (Vermont), Ron Wyden (Oregon), Jeffrey A. Merkley (Oregon) et Chris Van Hollen (Maryland).
- Le 7 juin 2021, la coalition Alliance for Cuba Engagement and Respect a publié une lettre adressée au Président Biden dans laquelle elle lui a demandé de s'abstenir lors du vote contre le blocus qui aurait lieu à l'ONU le 23 juin. Cette lettre, qui a également été envoyée à la représentante des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Linda Thomas-Greenfield, a été signée par 139 organisations non gouvernementales.

- Le 8 juin 2021, le conseil municipal de Baltimore a adopté une résolution dans laquelle il a demandé au Gouvernement des États-Unis de lever le blocus imposé à Cuba.
- Le 24 juin 2021, l'organisation non gouvernementale américaine Code Pink a publié sur son site Web une pétition dans laquelle il était demandé au Président Biden d'« écouter le monde et de lever le blocus contre Cuba », en référence au soutien manifesté par 184 pays lors du dernier vote contre le blocus tenu à l'ONU, et d'honorer ses promesses électorales en revenant sur les mesures imposées à Cuba par le Président Trump.
- Le 28 juin 2021, l'organisation non gouvernementale Knowledge Ecology International a envoyé un mémorandum à plusieurs agences des États-Unis pour confirmer que le blocus ne s'appliquait pas aux activités et accords relatifs aux vaccins contre la COVID-19. Dans ce document, l'organisation a critiqué les effets négatifs du blocus en période de pandémie et mis l'accent sur le programme de développement des vaccins cubains.
- Le 29 juin 2021, l'acteur Danny Glover a publié une tribune dans le magazine *The Nation*, intitulée « Biden's Failure to End Trump's War on Cuba is Threatening Lives » (Le fait que Biden ne mette pas fin à la guerre de Trump contre Cuba met des vies en danger), dans laquelle il a critiqué l'inaction de l'Administration Biden sur cette question et insisté sur la nécessité de lever le blocus imposé à l'île.
- Le 12 juillet 2021, le sénateur indépendant du Vermont, Bernie Sanders, a publié un message sur Twitter dans lequel il a évoqué la nécessité de mettre fin au blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis, qui « n'a[vait] fait que nuire au peuple cubain au lieu de l'aider ».
- Le 12 juillet 2021 également, le Center for Democracy in the Americas a publié une déclaration dans laquelle il a exhorté l'Administration Biden à prendre des mesures en faveur du peuple cubain et demandé que des modifications soient apportées aux restrictions imposées en matière de voyages, de transferts de fonds, de relations bancaires et de pourcentage maximum de composants provenant des États-Unis pouvant être présents dans les produits d'importation, entre autres mesures.
- Le 15 juillet 2021, le Groupe des démocrates progressistes de Floride a publié une déclaration dans laquelle il a demandé à l'Administration Biden de « lever complètement et immédiatement le blocus imposé à Cuba », qu'il a présenté comme l'un des principaux échecs de la politique étrangère américaine de l'histoire moderne.
- Le 19 juillet 2021, l'organisation Latin American Working Group a publié sur Twitter un message dans lequel elle a qualifié le blocus de « guerre économique » et demandé instamment que soit abandonnée la politique de « pression maximale » imposée à Cuba par l'Administration Trump.
- Le 22 juillet 2021, un message contre le blocus imposé à Cuba a été projeté sur un écran lumineux installé sur une façade de Union Square (New York). Cette initiative, promue par les organisations américaines Code Pink et The People's Forum, s'inscrivait dans le cadre de la campagne « Let Cuba Live ».
- Le 23 juillet 2021, plus de 400 politiciens, intellectuels, membres du clergé, artistes, personnalités et militants du monde entier ont signé une lettre adressée au Président Biden, dans laquelle ils l'ont exhorté à lever le blocus imposé à Cuba et à ouvrir une nouvelle voie en matière de relations bilatérales. Cette lettre, intitulée « Let Cuba Live » (Laissez Cuba vivre), a été publiée en pleine

page dans *The New York Times*. Les signataires, parmi lesquels figuraient l'intellectuel Noam Chomsky, le cinéaste Oliver Stone et les acteurs Danny Glover, Jane Fonda et Susan Sarandon, ainsi que de nombreuses autres personnalités des États-Unis, ont demandé le retrait immédiat des 243 mesures coercitives imposées sous l'Administration Trump et critiqué la poursuite des politiques d'asphyxie en pleine pandémie.

- Le 23 juillet 2021, Jesús « Chuy » García, représentant démocrate de l'Illinois, a présenté à la Chambre des représentants un amendement visant à lever les restrictions en matière de transferts de fonds à Cuba. Dans des déclarations faites à *Newsweek*, M. García a évoqué la nécessité d'autoriser de nouveau les envois de fonds et estimé qu'une telle décision serait un « premier pas important » vers la levée du blocus imposé à l'île par les États-Unis.
- Le 23 juillet 2021 également, Hank Johnson, représentant démocrate de la Géorgie, a publié un article d'opinion dans *The Washington Diplomat*, dans lequel il a critiqué la politique de blocus maintenue par les différentes administrations vis-à-vis de Cuba, évoqué les difficultés que rencontraient les Cubains en raison du blocus et préconisé une politique de rapprochement entre les deux pays.
- Le 28 juillet 2021, 37 organisations de la société civile des États-Unis ont adressé une lettre au Président Biden dans laquelle ils lui ont demandé de prendre des mesures pour autoriser de nouveau les transferts de fonds, lever les restrictions en matière d'expédition de médicaments et supprimer les obstacles aux opérations financières qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire.

Tableau 3
Caravanes « Puentes de Amor » contre le blocus aux États-Unis, pour la période allant de janvier à juillet 2021

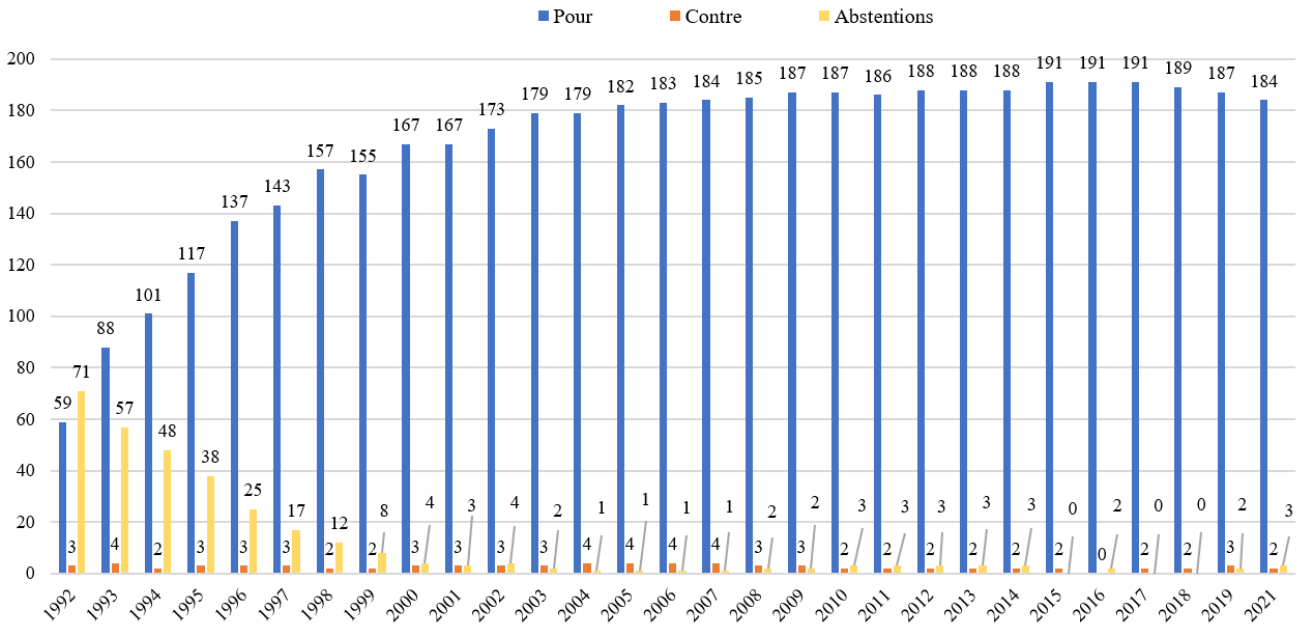
Villes	*Nombre de caravanes*
Albany	2
Albuquerque	1
Atlanta	2
Auburn	1
Bloomington	1
Chicago	2
Dallas	1
Détroit	3
Evansville	1
Fort Wayne	1
Goshen	1
Hartford	1
Indianapolis	1
Las Vegas	2
Los Angeles	5
Miami	6
Milwaukee	2
Minneapolis	2
Minnesota	1

Villes	*Nombre de caravanes*
Nashville	1
New Haven	1
New York	5
Oakland	1
San Diego	2
San Francisco	3
Seattle	5
Tampa	3
Washington	4

5.2 Opposition de la communauté internationale

On ne saurait ignorer le soutien écrasant et l'appui croissant apportés par la communauté internationale à Cuba dans ses efforts pour obtenir la levée du blocus (voir fig. II).

Figure II
Historique des votes sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (1992-2021)



En effet, de nombreuses voix s'élèvent dans le monde pour que cesse cette politique inhumaine. Au cours de la période à l'examen, de nombreuses déclarations ont été faites en faveur de la levée immédiate et sans condition du blocus.

La période allant d'avril à juin 2021 a été jalonnée de plus de 300 manifestations de solidarité avec Cuba et de condamnation du blocus, dont des déclarations de personnalités importantes et l'organisation de caravanes contre le blocus dans de nombreux pays.

Quatorze d'entre elles ont eu lieu aux États-Unis, 61 dans les principaux sièges multilatéraux où Cuba est représentée, 72 en Europe et au Canada, 86 en Amérique

latine et aux Caraïbes, 50 en Afrique subsaharienne, 8 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et 23 en Asie et en Océanie. Cinq journées internationales de caravanes et de rassemblements contre le blocus ont été organisées dans 117 villes de plus de 40 pays.

On trouvera ci-après quelques-unes des manifestations internationales les plus notables qui ont été organisées afin de dénoncer le blocus entre janvier et juillet 2021 :

- Le 9 janvier 2021, dans le cadre de la vingt-sixième Conférence internationale Rosa Luxemburg, qui s'est tenue virtuellement, le groupe de travail Cuba Sí du parti allemand Die Linke a présenté la campagne de solidarité européenne « Unblock Cuba ». Cette campagne s'est prolongée jusqu'au vote sur la résolution présentée par Cuba contre le blocus dans le cadre de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et visait à donner une plus grande visibilité aux effets de cette politique, non seulement sur le peuple cubain, mais aussi sur les citoyens de pays tiers. Près d'une centaine d'organisations de 27 pays européens ont pris une part active à cette campagne en 2021.

- Le 20 janvier 2021, un groupe de personnalités, de figures politiques et d'organisations danoises, rassemblés sous la houlette de l'Association d'amitié entre le Danemark et Cuba, ont envoyé une lettre ouverte au Président des États-Unis, demandant la levée du blocus contre Cuba et l'établissement de relations normales avec l'île. Dans cette lettre, les auteurs soulignent que cette politique aurait dû être abandonnée depuis longtemps, car elle porte préjudice aux personnes vivant à l'intérieur et à l'extérieur de Cuba, entre en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, et se révèle inhumaine, illégale et improductive.

- Le 7 février 2021, à l'occasion de la trente-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue virtuellement, les Chefs d'État et de Gouvernement, ont adopté la « Résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba ». Ils y expriment une profonde préoccupation quant au maintien du blocus et réaffirment l'appui de l'Union africaine à la résolution que l'Assemblée générale adopte chaque année sur cette question. Ils regrettent en outre les régressions dans les relations entre Cuba et les États-Unis et demande à ces derniers de lever les sanctions injustifiables qui sont imposées de longue date. Ils dénoncent également l'impact négatif de l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton, en particulier la pleine mise en œuvre du titre III de cet instrument, ainsi que les effets du blocus qui se voient aggravés par la pandémie de COVID-19.

- Le 17 février 2021, le Mouvement de solidarité continentale de l'Amérique latine et des Caraïbes avec Cuba a publié une lettre ouverte adressée au Président des États-Unis, exigeant la levée immédiate du blocus et le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, telle qu'établie par le Gouvernement américain. Les signataires du texte appellent également au rétablissement des relations politiques et commerciales entre les deux pays, sans pression ni ingérence, sur la base du respect mutuel et du droit international régissant la coexistence pacifique des peuples.

- Dans la déclaration de son vingt et unième Conseil politique, qui s'est tenu virtuellement le 1er mars 2021, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique demande la levée immédiate et sans condition du blocus imposé par les États-Unis à Cuba et exige qu'il ne soit plus permis de saisir des juridictions américaines en vertu du titre III de la loi Helms-Burton. Elle reconnaît également la contribution de Cuba à la riposte à la pandémie, même dans les

circonstances complexes imposées par le durcissement du blocus et la campagne menée par le Gouvernement américain pour discréditer et saboter la coopération médicale cubaine, laquelle a bénéficié à des millions de personnes dans divers pays et territoires.

- Le 4 mars 2021, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, et l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Obiora C. Okafor, ont publié un communiqué de presse dénonçant le fait que les sanctions autorisées par les États-Unis sur la base de prétendus états d'urgence violent un large éventail de droits humains en Chine, à Cuba, en Haïti, en République islamique d'Iran, au Nicaragua, en Fédération de Russie, en République arabe syrienne, en République bolivarienne du Venezuela, au Zimbabwe et dans d'autres pays du monde, notamment les droits à la liberté de mouvement, à la liberté d'association, à une procédure régulière, ainsi que les droits économiques et sociaux, et le droit à la vie lui-même. Les experts ont fait observer que les États-Unis imposaient également des sanctions secondaires à ceux qui, supposément, interagissaient avec des personnes ou des gouvernements visés par les sanctions.

- Le 8 mars 2021, le Conseil d'administration du Réseau allemand de solidarité avec Cuba, une association regroupant près de 40 organisations de solidarité, a envoyé une lettre au Président Biden et à la Vice-Présidente Harris pour demander la levée du blocus imposé par les États-Unis contre Cuba, lettre qui a été rendue publique dans un communiqué de presse. Dans cette lettre, le Conseil demande aux autorités américaines de reconnaître l'indépendance et la souveraineté de Cuba et d'initier une politique civilisée envers l'île.

- Le 9 mars 2021, le Conseil national (Chambre basse) du Parlement suisse a adopté un postulat présenté par sa Commission de politique extérieure, invitant le Gouvernement suisse à œuvrer au sein de l'ONU dans le but de renforcer la pression exercée sur l'Administration américaine pour mettre fin au blocus contre Cuba. Le texte avait précédemment été convenu dans le cadre de la Commission précitée, début novembre 2020, sur la base de la pétition « Unblock Cuba » lancée par l'Association Suisse-Cuba, MediCuba Suisse et six autres organisations de solidarité.

- Le 18 mars 2021, le Dr. Patrick Herminie, dirigeant du parti United Seychelles, a envoyé une lettre à l'ambassade de Cuba aux Seychelles, exprimant son soutien et sa solidarité avec Cuba et son rejet du blocus imposé par les États-Unis. Il y salue l'assistance que fournit depuis des décennies le peuple cubain à une petite nation comme les Seychelles. Le même jour, United Seychelles a publié une déclaration dans laquelle le parti réaffirmait qu'il condamnait le blocus et qualifiait cette politique de violation systématique des droits humains du peuple cubain et de plus grande agression économique de l'histoire de l'humanité.

- Le 24 mars 2021, les membres du Groupe d'amitié et de solidarité avec le peuple cubain du Parlement européen ont envoyé une lettre au Président Biden, l'exhortant à abroger les sanctions imposées par le Président Trump contre Cuba. Ils lui demandaient également son soutien en faveur de la levée immédiate du blocus, étant donné que cette politique constituait le principal obstacle au développement de Cuba et à la normalisation des relations entre l'île et les États-Unis. Ils estimaient en outre que l'action du Gouvernement cubain dans la lutte contre la COVID-19 avait été considérablement limitée par la réglementation du blocus. Par ailleurs, le texte fait référence à la solidarité de Cuba durant la

pandémie, qui s'est traduite par l'envoi de contingents de médecins dans des dizaines de pays et territoires.

- Le 14 avril 2021, le Sénat italien a approuvé une motion dans laquelle il est demandé au Gouvernement italien, ainsi qu'aux autres États membres de l'Union européenne, de renforcer l'action internationale pour parvenir à la levée effective du blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Dans ledit document, cette politique est jugée illégale et contraire au droit international et sont aussi énumérés les graves préjudices subis par le peuple cubain, encore aggravés dans le contexte de la COVID-19. En outre, le texte fait référence à l'action solidaire de Cuba envers l'Italie en mars 2020, notamment à l'envoi de contingents de médecins dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

- Le 15 avril 2021, une campagne internationale a été lancée afin de récolter des fonds pour l'achat de seringues destinées à la vaccination de toute la population de l'île contre la COVID-19. En Espagne, cette campagne a été promue par l'Association Solidaridad para el desarrollo y la paz et soutenue par le Movimiento Estatal de Solidaridad con Cuba, une organisation qui regroupe une quarantaine de groupes d'amis de l'île. La campagne a duré jusqu'au 23 juin, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution contre le blocus.

- Le 26 avril 2021, le Parlement de la Dominique a adopté une motion appelant à la levée du blocus et demandant le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, telle qu'établie le Gouvernement américain. Le Premier Ministre, Roosevelt Skerrit, a déclaré qu'il s'agissait d'une motion historique, car c'était la première fois qu'une telle résolution était déposée au Parlement de son pays.

- Le 8 mai 2021, le Conseil des relations extérieures et communautaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a exprimé son inquiétude quant aux effets nettement délétères du blocus imposé par les États-Unis contre Cuba.

- Le 25 mai 2021, l'organisation non gouvernementale OXFAM International a présenté à La Havane son rapport sur le droit à vivre sans blocus intitulé « Derecho a vivir sin bloqueo. Impactos de las sanciones de Estados Unidos en la población cubana y la vida de las mujeres ». Elle appelle le Gouvernement des États-Unis à mettre fin à cette politique et à se diriger vers une normalisation des relations avec Cuba, ainsi qu'à garantir immédiatement la cessation des mesures qui empêchent l'île d'acquérir les matériaux et les fournitures nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le rapport fait figurer les recommandations suivantes : reprendre l'application de la directive présidentielle d'octobre 2016 relative à la normalisation des relations avec Cuba ; retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme ; suspendre l'application du titre III de la loi Helms-Burton ; abroger le mémorandum présidentiel de sécurité nationale de 2017 sur le renforcement de la politique à l'égard de l'île ; lever les restrictions sur les transferts de fonds et les voyages ; rouvrir les services diplomatiques. Le 27 mai, un forum virtuel a été organisé afin que le rapport soit présenté à la communauté internationale, grâce au soutien de personnalités et d'organisations de Cuba, des États-Unis et des Nations Unies.

- Le 29 mai 2021, une audition parlementaire en faveur de la levée du blocus s'est tenue à La Havane, convoquée par les commissions des relations internationales, des affaires constitutionnelles et juridiques, et de la santé et des sports de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire. Beatriz Paredes Rangel, sénatrice mexicaine et Présidente de la Commission des relations extérieures avec l'Amérique latine, y a participé, a exprimé la solidarité du peuple mexicain et a

rejeté fermement la politique unilatérale des États-Unis, qu'elle a décrite comme un instrument qui viole les droits de humains de millions de Cubains.

Dimitrios Papadimoulis, Vice-Président du Parlement européen, s'est fait l'écho de ces propos et a souligné que le blocus était anachronique et inhumain, condamné depuis des décennies par la majorité des membres de l'Assemblée générale. Robert Fico, ancien Premier Ministre slovaque, a également condamné l'absurdité de la politique américaine envers Cuba. Il a également exprimé sa gratitude envers les milliers de médecins et d'aides-soignants cubains qui continuent de participer à la lutte mondiale contre la COVID-19.

- En juin 2021, en Allemagne, un groupe rassemblant plus de 60 personnalités issues du monde de la culture, de la communauté scientifique et de la société a lancé une pétition adressée au Gouvernement de ce pays afin que ce dernier renforce ses efforts pour mettre fin au blocus imposé par les États-Unis et pour promouvoir la coopération allemande au développement à Cuba.

- Le 2 juin 2021, le Conseil de la Fédération de Russie (Sénat) a publié une déclaration sur la nécessité de lever le blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Il y affirme que cette politique viole le droit international et va à l'encontre de l'action entreprise par la communauté internationale pour combattre la pandémie de COVID-19. En outre, il appelle le Gouvernement des États-Unis à respecter la position de la quasi-totalité des États et à revoir sa politique à l'égard de Cuba, étant donné que cela profiterait tant aux citoyens cubains qu'aux citoyens américains.

- Le 3 juin 2021, le webinaire consacré à l'impact des mesures coercitives unilatérales sur les systèmes de santé nationaux de certains pays et le bien-être des femmes, des enfants et des personnes en situation vulnérable s'est tenu sous les auspices des missions permanentes du Bélarus, de l'État plurinational de Bolivie, de la Chine, de Cuba, de la République islamique d'Iran, du Nicaragua, de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela et du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies. La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, a participé à la manifestation et a souligné les effets de ces mesures sur les systèmes de santé nationaux des pays touchés, qui ont été exacerbés pendant la pandémie.

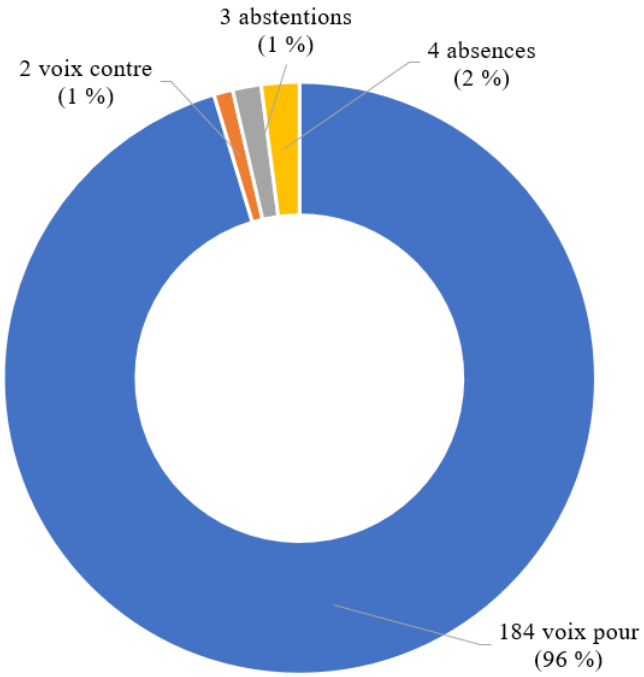
- Le 20 juin 2021, des représentants de multiples organisations politiques, syndicales et de jeunesse sud-africaines[18], agissant sous le patronage des partis politiques qui composent l'alliance gouvernementale du pays, ont envoyé un mémorandum à l'ambassade des États-Unis en Afrique du Sud pour demander la levée immédiate et sans condition du blocus économique imposé à Cuba. Un lecture publique du texte a été donnée le 20 juin devant l'ambassade des États-Unis à Pretoria, venant ainsi couronner la caravane massive contre le blocus, organisée par les forces politiques et les mouvements du pays solidaires de Cuba, à la veille du vote de la résolution cubaine contre le blocus à l'Assemblée générale le 23 juin.

- Le 23 juin 2021, l'Assemblée générale a approuvé, pour la vingt-neuvième fois consécutive, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique,

[18] À savoir : l'African National Congress (ANC), le Parti communiste sud-africain (SACP), le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), la South African National Civic Organization (SANCO), la Société des amis de Cuba en Afrique du Sud (FOCUS), la National Association of Democratic Lawyers (NADEL), la Ligue des femmes de l'ANC (ANCWL), la Ligue des jeunes communistes d'Afrique du Sud (YCLSA) et la Ligue des jeunes de l'ANC (ANCYL).

commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » par 184 voix. Au cours des débats et de l'adoption de la résolution cubaine, 51 orateurs se sont prononcés en faveur de la levée du blocus, dont des représentants de six groupes de consultation politique et d'organisations régionales et sous-régionales, à savoir le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, la CARICOM, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation de la coopération islamique (voir fig. III).

Figure III
Vote sur la résolution contre le blocus lors de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 23 juin 2021 (ratio des voix pour, voix contre, absences et abstentions)



- Le 24 juin 2021, dans son discours inaugural du vingt et unième Congrès du Parti communiste grec, le Secrétaire général du Parti, Dimitris Koutsoumpas, a exprimé la solidarité de son parti avec le peuple cubain et a condamné le blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Il a également salué la victoire remportée à l'Assemblée générale concernant le vote de la résolution sur Cuba.
- Le 29 juin 2021, la Chambre des représentants de la Jamaïque a adopté une motion de soutien à la résolution présentée par Cuba à l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Dans sa motion, la Chambre a qualifié le blocus de violation du droit international, des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des règles régissant le commerce international et la liberté de navigation. Par ailleurs, elle a souligné la démultiplication des répercussions du blocus pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que les effets négatifs de cette politique sur les intérêts nationaux de la Jamaïque, du fait de l'application extraterritoriale des lois américaines.
- Le 1er juillet 2021, la Chambre des représentants de Belgique a adopté une résolution visant à relancer les relations transatlantiques après les élections

américaines dans laquelle le Gouvernement fédéral belge était invité au point 29 à encourager les États-Unis à lever le blocus imposé à Cuba.

- Dans le cadre de sa cent-douzième session, qui s'est tenue virtuellement du 6 au 8 juillet 2021, le Conseil des ministres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) a adopté une résolution intitulée « Résolution sur l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Dans ce document, l'Organisation exhorte le Gouvernement des États-Unis à mettre fin à cette politique et exprime son opposition à l'activation du titre III de la loi Helms-Burton et à ses effets extraterritoriaux. Elle reconnaît également que le blocus est le principal obstacle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à Cuba.
- Le 21 juillet 2021, l'organisation non gouvernementale internationale Justicia Alimentaria a publié un communiqué de presse dénonçant le fait que le blocus compromettait le droit à l'alimentation du peuple cubain, car il avait amené le pays au bord d'une crise alimentaire. Malgré les efforts faits par la société et les autorités cubaines pour construire des systèmes résilients, le blocus les empêche de continuer à mettre en œuvre les changements nécessaires pour contrer l'avancée des changements climatiques. L'Union européenne est invitée à agir de toute urgence pour que soit mis un terme à cette politique.
- Le 11 août 2021, un groupe d'experts et de rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme a publié une déclaration dénonçant le fait que les sanctions unilatérales imposées à des pays tels que Cuba, la République islamique d'Iran, la République arabe syrienne et la République bolivarienne du Venezuela violaient leur droit au développement. D'après le communiqué, les sanctions nuisent à la santé de populations entières et entravent le transport des marchandises nécessaires au développement économique, provoquent le gaspillage des ressources naturelles, compromettent la durabilité environnementale et la réalisation des objectifs de développement durable. Les activités essentielles au développement de chaque pays sont affectées en cas d'imposition de sanctions unilatérales. Par ailleurs, les experts ont appelé les pays imposant de telles sanctions à les retirer ou, du moins, à les atténuer pour veiller à ne pas porter atteinte à l'état de droit et aux droits humains.

Tableau 4
Responsables politiques ayant fait référence au blocus des États-Unis contre Cuba à l'occasion du débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale (septembre 2021)

Afrique du Sud	Matamela Cyril Ramaphosa, Président
Bahamas	Philip Edward Davis, Premier Ministre et Ministre des finances
Bélarus	Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères
Belize	John Briceño, Premier Ministre, Ministre des finances, du développement économique et de l'investissement
Bénin	Mariam Chabi Talata, Vice-Présidente
Bolivie (État plurinational de)	Luis Alberto Arce Catacora, Président
Burkina Faso	Roch Marc Christian Kaboré, Président
Congo	Jean-Claude Gakosso, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger
Costa Rica	Carlos Alvarado Quesada, Président

Dominique	Kenneth Darroux, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et des relations avec la diaspora
Fédération de Russie	Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères
Gabon	Ali Bongo Ondimba, Président
Gambie (République de)	Isatou Touray, Vice-Présidente
Grenade	Oliver Joseph, Ministre du commerce, de l'industrie, des coopératives et des affaires de la CARICOM
Guinée	Aly Diane, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies
Guinée équatoriale	Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président et Chef de l'État
Îles Salomon	Manasseh Sogavare, Premier Ministre
Jamaïque	Andrew Holness, Premier Ministre et Ministre de la défense, de la croissance économique et de la création d'emplois
Lesotho	Moeketsi Majoro, Premier Ministre
Mexique	Marcelo Ebrard Cassaubón, Secrétaire aux affaires étrangères
Namibie	Hage Geingob, Président
Nicaragua	Denis Moncada Colindres, Ministre des affaires étrangères
République arabe syrienne	Faisal Mekdad, Ministre des affaires étrangères et des expatriés
République démocratique populaire lao	Phankham Viphavanh, Premier Ministre
République populaire démocratique de Corée	Song Kim, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies
Sainte-Lucie	Philip Joseph Pierre, Premier Ministre et Ministre des finances, du développement économique et de l'économie de la jeunesse
Saint-Kitts-et-Nevis	Timothy Harris, Premier Ministre et Ministre des finances, de la sécurité nationale, du développement durable, du renforcement des circonscriptions et de la gestion des ressources humaines et de l'information
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et de l'information
Suriname	Chandrikapersad Santokhi, Président
Tchad	Mahamat Idriss Déby Itno, Président du Conseil militaire de transition, Président et Chef de l'État
Timor-Leste	Karlito Nunes, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies
Trinité-et-Tobago	Amery Browne, Ministre des affaires étrangères et de la CARICOM
Tuvalu	Kausea Natano, Premier Ministre
Venezuela (République bolivarienne du)	Nicolás Maduro Moros, Président
Viet Nam	Nguyễn Xuân Phúc, Président

Entre juin et juillet 2021, Cuba a été la cible d'une intense opération politique et médiatique, orchestrée et financée par le Gouvernement des États-Unis et la machine politique de l'État de Floride, dont l'objectif était de déstabiliser le pays, de discréditer son gouvernement, d'inciter à la violence et de promouvoir la haine parmi la population cubaine.

De nombreux acteurs de la communauté internationale ont dénoncé cette manœuvre contre Cuba, exprimé leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains, et exhorté le Gouvernement des États-Unis à lever le siège économique qui est imposé à l'île et qui a été durci de manière opportuniste en pleine pandémie.

Les déclarations ci-après sont mises en évidence :

- Le 12 juillet 2021, le Président du Mexique, Andrés Manuel López Obrador, a exprimé sa solidarité avec le peuple cubain, s'est prononcé contre l'interventionnisme américain et a demandé la levée du blocus imposé à Cuba, le considérant comme inhumain et contraire au droit international. Il a défendu le fait qu'il incombait au peuple cubain de résoudre ses problèmes internes et a rejeté la campagne médiatique visant à fustiger le Gouvernement cubain. Le 24 juillet, lors de la séance inaugurale de la réunion des Ministres des affaires étrangères de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Président mexicain a réitéré sa condamnation du blocus, le qualifiant d'acte médiéval, et a érigé Cuba en modèle de résistance.

- Le 12 juillet également, l'association Cuba Solidarity Campaign, basée au Royaume-Uni, a publié une déclaration condamnant l'attitude de la classe politique et des groupes de droite aux États-Unis favorables au blocus qui ont appelé à la création d'un prétendu couloir humanitaire à Cuba afin de fournir un prétexte à une intervention américaine. Il est dit en outre dans la déclaration que toute personne souhaitant réellement aider le peuple cubain devrait plutôt demander au Gouvernement des États-Unis d'alléger les sanctions contre l'île.

- Le 12 juillet, le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a qualifié d'inacceptables l'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de Cuba et toute autre action étrangère visant à déstabiliser la situation sur l'île.

- Le 14 juillet 2021, l'intellectuel brésilien Frei Betto a publié un article intitulé « ¡Cuba resiste! » dans lequel il dénonçait la persécution financière, économique, commerciale et énergétique opérée par les États-Unis contre Cuba, ainsi que leurs intentions de provoquer une explosion sociale dans le pays pour convoquer des « missions humanitaires » qui déboucheraient sur des invasions et des interventions militaires.

- Le 14 juillet, l'Association américaine des juristes a publié une déclaration par laquelle elle dénonçait les campagnes médiatiques de mensonges et de désinformation contre Cuba, ainsi que les déclarations du Président Biden laissant supposer une prétendue intervention humanitaire. L'Association a appelé le Gouvernement des États-Unis à respecter la souveraineté de Cuba, conformément à la Charte des Nations Unies, à lever le blocus et à respecter la volonté de l'écrasante majorité de la communauté internationale, telle qu'exprimée dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus.

- Le 19 juillet, l'Argentin Adolfo Pérez Esquivel, récipiendaire du prix Nobel de la paix, a envoyé une lettre au Président Biden, dans laquelle il affirmait que Cuba ne constituait une menace pour aucun pays du monde et exigeait la levée du blocus.

- Le 20 juillet 2021, l'universitaire et essayiste français Salim Lamrani a exhorté le Gouvernement des États-Unis et le Président Biden à entendre l'appel de la communauté internationale et de l'opinion publique de leur propre pays, ainsi qu'à accepter le fait que Cuba est un pays souverain et indépendant qui est en droit de présider à sa propre destinée, et les a en outre exhortés à observer le droit international et à lever les sanctions économiques qui frappent l'île.
- Le 26 juillet, le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, alors Président de la CARICOM, Gaston Browne, a envoyé une lettre au Président des États-Unis, réaffirmant que l'organisme régional condamnait le blocus imposé par les États-Unis à Cuba et exigeant le respect de tous les droits de l'État cubain et de son peuple.

Tableau 5
Pays où ont été organisées des manifestations publiques visant à dénoncer le blocus, pour la période allant de janvier à juillet 2021

Pays	*Nombre de manifestations*
Afrique du Sud	21
Albanie	1
Allemagne	24
Angola	3
Antigua-et-Barbuda	13
Argentine	65
Arménie	1
Australie	11
Autriche	7
Azerbaïdjan	10
Bahamas	3
Bangladesh	1
Barbade	12
Bélarus	7
Belgique	16
Belize	8
Bénin	1
Bolivie (État plurinational de)	35
Botswana	2
Brésil	33
Bulgarie	9
Burkina Faso	2
Cabo Verde	1
Cambodge	32
Canada	21
Chili	14
Chine	37
Chypre	5
Colombie	23
Congo	1

Pays	*Nombre de manifestations*
Costa Rica	16
Croatie	1
Cuba	80
Danemark	19
Djibouti	1
Dominique	11
Égypte	3
El Salvador	23
Équateur	33
Espagne	49
Eswatini	1
États-Unis d'Amérique	97
Éthiopie	1
Fédération de Russie	25
Fidji	1
Finlande	9
France	10
Gabon	1
Gambie	25
Ghana	2
Grèce	23
Grenade	15
Guatemala	17
Guinée	1
Guinée-Bissau	2
Guinée équatoriale	1
Guyana	3
Haïti	6
Honduras	6
Hongrie	14
Îles Salomon	1
Inde	16
Indonésie	17
Iran (République islamique d')	10
Irlande	49
Italie	18
Jamaïque	17
Japon	14
Jordanie	2
Kazakhstan	8
Kenya	5
Kirghizistan	1
Lesotho	1

Pays	*Nombre de manifestations*
Liban	5
Libéria	3
Luxembourg	3
Macédoine du Nord	1
Malaisie	2
Mali	6
Maroc	1
Mexique	63
Mozambique	2
Namibie	8
Népal	2
Nicaragua	60
Niger	2
Nigéria	1
Norvège	7
Nouvelle-Zélande	11
Ouganda	2
Pakistan	3
Panama	26
Paraguay	15
Pays-Bas	6
Pérou	16
Philippines	5
Pologne	15
Portugal	16
République arabe syrienne	7
République de Moldova	2
République démocratique du Congo	3
République démocratique populaire lao	17
République dominicaine	16
République populaire démocratique de Corée	8
République-Unie de Tanzanie	2
Roumanie	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	21
Sainte-Lucie	3
Saint-Kitts-et-Nevis	3
Saint-Vincent-et-les Grenadines	4
Sénégal	3
Serbie	19
Seychelles	1
Sierra Leone	2
Singapour	5
Slovaquie	16

Pays	*Nombre de manifestations*
Sri Lanka	9
Suède	15
Suisse	10
Suriname	2
Tadjikistan	1
Tchad	1
Tchéquie	13
Thaïlande	9
Timor-Leste	4
Togo	3
Trinité-et-Tobago	13
Tunisie	2
Turquie	27
Tuvalu	1
Ukraine	30
Uruguay	16
Venezuela (République bolivarienne du)	80
Viet Nam	10
Zambie	5
Zimbabwe	2
État de Palestine	3
Saint-Siège	1

6. Conclusions

Les effets du blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba, et son impact sur la vie quotidienne de chaque Cubain, s'entendent bien au-delà d'une simple analyse chiffrée.

Aucun pan de la vie sociale et aucun secteur économique de Cuba ne sont épargnés. Plusieurs générations de Cubaines et de Cubains sont nées et vivent sous le joug de cette politique criminelle, qui viole les droits de la population et entrave le bien-être et le modèle de développement auquel tous les Cubains aspirent.

Pour bien saisir la nature du blocus, il est indispensable de percer à jour l'objectif recherché : asphyxier l'économie cubaine et soumettre le peuple par la faim et l'insatisfaction. Chaque élément constitutif de cet assemblage de mesures coercitives unilatérales poursuit délibérément ce dessein. Il s'agit d'un acte de guerre économique en temps de paix.

La décision opportuniste de durcir le blocus contre Cuba au milieu de la pandémie de COVID-19 montre bien comme cette politique est profondément cruelle et inhumaine.

Entre janvier et juillet 2021, le Gouvernement américain actuel a maintenu et appliqué strictement les plus de 240 nouvelles mesures coercitives que la précédente Administration avaient mises en place contre Cuba. Sous prétexte que la révision de la politique à l'égard de Cuba est toujours à l'œuvre, le Gouvernement du Président Biden applique rigoureusement le blocus, même en période de pandémie. La

promesse électorale d'annuler ces mesures n'était en définitive qu'un tissu de mensonges.

Tout cela a grevé l'économie cubaine : baisse des recettes d'exportation, réduction de la disponibilité en carburant, médicaments et fournitures médicales, pénuries et manques qui affectent la population au quotidien dans le contexte de la COVID-19.

Pendant la période à l'examen, de janvier à juillet 2021, les pertes subies par Cuba en raison du blocus ont été de l'ordre de 2 557,5 millions de dollars. Cela représente en moyenne plus de 365 millions de dollars par mois et plus de 12 millions de dollars par jour.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis une soixantaine d'années, s'élèvent à 150 410,8 millions de dollars. Compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, le blocus a causé des dommages pouvant être estimés à plus de 1 326 432 millions de dollars.

Le blocus constitue le principal obstacle au développement économique et social de l'île et un frein à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social et à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De même, ses effets extraterritoriaux entravent les relations de Cuba avec des pays tiers.

Le blocus entre en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment des principes d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de respect de l'autodétermination et de l'indépendance. Il constitue en outre une violation massive, flagrante et systématique des droits fondamentaux de toutes les Cubaines et de tous les Cubains.

Le Gouvernement des États-Unis a beau faire fi avec arrogance des 29 résolutions adoptées par l'Assemblée générale demandant la levée du blocus, une clameur fervente s'élève au sein même de ce pays et dans le monde entier pour que cesse immédiatement et sans conditions cette politique.

Dans ce contexte particulièrement complexe, Cuba et son peuple sont profondément reconnaissants des marques de solidarité et du soutien exprimés à l'échelle internationale, et espèrent que la communauté internationale continuera de les soutenir dans leur demande légitime concernant la levée du blocus.

Djibouti

[Original : anglais]
[6 octobre 2021]

La République de Djibouti tient à réaffirmer son attachement fondamental aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. De plus, elle a voté pour la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et n'a donc ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans son préambule, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'abroger ou d'invalider de telles lois ou mesures.

Dominique

[Original : anglais]
[20 octobre 2021]

Le Commonwealth de Dominique n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui entraveraient d'une quelconque manière la liberté de commerce et de navigation de la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais a toujours considéré et continuera de considérer la République de Cuba, forte de son gouvernement et de son peuple, comme un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, ainsi que comme une nation sœur dans la région des Caraïbes. Au cours des 38 dernières années, les Gouvernements et les peuples dominiquais et cubains ont tissé des liens culturels et politiques forts et se sont montrés solidaires les uns des autres dans différents domaines de coopération, en particulier l'éducation, la santé et les sports.

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique est pleinement conscient du fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est une menace pour l'ensemble de l'humanité. La solidarité est donc désormais primordiale à l'heure de cette crise sanitaire mondiale sans précédent. Le Gouvernement et le peuple de la République de Cuba se sont montrés à la hauteur du défi et ont envoyé des contingents dans différentes régions pour aider à combattre la pandémie de COVID-19. Nous reconnaissons donc les efforts humanitaires déployés dans le monde entier par le Gouvernement et le peuple cubains dans la lutte contre la maladie.

Le Gouvernement dominiquais s'oppose sans réserve à l'application extraterritoriale de lois nationales, car cette pratique, mise en œuvre au mépris de la souveraineté des autres États, qu'elle compromet, n'a pas reçu l'approbation de l'Organisation des Nations Unies. Ces mesures unilatérales sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit et aux usages internationaux et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le Gouvernement dominiquais demeure gravement préoccupé par la décision d'appliquer pleinement le Titre III de la loi Helms-Burton et par les conséquences néfastes qui en résulteront, et demande de nouveau qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, lequel a causé, ces 61 dernières années, un énorme préjudice au peuple cubain. Il appelle à un retour à la pratique bien établie consistant à s'appuyer sur les stratégies essentielles que sont le dialogue et la diplomatie, pour régler les questions en suspens entre les membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement dominiquais demande instamment qu'il soit dûment tenu compte de l'appel lancé par les États membres de la Communauté des Caraïbes et par l'immense majorité de la communauté internationale en faveur d'une levée du blocus, et que le dialogue et la recherche du compromis soient privilégiés dans les relations entre nos deux voisins sur le continent.

Égypte

[Original : anglais]
[27 septembre 2021]

Fidèle à sa position selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États, et nuit à la confiance mutuelle.

Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays. Cette mesure anachronique, vestige d'une ère révolue, doit être levée. Le blocus a également des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, autant d'effets extraterritoriaux qui portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte constate avec une profonde préoccupation que la dimension extraterritoriale du blocus s'accroît, ce qui constitue un argument de plus en faveur de la levée rapide de celui-ci.

En outre, le blocus a posé des difficultés supplémentaires à Cuba, en compromettant ses efforts de préparation et de riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19). L'accès aux produits de santé nécessaires pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19 a été entravé par le blocus imposé.

Même si les avancées antérieures constituaient autant de pas dans la bonne direction, beaucoup reste à faire puisque le blocus en tant que tel demeure inchangé et que les lois et règlements qui le régissent sont toujours en vigueur et appliqués avec la plus grande sévérité.

L'Égypte estime que les États-Unis doivent encore prendre de nombreuses mesures et décisions courageuses pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations entre les deux pays.

L'Égypte est d'avis que ce blocus reste une politique contre-productive et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son avenir. En dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Il s'avère qu'après plus de 59 années de blocus contre le pays, le peuple cubain a réussi à survivre à l'heure de la mondialisation grâce à sa persévérance et à son refus de désespérer.

L'Égypte souhaite que le dialogue entre Cuba et les États-Unis, fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays dans tous les domaines.

L'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à respecter immédiatement et pleinement les 29 résolutions de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.

El Salvador

[Original : espagnol]
[13 septembre 2021]

Respectueuse des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République d'El Salvador considère qu'il faut mettre fin à l'application unilatérale à l'encontre d'un autre État de mesures coercitives à caractère économique, commercial et financier qui nuisent au développement de son peuple, et elle souscrit dès lors à la demande de levée du blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain.

El Salvador est conscient que ce blocus nuit à des secteurs économiques et sociaux importants pour Cuba tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le sport et la culture. Il s'agit donc d'une mesure aux conséquences désastreuses pour le développement du peuple cubain et sa marche vers le progrès.

El Salvador estime que pour que la communauté internationale puisse avancer d'un pas ferme sur la voie du développement, il convient de mettre fin aux mesures unilatérales telles que celles mentionnées ci-dessus. Conscient qu'au sein de celle-ci, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander la levée du blocus imposé à Cuba, il s'associe de nouveau à cet appel.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[21 septembre 2021]

Les Émirats arabes unis ont voté pour la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par 184 voix.

Les Émirats arabes unis agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et en droit international. Ils soulignent que tous les États devraient jouir d'une totale liberté de commerce et de navigation dans tous les couloirs internationaux de navigation, conformément au droit international. Par conséquent, ils n'appliquent aucun blocus économique, commercial ou financier à Cuba. Par ailleurs, ils n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

Équateur

[Original : anglais]
[13 août 2021]

L'Équateur ne reconnaît pas la validité de sanctions imposées unilatéralement à un État. Il ne se conforme qu'aux sanctions multilatérales prises par les organismes des Nations Unies compétents et aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, il n'a adopté aucune mesure aux fins de l'application des sanctions économiques, commerciales et financières imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Érythrée

[Original : anglais]
[3 septembre 2021]

L'Érythrée est fermement opposée à toute forme de mesures unilatérales coercitives, c'est pourquoi elle n'a ni appliqué ni promulgué de lois du type visé par la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée rejette le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui va à l'encontre des principes consacrés par le droit international et nuit aux efforts déployés par le peuple cubain pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable. Il ne fait en outre aucun doute que ce blocus entravera les mesures prises par le Gouvernement cubain pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux conséquences socioéconomiques qui en découlent pour la population.

L'Érythrée se joint donc à d'autres États pour demander aux États-Unis d'abroger ou d'invalider immédiatement toutes les lois ou mesures qui continuent de porter atteinte aux moyens de subsistance du peuple cubain et des ressortissants cubains vivant à l'étranger.

Eswatini

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

Le Gouvernement du Royaume d'Eswatini salue et soutient tous les efforts déployés et les mesures prises en vue de la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que le dialogue constructif doit régner en maître pour garantir la confiance et la compréhension entre les pays du monde.

La levée du blocus économique, commercial et financier permettra sans nul doute à Cuba d'exercer toutes les libertés, droits et privilèges dont jouissent tous les États-nations souverains, sans aucune entrave. Dans cette optique, le Royaume encourage les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba à exploiter ardemment le pouvoir du dialogue dans leur cheminement vers la normalisation des relations et la promotion de la cohésion et de la coexistence pacifique entre leurs deux pays et, par extension, les pays du monde.

Éthiopie

[Original : anglais]
[16 septembre 2021]

Les mesures coercitives unilatérales constituent une violation flagrante des principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des principes de base du système multilatéral. Les ramifications négatives de ces mesures sur la jouissance des droits humains sont évoquées dans la résolution 27/21 du Conseil des droits de l'homme.

Le blocus économique et financier imposé unilatéralement à Cuba nuit aux conditions de vie du peuple cubain et entrave l'action menée par le Gouvernement cubain pour parvenir au développement. La pandémie mondiale de maladie à

coronavirus (COVID-19) a amplifié les répercussions économiques et commerciales des sanctions visant ce pays. Ces sanctions unilatérales ont également empêché l'économie cubaine d'entretenir des échanges commerciaux internationaux et d'exploiter le potentiel qu'ils recèlent. En outre, le blocus ralentit les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés aux niveaux national et mondial.

Les États peinent de plus en plus à répondre aux besoins de leur population, et les changements climatiques, les épidémies et les menaces transnationales pour la sécurité sont autant de défis mondiaux qui aggravent la situation. Pour y faire face, les États doivent pouvoir compter sur la plus grande coopération possible. Le blocus unilatéral imposé à Cuba et toute nouvelle mesure ciblant le pays auront de lourdes conséquences sur le bien-être de la population.

L'Éthiopie encourage les États-Unis d'Amérique et Cuba à engager un dialogue ouvert et constructif afin d'aplanir leurs divergences. Elle forme l'espoir que le Gouvernement américain fera un pas vers la levée des sanctions en appliquant la mesure louable et exemplaire qu'il a prise en 2015, année où il a rétabli ses relations diplomatiques avec Cuba.

L'Éthiopie estime que les mesures coercitives unilatérales représentent un affront pour le cadre normatif international, qu'elles compromettent avant tout l'action menée par les pays en développement pour assurer un niveau de vie suffisant à leur population et produisent dans l'ensemble des effets négatifs sur la coopération économique internationale. Par conséquent, l'Éthiopie demande la levée des sanctions contre Cuba.

Fédération de Russie

[Original : russe]
[20 septembre 2021]

La Fédération de Russie, tout comme l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, a toujours maintenu une position de principe quant à la résolution visée, prônant une levée complète, immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba.

Toutes les mesures restrictives unilatérales prises par Washington à l'encontre de La Havane limitent les droits naturels inaliénables des citoyens cubains (ainsi que ceux des citoyens des États-Unis), sont totalement illégitimes et constituent une violation grave des principes et normes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. La guerre de sanctions déclenchée par Washington pour atteindre son objectif premier, qui est d'évincer un gouvernement indésirable, est un parfait exemple de l'exercice d'une pression politique extérieure manifeste sur un État, dans l'esprit de la célèbre doctrine Monroe, d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain et de l'affichage d'un mépris évident des droits humains et des valeurs humanitaires.

À l'heure où la communauté mondiale fait face à un fléau commun, à savoir la maladie à coronavirus, la campagne menée par les États-Unis pour discréditer les médecins cubains et les sanctions imposées à l'industrie biopharmaceutique, qui ont mis en danger la santé de millions de personnes dans de nombreux pays, sont totalement dénuées de principes et inhumaines. Il est encourageant de constater qu'en dépit de ces circonstances, La Havane fait preuve d'une remarquable résilience et continue d'aider d'autres nations en leur fournissant des médecins et du matériel médical, s'attelant par ailleurs dans le même temps à mettre au point son propre vaccin contre le coronavirus, notamment pour aider des pays tiers dans le besoin.

L'objectif ici visé par nos partenaires est très clair : il porte sur la fourniture d'une assistance médicale désintéressée aux fins de relever le défi mondial que représente la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) frappant l'humanité.

Il convient de noter que la pression exercée sur Cuba par les États-Unis ne s'est pas relâchée sous l'Administration Biden. Au contraire, elle s'est même accentuée. Ainsi, en mai 2021, le Gouvernement américain a inscrit Cuba dans son registre fédéral des États ne coopérant pas suffisamment à ses efforts de lutte contre le terrorisme, avant de l'ajouter, en juillet 2021, à la catégorie des pays ne respectant pas les normes américaines de lutte contre la traite des personnes. La baisse significative du nombre de visas délivrés à des citoyens cubains (sur les 20 000 visas promis, environ 5 000 ont été délivrés) mérite également d'être signalée. Dans le même temps, aucune des 243 mesures restrictives imposées à la République sous la présidence de M. Trump n'a été levée.

La Russie estime que la levée tant attendue du blocus serait non seulement bénéfique pour la population de Cuba et des États-Unis d'Amérique, mais qu'elle contribuerait aussi à apaiser les relations internationales à l'échelon régional et mondial.

Fidji

[Original : anglais]
[4 août 2021]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son soutien à la résolution demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement fidjien rappelle que, comme ils y sont tenus par la Charte des Nations Unies, les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans lesdites résolutions ou d'appuyer l'application de ces sanctions.

Le Gouvernement fidjien tient à souligner une nouvelle fois que les Fidji n'ont jamais pris aucune mesure susceptible d'entraver leurs relations économiques, commerciales et financières avec Cuba. Elles continuent de renforcer leurs relations de coopération avec tous les pays et elles souscrivent sans réserve à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Gabon

[Original : français]
[18 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République gabonaise réaffirme son attachement à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gabon a voté pour la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et les résolutions antérieures relatives à cette question.

Le Gabon demeure préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba et par ses conséquences négatives sur le bien-être du peuple cubain.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, ce qui permettrait à Cuba de participer au commerce international et d'en tirer profit.

Enfin, le Gabon appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts inlassables en vue de la normalisation des relations entre les deux pays.

Gambie

[Original : anglais]
[5 octobre 2021]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Il est, par conséquent, opposé à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, dont le droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole tant les principes de l'égalité souveraine des États que ceux de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'émancipation économique et au développement. Il doit immédiatement être levé.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui fait obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le souhait le plus cher de la Gambie est que les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies se faisant l'écho de la volonté collective de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et mises en application.

Géorgie

[Original : anglais]
[25 août 2021]

La Géorgie réitère son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ou restreindraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Ghana

[Original : anglais]
[16 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République du Ghana reste attaché à la Charte des Nations Unies et aux principes établis du droit international, qui consacrent l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Ghana souscrit par conséquent à l'appel lancé par la majorité des États Membres en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, qui va à

l'encontre des aspirations politiques, sociales et économiques légitimes du Gouvernement et du peuple cubains.

Le Ghana estime que le maintien du blocus unilatéral imposé par les États-Unis à Cuba est dénué de tout fondement et n'est plus tenable, surtout en ce moment, alors que la pandémie de COVID-19 fait des ravages partout, et d'autant plus dans les pays en développement. Ce blocus injustifié constitue une grave préoccupation internationale, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale des Nations Unies dans ses résolutions, et son maintien empêche le peuple cubain de réaliser ses droits fondamentaux au développement, notamment les droits à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux, en particulier pour les plus vulnérables comme les femmes et les enfants. Le blocus sape également les efforts déployés par Cuba pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et nuit aux progrès mondiaux si nécessaires au développement durable.

Par conséquent, le Ghana continuera de soutenir l'appel retentissant de l'Assemblée générale en faveur de la levée du blocus unilatéral et s'abstiendra de promulguer ou d'appliquer des lois ou des mesures du type de celles visées dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Le Ghana encourage tous les autres États Membres à faire de même.

Le Ghana exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et réitère son appel solennel aux États-Unis pour qu'ils entendent les appels de la communauté internationale demandant la levée du blocus unilatéral imposé à Cuba, afin de donner à cette dernière les moyens d'exploiter pleinement son potentiel en faveur de sa population et de l'ensemble de la communauté internationale.

Grenade

[Original : anglais]
[2 septembre 2021]

État souverain et indépendant très attaché au principe de l'égalité souveraine des États, la Grenade réaffirme une fois encore sa ferme adhésion à ce principe et aux autres principes défendus par l'Organisation des Nations Unies, et exhorte tous les États Membres à faire de même.

La Grenade continue de réaffirmer sans équivoque qu'elle s'abstient d'adopter, d'appliquer ou d'approuver des lois ou mesures qui empiètent sur les droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui y portent atteinte, ainsi que des lois qui restreignent et entravent la participation au commerce international ou la liberté de navigation d'un État.

La Grenade demande donc une nouvelle fois la levée du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis d'Amérique.

Les mesures liées à ce blocus sont un obstacle et un frein au développement économique de Cuba. Elles ont porté un coup terrible au progrès socioéconomique du peuple cubain, infligeant à ce dernier des souffrances indicibles, et elles entravent le développement humain. Elles continuent également de bafouer les droits souverains du peuple cubain, ce qui contrevient directement au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

La Grenade soutient donc sans réserve la résolution 75/289, qui demande instamment aux États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type de faire le nécessaire pour les abroger ou les annuler dès que possible, dans le respect de

leur législation, et affirme en particulier la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

La Grenade se joint également à la communauté internationale pour exprimer son souhait de voir lever totalement cet embargo conformément au principe de respect mutuel et au droit de Cuba de participer pleinement aux activités de la communauté internationale des nations.

Guatemala

[Original : espagnol]
[27 septembre 2021]

Depuis 1997, la République du Guatemala a soutenu les résolutions sur le blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba, en vertu de son engagement envers la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le 23 juin 2021, le pays s'est joint aux efforts faits par les Nations Unies en faveur de l'adoption de la résolution 75/289. Le Guatemala déclare que, conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de ladite résolution, il n'a promulgué ou appliqué de lois ou de mesures d'aucune sorte qui soient contraires aux principes et aux buts consacrés par la Charte ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala rejette aussi toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger.

Conformément à cette position, il est rappelé qu'il n'existe aucun obstacle juridique ou réglementaire à la libre circulation ou au libre-échange entre le Guatemala et Cuba, comme en témoignent les excellentes relations dont jouissent nos deux pays.

Le Guatemala est préoccupé par le fait que, malgré la détermination quasiment unanime de l'Assemblée générale, les politiques des États-Unis d'Amérique imposées à la République de Cuba ne cessent de se durcir, emportant des conséquences qui affectent le développement et le bien-être du peuple cubain.

Le Guatemala appelle ainsi de nouveau au rétablissement d'un dialogue fructueux entre les États-Unis d'Amérique et Cuba aux fins d'une reprise et d'une normalisation rapide de leurs relations diplomatiques, économiques, commerciales et financières.

La République du Guatemala continuera à joindre sa voix à celle de la communauté internationale pour soutenir et promouvoir des actions qui conduisent à une solution rapide et définitive dans le but ferme de mettre fin au blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba.

Guinée

[Original : français]
[20 octobre 2021]

La République de Guinée réitère son soutien à la résolution 75/289, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 23 juin 2021 à New York.

Estimant que cet embargo est une décision unilatérale qui sape le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et de l'égalité des États ainsi que les droits de l'homme et des peuples, la République de Guinée réaffirme sa solidarité au peuple cubain, dont les efforts de développement économique et social restent affectés depuis six décennies par une mesure coercitive dénuée de tout fondement juridique.

À cet égard, elle condamne le blocus imposé à Cuba par les États-Unis et en appelle à la solidarité de tous les États Membres en vue de la mise en œuvre rapide de la résolution susmentionnée.

La République de Guinée restera fidèle à ses amitiés et engagements internationaux pour le respect des droits inaliénables et imprescriptibles du peuple cubain.

Guinée-Bissau

[Original : français]
[18 octobre 2021]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales sont contraires aux obligations de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ainsi, le Gouvernement de la Guinée-Bissau ne souscrit pas aux résolutions adoptées contre Cuba et n'actionne pas, au niveau interne, de mécanismes qui se traduiraient par l'exécution de ces résolutions, car elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, notamment en ce qui concerne la liberté du commerce et de la navigation.

La Guinée-Bissau note avec inquiétude des actions et mesures visant à l'aggravation du blocus.

En conséquence, notre pays regrette que ce blocus de plus de 58 ans continue d'affecter le peuple cubain avec des dommages très sensibles dans tous les secteurs importants de l'économie cubaine, comme la santé publique, la nutrition, le transport, l'agriculture, les services bancaires, le commerce, l'investissement et le tourisme.

Ce blocus long de plusieurs décennies continue d'empêcher le progrès socioéconomique et le développement du peuple cubain ; tant qu'il persistera, il continuera à faire obstacle aux efforts de Cuba quant à la réalisation de son développement durable.

En conséquence, la République de Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général accorde à cette question et appelle à la mise en œuvre de la résolution 75/289 dans son intégralité.

La République de Guinée-Bissau appelle également les deux pays à trouver un accord dans le cadre d'un dialogue sincère et constructif afin d'approfondir les relations entre les deux États.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol]
[13 septembre 2021]

La position du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale reste inchangée. Le Gouvernement ne cesse en effet de rappeler avec insistance qu'il y a une nécessité impérieuse de lever le blocus et de mettre fin à l'isolement économique auquel Cuba est soumis depuis de nombreuses années, du fait unilatéral des États-Unis d'Amérique.

La République de Guinée équatoriale réaffirme être convaincue que le droit international doit primer à l'heure de résoudre tout différend ou conflit entre deux États Membres de l'ONU, d'autant plus lorsque la communauté internationale est affectée par la mise en œuvre de mesures internationales telles que celles imposées par le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba.

Le blocus est un allié fidèle de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), car il représente un véritable obstacle à l'accès aux ressources dont le système de santé cubain a besoin. De son côté, Cuba aide d'autres pays et a développé des vaccins contre la COVID-19 (Abdala, Soberana 02 et Soberana Plus).

Le maintien du blocus économique, commercial et financier contre Cuba entrave la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Guyana

[Original : anglais]
[5 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République coopérative du Guyana a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Dès lors, la République coopérative du Guyana n'a jamais adopté de lois, de politiques ou de pratiques dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États, y compris Cuba. En outre, le Gouvernement de la République coopérative du Guyana se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, qu'il continue d'appuyer sans réserve.

La République coopérative de Guyana a maintenu une position de principe en s'opposant de façon constante et ferme au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba. Le Guyana maintient son appel à soutenir la levée du blocus, qui ouvrira la voie à la normalisation. Le Gouvernement guyanien souligne que les pays en développement, notamment Cuba, ont besoin du soutien total de la communauté internationale à l'heure où ils sont confrontés aux effets multidimensionnels de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Gouvernement du Guyana exprime sa préoccupation quant aux relations tendues entre le Gouvernement de la République de Cuba et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le Guyana est d'avis que la normalisation des relations entre les deux pays serait bénéfique pour la paix dans l'hémisphère et favoriserait une plus grande prospérité pour tous.

Le Gouvernement guyanien exprime de nouveau sa gratitude envers Cuba pour sa solidarité et le soutien médical qu'il apporte et salue les efforts internationaux déployés par le Gouvernement cubain pour endiguer la propagation du virus en dehors de ses frontières, ce qui témoigne d'un modèle cohérent de longue date d'engagement

humanitaire mondial. Nous saluons les professionnels de la santé et les autres travailleurs cubains dévoués qui sont déployés dans le monde entier en première ligne de la lutte contre la pandémie.

Haïti

[Original : français]
[14 septembre 2021]

Le Gouvernement de la République d'Haïti n'a jamais adopté de lois, de dispositions de lois ou de mesures du type visé à la résolution 75/289 adoptée par l'Assemblée générale le 23 juin 2021.

Haïti réaffirme son engagement et son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect des principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires internes, ainsi que le droit des États et de leurs ressortissants à jouir librement des bienfaits de la navigation et du commerce. Il est nécessaire que les États agissent conformément à ces principes du droit international en renonçant aux mesures unilatérales susceptibles d'affecter les structures sociales, économiques et financières des autres États.

Sur la base de ces principes, le Gouvernement haïtien a toujours soutenu les efforts de la République sœur de Cuba pour répondre à la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui affecte ce pays depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et lors des différents sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République d'Haïti souhaite que les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis se normalisent et aboutissent à la levée du blocus économique et financier imposé à Cuba.

Honduras

[Original : espagnol]
[28 septembre 2021]

Conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, le Honduras n'adopte ni n'applique à l'encontre d'autres États de lois ou de mesures économiques ou commerciales unilatérales qui porteraient atteinte à la liberté du commerce international.

Îles Salomon

[Original : anglais]
[3 novembre 2021]

Dans le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, les Îles Salomon, appuyant la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, appellent à la levée inconditionnelle du blocus économique et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les Îles Salomon saluent le courage, la résistance et la générosité dont le Gouvernement et le peuple cubains font preuve en éduquant, logeant et habillant les enfants de nombreux pays qui viennent étudier dans le pays, en dépit des conditions de vie difficiles qui leur sont imposées.

Inde

[Original : anglais]
[15 septembre 2021]

N’ayant ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans le préambule de la résolution 75/289, l’Inde n’a aucune loi ou mesure à abroger ou annuler.

L’Inde s’est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d’un autre pays, y compris à toute tentative d’extension extraterritoriale de l’application des lois d’un pays à d’autres nations souveraines.

L’Inde rappelle les documents finaux adoptés par les chefs d’État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à leur dix-huitième sommet, tenu à Bakou, en Azerbaïdjan, les 25 et 26 octobre 2019, sur ce sujet, et la Déclaration de Santa Cruz issue du Sommet des chefs d’État et de gouvernement du Groupe des 77, ainsi que d’autres décisions de haut niveau du Mouvement des pays non alignés, et elle prie instamment la communauté internationale d’adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais]
[15 septembre 2021]

Le Gouvernement de la République d’Indonésie réitère sa plus vive opposition aux mesures coercitives unilatérales de portée extraterritoriale qui portent atteinte à la souveraineté d’autres États et rappelle les intérêts légitimes des entités ou des personnes sous leur juridiction ainsi que la liberté du commerce et de la navigation. À cet égard, l’Indonésie continue également de rejeter toutes mesures supplémentaires tendant à renforcer encore le blocus unilatéral imposé à Cuba.

L’Indonésie réaffirme que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par les États-Unis contrevient aux principes de l’égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, à l’instar de la Charte des Nations Unies, ainsi qu’aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

Bien qu’ayant appuyé les résolutions successives sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d’Amérique à Cuba, l’Indonésie n’a malheureusement pu que constater que la situation ne s’était guère, voire pas du tout améliorée. Les souffrances et les épreuves infligées au peuple cubain, en particulier aux groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et les personnes âgées, perdurent, y compris en cette période très difficile marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Alors que nous entamons la décennie d’action pour la réalisation des objectifs de développement durable, tout acte susceptible d’affaiblir la capacité de pays tiers à réaliser leur développement économique et social est jugé intolérable. Le blocus va à l’encontre de l’esprit du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et risque de laisser le peuple cubain sur le bord du chemin.

Dans le contexte de la récente pandémie mondiale de COVID-19, le blocus économique, commercial et financier, qui limite l’accès de Cuba à la coopération financière et internationale, ainsi qu’aux vaccins, aux fournitures médicales et aux autres biens essentiels, entravera également les mesures requises pour faire face à la

COVID-19, empêchant ainsi tout relèvement durable et inclusif. En fin de compte, ce sont la santé et le bien-être du peuple cubain qui en pâtiront. Il est impératif et opportun de lever ces mesures pour protéger la vie de millions de personnes.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie continue de souligner qu'il importe de favoriser le dialogue afin de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de normaliser les relations bilatérales.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran réitère sa position de longue date selon laquelle l'imposition de toute sorte de mesures coercitives unilatérales contre des États Membres de l'ONU constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, en particulier des principes d'égalité souveraine et de non-intervention dans les relations internationales. De telles mesures dépourvues de toute légalité sont également contraires aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sont par conséquent rejetées, ainsi que fermement condamnées, par la communauté internationale.

La communauté internationale a fermement dénoncé les mesures coercitives unilatérales. L'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions contre les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (tous les deux ans depuis 1989) ; sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (chaque année depuis 1992) et sur les droits humains et les mesures coercitives unilatérales (chaque année depuis 1997). Des dizaines de résolutions de l'Assemblée générale, de résolutions du Conseil des droits de l'homme et de rapports de Rapporteur(se) spécial(e) ont confirmé et réaffirmé que les mesures et législations coercitives unilatérales sont contraires au droit international, au droit humanitaire international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. Depuis sa création en 1956, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique s'est également opposée aux mesures coercitives unilatérales d'un point de vue juridique à de multiples occasions.

Rappelant ses résolutions précédentes, l'Assemblée générale a adopté le 23 juin 2021 sa résolution annuelle demandant la fin du blocus des États-Unis contre Cuba. Il est demandé dans la résolution, qui a été adoptée à une écrasante majorité, de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et tous les pays y sont instamment priés de respecter la Charte des Nations Unies ainsi que les normes du droit international et d'abroger ou d'annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'un autre État ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de sa juridiction et qui restreignent la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, et contrairement à toutes les obligations que lui font le droit international, les États-Unis d'Amérique ont totalement fait fi de toutes ces résolutions et imposé de nouvelles sanctions économiques, commerciales et financières contre Cuba.

Le maintien de ces mesures illégales constitue non seulement une violation flagrante du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mais aussi une source d'immenses pertes économiques et financières pour Cuba. Ces mesures illégales

continuent de nuire aux conditions de vie et aux droits humains fondamentaux du peuple cubain et compromettra les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour parvenir au développement durable.

Il est très préoccupant de constater que les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique ayant des effets extraterritoriaux contre des États Membres ont atteint un niveau sans précédent. Ces mesures illégitimes ont été prises dans l'intention de poursuivre certains desseins politiques visant à infliger d'énormes difficultés et souffrances à la population de ce pays et à nuire à la liberté du commerce, en particulier le commerce de biens et de produits humanitaires, tels que les denrées alimentaires, les médicaments, les produits agricoles et les produits d'origine animale.

Compte tenu des effets dévastateurs des mesures coercitives unilatérales, en particulier de leurs effets sur l'exercice des droits humains fondamentaux, nous n'avons cessé d'appeler à l'abrogation la plus rapide possible de ces mesures, ainsi qu'au rejet des pressions politiques et de la coercition qui exacerbent une approche conflictuelle des relations internationales.

Toute mesure économique coercitive unilatérale affectant l'ensemble de la population d'une nation, entravant la satisfaction de ses besoins humanitaires, ou empêchant la pleine jouissance des droits fondamentaux de cette population, constitue une grave violation du droit international. En consultation avec d'autres États Membres, nous continuerons d'exiger l'adoption de moyens internationaux pour prévenir, supprimer, réduire au minimum et réparer les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales.

De ce fait, conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, la République islamique d'Iran n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Dans le même ordre d'idées et comme en appelle de ses vœux la résolution annuelle intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba », nous demandons au Secrétariat de rédiger des documents de fond sur le sujet, notamment en élaborant un rapport circonstancié sur l'application de la résolution. Outre les multiples points de vue et rapports des États Membres et d'instances internationales, les rapports annuels devraient contenir une analyse de fond et proposer des dispositions pratiques visant à assurer leur pleine application.

La République islamique d'Iran, qui fait depuis longtemps l'objet de mesures coercitives économiques, partage les préoccupations du Gouvernement et du peuple cubains quant au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique contre Cuba et souligne donc qu'il est urgent de mettre immédiatement un terme à ces mesures illégales et d'appliquer pleinement la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Iraq

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

Attaché aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation pour tous les États, l'Iraq appuie toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

L'Iraq exprime sa solidarité avec Cuba et son plein appui au droit du peuple cubain à l'autodétermination, ainsi qu'à son droit souverain de bénéficier, sans restriction économique, des avantages découlant de l'utilisation de ses terres et de ses eaux territoriales. Il rejette les mesures économiques illégales qui frappent les populations vulnérables, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées et les malades, entravent le développement et font obstacle aux efforts déployés afin d'éliminer la pauvreté à Cuba.

L'Iraq est favorable à toute médiation diplomatique de nature à amener les États-Unis et Cuba à engager des négociations et un dialogue qui puissent conduire à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il est également partisan de tout effort visant la normalisation des relations entre les deux pays, ce qui permettrait à la population cubaine d'à nouveau mener librement des activités commerciales et économiques et contribuerait à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour que tous les peuples, sans exception, bénéficient d'un développement durable.

Islande

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Le Gouvernement islandais réaffirme son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. L'Islande ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune loi commerciale ou économique susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. Elle s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

Jamaïque

[Original : anglais]
[1er octobre 2021]

Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en application de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », le Gouvernement jamaïcain n'a adopté

aucune loi ni mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

La Jamaïque considère la souveraineté économique comme une pierre angulaire du développement d'un État. Le 29 juin 2021, le Parlement a adopté une résolution en faveur de mesures sérieuses de nature à lever le blocus que les États-Unis ont imposé à Cuba. La Jamaïque convient qu'imposer de manière unilatérale des lois ayant une portée extraterritoriale est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte et sape les principes du multilatéralisme, de la souveraineté et du libre-échange.

La Jamaïque reste préoccupée par les effets de ces mesures sur l'essor de l'économie cubaine, surtout au vu des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la pression supplémentaire que celle-ci met sur le Gouvernement et le peuple cubains pour ce qui est de s'adapter à la nouvelle normalité. Les mesures prises par les États-Unis, telles que le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains visant à imposer davantage de restrictions sur les voyages, le traitement des envois de fonds et les propriétés hôtelières et à élargir la liste des entités et sous-entités associées à Cuba soumises à des sanctions fiscales supplémentaires, sont particulièrement néfastes.

La campagne énergique de la Jamaïque en faveur de la réintégration complète de Cuba dans la région se fonde sur l'idée que le blocus est non seulement une mesure punitive contre Cuba, mais également un obstacle au développement de la région dans son ensemble.

La Jamaïque appuie depuis toujours les résolutions de l'Assemblée générale, à l'instar de la résolution 75/289, qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et exhorte tous les États Membres à respecter la Charte en mettant un terme à l'application de mesures si hostiles.

Au sein des instances régionales, la Jamaïque s'est associée à d'autres États Membres pour faire valoir cette position. Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont publié à plusieurs reprises des déclarations publiques rejetant l'imposition de ces mesures coercitives unilatérales et ont demandé la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Plus récemment, en juillet, la Communauté a réitéré son appel à la levée immédiate des sanctions contre Cuba.

Cette position a également été réitérée dans le cadre de l'Association des États de la Caraïbe et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui, lors de son VI^{e} sommet, tenu à Mexico le 18 septembre 2021, a publié une déclaration spéciale appelant à la levée du blocus imposé par les États-Unis.

En outre, la Jamaïque s'est jointe à l'appel lancé lors du sommet inaugural de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine, qui s'est tenu le 7 septembre 2021, en faveur de la levée des sanctions unilatérales et du blocus contre Cuba, qui ont entravé la capacité du pays à faire face à la pandémie de COVID-19.

La Jamaïque réitère donc son appel à lever sans plus attendre et intégralement le blocus qui continue d'avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses pour Cuba et le peuple cubain.

Japon

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) (connue sous le nom de loi Helms-Burton) et le *Cuban Democracy Act* de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 75/289.

Jordanie

[Original : anglais]
[28 juillet 2021]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué ni lois ni mesures du type visé dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Il a toujours voté en faveur des résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Kazakhstan

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et vise à défendre le droit des nations de choisir leur propre voie de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État.

Il n'a jamais adopté de règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier.

Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan demande donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais]
[18 octobre 2021]

Le Gouvernement kényan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement kényan croit en un système multilatéral fondé sur des règles et, à ce titre, ne peut soutenir les décisions unilatérales qui visent à bloquer la République de Cuba et provoquent des souffrances continues au peuple cubain ami.

Les Nations Unies ne devraient jamais défendre ou appuyer des sanctions ou des blocus indéfiniment, en particulier lorsque, comme c'est le cas pour Cuba, ceux-ci sapent les objectifs généraux en matière d'appropriation nationale, de paix durable et de développement durable dans l'île.

C'est pour ces raisons que le Kenya vote toujours en faveur des résolutions sur la nécessité d'éliminer ce fardeau prolongé qui pèse sur le peuple cubain. Le peuple cubain mérite d'avoir accès à l'autodétermination et de participer librement au marché mondial, tout comme à la marche du monde d'une manière générale, en tant que nation dûment reconnue par les Nations Unies.

Kirghizistan

[Original : anglais]
[12 août 2021]

Dans sa politique étrangère, la République kirghize applique rigoureusement les normes et les principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux. Pour sa part, elle a toujours appuyé les efforts déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba.

Kiribati

[Original : anglais]
[19 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République de Kiribati réaffirme son appui à l'application de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale qui condamne le blocus unilatéral imposé depuis des décennies par les États-Unis contre Cuba et, conformément aux obligations qui sont les siennes au regard de la Charte des Nations Unies, n'a pris aucune mesure de nature à porter atteinte aux relations économiques, commerciales et financières avec Cuba ou tout autre pays.

Des considérations d'ordre moral et humanitaire sont évoquées dans la résolution et permettront, une fois que l'on en tiendra compte, d'améliorer le bien-être général du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais]
[9 août 2021]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et réaffirme son ferme attachement aux obligations découlant du droit international, ainsi qu'aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment à ceux qui ont trait à l'égalité souveraine des États, à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, à la non-agression, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

L'État du Koweït réaffirme également son attachement aux principes de liberté de commerce et de navigation, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Lesotho

[Original : anglais]
[19 octobre 2021]

Le Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Lesotho se déclare profondément préoccupé par les effets dommageables du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, à qui il demande instamment de lever cette mesure.

Liban

[Original : anglais]
[27 septembre 2021]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », conformément aux principes des Nations Unies et du droit international. C'est une position de longue date du Liban, fondée sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international qui soulignent la nécessité de respecter la souveraineté des États.

Libéria

[Original : anglais]
[22 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République du Libéria appuie l'appel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, étant donné les difficultés majeures qu'il engendre pour le peuple cubain.

La position de la République du Libéria est conforme à la position commune de l'Union africaine : appeler à l'application des résolutions de l'Assemblée générale

portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Libéria coopère avec d'autres États Membres de l'ONU à l'appui de l'appel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba et à l'application des résolutions sur cette question.

Libye

[Original : arabe]
[29 septembre 2021]

L'État de Libye réaffirme une fois de plus sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées aux États Membres pour des motifs politiques et souligne que de tels agissements ne permettent aucunement de régler les différends entre les pays, mais contribuent plutôt à les accentuer.

À maintes reprises, la Libye a exprimé son adhésion à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et n'a jamais adopté ni appliqué de lois du type visé aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Conformément à sa position de principe, la Libye a voté pour la résolution 75/289 car elle s'oppose au blocus économique, commercial et financier. Elle invite les États à régler leurs différends de manière pacifique et à rejeter les mesures coercitives unilatérales, qui contreviennent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, portent atteinte aux droits humains et entravent les efforts de développement, notamment ceux visant à atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Madagascar

[Original : anglais]
[21 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République de Madagascar n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou de sanctions économiques, commerciales et financières contre la République de Cuba.

Madagascar soutient toute mesure visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Malaisie

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Consciente des responsabilités qui sont les siennes en tant que membre de l'Organisation, la Malaisie demeure opposée à toutes les formes de blocus unilatéraux d'ordre économique, commercial et financier qui contreviennent aux normes du droit international et vont à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies. La Malaisie réaffirme son soutien à l'application de la résolution 75/289, adoptée par l'Assemblée générale le 23 juin 2021.

La Malaisie continuera à soutenir les efforts de la communauté internationale et se joindra à d'autres États Membres pour réitérer son ferme soutien à la levée du blocus unilatéral imposé à Cuba, qui a entravé son développement et causé d'importantes souffrances au peuple cubain. La Malaisie demande instamment la

levée immédiate du blocus unilatéral imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba et appelle toutes les parties à résoudre leurs différends à l'amiable par la voie du dialogue et de la négociation.

Malawi

[Original : anglais]
[22 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République du Malawi souhaite apporter son soutien à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis ».

Maldives

[Original : anglais]
[4 août 2021]

Sauf mandat exprès du Conseil de sécurité, la République des Maldives s'oppose à l'imposition de tout type de sanctions à quelque pays que ce soit. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

Mali

[Original : français]
[26 juillet 2021]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui soutient pleinement la résolution 75/289 adoptée le 23 juin 2021 par l'Assemblée générale, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Maroc

[Original : français]
[4 octobre 2021]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a de tout temps favorisé le développement des relations amicales entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Maurice

[Original : anglais]
[21 octobre 2021]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à imposer un blocus économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

La République de Maurice entretient de bonnes relations bilatérales avec la République de Cuba et reste disposée à développer ses relations commerciales avec Cuba.

Mauritanie

[Original : français]
[14 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition à tout embargo de nature à affecter le développement économique et social d'un pays et conduisant à la souffrance d'êtres humains. La Mauritanie a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté de commerce et de navigation.

Mexique

[Original : espagnol]
[15 septembre 2021]

Le Mexique réaffirme que, dans le cadre des relations entre États souverains, le fait de prendre des mesures unilatérales visant à exercer une pression politique pour, de l'extérieur, influer sur les décisions internes d'un autre État contrevient aux principes de la Charte des Nations Unies et porte atteinte à la paix et à la stabilité entre les peuples.

Il condamne donc catégoriquement le blocus économique, commercial et financier imposé contre Cuba depuis près de soixante ans, ainsi que la décision d'appliquer le Titre III de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton), qui nuit non seulement à la souveraineté du peuple cubain mais également aux intérêts nationaux des pays tiers.

Face à la crise sanitaire aiguë provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est impératif de lever le blocus économique, commercial et financier contre Cuba afin de contribuer à redresser les conditions économiques difficiles dans lesquelles vit la population cubaine. Le Mexique compte que les États se montreront solidaires des autres pays et les appuieront afin de favoriser le bien-être, la croissance économique et le développement.

Le Gouvernement mexicain, assurant la présidence *pro tempore* de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), a élaboré, avec les États membres, des mesures de coopération en faveur du développement des pays de la région.

Comme l'avait annoncé le Président Andrés Manuel López Obrador lors de la réunion ministérielle de la CELAC le 24 juillet 2021, le Mexique s'était dit prêt à envoyer une aide humanitaire pour aider le peuple et le Gouvernement cubains à surmonter la crise économique actuelle, laquelle se trouve exacerbée par la pandémie et le durcissement du blocus imposé par les États-Unis. L'aide humanitaire envoyée à Cuba a pris la forme suivante :

- Le samedi 17 juillet, un avion Hercules C-130 de la force aérienne mexicaine transportant 800 000 seringues et d'autres équipements médicaux s'est posé à l'aéroport international de La Havane.
- Le lundi 26 juillet, le navire *José María Morelos II* de la société Petróleos Mexicanos (Pemex), transportant des denrées alimentaires, des médicaments et 40 millions de litres de diesel (soit 200 000 barils) est arrivé au port de La Havane.
- Le vendredi 30 juillet, le navire *Libertador* de la marine mexicaine, transportant 612 tonnes de denrées alimentaires, d'oxygène et d'articles médicaux, est arrivé au port de La Havane.
- Le samedi 31 juillet, un avion Hercules C-130 de la force aérienne mexicaine a livré environ 11 tonnes d'articles médicaux, notamment des kits de dépistage de la COVID-19, des blouses, des équipements de protection, entre autres.
- Le dimanche 1er août, le navire *Papaloapan* a livré une cargaison de 1 283 tonnes d'articles médicaux et de denrées alimentaires.

Le volume total des échanges commerciaux entre le Mexique et Cuba a connu une augmentation moyenne de 8,5 % ces dix dernières années et, en 2019 (dernière année pour laquelle on dispose de données complètes), il représentait 423,5 millions de dollars.

Cuba est un allié commercial majeur du Mexique et de la région ; aussi la levée du blocus permettrait-elle d'augmenter encore le volume total des échanges et profiterait au Mexique, à Cuba et aux autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Monaco

[Original : français]
[7 septembre 2021]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées à la résolution 75/289 adoptée par l'Assemblée générale le 23 juin 2021.

Mongolie

[Original : anglais]
[14 septembre 2021]

Conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, le Gouvernement mongol s'est abstenu d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée.

La Mongolie réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement mongol s'est toujours opposé au maintien de mesures unilatérales et réitère son appui inconditionnel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Monténégro

[Original : anglais]
[4 octobre 2021]

Le Gouvernement du Monténégro a voté en faveur de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Gouvernement du Monténégro réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et confirme qu'il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 75/289. Le Gouvernement est prêt à approfondir la coopération avec Cuba, tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Mozambique

[Original : anglais]
[6 octobre 2021]

La République du Mozambique n'a jamais adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type allant à l'encontre des dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale ni collaboré ou contribué à l'application de telles lois ou mesures.

Cette position concorde avec le vote de la République du Mozambique en faveur de résolutions similaires en 2019 et 2020.

La République du Mozambique réaffirme son appui inconditionnel aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et appelle à la levée inconditionnelle du blocus imposé à Cuba.

Myanmar

[Original : anglais]
[6 septembre 2021]

À la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le Myanmar, qui a voté en faveur de résolutions analogues dans le passé, n'a pas eu la possibilité d'en faire de même pour la résolution 75/289, dans laquelle l'Assemblée a demandé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Myanmar souscrit aux buts et principes qui régissent les relations internationales, à savoir l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et le règlement pacifique des différends, consacrés par la Charte des Nations Unies. Il s'est toujours opposé à l'application extraterritoriale du blocus et à la politisation des questions relatives aux droits humains.

Le blocus touchant Cuba, notamment en pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), a frappé de plein fouet son économie, entraînant des répercussions négatives sur d'autres secteurs, comme les secteurs sanitaire et social. C'est pourquoi le Myanmar condamne fermement les blocus ou les sanctions imposés en cette période difficile, en particulier s'ils concernent des pays en développement.

Le Myanmar espère que la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba débouchera sur des perspectives très encourageantes de paix et de prospérité pour ces deux pays voisins et, par corollaire, qu'elle bénéficiera à l'ensemble de la région. Il estime que cela conduira à terme à la levée du blocus imposé à Cuba, créant ainsi un environnement économique propice à la réalisation du plein potentiel de développement du pays, ce qui lui permettra de poursuivre ses efforts en vue de tenir l'engagement de ne laisser personne de côté, énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Myanmar espère que les États-Unis et Cuba auront la sagesse, le courage et la capacité de régler ce problème politique de longue date et d'ouvrir, pour le bien de leurs peuples, un nouveau chapitre de leur histoire qui soit fondé sur l'amitié et la coopération, et repose sur un dialogue respectueux des normes du droit international et des règles de bon voisinage.

Namibie

[Original : anglais]
[3 septembre 2021]

La Namibie réitère son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Le Gouvernement de la République de Namibie a soutenu sans faille les résolutions de l'Assemblée générale et est attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment les principes du droit international, de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires des États souverains. La Namibie est convaincue que l'unité et la paix entre les nations et les peuples sont le moteur du développement économique et du renforcement du commerce mondial. En particulier, notre capacité à riposter efficacement contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) dépend du trait d'union qui lie notre action aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour riposter et intervenir face à la pandémie, ainsi que d'autres questions liées à la santé, envisagées dans un esprit de coopération et de multilatéralisme.

Le blocus affecte la république sœur de Cuba, viole les droits humains de ses citoyens et entrave le développement normal des relations internationales, ainsi que des relations économiques, commerciales et financières, non seulement avec les États-Unis d'Amérique, mais aussi entre Cuba et le reste du monde. Par leurs effets, les sanctions unilatérales entravent la capacité de Cuba à lutter contre la pandémie en ce qu'elles font obstacle à la livraison des équipements médicaux nécessaires dans les filières commerciales reconnues au niveau international et elles constituent une menace sérieuse contre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nauru

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

Le Gouvernement de Nauru réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, dont, en particulier, les principes fondamentaux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, tels qu'établis en droit international.

Il est impératif aujourd'hui plus que jamais, dans le contexte de la propagation de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), de lever le blocus économique, commercial et financier.

Le Gouvernement de Nauru réaffirme par ailleurs qu'il appuie pleinement la résolution 75/289 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et son application.

Népal

[Original : anglais]
[9 août 2021]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure contraire à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol]
[4 août 2021]

Le Nicaragua continue de défendre et de promouvoir le multilatéralisme, tout en établissant des relations fondées sur le respect, l'égalité, la solidarité et la coopération mutuelle, sans déroger aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect du droit international.

Le Nicaragua réaffirme son attachement de longue date à la concorde et à la coexistence pacifique entre les pays et il continue d'œuvrer pour une culture de paix en fondant ses relations internationales sur l'amitié, la solidarité et la réciprocité entre les peuples, conformément au principe de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques consacré par le droit international. C'est pourquoi il défend et

continuera à défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et le droit à l'autodétermination des peuples.

À travers sa politique de paix et de solidarité et son attachement au droit international et au droit des peuples du monde entier à vivre en paix et à se développer, le Nicaragua affirme une fois de plus que la porte du dialogue et de la négociation doit rester ouverte et que les interventions militaires et la guerre doivent être reléguées au passé.

Comme tous les pays en développement et la communauté internationale dans son ensemble, il constate avec préoccupation que les sanctions, les mesures coercitives unilatérales et le blocus imposés durant la pandémie se transforment en crime contre l'humanité. Le blocus porte directement préjudice au droit du courageux peuple cubain au développement, violant tous les droits humains et sapant les efforts déployés par les autorités et la population pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs.

Le Nicaragua condamne le durcissement du blocus imposé au peuple frère et au Gouvernement de Cuba, une décision qui a frappé de plein fouet des secteurs sensibles comme la santé, l'éducation et le sport et la culture, à hauteur de 5 570,3 millions de dollars. Ce chiffre dépasse d'environ 1 226 millions le montant comptabilisé sur la période allant d'avril 2018 à mars 2019, portant à 144 413,4 millions de dollars le préjudice cumulé au cours des presque six décennies écoulées depuis le début de cette politique anachronique.

Par sa composante extraterritoriale notamment, le blocus compromet les efforts de lutte contre la pandémie engagés par ce noble pays, et prive délibérément le peuple cubain de respirateurs artificiels, de masques, de trousses de dépistage, de lunettes de protection, de combinaisons, de gants, d'agents réactifs et d'autres fournitures nécessaires pour la gestion de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Le Nicaragua n'a eu de cesse d'appuyer fermement la levée de ce blocus inhumain imposé à Cuba, dont il a été amplement démontré, dans les différents rapports du Secrétaire général sur le sujet, qu'il avait déjà causé des dommages irréparables et irréversibles à l'économie cubaine.

Le Nicaragua considère que nul État n'a le droit de dicter sa volonté aux autres par l'intermédiaire de mesures économiques coercitives unilatérales et illégales qui enfreignent le droit international et la Charte des Nations Unies. La mise en œuvre d'une telle politique est illégitime, illégale et fragilise les acquis de la gouvernance économique mondiale.

Le Nicaragua rejette toute ingérence, voulue ou réelle, dans les affaires intérieures de Cuba, et demande à tous les pays de respecter la souveraineté des États, le droit international, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les engagements et les instruments juridiques adoptés en matière de communication numérique en vue d'éviter les actes d'agression. Il dénonce également la campagne de désinformation et de discrédit contre Cuba, ainsi que les informations fallacieuses la concernant.

L'écrasante majorité de la communauté internationale n'a cessé de s'opposer fermement à ce blocus, comme en témoigne le dernier vote sur cette résolution, le 23 juin 2021, avec 184 voix pour, sur 193 États Membres.

L'Organisation des Nations Unies doit remplir son rôle historique, qui consiste à favoriser le multilatéralisme dans le respect du principe d'égalité souveraine, dans un contexte où les voix des peuples se font entendre, où les aspirations de l'humanité se réalisent et où le durcissement du blocus et ses effets extraterritoriaux sont dénoncés et condamnés.

Le Nicaragua espère que les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale seront appliquées et respectées une fois pour toutes, mettant ainsi un terme à cette politique illégale à l'égard de Cuba. Le moment est venu de poser les bases d'un dialogue respectueux pour régler les questions bilatérales en suspens entre les deux pays concernés, dans le respect des principes d'égalité des États, de réciprocité, et de souveraineté et d'indépendance de Cuba.

Niger

[Original : français]
[4 octobre 2021]

Le Gouvernement du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de la liberté du commerce entre les nations et de la navigation tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de la résolution 75/289, adoptée le 23 juin 2021.

Au contraire, la République du Niger et la République de Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature en 1994 d'un accord général de coopération entre les deux pays. Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et se sont élargis. Les deux pays procèdent régulièrement à des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité entre eux pour le bonheur de leurs peuples. Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mahamadou Issoufou, a d'ailleurs effectué une visite officielle à Cuba en septembre 2014 afin de consolider cette coopération.

Toutefois, le blocus économique, commercial et financier est toujours en place et continue de frapper effroyablement le peuple cubain, entravant ainsi son développement économique.

Aussi le Niger demande-t-il la levée de ce blocus qui constitue un élément clef qui conditionne la normalisation progressive des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba et qui donnera un sens et de la profondeur à ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 2015.

Pour les raisons sus-indiquées, la République du Niger reste solidaire et apporte son soutien constant à la République de Cuba et espère pouvoir compter une fois de plus sur l'appui de la communauté internationale pour obtenir la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Nigéria

[Original : anglais]
[1er octobre 2021]

Le Gouvernement fédéral du Nigéria réaffirme qu'il est résolument déterminé à maintenir des relations amicales avec tous les États et condamne l'application de mesures unilatérales pour régler des différends entre États. Le Nigéria réitère également son soutien à la levée du blocus contre Cuba et à la promotion de la coopération internationale entre les États Membres. Il estime que l'assouplissement du blocus contre Cuba permettrait de matérialiser le concept de règlement pacifique des différends dans le système international.

Norvège

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique qui limiterait ou découragerait le commerce avec Cuba ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays.

La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers. Elle regrette que les États-Unis n'aient pas renoué avec leur engagement pris en vue de suspendre l'application du titre III de la loi Helms-Burton et encourage les États-Unis et Cuba à s'employer à normaliser leurs relations bilatérales, dans l'optique de parvenir à la levée du blocus imposé à Cuba.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[18 octobre 2021]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Il s'est d'ailleurs toujours prononcé en faveur des résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial imposé à Cuba. Aujourd'hui encore, il maintient cette position. La Nouvelle-Zélande n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba et salue toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

Oman

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Le Gouvernement omanais respecte et met en œuvre la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Ouganda

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

L'Ouganda entretient des relations bilatérales cordiales avec le peuple et le Gouvernement cubains et collabore étroitement avec eux, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale devrait être préoccupée par le fait que le blocus imposé à Cuba depuis des décennies soit encore en vigueur alors que son seul effet notable est d'avoir causé de graves difficultés économiques au peuple cubain.

L'Ouganda soutient donc sans réserve la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, que réclame l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU.

Ouzbékistan

[Original : anglais]
[30 août 2021]

La République d'Ouzbékistan appuie la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

L'Ouzbékistan respecte pleinement les dispositions de ladite résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

Pakistan

[Original : anglais]
[20 octobre 2021]

Le Pakistan souscrit pleinement aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Panama

[Original : espagnol]
[30 septembre 2021]

Le Gouvernement de la République du Panama continue d'appliquer les accords économiques, commerciaux et les accords de coopération conclus au niveau bilatéral avec Cuba afin de renforcer les relations entre les deux pays.

Le Panama réaffirme son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Gouvernement du Panama se dit également préoccupé par l'application de mesures coercitives unilatérales contre Cuba, en particulier celles qui nuisent à la santé de la population cubaine, dont les effets ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et qui font obstacle à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et défenseur de la paix, le Panama entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États, dans un esprit d'intégration et de respect des principes de justice, du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la souveraineté et du principe de non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

Le Panama promeut et continuera de promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des différends, le libre-échange et la transparence des échanges internationaux.

Historiquement, la République du Panama a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba, un engagement fondé sur l'idée que cela contribuerait au développement socioéconomique de sa population, et défend donc l'élaboration d'un rapport complet sur l'application de la résolution 75/289.

La République du Panama réitère également son soutien à la pleine intégration de Cuba dans la région et dans le monde.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme son appui résolu à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, dans laquelle il est souligné qu'il est impératif de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Dans cet esprit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est opposée à l'application extraterritoriale de lois et de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres de l'ONU.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique actuellement aucune mesure législative, politique ou autre restrictive à l'encontre de Cuba ; bien au contraire, elle encourage des relations constructives et amicales entre Cuba et les États-Unis, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et du droit international pertinent.

Paraguay

[Original : espagnol]
[15 septembre 2021]

Le Paraguay soutient pleinement l'application de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, comme elle l'a toujours fait, tout en s'abstenant de promulguer ou d'appliquer des lois ou des mesures du type de celles qui y sont visées.

À cet égard, elle rejette toute loi interne dont les effets extraterritoriaux affecteraient la souveraineté d'autres États, le droit international et la liberté de commerce et de navigation.

Le Paraguay, pays en développement sans littoral, se conforme aux principes consacrés dans sa constitution en matière de relations internationales et réaffirme son engagement à respecter de manière inconditionnelle les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, le droit international, l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures, et la liberté de commerce et de navigation internationaux, entre autres principes énoncés dans divers instruments juridiques internationaux.

Pérou

[Original : espagnol]
[1er septembre 2021]

Le Pérou réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté de commerce et de navigation internationaux, ainsi qu'au plein respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales, comme dans le cas du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, constitue un acte unilatéral contraire à la Charte, au droit international et aux principes sur lesquels repose le système commercial multilatéral.

Depuis 1992, date à laquelle le Pérou a voté en faveur de la résolution 47/19 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba,

le Gouvernement péruvien a fait preuve de constance dans sa politique étrangère et a voté en faveur de toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

Le Pérou considère que ces mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba nuisent à la croissance économique du pays et retardent son développement social et humain. Le Gouvernement péruvien se déclare préoccupé par les effets néfastes de ces mesures sur la qualité de vie et le bien-être des citoyens cubains, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et d'autres services sociaux essentiels, le blocus empêchant l'accès aux crédits privés, aux denrées alimentaires, aux médicaments, à la technologie et aux équipements indispensables au développement de l'île.

Le Pérou considère que ce blocus économique, commercial et financier est incompatible avec la dynamique politique régionale. En s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, il continuera de promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays.

Philippines

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Les Philippines appuient pleinement la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et réaffirment qu'elles sont résolues à y adhérer.

Elles n'ont pas imposé et n'ont pas l'intention d'imposer de lois, règlements ou mesures contraires à cette résolution.

Qatar

[Original : arabe]
[19 octobre 2021]

La position du Qatar à l'égard de la résolution reste inchangée, et il la soutient sans réserve. Il adhère fermement aux règles et principes du droit international, qu'il met en œuvre dans sa politique étrangère, et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il continue en outre d'inviter au rejet de l'imposition de toute mesure coercitive unilatérale.

L'État du Qatar n'a donc jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée.

République arabe syrienne

[Original : arabe]
[27 août 2021]

Je vous écris comme suite à la lettre datée du 22 juillet 2020, adressée aux missions permanentes par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », pour vous faire part des contributions et observations de la République arabe syrienne au sujet de cette question importante.

La République arabe syrienne réaffirme qu'elle souscrit sans réserve à l'ensemble des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale préconise la levée

immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, la dernière en date étant la résolution 75/289 du 23 juin 2021.

La République arabe syrienne, qui est un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, s'attache fermement à mettre en œuvre les dispositions des paragraphes 2 et 3 de la résolution 75/289, et ne s'estime aucunement liée ou apparentée aux mesures économiques coercitives et unilatérales illégales que les gouvernements successifs des États-Unis imposent au peuple cubain depuis 1962.

En adoptant à une écrasante majorité la résolution 75/289 sur la levée de ce blocus injuste, l'Assemblée générale réaffirme, pour la vingt-neuvième fois consécutive, que cette cause est légitime et juste et que la communauté internationale la soutient. Cela montre également que les États Membres qui ont voté pour la résolution sont attachés aux règles du droit international et à la Charte des Nations Unies et demandent l'abrogation et l'invalidation de toute loi ou règlement dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'un État Membre ou représentent une menace pour les intérêts légitimes de sa population.

La République arabe syrienne condamne avec la plus grande fermeté les politiques d'exclusion menées par les États-Unis d'Amérique, qui ont renforcé le blocus qu'ils imposent au peuple cubain et appliqué la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) dite « Helms-Burton » et la loi relative à la démocratie cubaine de 1992 (*Cuban Democracy Act*). Elle estime que l'application de ces dispositions législatives hostiles fait subir au peuple cubain des épreuves injustifiées, en plus d'être contraires aux principes des droits humains et du droit international humanitaire et entrave la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les efforts faits par Cuba en vue d'assurer le bien-être et la prospérité.

La République arabe syrienne demande instamment au Gouvernement des États-Unis de lever immédiatement et sans conditions le blocus injuste qu'il impose au peuple cubain et de renoncer à ses politiques consistant à faire pression sur les États dont les libres choix nationaux ne correspondent pas aux objectifs et intérêts américains et à leur imposer des sanctions unilatérales, en particulier après que le précédent Gouvernement a utilisé, de manière illégitime, un nouvel instrument de guerre, à savoir l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiendraient le terrorisme international, ce que mon pays dénonce vivement.

La République arabe syrienne appelle l'attention sur la résolution 74/200 de l'Assemblée générale du 19 décembre 2019, en particulier sur les paragraphes 4 et 5 du dispositif. Le Secrétaire général y est prié « de surveiller l'imposition de mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique et d'étudier les répercussions de telles mesures sur les pays touchés » et de « présenter [à l'Assemblée générale], à sa soixante-seizième session, un rapport sur l'application de la [...] résolution qui mette particulièrement l'accent sur l'incidence des mesures économiques unilatérales sur la réalisation du développement durable ». En outre, il est affirmé que ces mesures coercitives sont contraires aux principes de l'Organisation et à ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies et constituent une violation flagrante des règles du droit international et du droit international humanitaire ainsi que des règles applicables de la légitimité internationale.

De telles mesures coercitives ont des effets catastrophiques sur le développement économique de Cuba et de tous les États soumis aux sanctions. Elles entravent leur développement social et humain et ont des répercussions directes sur la qualité de vie et le bien-être des populations, notamment dans le contexte de la crise mondiale persistante liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui nous touche tous de la même manière. Mon pays, épris de paix, prône la levée de

ces mesures coercitives qui remettent en cause un droit humain fondamental, à savoir le droit à la santé, et appelle l'attention sur les efforts faits récemment par Cuba en vue de mettre au point un vaccin contre la COVID-19, qui montrent clairement que Cuba est en mesure de contribuer de manière significative à la promotion de la santé publique.

Les mesures coercitives que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba et à la Syrie sont des obstacles majeurs à la libre organisation des échanges commerciaux et financiers entre les deux pays. Malgré cela, les relations entre la Syrie et Cuba restent un modèle de coopération bilatérale efficace et fondée sur le respect mutuel, l'égalité souveraine, des efforts soutenus étant faits afin d'envisager de nouveaux domaines de coopération tels que l'éducation, l'agriculture, la santé et l'échange de technologies.

La République arabe syrienne, comme Cuba et plusieurs autres États, reste la cible de nombreuses mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et des États membres de Union européenne, séparément, de manière illégale et en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies et de la légitimité internationale. Il s'agit d'un terrorisme économique qui s'ajoute au terrorisme qu'ont pratiqué et pratiquent Daech et El-Nosra et les entités qui leur sont associées. La vie quotidienne de tous les Syriens en est affectée car cela les empêche d'avoir accès aux produits de première nécessité. En outre, ces mesures limitent la capacité du Gouvernement syrien de fournir des services et une aide aux personnes dans le besoin et entravent la capacité de l'économie syrienne de produire et de se relever. Elles visent des personnes et des entreprises qui aident le Gouvernement syrien à reconstruire les infrastructures du pays, dont les hôpitaux et les écoles, et à reprendre la production de pétrole et de gaz. Elles empêchent également le peuple syrien de jouir de droits économiques et sociaux, notamment du droit au développement. Elles entravent également la création de conditions propices au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et déplacés syriens et alourdissent la tâche des entités des Nations Unies menant des activités d'aide humanitaire et de secours en République arabe syrienne.

Enfin, la République arabe syrienne réaffirme qu'elle est fermement attachée aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qu'elle respecte strictement les règles du droit international. Elle demande instamment qu'il soit mis fin immédiatement et de manière définitive aux politiques consistant à imposer des mesures coercitives unilatérales et mentionne de nouveau les appels que vous, les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies et les rapporteurs du Conseil des droits de l'homme avez lancés à cet égard. Elle invite une nouvelle fois les États-Unis d'Amérique à se conformer sans délai aux dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à ce sujet et à lever immédiatement le blocus économique, commercial et financier illégal qu'ils imposent à Cuba, à la République arabe syrienne ainsi qu'à d'autres États en vue de garantir le bien-être et la prospérité des peuples de ces pays.

République centrafricaine

[Original : français]
[20 octobre 2021]

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba a causé de graves torts au Gouvernement et au peuple cubains sur tous les plans. Le vote contre cet embargo a toujours recueilli la majorité écrasante des voix à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La normalisation des relations diplomatiques entre ces deux pays le 17 décembre 2014 n'a pas apporté de changement. La République centrafricaine

considère à ce jour que cet embargo est contraire au droit international et aux principes régissant la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, le Gouvernement de la République centrafricaine apportera toujours son soutien constant au Gouvernement cubain dans ses efforts tendant à la levée totale dudit embargo.

République de Corée

[Original : anglais]
[29 octobre 2021]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée appuie systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale appelle à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Par conséquent, la République de Corée n'a appliqué aucune des lois ou mesures administratives visées par la résolution 75/289.

République de Macédoine du Nord

[Original : anglais]
[4 octobre 2021]

La République de Macédoine du Nord n'a jamais appliqué ou adopté de sanctions unilatérales ou de mesures de blocus et réaffirme qu'elle applique intégralement la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

République démocratique du Congo

[Original : anglais]
[5 novembre 2021]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo soutient les mesures qui avaient été prises par les États-Unis en vue de supprimer certaines sanctions, notamment les restrictions portant sur les voyages pour des raisons familiales et sur l'envoi de fonds, ainsi que l'autorisation de pouvoir développer des services de communication entre les deux pays, comme voie d'une normalisation progressive vers le règlement complet de ce problème.

En cette période où tous les peuples du monde sont aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement de la République démocratique du Congo soutient également toute initiative s'efforçant d'exhorter Cuba et les États-Unis d'Amérique sur la voie d'un dialogue constructif, fructueux et capable d'aider à un règlement pacifique et mutuellement avantageux pour les peuples et les Gouvernements des deux pays.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais]
[7 septembre 2021]

La République démocratique populaire lao voudrait réaffirmer la position qui est la sienne, à savoir que les mesures extraterritoriales dont s'accompagne un blocus entravent non seulement le développement socioéconomique d'une nation, mais vont également à l'encontre des principes et buts consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, de l'égalité souveraine des États, mais aussi de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Outre que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à la République de Cuba constitue une violation du droit international, il freine et restreint grandement le développement socioéconomique de ce pays. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao demande qu'il soit levé le plus vite possible.

République dominicaine

[Original : espagnol]
[5 octobre 2021]

Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États est consacré à l'article 3 de la Constitution de la République dominicaine et constitue une règle absolue de la politique internationale dominicaine. De même, l'article 26 de notre *Magna Carta* reconnaît l'État dominicain comme un membre de la communauté internationale qui fonde et régit ses relations internationales sur le respect des normes du droit international.

Le Gouvernement de la République dominicaine a affirmé à plusieurs reprises dans diverses instances internationales et régionales que, conformément aux normes et aux principes d'autodétermination des peuples et de souveraineté des États consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international public, il n'adopte, ne promeut ni n'applique aucune disposition de nature à provoquer une ingérence dans les affaires intérieures des États.

Notre pays obéit à un ordre juridique international qui garantit le respect des droits fondamentaux, la paix, la justice, la coexistence pacifique entre les peuples et les devoirs de solidarité envers toutes les nations. La République dominicaine n'a pas non plus édicté de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 75/289 et respecte les obligations que lui font la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment la liberté du commerce et de la navigation.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[3 août 2021]

L'Assemblée générale a instamment demandé aux États-Unis de mettre un terme au blocus économique et aux mesures coercitives unilatérales imposés à Cuba, qui sont illégaux et barbares. Le 23 juin 2021, elle a adopté comme chaque année depuis 29 ans la résolution 75/289, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » par une majorité écrasante.

Cela montre que la communauté internationale demeure inébranlable dans son soutien au peuple cubain, qui se bat pour la justice et la paix dans le monde. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies demandent à l'unanimité la levée de ce blocus anachronique et injuste, qui constitue le principal obstacle au développement socioéconomique du pays ainsi qu'à l'application du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Pourtant, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, les États-Unis n'ont cessé de faire preuve, dans la politique qu'ils mènent, d'une agressivité croissante à l'égard de Cuba et de tous les États souverains qui entretiennent ou tentent d'établir des relations économiques, commerciales et financières avec ce pays.

Ces dernières années, les États-Unis ont imposé plus de 240 mesures coercitives ciblant Cuba, dont un nombre considérable au cours de la seule année 2020, en pleine pandémie, ce qui témoigne de la grande cruauté de cette politique à caractère extraterritorial, visant à priver le peuple cubain des produits dont il a besoin pour prévenir et traiter la maladie à coronavirus 2019.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée dénonce les mesures coercitives que les États-Unis ont prises contre Cuba, car elles constituent une grave violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, une atteinte à la souveraineté et un crime contre l'humanité.

La communauté internationale condamne et dénonce les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis à des États souverains. À mesure que le temps passe, ces sanctions ne font qu'isoler les États-Unis eux-mêmes.

Aussi longtemps que les États-Unis continueront à imposer ce blocus économique anachronique à Cuba, le peuple cubain poursuivra son combat avec une détermination redoublée.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée exhorte les États-Unis à lever de manière inconditionnelle et sans plus attendre toutes les formes de mesures coercitives unilatérales et de sanctions économiques visant Cuba dans les domaines de l'économie, du commerce et de la finance, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question et au document final de la dix-huitième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée exprime de nouveau son plein soutien et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains, qui luttent pour une cause juste, la défense de la souveraineté de leur pays.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]
[18 octobre 2021]

Le peuple cubain mérite de jouir de son droit à un niveau de vie adéquat, que lui confèrent le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Le blocus économique imposé depuis longtemps à Cuba est un sujet de préoccupation pour la plupart des pays du monde. Alors que l'économie mondiale est perturbée par la pandémie de COVID-19, nous saluons la résilience du peuple cubain et nous nous joignons à d'autres pour demander la levée de ce blocus injuste afin de permettre au peuple de Cuba d'exploiter tout le potentiel de son économie.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Le Royaume-Uni demande aux États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qu'il considère nuisible et contre-productif. Celui-ci a des conséquences néfastes sur le niveau de vie du peuple cubain et entrave le développement politique et économique du pays. Le blocus est dit occasionner de nombreux maux à Cuba, dont certains ayant d'autres causes.

Plus spécifiquement, les restrictions imposées aux envois de fonds, au tourisme et aux voyages à destination et en provenance des États-Unis dans le cadre du blocus ont des répercussions sur le secteur privé naissant de Cuba, dont le développement est pourtant si important pour les perspectives économiques de l'île. Les restrictions imposées aux voyages, tant des citoyens cubains vers les États-Unis que des citoyens américains vers Cuba, réduisent l'exposition du peuple cubain aux citoyens américains et l'échange de valeurs et d'idées, et limitent la compréhension sociale et culturelle.

Les effets extraterritoriaux du blocus, en particulier l'activation des titres III et IV de la loi Helms-Burton, entravent et limitent la conduite par les entreprises étrangères, y compris les entreprises britanniques, d'activités commerciales légitimes et légales à Cuba. Le Royaume-Uni considère que les effets extraterritoriaux des titres III et IV de cette loi sont contraires au droit international et entend continuer de défendre vigoureusement le droit des entreprises britanniques à faire du commerce avec Cuba et à investir dans le pays. Afin de protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant au Royaume-Uni contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, le Royaume-Uni a promulgué une législation de blocage qui interdit l'application de cette loi et prévoit des dispositions pour que des demandes reconventionnelles puissent être introduites contre des requérants américains devant les cours britanniques.

Le Royaume-Uni partage les graves préoccupations exprimées par nombre de partenaires concernant les restrictions imposées aux droits civils, politiques et autres droits humains à Cuba. Nous continuerons de faire part de ces préoccupations directement au Gouvernement cubain ainsi que dans la sphère publique. Le Royaume-Uni estime que le dialogue et la coopération avec Cuba et le peuple cubain sont les meilleurs moyens d'encourager le progrès à Cuba et de promouvoir un plus grand respect des droits humains sous toutes leurs formes. Nous considérons que le blocus imposé par les États-Unis entrave la mise en œuvre de réformes économiques qui serviraient au mieux les intérêts du peuple cubain.

S'agissant plus particulièrement de la pandémie de COVID-19, nous sommes d'avis que le blocus constitue un obstacle supplémentaire pour Cuba et qu'il risque d'aggraver les retombées de la pandémie sur la santé et le bien-être du peuple cubain.

Rwanda

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

La position du Gouvernement de la République du Rwanda reste inchangée en ce qui concerne la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. La République du Rwanda entretient depuis des années des relations diplomatiques amicales avec la République de Cuba.

Comme la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Rwanda a voté pour la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a été adoptée le 23 juin 2021.

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda applique intégralement la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, réaffirme son adhésion à cette résolution et n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de celle-ci. Le Gouvernement rwandais souligne qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Rwanda et Cuba.

Sainte-Lucie

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Conformément aux obligations juridiques internationales lui incombant et à l'engagement pris au sujet des principes de l'égalité souveraine des États, le Gouvernement saint-lucien n'a promulgué aucune loi, disposition législative ou mesure, ni entrepris aucune autre action en ce sens, susceptible de contrevenir à l'exercice de la souveraineté d'un État membre par celui-ci, au service de ses intérêts légitimes, ou d'entraver la liberté d'un pays de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique.

Le Gouvernement saint-lucien souligne les liens durables de coopération économique, éducative, scientifique et technique unissant Cuba et Sainte-Lucie, qui s'inscrivent dans le prolongement du développement socioéconomique et de la durabilité.

Sainte-Lucie réaffirme sa position concernant l'application extraterritoriale de lois nationales, qu'elle considère comme contraire au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Par conséquent, le Gouvernement de Sainte-Lucie continue d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Une fois encore, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est heureux de soutenir l'adoption de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, qui vise à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au Gouvernement et au peuple cubains.

Ce blocus, qui demeure sans conteste le plus lourd fardeau que le peuple cubain ait à supporter, a des répercussions négatives de grande envergure sur l'économie de Cuba et sur le quotidien de ses habitants. Déjà regrettable en soi, cette situation constitue de plus une violation de la Charte des Nations Unies. Elle est par ailleurs contraire aux normes et principes du droit international et entrave le règlement, par des moyens pacifiques, des différends entre États.

La récente adoption de mesures de sanction supplémentaires plus sévères concernant les voyages et les envois de fonds depuis les États-Unis vers Cuba a également eu des retombées négatives dans la sphère des affaires, ainsi que pour les Cubains dépendant fortement de l'aide reçue de proches se trouvant à l'étranger.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore aggravé les difficultés socioéconomiques découlant du blocus auxquelles le peuple cubain avait déjà à faire face. Et pourtant, Cuba continue de contribuer de manière significative à l'amélioration de la situation sanitaire dans le monde en envoyant ses brigades médicales tous azimuts pour aider à la lutte contre ce fléau.

Nous sommes convaincus qu'il n'est pas de moment plus idoine que celui-ci pour envisager sérieusement la levée du blocus, qui contribuera grandement à relancer l'économie cubaine et fera augmenter de manière exponentielle les possibilités s'offrant à la population d'améliorer son niveau de vie.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis appelle donc à la reprise du dialogue entre La Havane et Washington, afin qu'un terme soit rapidement mis à ce blocus n'ayant plus lieu d'être.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis se déclare une fois de plus solidaire du peuple cubain, vote à nouveau en faveur de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et réaffirme qu'il est temps de sortir de cette situation qui n'a que trop duré.

Saint-Marin

[Original : anglais]
[27 juillet 2021]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de faire pression étant donné les graves répercussions qu'il a sur la population.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Chaque année depuis 1992, l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies réaffirme collectivement son appui au Gouvernement et au peuple cubains en demandant sans relâche la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère sa pleine solidarité avec ce pays frère des Caraïbes et son appui sans équivoque à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Imposé de manière unilatérale au peuple cubain, auquel il continue de causer des difficultés excessives, ce blocus, qui reste un échec total, constitue une violation flagrante du droit international, a des incidences extraterritoriales et empêche l'acquisition de matériel nécessaire, limitant de la sorte encore davantage les capacités du Gouvernement à intensifier la fabrication de vaccins pour répondre adéquatement à la pandémie de COVID-19.

En dépit des effets préjudiciables de ce blocus antithétique semblant n'en jamais finir, Cuba continue de faire preuve de détermination. Ainsi, ce pays frère des Caraïbes a mis au point ses propres vaccins, dont le Soberana et l'Abdala, pour répondre à la pandémie. Il a en outre apporté des contributions inestimables en matière de soins de santé et d'aide humanitaire dans des régions du monde mal desservies. Saint-Vincent-et-les Grenadines et, à vrai dire, la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont grandement et notablement bénéficié – et continuent de le faire – de la solidarité et du soutien de Cuba, à qui nous exprimons notre éternelle reconnaissance.

Il est plus que temps que soit levé complètement le blocus économique. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines continuera de plaider vigoureusement en faveur de la levée totale du blocus économique, commercial et financier, qui est essentielle pour permettre au Gouvernement et au peuple cubain d'atteindre la pleine prospérité.

Samoa

[Original : anglais]
[21 octobre 2021]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont aussi des principes fondamentaux du droit international.

Le Samoa soutient donc la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure contraires à ladite résolution.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 23 juin 2021.

Sao Tomé-et-Principe mène une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment du principe d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe demeure opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique coercitive ; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction, ainsi qu'au libre exercice du commerce et à la liberté de navigation.

Sao Tomé-et-Principe demande donc instamment la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba et estime qu'une telle mesure améliorera grandement les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe continuera d'appuyer systématiquement la résolution annuelle sur ce point et de voter en sa faveur à l'Assemblée générale.

Sénégal

[Original : français]
[29 septembre 2021]

En application de ses obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, le Sénégal continuera de respecter les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la levée de l'embargo contre Cuba.

Serbie

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

La République de Serbie, guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, réaffirme son attachement aux règles et principes du droit international, souligne qu'elle applique pleinement la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et précise qu'elle n'a jamais adopté ou appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La République de Serbie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et voté en leur faveur.

La République de Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Seychelles

[Original : anglais]
[10 août 2021]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée le 23 juin 2021.

Les Seychelles mènent une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment des principes de l'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement seychellois est toujours opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante. Il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, le Gouvernement seychellois encourage la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Les Seychelles estiment que le dialogue et la collaboration entre les deux pays auront des effets bénéfiques sur la vie de la population de l'un et de l'autre.

Les Seychelles préconisent donc la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba et estiment qu'une telle mesure améliorera grandement les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement seychellois continuera d'appuyer systématiquement la résolution annuelle sur cette question et de voter pour cette résolution à l'Assemblée générale.

Sierra Leone

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

La République de Sierra Leone réaffirme son plein attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international. La Sierra Leone a été l'un des premiers pays d'Afrique à établir des liens diplomatiques avec Cuba, il y a plusieurs dizaines d'années.

Les relations bilatérales unissant la République de Sierra Leone et Cuba sont cordiales et ces deux pays amis ont fait de grands progrès en matière de coopération commerciale. La Sierra Leone est déterminée à renforcer encore les relations, déjà excellentes, qu'elle entretient avec cette nation sœur, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Elle a par ailleurs appuyé l'ensemble des résolutions antérieures demandant la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et à son peuple par les États-Unis.

La République de Sierra Leone réitère son appel à une levée complète du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, qui continue de nuire gravement à la vie et au bien-être du peuple cubain.

Par conséquent, la Sierra Leone réaffirme son plein appui et son soutien déterminé à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, qui demande la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral contre Cuba. Elle est encouragée par les mesures prises par le passé pour normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis. Nous sommes convaincus qu'il sera possible de faire fond sur les progrès réalisés.

Singapour

[Original : anglais]
[6 août 2021]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour a toujours appuyé les résolutions appelant à la levée du blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis et a voté pour ces résolutions.

Soudan

[Original : anglais]
[20 octobre 2021]

Le Soudan a appuyé intégralement la résolution 75/289 en votant en sa faveur à l'Assemblée générale.

Les relations diplomatiques entre la République du Soudan et Cuba remontent à 1969. Leurs relations se sont renforcées en mars 2014, lorsque l'Ambassadeur de la République du Soudan au Venezuela a été nommé Ambassadeur à Cuba et lorsque des visites de hauts responsables ont été organisées entre les deux pays.

La politique du Gouvernement soudanais est pleinement conforme au droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment aux principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Fidèle à cette position de principe, le Soudan s'est opposé à l'adoption de sanctions contre des pays en développement, car elles anéantissent les efforts que ces pays déploient pour parvenir à un développement durable et sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

La délégation soudanaise participe ainsi chaque année au débat de l'Assemblée générale consacré au point de l'ordre du jour au titre duquel la résolution 75/289 a été adoptée et vote, comme la majorité des États Membres, en faveur des résolutions de l'Assemblée générale qui interdisent d'imposer des mesures et des sanctions unilatérales de cet ordre.

Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois prévoyant de telles mesures.

Le Soudan s'oppose donc au blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui cause pertes et souffrances à la population cubaine et qui constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/289, le Gouvernement soudanais s'efforce de porter la question devant les instances multilatérales concernées de façon à mobiliser leur soutien, l'objectif étant de mettre un terme aux mesures économiques coercitives unilatérales imposées aux pays en développement, quelle que soit leur forme.

Soudan du Sud

[Original : anglais]
[14 octobre 2021]

La République du Soudan du Sud exprime de nouveau sa profonde inquiétude face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

En accord avec la majorité des États Membres de l'ONU et dans l'esprit des résolutions adoptées par l'Union africaine, notamment les résolutions Assembly/AU/Res.1 (XVII), Assembly/AU/Res.1 (XIX) et Assembly/AU/Res.1 (XXI), la République du Soudan du Sud réclame la levée du blocus imposé au peuple cubain depuis plus d'un demi-siècle.

Elle considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes de base du système d'échanges multilatéral.

Elle estime que ces mesures coercitives sont un frein à la croissance économique et au développement social et humain de Cuba. La République du Soudan du Sud appelle à la mise en œuvre de la résolution 75/289, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et adoptée par l'Assemblée générale le 23 juin 2021.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[15 septembre 2021]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Elle considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption des résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit prendre fin.

Suisse

[Original : français]
[5 août 2021]

Tout comme les années précédentes, la Suisse s'est exprimée en 2021 en faveur de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La Suisse estime que les mesures économiques, financières et commerciales à l'encontre de la République de Cuba ont des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et augmentent les difficultés économiques. Pour ces raisons, elles devraient être abrogées.

Suriname

[Original : anglais]
[9 septembre 2021]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la promotion du respect du droit international. Le Suriname est d'avis que l'égalité souveraine et le droit des nations de choisir leur propre voie de développement doivent être respectés en toute circonstance. Le respect de ces principes est absolument essentiel au maintien d'un ordre international stable.

Le Suriname note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba depuis des décennies est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales. Le maintien du blocus dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est particulièrement préoccupant. Le Secrétaire général a pourtant appelé à la levée des sanctions imposées à des pays afin de garantir l'accès aux produits alimentaires, aux fournitures médicales essentielles et à un soutien médical.

Compte tenu de ce qui précède, le Suriname préconise la levée du blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba et qui nuit à l'économie et au secteur des soins de santé du pays, empêche le peuple cubain de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les ressources du pays et constitue le principal et plus grand obstacle au plein développement de Cuba.

De surcroît, ce sont les membres les plus vulnérables de la société cubaine, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qui ont subi les conséquences les plus graves de cette politique.

Le Suriname exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et proclame que le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou mesures affectant les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple et du Gouvernement cubains, conformément à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Tadjikistan

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son soutien à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et défend les droits fondamentaux des nations à choisir librement leurs propres voies de développement. Compte tenu, entre autres, des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce international, il estime que les mesures économiques, commerciales et financières prises à l'encontre de Cuba continuent de nuire aux conditions de vie du peuple cubain et d'entraver les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour atteindre les objectifs de développement durable.

En outre, au vu des défis majeurs que la communauté internationale a à relever, dont celui de la pandémie de coronavirus (COVID-19), qui a entraîné une augmentation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition, l'imposition de blocus et de sanctions semble plus que jamais injustifiable et appelle à une réaction adéquate au niveau international.

De telles mesures sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec les États-Unis et Cuba et continuera de prendre de nouvelles mesures pour renforcer la coopération entre les pays.

Tchad

[Original : français]
[7 octobre 2021]

Guidés par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Tchad réaffirme son soutien à la résolution 75/289, adoptée par l'Assemblée générale le 23 juin 2021, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il reste évident que le blocus imposé persiste, pénalisant gravement le peuple cubain et le développement économique du pays.

Tout en réitérant les demandes des États Membres et des organisations internationales, y compris celle de l'Union africaine, lançant un appel pour la levée totale de l'embargo, le Gouvernement tchadien, se référant également au paragraphe 30 de la résolution 70/1 concernant le Programme de développement

durable à l'horizon 2030, lance un appel aux États à éviter l'adoption et l'application de mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte et faisant obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le Gouvernement de la République du Tchad encourage instamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba à renouer le dialogue en vue de la relance du processus engagé il y a quelques années, pour un développement mutuellement bénéfique aux peuples des deux pays et au monde entier.

Thaïlande

[Original : anglais]
[18 août 2021]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial et économique imposé à Cuba.

La Thaïlande s'oppose à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s'y conformer également. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba a entravé le développement socioéconomique du pays et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

Timor-Leste

[Original : anglais]
[10 septembre 2021]

Le Timor-Leste adhère pleinement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment au principe de la liberté du commerce et de la navigation internationaux Il réaffirme son appui à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et réitère qu'il n'a ni promulgué ni appliqué de loi ou mesure du type qui y est visé.

Le Gouvernement timorais s'oppose résolument à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d'être adoptées et appliquées, et il prône la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Nous sommes convaincus que l'imposition de ces mesures limitera la capacité de Cuba d'atteindre les objectifs de développement durable, de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) de la manière la plus efficace et la plus rapide possible et de faire respecter l'état de droit.

Togo

[Original : français]
[21 octobre 2021]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République togolaise s'est toujours efforcé de promouvoir le respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États, de la non-

intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il soutient sans réserve la liberté de commerce et de navigation, qui est consacrée dans de nombreux instruments juridiques internationaux. Par conséquent, le Togo rejette systématiquement le recours aux mesures unilatérales qui visent à exercer des pressions sur les États. Pour cette raison, il n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements limitant la souveraineté d'autres États ou les intérêts légitimes des entités ou des personnes relevant de leur juridiction.

Le Gouvernement togolais a toujours soutenu les initiatives prises par le Gouvernement cubain pour mettre fin au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La fin du blocus s'impose, car elle contribuerait à accélérer le processus de rétablissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, un objectif que la République togolaise soutient sans réserve. Le Togo souhaite instamment que la dynamique de décrispation, entamée avec l'établissement de relations diplomatiques entre les deux États en 2015, se poursuive.

Tonga

[Original : anglais]
[22 octobre 2021]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de libre exercice du commerce international et de liberté de la navigation internationale.

En conséquence, le Royaume des Tonga n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, sont considérés comme sacro-saints par le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago.

Le Gouvernement considère que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales ne sont pas en adéquation avec les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Par conséquent, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte et du droit international, il n'applique aucune mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Depuis qu'elle a instauré des relations diplomatiques avec Cuba, en 1972, la République de Trinité-et-Tobago entretient avec ce pays des liens multiples et diversifiés, dans lesquels les relations économiques occupent une place importante. Aussi appuie-t-elle sans relâche les efforts déployés à l'échelle régionale et internationale afin de promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui entrave considérablement le développement durable du pays.

La Trinité-et-Tobago s'est réjouie des cas dans lesquels un dialogue franc et direct avait pu être instauré, avec la participation de Cuba, concernant le blocus économique, commercial et financier. Son optimisme à cet égard s'est toutefois rapidement estompé, en raison, par exemple, de l'imposition de nouvelles sanctions économiques et de nouvelles restrictions quant aux voyages, au tourisme et aux envois de fonds.

La Trinité-et-Tobago réaffirme son appui à la levée de ces restrictions et demande aux parties concernées de travailler de bonne foi avec Cuba pour instaurer des relations bilatérales matures et ouvertes, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine. Elle réaffirme que de telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit d'un objectif central qui doit constituer une priorité pour les deux gouvernements et les deux peuples. La Trinité-et-Tobago renouvelle donc avec ferveur son souhait de longue date de voir Cuba réintégrer pleinement le système économique et politique international et d'assister à la levée du blocus économique, commercial et financier injustement imposé à ce pays souverain.

Tunisie

[Original : anglais]
[11 août 2021]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Dans ce cadre, la Tunisie a appuyé la résolution 75/289, ainsi que toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba. Elle n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Turkménistan

[Original : russe]
[7 octobre 2021]

La position du Turkménistan à l'égard de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », demeure inchangée : le Gouvernement turkmène soutient pleinement ladite résolution.

Le Turkménistan réaffirme les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, également consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

La pression économique imposée à la République de Cuba freine le développement de l'économie cubaine et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les organismes compétents des Nations Unies devraient prendre les dispositions voulues pour empêcher que des États n'usent de sanctions économiques et de mesures de contrainte unilatérales contre d'autres États indépendants, y compris Cuba.

Turquie

[Original : anglais]
[17 septembre 2021]

La République turque n'applique aucune loi ni mesure du type de celles visées dans le préambule de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population et portent atteinte au libre-échange entre les États. La Turquie réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Gouvernement turc continue de considérer que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par la voie du dialogue et de la négociation.

Tuvalu

[Original : anglais]
[2 septembre 2021]

Le Gouvernement tuvaluan demeure convaincu que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire à la nécessité de promouvoir le dialogue ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui encouragent la solidarité, la coopération et les relations amicales entre toutes les nations. Ces pratiques commerciales discriminatoires continuent de nuire aux conditions de vie et aux droits humains dans le pays, ainsi qu'aux efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour atteindre les objectifs de développement durable.

Le Gouvernement tuvaluan n'a pas adopté ou appliqué de loi ou de mesure contre Cuba et appuie sans réserve la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, que réclame de façon claire et constante la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela permettra à la République de Cuba de renforcer sa coopération avec de petits États insulaires en développement tels que les Tuvalu.

Le Gouvernement tuvaluan souligne donc qu'il importe d'apaiser les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba, ce qui serait louable et conforme à la Charte et aux principes de la souveraineté et de l'égalité de toutes les nations et de tous les peuples. Les Tuvalu souhaitent également exprimer leur gratitude pour les bourses d'études accordées par Cuba aux étudiants en médecine tuvaluans.

Union européenne

[Original : anglais]
[27 septembre 2021]

L'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba devraient être abrogées. Le blocus économique, commercial et financier, étant une des causes des pénuries actuelles, contribue à la crise économique de Cuba et entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions dans le domaine humanitaire. Le blocus constitue également un obstacle supplémentaire qui empêche Cuba de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en ce qu'elle ne peut importer des produits pharmaceutiques, des appareils médicaux et d'autres fournitures médicales comme il lui conviendrait.

Les mesures prises contre Cuba portent atteinte aux intérêts de l'Union européenne et violent les règles généralement acceptées du commerce international. L'imposition, par le Gouvernement des États-Unis, de restrictions supplémentaires et l'inscription, une nouvelle fois, de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, ont introduit de nouveaux obstacles aux transactions financières internationales avec l'île et réduit les possibilités de dialogue avec le peuple cubain.

L'Union européenne et ses États membres continuent d'exprimer leur opposition au caractère illégal de l'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte de la loi de 1992 sur la démocratie cubaine et de la loi Helms-Burton de 1996.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton. En particulier, le Règlement (CE) nº 2271/96 interdit aux États membres de l'Union européenne de se conformer à cette loi et de l'appliquer. En outre, le 18 mai 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont mises d'accord sur un certain nombre de dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements et le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à ne plus adopter ce type de loi extraterritoriale à l'avenir (l'ensemble ces mesures figurant dans « l'Accord »).

Dans ce contexte, l'Union européenne regrette que le Gouvernement des États-Unis ait pris la décision d'activer pleinement le titre III et de recommencer à appliquer le titre IV, violant ainsi selon elle l'accord conclu en 1998. Elle rappelle qu'elle a toujours honoré et qu'elle continue d'honorer les engagements pris au titre de cet accord et invite les États-Unis à faire de même. Étant donné que les titres III et IV de la loi Helms-Burton s'appliquent à des entreprises et ressortissants de ses États membres, l'Union européenne est contrainte d'envisager tous les instruments et toutes les possibilités à sa disposition afin de protéger les activités économiques de ces entreprises et ressortissants, y compris ses investissements. Cela inclut le Règlement (CE) nº 2271/96, dont les dispositions peuvent être invoquées par les exploitants de l'Union européenne qui souffrent des répercussions négatives de l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton. L'Union européenne s'attache à réviser le Règlement afin de le rendre encore plus efficace.

L'Union européenne est convaincue que l'approche la plus efficace pour contribuer à la modernisation institutionnelle, économique et sociale de Cuba consiste à travailler avec le pays à tous les niveaux, y compris avec la société civile, notamment au moyen d'un dialogue franc et ouvert sur les améliorations nécessaires concernant les droits humains et les libertés fondamentales. Dans le cadre de l'Accord de dialogue politique et de coopération conclu entre l'Union européenne et Cuba et appliqué de manière provisoire depuis le 1er novembre 2017, elle offre à Cuba un partenariat continu et fiable, pourvu que le pays poursuive les réformes socioéconomiques et son développement durable, qu'il propose des solutions communes aux problèmes mondiaux et qu'il continue de promouvoir la démocratie et le respect des droits humains.

Uruguay

[Original : espagnol]
[18 août 2021]

En ce qui concerne la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », notamment son paragraphe 4, l'Uruguay respecte et applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, et ce, depuis toujours.

Ainsi, en application du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de règles pouvant remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay s'est aussi fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si le droit international le prévoit, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

Notre pays condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

Compte tenu de ce qui précède, l'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales appliquées à Cuba constituent une violation du droit international et nuisent au développement économique de cet État caribéen, en plus de contribuer à priver le peuple cubain de son droit au développement et, dommage impossible à quantifier, de porter gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

Vanuatu

[Original : anglais]
[22 octobre 2021]

Le Gouvernement de la République de Vanuatu réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales appliquées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

De plus, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]
[13 septembre 2021]

La République bolivarienne du Venezuela rejette une fois de plus l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits humains.

Ces mesures coercitives unilatérales sont illégales et visent uniquement à empêcher l'indépendance des processus nationaux et à imposer à autre État un changement de politique, en violation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, des règles du droit international, et des principes régissant les liens d'amitié et de coopération interétatiques, comme le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la souveraineté et l'indépendance politique des États.

Le Venezuela condamne résolument l'application de ces mesures, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et les autres instruments internationaux, aux principes et valeurs consacrés par sa Constitution nationale, notamment l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples, et l'engagement ferme en faveur de la paix, découlant de son attachement inébranlable aux normes et aux principes du droit international.

Ainsi, l'imposition de telles mesures à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique est anachronique et contraire aux dispositions de la Charte et d'autres instruments juridiques internationaux, et elle enfreint la liberté de commerce et de navigation, ainsi que les normes qui régissent le système commercial international. Le Venezuela fustige donc de nouveau l'application des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton, qui causent de graves dommages à l'économie de la République de Cuba en entravant ses relations économiques avec des pays tiers et des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a toujours appuyé les résolutions sur cette question que l'Assemblée générale a adoptées à une majorité particulièrement écrasante. Il a en outre prononcé et appuyé, dans d'autres instances internationales, des déclarations dénonçant ce type de mesures, qui sont par définition hostiles et, en conséquence, fragilisent la coexistence pacifique des nations et enfreignent le droit international.

Le Gouvernement bolivarien regrette la dégradation des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, et le durcissement du blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba. Le Venezuela estime qu'il est délétère d'élaborer et d'appliquer des politiques d'État reposant sur des accusations tendancieuses et infondées.

La politique d'affrontement défendue et pratiquée par les États-Unis depuis des décennies a nui au bien-être de Cuba, ce peuple frère de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont les droits humains ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales.

À cet égard, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela exhorte les États-Unis d'Amérique à appliquer sans délai les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8 et 74/7 et 75/789 de l'Assemblée générale, que les États Membres des Nations Unies ont adoptées à une majorité historique, et elle exige qu'ils répondent aux appels répétés de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui enfreint le droit international et cause des préjudices considérables et injustifiables au bien-être du peuple cubain.

Condamnant une nouvelle fois le maintien de cette mesure anachronique contraire au droit international, le Gouvernement vénézuélien souligne que ce type d'action ne contribue en aucune façon à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Malgré la profonde crise liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) que le monde traverse actuellement, le Gouvernement américain continue d'agresser Cuba en lui imposant un blocus qui ne fait qu'amplifier les répercussions de la pandémie.

Rien que ces quatre dernières années, plus de 240 mesures coercitives unilatérales et illégales ont été prises contre le peuple cubain, compliquant l'accès aux produits de base dont celui-ci a besoin pour subvenir à ses besoins essentiels.

Face aux effets de la pandémie de COVID-19, un groupe de titulaires de mandats des Nations Unies dans le domaine des droits humains, parmi lesquels figurait Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, a publié une déclaration commune dans laquelle il demandait aux États-Unis d'Amérique de lever le blocus économique et financier imposé à Cuba, qui entrave les interventions humanitaires visant à épauler le système de santé du pays dans sa lutte contre la pandémie. Ces experts ont noté que le Gouvernement américain avait ignoré les appels répétés en faveur de la levée des sanctions, qui compromettent la capacité des États de réagir efficacement face à la pandémie et de sauver des vies.

Le Venezuela convient, avec les titulaires de mandat relatifs aux droits humains, que depuis le début de l'épidémie de COVID-19, le blocus a eu pour effet d'imposer un fardeau financier supplémentaire et d'allonger les délais d'acheminement des cargaisons compte tenu de la difficulté de se procurer directement auprès des États-Unis les fournitures, les réactifs, le matériel médical et les médicaments nécessaires au diagnostic et au traitement de la maladie. Cela a limité l'efficacité de la réponse sanitaire, compromettant ainsi le droit à la vie, à la santé et d'autres droits fondamentaux des catégories les plus vulnérables de la population cubaine, notamment les personnes handicapées et les personnes âgées, qui courent des risques plus importants en cas d'infection.

Pour preuve, lorsqu'en mars 2020, un homme d'affaires chinois a cherché à faire don à Cuba de masques, de kits de dépistage rapide du virus responsable de la COVID-19, de respirateurs, de gants et de combinaisons de protection pour le personnel médical, le transporteur américain a refusé d'acheminer la cargaison jusqu'à sa destination finale, invoquant les réglementations imposées par les États-Unis.

Un groupe de titulaires de mandats relatifs aux droits humains a exhorté le Gouvernement américain à retirer immédiatement les mesures visant à faire obstacle au commerce, et à interdire les tarifs, les quotas, les mesures non tarifaires, en particulier celles qui entravaient l'achat de médicaments, d'équipements médicaux, de nourriture, d'autres biens essentiels.

La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations faites à maintes reprises par le Mouvement des pays non alignés, le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Association des États de la Caraïbe, qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des incidences extraterritoriales comme étant contraire au dialogue et à la coopération, expressions véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent.

Le Venezuela rappelle la déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres et invités de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, qui se sont réunis en personne le 24 juin 2021 et ont affirmé ce qui suit :

> « Nous condamnons de nouveau avec la plus grande fermeté le blocus économique, commercial et financier génocidaire imposé par le Gouvernement américain à Cuba et les plus de 240 mesures coercitives unilatérales adoptées par Trump, que l'administration actuelle maintient telles quelles et qui au cours des cinq dernières années, ont occasionné 17 milliards de dollars de pertes. »

En dénonçant les mesures criminelles imposées à Cuba par les États-Unis, le Venezuela a continué de se conformer aux dispositions de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale. C'est sur la base de cet engagement moral et matériel en faveur du strict respect du droit international que le Venezuela demande une nouvelle fois aux États-Unis d'Amérique de lever de manière inconditionnelle le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, blocus qui, en raison de son caractère extraterritorial, touche tous les États qui entretiennent des relations économiques financières et commerciales avec ce pays. En modifiant sa politique, le Gouvernement des États-Unis témoignerait de son attachement au droit international et de son respect des buts et des principes consacrés dans la Charte.

La communauté internationale doit continuer d'exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu de leur droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples. En aucune circonstance, les peuples ne doivent être privés de leurs moyens de subsistance et de développement, encore moins dans un contexte de crise comme celle de la pandémie de COVID-19.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son profond attachement au respect inconditionnel des normes et principes consacrés par le droit international, et demande donc une fois encore au Gouvernement américain de se conformer aux dispositions des 29 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et de mettre fin au blocus économique, commercial et financier cruel et criminel qu'il impose illégalement à Cuba depuis près de 60 ans.

Viet Nam

[Original : anglais]
[19 août 2021]

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politiques et à leurs lois qui imposent à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 75/289, adoptée le 23 juin 2021 par 184 voix pour.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis constitue une violation des principes consacrés par le droit international, notamment par la Charte des Nations Unies, et contrevient au souhait que partagent toutes les nations d'entretenir des relations d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le respect du droit de chaque nation de choisir son propre modèle de développement. Il constitue le régime de sanctions unilatérales le plus injuste et le plus long jamais imposé à un pays dans l'histoire moderne. Il a infligé d'immenses préjudices à tous les secteurs de l'économie cubaine, causant ainsi des souffrances indicibles à des générations de Cubains.

Le Viet Nam réaffirme son appui ferme aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question. Il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies prendra bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour appliquer sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus imposé à Cuba.

Le Viet Nam considère que les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba devraient poursuivre leur dialogue et leurs échanges afin de consolider les relations entre les deux pays, dans un esprit de compréhension mutuelle, de respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Il exhorte les États-Unis à lever rapidement et intégralement le blocus imposé à Cuba, ce qui servira les intérêts mutuels des peuples cubain et

américain et contribuera grandement au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'au renforcement de la coopération sur le continent américain et dans le monde.

Le Viet Nam réaffirme une fois encore les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui l'unissent au peuple cubain et sa détermination à tout mettre en œuvre, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider le peuple cubain à surmonter les conséquences de la politique illégale de blocus.

Yémen

[Original : anglais]
[7 septembre 2021]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser l'application effective de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, qui vise à amener la communauté internationale à prendre des dispositions efficaces aux fins de l'élimination du recours à des mesures économiques unilatérales pour exercer des pressions économiques et politiques sur les pays en développement.

Cela fait près de 40 ans que la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et à renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale en matière diplomatique, économique, culturelle et médicale, ce qui a permis d'établir une coopération active dans divers domaines.

Zambie

[Original : anglais]
[1er novembre 2021]

Le Gouvernement zambien demeure opposé au blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale par les États-Unis d'Amérique à Cuba. Les sanctions appliquées depuis 60 ans sont devenues l'incarnation des souffrances infligées de manière illégale et injuste à une nation par une autre au moyen de mesures coercitives unilatérales.

Rien que l'an dernier, le blocus imposé par les États-Unis a coûté au peuple cubain plus de 4,5 milliards de dollars, alors que ces ressources auraient pu être consacrées à la promotion du programme de développement durable en faveur de la nation cubaine et de son courageux peuple. Il est également regrettable que les sanctions aient manifestement été durcies, plutôt qu'assouplies.

Cuba continue ainsi de souffrir d'un manque de ressources dans des secteurs tels que la santé, le tourisme, l'industrie manufacturière, l'agriculture et la production alimentaire, l'éducation, le sport et la culture.

Solidaire avec le peuple cubain, la Zambie appelle les États-Unis et toutes les parties concernées à s'abstenir d'adopter et d'appliquer des lois ou des mesures

contraires aux obligations faites aux États par la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Les difficultés causées par la pandémie de COVID-19 ont multiplié les effets dévastateurs des sanctions dans les secteurs socioéconomique, sanitaire et financier à Cuba. Les sanctions ont entravé à plusieurs reprises l'arrivée de l'aide humanitaire destinée à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Zimbabwe

[Original : anglais]
[27 septembre 2021]

Le Zimbabwe réaffirme sa solidarité avec Cuba et le peuple cubain, qui, depuis plus d'un demi-siècle, résistent au blocus économique, commercial et financier que leur imposent les États-Unis d'Amérique. En adoptant à la quasi-unanimité la résolution 75/289 du 23 juin 2021, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a réitéré une fois de plus le soutien de la communauté internationale à cette cause. Le Zimbabwe considère le blocus imposé à Cuba comme une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment s'agissant de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Une fois encore, le Zimbabwe s'oppose totalement à l'imposition de lois et de décisions extraterritoriales, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures unilatérales coercitives entravant l'exercice des droits humains et le bien-être et la prospérité des peuples. Il saisit cette occasion pour réaffirmer l'urgente nécessité de lever intégralement et sans condition le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, obstacle majeur à la réalisation des ambitions de développement économique et social du peuple cubain, auquel cette situation inflige par ailleurs des dommages et des souffrances considérables.

Le Zimbabwe estime en outre que le maintien de sanctions économiques rendra impossible toute progression de Cuba dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le même temps, Cuba continue de faire preuve de solidarité avec la communauté internationale et a par exemple tout récemment aidé d'autres nations dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19. C'est là autant de raisons de mettre fin au blocus.

État de Palestine

[Original : anglais]
[13 octobre 2021]

L'État de Palestine affirme son entière solidarité avec la République de Cuba, rejette le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique lui imposent et se joint à l'écrasante majorité des États qui demandent la levée immédiate de cette mesure injuste qui perdure.

L'État de Palestine – qui continue de voir son développement entravé et de souffrir des lourdes conséquences socioéconomiques, humanitaires, politiques, sécuritaires et environnementales du fait des plus de 54 années d'occupation étrangère illégale, auxquelles s'ajoute le blocus inhumain de la bande de Gaza imposé depuis plus de 14 ans par Israël, Puissance occupante, lequel entre en violation grave du droit international et emporte des conséquences épouvantables pour notre peuple et à tous

les niveaux de notre société – réitère sa ferme opposition au blocus punitif imposé à Cuba. Nous réaffirmons notre plein appui aux appels de la communauté internationale et aux efforts diplomatiques déployés afin de mettre fin à ce blocus qui continue d'avoir des conséquences particulièrement néfastes sur Cuba, le peuple cubain et ses droits, notamment à l'autodétermination et au développement.

L'État de Palestine réaffirme son adhésion de principe à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale et à toutes les autres résolutions des organes de l'ONU sur la question, ainsi qu'aux positions adoptées entre autres par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, qui demandent la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il demande qu'une action résolue reprenne activement pour que cette importante résolution soit pleinement appliquée, conformément au droit international et aux principes de la souveraineté des États et de la liberté du commerce et de la navigation.

L'État de Palestine regrette profondément que la tendance positive des dernières années se soit inversée et que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis et ses effets néfastes restent intacts, faute du dialogue politique nécessaire à l'exécution des mesures cruciales visant la levée du blocus. Il s'associe dès lors une fois encore à la communauté internationale pour demander la levée du blocus afin de permettre à Cuba de participer librement aux échanges commerciaux et de mener une activité économique normale, autant de conditions indispensables au développement durable auquel ont droit Cuba et toutes les autres nations, et dont elles ont besoin pour assurer la prospérité et la stabilité de leurs peuples et de leurs pays. Ces objectifs se font encore plus urgents compte tenu de l'instabilité et de la fragilité croissantes qui touchent tous les pays en raison de la pandémie de COVID-19.

L'État de Palestine, guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, affirme n'avoir jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 75/189. En outre, l'État de Palestine maintient des relations diplomatiques normales avec la République de Cuba, et continuera de manifester sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains et d'œuvrer au renforcement des liens politiques, économiques et culturels, de la coopération et des rapports amicaux qu'il entretient depuis longtemps avec ce pays et son peuple.

Saint-Siège

[Original : anglais]
[11 août 2021]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier visant Cuba. Au contraire, il s'est toujours prononcé en faveur de la levée du blocus imposé à ce pays.

Le Saint-Siège n'a cessé de plaider, et continue de le faire, en faveur de la consolidation de relations mutuellement bénéfiques entre Cuba et l'ensemble de la communauté internationale, en jetant des ponts, en renforçant la participation de la société civile, en ouvrant de nouvelles voies de dialogue et en renforçant celles qui existent déjà.

Le Saint-Siège espère donc qu'il sera mis fin le plus rapidement possible à ce blocus, qui a des conséquences humanitaires depuis des décennies, en particulier pour les Cubains les plus marginalisés, et a abouti à l'isolement économique du pays, surtout au vu des conditions actuelles, alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) affecte l'humanité tout entière.

Le Saint-Siège est persuadé que la levée du blocus favorisera l'établissement de relations plus harmonieuses et fraternelles entre le peuple cubain et le peuple américain.

Le Saint-Siège invite donc instamment Cuba et les États-Unis d'Amérique à persévérer sur la voie de la normalisation de leurs relations, et encourage leurs dirigeants respectifs à assumer leurs responsabilités et à prendre en main ce processus.

III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

L'assistance fournie par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à tous ses États Membres, dont Cuba, est régie par le paragraphe C de l'article III de son statut, qui est libellé comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du présent statut ».

Toutefois, le blocus continue d'entraver la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba. À titre d'exemple, l'acquisition d'équipement, de consommables et de matériel (équipement de surveillance des rayonnements, produits chimiques, réactifs, radio-isotopes à usage médical, radiopharmaceutiques, cellules chaudes, sources de rayonnement à usage médical et industriel, insectes stérilisés) est compromise en raison du nombre limité de fournisseurs disposés à fournir des produits au pays ou à lui en livrer.

Au cours de l'année écoulée, certaines restrictions s'appliquaient à la participation des ressortissants cubains aux formations en ligne et des difficultés persistaient dans l'utilisation des technologies de l'information en raison de la mauvaise qualité de la connexion Internet et de l'accès limité à certaines plateformes informatiques.

Conformément à l'article susmentionné de son statut, l'AIEA s'efforce de surmonter ces difficultés, dans la mesure du possible, pour répondre aux exigences de son programme de coopération technique à Cuba.

Bureau de la Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba)

[Original : anglais]
[15 octobre 2021]

Cuba maintient un niveau élevé de développement humain. En 2020, le pays était classé au soixante-dixième rang de l'indice mondial de développement humain, et au sixième rang au niveau régional. L'État cubain s'est engagé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en a fait une priorité nationale. Cet engagement est d'ailleurs inscrit dans le Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030, qui est aligné sur les objectifs de développement durable.

En dépit de la conjoncture complexe liée à la pandémie de COVID-19, les progrès accomplis vers la réalisation du Programme 2030, notamment pour ce qui est des objectifs de développement durable liés à l'accès universel aux soins de santé, à la capacité de production de médicaments et de produits biotechnologiques, à l'accès à l'éducation et à la qualité de celle-ci, ainsi qu'à la protection sociale, ont permis de réduire la gravité des effets de la pandémie. Cependant, le système de santé a été mis sous pression en raison de la poussée épidémique très complexe de ces derniers mois, qui s'est caractérisée par une croissance exponentielle des cas, ainsi que de la flambée du variant Delta.

L'utilisation en cas d'urgence de deux vaccins mis au point dans le pays a été autorisée par l'autorité nationale de réglementation (CECMED) – une entité agréée comme autorité réglementaire de niveau 4 par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) –, et le processus de vaccination de la population progresse et est bien engagé[19]. Le 22 septembre 2021, la production nationale de toutes les doses de vaccin nécessaires à la vaccination complète de la population cubaine était terminée, y compris pour les enfants de plus de 2 ans[20].

Depuis mars 2020, en riposte à la pandémie de COVID-19, le Gouvernement cubain a adopté plusieurs mesures, dont un plan de prévention et de contrôle du nouveau coronavirus et une stratégie économique pour l'ère post-COVID-19[21].

Les effets de la crise mondiale sur le commerce international, les investissements étrangers directs, le tourisme, les envois de fonds et d'autres flux ainsi que les mesures d'isolement social prises dans le pays ont entraîné une forte contraction du produit intérieur brut (10,9 %), ce qui est plus élevé que dans de nombreux autres pays de la région Amérique latine et Caraïbes. Les principaux effets économiques ont été les suivants : diminution de l'activité économique, chômage, contraction de la disponibilité des devises, réduction du revenu familial, réduction de la marge de manœuvre budgétaire et hausse de la pression inflationniste.

D'autres répercussions ont été perceptibles, notamment la réduction de la disponibilité des aliments et une contraction de la consommation des ménages en raison de la baisse des revenus et des pénuries, ainsi que la pression exercée sur la santé publique et les programmes sociaux qui a eu pour effet de faire grimper les dépenses publiques et d'entraver davantage l'approvisionnement des institutions chargées de fournir des services sociaux aux secteurs vulnérables ou au secteur des soins de santé, dans un contexte de vieillissement de la population. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'inflation a atteint 18,5 % en 2020, et le déficit budgétaire s'est considérablement accru, pour atteindre 17,7 % du PIB[22].

---

[19] Niveau 4 : autorité nationale de réglementation compétente et efficace dans l'exercice des fonctions de régulation sanitaire recommandées par l'OPS/OMS pour garantir l'efficacité, la sûreté et la qualité des médicaments. Autorité régionale de référence.

[20] Voir www.cubadebate.cu/noticias/2021/09/22/cuba-dispone-de-todas-las-dosis-de-vacunas-necesarias-para-inmunizar-a-su-poblacion/.

[21] Ces efforts s'inscrivent dans le processus de mise en œuvre du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et sont alignés sur d'autres plans et politiques nationaux tels que le plan pour la souveraineté alimentaire et l'éducation nutritionnelle, la politique de promotion du développement territorial et le plan national de lutte contre les changements climatiques, connu sous le nom de « Tarea Vida ».

[22] Voir *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2021: Labour Dynamics and Employment Policies for a Sustainable and Inclusive Recovery beyond the COVID-19 Crisis* Disponible en anglais, en espagnol et en portugais à l'adresse suivante : https://www.cepal.org/en/publications/47193-economic-survey-latin-america-and-caribbean-2021-labour-dynamics-and-employment.

En outre, au cours de cette période, dans le cadre du processus d'actualisation du modèle socioéconomique du pays, les autorités nationales ont promu des transformations liées à la production agricole, au développement territorial, à une plus grande autonomie des entreprises publiques et à une réforme du système général des prix et des salaires. Cette dernière a favorisé un climat inflationniste en raison de l'unification des taux de change dans l'économie, de la rectification des prix de détail et de gros et de la transformation du système des subventions, des salaires, des pensions et de l'assistance sociale. Plus récemment, un nouveau cadre réglementaire a été lancé pour favoriser une participation plus large des acteurs non étatiques avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans l'économie.

Dans ce contexte, la pandémie de COVID-19 n'a pas seulement pesé sur le secteur de la santé, mais elle a également bouleversé la vie quotidienne de la population sur des aspects tels que l'accès aux biens et services de base, y compris la nourriture, les moyens de subsistance, l'emploi et le bien-être général. Les répercussions de la pandémie sur l'économie cubaine – qui était déjà en proie à des difficultés complexes – ont été considérablement exacerbées par les contraintes externes que posent les récessions mondiale et régionale qui ont suivi et le blocus imposé par les États-Unis contre Cuba.

Du fait de certaines des mesures les plus restrictives du blocus, Cuba, contrairement à la plupart des autres pays en développement, n'a qu'un accès limité aux crédits et autres ressources de développement et d'urgence accordés par les institutions financières internationales pour faire face à la pandémie. Le pays a donc peiné à obtenir un soutien financier extérieur dans le cadre de sa riposte nationale et locale à la pandémie de COVID-19. Ce n'est que grâce au secteur public national qu'il a été possible de financer les dépenses de santé et de protection sociale, qui ont connu une forte hausse dans une période où la marge de manœuvre budgétaire était réduite.

Les envois de fonds, qui constituent traditionnellement une importante source privée de revenus pour les familles et les petits acteurs économiques non étatiques, ont également été fortement entravés par le blocus au moment où ils étaient le plus nécessaires face à la contraction du marché de l'emploi et des sources de revenus.

Les dépenses en matière de santé et de protection sociale ont augmenté, non seulement en raison de la pandémie, mais aussi en raison de la hausse des prix due à la restriction de l'accès aux marchés et aux frets. Le blocus a également empêché et fortement limité l'acquisition de fournitures et d'équipements sanitaires essentiels, décourageant la plupart des fournisseurs internationaux potentiels et les obligeant à opter pour des solutions plus onéreuses. De même, les restrictions commerciales ciblant les chaînes d'approvisionnement alimentaire les plus proches et les moins chères ont entraîné une hausse des coûts d'importation des aliments et d'autres produits.

En 2020, le blocus a encore eu des répercussions négatives sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement humain et sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à Cuba, les effets ayant d'ailleurs été exacerbés dans le contexte de la COVID-19, en particulier pour les secteurs essentiels tels que la santé et la sécurité alimentaire. La population cubaine a été directement touchée, et la qualité et la durabilité de certaines des réalisations les plus importantes du pays en matière d'objectifs de développement durable ont été particulièrement bousculées.

Répercussions sur les opérations et programmes de l'Organisation des Nations Unies

En 2020, le système des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement cubain ont signé un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), conformément aux priorités du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030. Ce plan-cadre, auquel participent 22 entités du système des Nations Unies pour le développement, soutient les initiatives du pays en matière d'objectifs de développement durable dans les domaines suivants : efficacité du gouvernement ; transformation productive ; environnement et gestion des risques de catastrophe ; développement humain équitable.

Au regard de l'impact de la pandémie sur la santé et en lien avec l'action menée au titre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, un plan de réponse socioéconomique visant à lutter contre les effets de la COVID-19 a été convenu avec les autorités, l'idée étant de répondre aux priorités pour surmonter les difficultés exacerbées par la pandémie telles que celles liées à la santé, la sécurité alimentaire, la protection sociale, la reprise économique, la réactivation des moyens de subsistance et le financement du développement, entre autres. À cette fin, en accord avec les autorités nationales et les donateurs, les fonds du système des Nations Unies pour le développement ont été réaffectés afin d'appuyer la riposte sanitaire et socioéconomique, et des ressources supplémentaires ont été mobilisées.

En cette période complexe de pandémie de COVID-19, le blocus a entravé la mise en œuvre des programmes et initiatives du système des Nations Unies pour le développement à Cuba, entraînant notamment des retards et obligeant à puiser dans des ressources budgétaires rares et limitées pour couvrir les frais supplémentaires.

Dans un contexte de pénurie sur le marché international, les produits et services essentiels à la riposte contre la pandémie de COVID-19 engagée par le système des Nations Unies pour le développement (dont beaucoup sont de nature humanitaire) ont dû être acquis auprès de pays tiers et de revendeurs à des prix sensiblement plus élevés que ceux pratiqués sur le marché international. Il s'agissait notamment des produits suivants : médicaments, équipements médicaux, équipements de protection individuelle, articles liés à l'alimentation tels que des engrais et des compléments alimentaires, équipements de laboratoire, outils agricoles, outils pédagogiques, ordinateurs, logiciels d'information et de communication, matériaux de construction et ressources bibliographiques.

Les restrictions imposées aux compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains ont obligé à faire escale dans les pays voisins pour le transbordement des cargaisons, ce qui a entraîné des retards et des coûts supplémentaires. Cela a posé particulièrement problème dans le contexte de la COVID-19, étant donné que les restrictions au commerce et au transport internationaux résultant de la pandémie se sont ajoutées à celles imposées par le blocus.

Même si les accords institutionnels à long terme conclus avec les fournisseurs internationaux s'appliquent aux entités du système des Nations Unies pour le développement à Cuba, les fournisseurs doivent obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis l'autorisation de fournir les services ou les produits nécessaires aux projets dans le pays. En outre, en raison de contraintes spéciales liées à l'octroi d'autorisation, de nombreux accords à long terme conclus avec des fournisseurs internationaux du système des Nations Unies peuvent ne pas s'appliquer, ce qui pousse à opter pour des solutions onéreuses et inefficaces.

L'accès des entités des Nations Unies à Internet et aux services de télécommunication était également limité, ce qui a entravé la bonne utilisation des plateformes institutionnelles et ralenti les opérations et activités en ligne. De même, l'accès aux sites d'information technique, à l'appui technique, aux études, à l'analyse des prix, entre autres, était limité. Les transactions effectuées par les fournisseurs d'accès Internet nationaux via les passerelles de paiement ont été bloquées. Pendant la pandémie, l'accès limité à ces plateformes virtuelles a réduit les capacités de mise en œuvre du système des Nations Unies pour le développement.

Les bureaux de pays des Nations Unies à Cuba ne peuvent effectuer de virements en dollars des États-Unis. De ce fait, même si les budgets des projets sont tous calculés en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise. Même dans ce cas, les frais bancaires augmentent considérablement car les banques requièrent des informations supplémentaires afin de satisfaire aux demandes du Bureau du contrôle des avoirs étrangers tout au long du processus bancaire (tant en ce qui concerne l'émetteur que l'intermédiaire et le bénéficiaire), et de ce fait, les bureaux de pays peinent à respecter les calendriers de paiement convenus avec les fournisseurs. Les transactions financières liées à la riposte des Nations Unies contre la COVID-19 ont également été affectées par ces restrictions.

Le blocus continue de restreindre fortement les opérations financières effectuées par les membres du personnel des Nations Unies recrutés sur les plans international et national, ainsi que les services bancaires et d'assurance. Les responsables locaux éprouvent des difficultés à utiliser les services bancaires basés aux États-Unis, et le personnel international détenteur de comptes bancaires locaux a du mal à procéder à des paiements à l'extérieur de Cuba. En outre, en ce qui concerne l'assurance maladie, les fonctionnaires des Nations Unies sont également directement touchés, étant donné que de nombreuses compagnies d'assurance maladie ne peuvent pas travailler directement avec les prestataires de services de santé cubains en raison des restrictions imposées par le blocus.

Bureau des affaires spatiales

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

Cuba est membre du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique depuis 2001.

Du 26 au 30 mars 1990, Cuba a organisé, conjointement avec le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, un atelier sur le thème « Communications spatiales pour le développement », qui s'est tenu à La Havane. Du 5 au 8 novembre 2012, des experts cubains ont pu prendre part à un atelier sur le thème « Contribution du droit de l'espace au développement économique et social », organisé à Buenos Aires (voir A/AC.105/1037).

La zone des Caraïbes présente un risque élevé de catastrophes dues à des risques naturels, tels que les ouragans, les tsunamis, les ondes de tempête, les séismes, les glissements de terrain, la sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur. Dans le contexte des multiples crises survenues dans le pays au fil des ans, le Gouvernement cubain a mis en place un système d'alerte efficace et original permettant d'atteindre toutes les régions du pays. Toutefois, l'utilisation de données satellitaires, de systèmes précis de positionnement et de navigation et de systèmes modernes de télécommunication par satellite par le service cubain de protection civile permettrait d'améliorer la performance de ce système d'alerte et d'améliorer la

planification des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes. Il serait beaucoup plus facile d'intégrer ces outils aux systèmes cubains existants si la participation de toutes les parties prenantes des divers niveaux de l'administration cubaine répondait à une structure précise.

Mis en place par le Bureau des affaires spatiales, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) est établi « pour garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes, destiné à appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes ». Pour ce faire, il s'efforce d'être une voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes, de servir de trait d'union entre la communauté de la gestion des catastrophes et des risques et la communauté spatiale, et de faciliter la création de capacités et le renforcement des institutions. UN-SPIDER reçoit le soutien de 23 bureaux d'appui régional (dont 5 en Amérique latine), qui lui sont indispensables pour mener à bien sa mission.

Depuis 2009, le Programme a fourni des services consultatifs détaillés aux 11 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes suivants : le Chili, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et la République dominicaine. Ce soutien a permis aux gouvernements de définir des priorités en vue de renforcer leurs capacités à explorer et à utiliser des données, informations, produits et services spatiaux et à y accéder, réduisant ainsi la vulnérabilité de leur population et de leurs infrastructures face aux risques naturels.

Enfin, en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Bureau des affaires spatiales a mis en place un Partenariat mondial pour l'utilisation d'applications des techniques spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau est également un membre clef du Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque. Ces mécanismes mettent en avant l'importance de la technologie et des applications spatiales en tant qu'outils de planification, de préparation, de mesure et de suivi des efforts déployés par les pays en vue de réduire les risques liés aux risques naturels.

La mise en place d'une mission technique consultative du Programme, constituée d'une équipe d'experts internationaux hispanophones, qui consulte les principales entités cubaines chargées de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, ou pouvant jouer un rôle en la matière, permettrait non seulement d'évaluer les capacités actuelles du pays, mais aussi de recenser les domaines d'action prioritaires. Si les fonds le permettent, une telle mission pourrait être planifiée et menée à bien en 2021 ou 2022, et permettre de présenter des recommandations détaillées au Gouvernement cubain.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) coordonne les initiatives internationales de prévention des catastrophes, oriente et suit l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et rend compte des progrès enregistrés. Il associe également Cuba aux projets sous-régionaux qu'il mène dans les Caraïbes avec ses partenaires, notamment dans les domaines suivants : le développement des capacités des gouvernements

nationaux et locaux, des acteurs non gouvernementaux et du secteur privé aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai ; la diffusion des bonnes pratiques en matière de politique et d'investissement sensibles aux risques ; le renforcement des dispositifs d'alerte rapide multirisque dans la région. Il facilite également la participation de Cuba aux mécanismes et initiatives d'échange de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe, notamment dans le cadre de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes, qui se tiendra en ligne du 1er au 4 novembre 2021.

S'appuyant sur sa propre expertise en matière de réduction des risques de catastrophe, Cuba a continué de déployer des efforts soutenus pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai et promouvoir l'intégration de cette question dans le programme de développement durable. Le pays continue également de partager cette expertise avec ses voisins et d'appuyer l'application du Plan d'action régional pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques, qui a considérablement contribué à renforcer la cohérence et la collaboration régionales en la matière.

À la lumière de sa collaboration avec Cuba, l'UNDRR estime que pour être en mesure d'atténuer les effets des catastrophes sur le plan humain et économique, conformément aux objectifs fixés par le Cadre de Sendai, il faudrait que le pays puisse accéder aux avancées actuelles dans les domaines scientifique et technique. Compte tenu de l'intensité et de la fréquence accrues des risques naturels dans les Caraïbes et de la nécessité de se relever des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, l'accès aux ressources des donateurs et des institutions financières internationales destinées à renforcer la résilience de la région permettrait également à Cuba de réaliser de nouveaux progrès. Les résultats obtenus en matière de protection de la population contre différents risques, tels que les risques biologiques, environnementaux, technologiques, hydrométéorologiques et géologiques, entre autres, doivent aller de pair avec un renforcement des mécanismes de préparation, d'intervention précoce et de planification du relèvement, dans l'optique de « reconstruire en mieux ». Cette démarche serait encore favorisée par l'accès à des dispositifs d'alerte rapide et d'intervention en cas de catastrophe, notamment dans le secteur de la santé, ainsi qu'aux technologies de modélisation des risques, à des infrastructures résilientes et aux technologies de l'information et de la communication liées aux catastrophes.

L'UNDRR estime que la réalisation des objectifs et des cibles de réduction des risques de catastrophe à Cuba est entravée par les effets de l'embargo. Le blocus limite l'accès du pays à des informations, connaissances et technologies décisives, notamment à des plateformes virtuelles et des logiciels d'une importance capitale, sans lesquels il n'est pas possible de renforcer les capacités nécessaires à la réalisation des engagements pris au titre du Cadre de Sendai pour sauver des vies et réduire les pertes économiques et les dommages causés aux infrastructures et aux services sociaux essentiels. La réalisation des objectifs de développement durable sans que personne ne soit laissé de côté ne sera possible qu'en réduisant les pertes et dommages liés aux catastrophes.

CNUCED

[Original : anglais]
[24 septembre 2021]

Le paragraphe 34 du Maafikiano de Nairobi, adopté à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en juillet 2016, se lit comme suit :

> « Les États sont fortement incités à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies qui font obstacle à un développement économique et social intégral, en particulier dans les pays en développement, et qui influent sur les intérêts commerciaux. Ces mesures entravent l'accès aux marchés, les investissements et la liberté de transit et nuisent au bien-être de la population des pays touchés. Pour qu'une véritable libéralisation du commerce ait lieu, il faudra aussi remédier aux mesures non tarifaires, notamment aux mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce. »[23]

Cuba est placée sous blocus économique par les États-Unis depuis 1962. La politique actuelle des États-Unis relative à Cuba a été définie dans le Mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba, publié le 16 juin 2017[24]. Cette directive imprimait une orientation politique majeure qui visait, notamment, à durcir le blocus contre Cuba, y compris au moyen de restrictions imposées aux entreprises contrôlées par certains organismes publics et de l'interdiction des voyages individuels relevant de la catégorie des échanges entre les peuples.

Par la suite, des mesures ont été prises pour renforcer les restrictions imposées à Cuba, notamment par l'application de toutes les dispositions de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton[25]. En avril 2019, les États-Unis ont imposé des mesures de sanction aux entreprises intervenant dans le transport de pétrole en provenance de la République bolivarienne du Venezuela destiné à Cuba. En juin 2019, ils ont restreint les voyages non familiaux. En septembre 2019, ils ont plafonné le montant des transferts de fonds et interdit les transactions en dollars effectuées par l'intermédiaire d'institutions financières tierces. En décembre 2019, ils ont limité les vols commerciaux et les vols affrétés entre leur territoire et Cuba[26]. Malgré le changement d'administration aux États-Unis, le blocus imposé à Cuba reste en vigueur et opérationnel en 2021.

Tendances économiques générales

La pandémie de COVID-19 a entraîné des coûts humains et économiques sans précédent pour Cuba. En septembre 2021, plus de 776 000 cas de COVID-19 et 6 600 décès ont été enregistrés dans le pays[27]. Le confinement général et prolongé, les fermetures de frontières et les restrictions en matière de voyage observés dans le

---

[23] Voir TD/519/Add.2. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait adopter un nouveau document final à sa quinzième session, prévue du 3 au 7 octobre 2021 à Bridgetown.

[24] Federal Register (Journal des règlements fédéraux), vol. 82, nº 202, 20 octobre 2017.

[25] Maison Blanche (2019), « President Donald J. Trump Is Taking a Stand for Democracy and Human Rights in the Western Hemisphere », 17 avril.

[26] Congressional Research Service (service de recherche du Congrès) (2021a), « Cuba : US policy overview », 6 août.

[27] https://www.worldometers.info.

monde entier ont durement touché l'économie cubaine, qui dépend fortement du commerce international, des recettes provenant du tourisme et des envois de fonds. L'économie cubaine s'est contractée d'environ 10,8 % en 2020. Alors que l'économie mondiale devrait croître de 5,3 % en 2021, et la région Amérique centrale et Caraïbes de 3,9 % en moyenne[28], les perspectives d'un solide relèvement de l'économie cubaine sont incertaines, étant donné que les activités intérieures resteraient faibles si le nombre de cas de COVID-19 venait à augmenter et si la baisse de la demande commerciale et touristique se poursuivait.

Les fragilités qu'a connu Cuba pendant la pandémie tiennent en grande partie au fait que le commerce joue un rôle essentiel dans son économie. Petit État insulaire aux ressources naturelles, au capital, à la technologie et au marché intérieur limités, Cuba a cruellement besoin d'accéder aux marchés internationaux pour écouler ses produits et pour avoir accès à une plus grande quantité et à un plus large éventail de biens et de services, ainsi qu'aux capitaux, à la technologie et aux investissements étrangers, afin de répondre aux besoins intérieurs de sa population, de construire une base de production solide et d'alimenter son économie pour pérenniser sa croissance et son développement. En 2019, les exportations de biens et de services représentaient 12 % du produit intérieur brut (PIB) de Cuba, et les importations 11 %.

Toutefois, les conditions économiques générales qui régnaient à Cuba avant la pandémie étaient peu propices à une croissance dynamique du commerce dans un avenir immédiat. En effet, entre 2015 et 2020, le taux de croissance de l'économie cubaine a été de -0,12 % en moyenne (contre 2,7 % entre 2010 et 2015), soit bien moins que les 5 % jugés nécessaires pour que le pays puisse avancer sur la voie du développement durable[29]. Après avoir enregistré un taux de croissance décéléré de 2 % en 2019, l'économie cubaine s'est contractée d'environ 10,8 % en 2020.

La décélération de la croissance observée avant la pandémie est symptomatique de la stagnation chronique de la production intérieure et de l'érosion de la compétitivité, qui affectent les secteurs productifs à Cuba. Petite économie insulaire affichant un PIB de 101 milliards de dollars (2020), Cuba dispose d'un petit secteur agricole à forte intensité de main-d'œuvre qui représente 4 % du PIB mais absorbe 17 % de la main-d'œuvre[30], et d'un secteur industriel à forte intensité de capital qui correspond à 24 % au PIB mais n'emploie que 17 % des travailleurs (2019). En revanche, avec 72 % du PIB et 65 % de l'emploi, le secteur des services est le secteur le plus important de l'économie et s'est imposé comme le principal secteur d'exportation.

Échanges commerciaux bilatéraux entre Cuba et les États-Unis

Les échanges commerciaux bilatéraux entre Cuba et les États-Unis sont modestes au regard de la taille, des complémentarités et de la proximité géographique des deux économies[31]. En 2020, le marché américain est resté pratiquement fermé aux produits cubains visés par le blocus. La valeur des exportations réelles cubaines à destination des États-Unis était estimée à 3,8 millions de dollars, soit environ 0,2 % du volume total des exportations du pays dans le monde[32].

---

[28] CNUCED, « Rapport sur le commerce et le développement 2021 : de la reprise à la résilience – la dimension du développement », septembre 2021.

[29] R.E. Feinberg, *Cuba's economy after Raúl Castro: A tale of three worlds*, Foreign Policy at Brookings, février 2018.

[30] Les chiffres concernant l'emploi sont des estimations faites par l'Organisation internationale du Travail pour 2019.

[31] Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans le texte ont été fournies par UNCTADstat.

[32] Classification de la CNUCED « Tous les produits distribués (CTCI 0 à 8 + 961 + 971) ».

En revanche, les importations de Cuba en provenance des États-Unis étaient beaucoup plus importantes et substantielles. En 2020, elles étaient évaluées à 383 millions de dollars, soit 4,9 % de toutes les importations du pays. Elles étaient principalement constituées de denrées alimentaires de base (95 % du total), telles que la viande et les préparations à base de viande et les céréales et préparations à base de céréales, y compris la viande comestible (par exemple, la volaille), le blé, le riz, le maïs et les graines oléagineuses. Cela s'explique par le fait que les exportations agricoles commerciales des États-Unis sont autorisées depuis 2001, bien qu'elles soient soumises à de nombreuses restrictions et prescriptions en matière de licences. Les États-Unis sont aujourd'hui un des principaux fournisseurs de produits alimentaires et agricoles de Cuba. Les exportations commerciales de médicaments et de produits médicaux sont également autorisées depuis le début des années 1990[33].

Structure et tendances du commerce

Reflétant en partie la structure de la production nationale, les échanges commerciaux de Cuba se caractérisent par un déficit chronique dans le domaine des marchandises (5,9 milliards de dollars en 2020[34]) et un excédent persistant dans le domaine des services (8,2 milliards de dollars en 2019). Ces dernières années, l'excédent commercial global a diminué, passant de 2,4 milliards de dollars en 2014 à 0,4 milliard de dollars en 2019.

Il est particulièrement intéressant de noter que les exportations de marchandises cubaines ont régulièrement et considérablement baissé entre 2011 et 2016, en partie du fait de l'affaiblissement des capacités productives et de la compétitivité nationales. En 2020, la valeur des exportations de marchandises cubaines s'élevait à 2,2 milliards de dollars, soit à peine plus que le tiers du montant historique de 6,4 milliards de dollars enregistré en 2011. En conséquence, la part de Cuba dans les exportations mondiales de marchandises a diminué de moitié, passant de 0,035 % en 2011 à 0,012 % en 2020.

Le pays exporte notamment des produits alimentaires de base, des boissons et du tabac, des minerais et des métaux, des produits chimiques et d'autres produits manufacturés. De manière plus ventilée, le tabac, le sucre, les minerais métalliques ainsi que les produits médicaux et pharmaceutiques figuraient en tête des principaux produits d'exportation. Bien qu'elles perdent de leur prééminence dans l'économie, les cultures de rapport traditionnelles que sont la canne à sucre et le tabac sont restées les principales sources de devises du pays. En outre, le secteur biotechnologique et pharmaceutique qui approvisionne le système de santé national est devenu un important secteur d'exportation, tandis que l'extraction du nickel a également généré des activités d'exportation viables.

En 2020, les principaux marchés d'exportation de Cuba étaient l'Union européenne (27 % des exportations totales), la Chine (16 %), le Canada (16 %), la République bolivarienne du Venezuela (14 %) et la Fédération de Russie (4,3 %). Malgré une légère reprise en 2018, l'importance relative de la République bolivarienne du Venezuela en tant que marché d'exportation diminue depuis 2010, tandis que celle de l'Union européenne et du Canada a augmenté considérablement.

---

[33] Congressional Research Service (2021b), « Cuba: U.S. policy in the 116th Congress and through the Trump Administration », 22 janvier.

[34] Comme l'indique la balance des paiements. Les statistiques du commerce de marchandises fondées sur la balance des paiements peuvent différer des statistiques du commerce international de marchandises présentées dans d'autres parties du texte en raison de différences dans les concepts et les définitions.

Sur les marchés mondiaux, le droit de douane moyen pondéré prélevé sur les exportations cubaines se situait autour de 16,8 %[35].

Les importations de marchandises, dont la valeur a été estimée à 8 milliards de dollars en 2020, ont été quatre fois supérieures aux exportations de marchandises, le pays étant fortement tributaire des importations pour s'approvisionner en énergie et en denrées alimentaires essentielles, ainsi qu'en biens d'équipement. Les denrées alimentaires de base, dont les céréales et la viande, les combustibles minéraux et les produits manufacturés (machines, matériel de transport, produits chimiques et autres), sont les principaux produits importés. Cuba satisferait 70 % à 80 % de ses besoins alimentaires au moyen d'importations. S'agissant de l'énergie, depuis 2000, Cuba bénéficie d'un accord pétrolier préférentiel conclu avec la République bolivarienne du Venezuela, en vertu duquel elle recevait l'équivalent de deux tiers de sa consommation intérieure de pétrole. Les quantités fournies ont diminué au début de 2019 et ne représentent plus qu'un tiers de la consommation[36]. Les mesures de sanction imposées en avril 2019 à plusieurs compagnies de transport maritime acheminant le pétrole entre les deux pays pourraient avoir eu un effet négatif sur les échanges commerciaux bilatéraux.

Services et envois de fonds

Cuba a acquis d'importantes capacités d'exportation dans le secteur des services. En 2019, ses exportations de services se sont élevées à 10,2 milliards de dollars et ses importations à 2 milliards de dollars, d'où un excédent de la balance des services d'un montant de 8,2 milliards de dollars, comme indiqué ci-dessus. Les principaux secteurs d'exportation sont ceux des services professionnels, surtout de personnel médical à destination de la République bolivarienne du Venezuela, et du tourisme, un secteur en plein essor.

Le tourisme connaît une forte croissance depuis le milieu des années 1990. Les arrivées de touristes ont atteint 4,3 millions en 2019. Toutefois, la pandémie a considérablement affecté ce secteur à Cuba et, en 2020, le nombre de visiteurs internationaux est tombé à 1,1 million, soit une baisse de 75 %. Cette situation a de profondes répercussions, étant donné que les services de voyage connexes représentaient quelque 25 % du total des exportations de services. Le développement des services touristiques a été largement freiné par le durcissement des mesures américaines telles que l'interdiction des voyages à visée éducative relevant de la catégorie des échanges entre les peuples. La réglementation des États-Unis limite actuellement les voyages à Cuba aux voyageurs titulaires d'un permis qui participent à des activités bien définies. La relance du tourisme n'est pas encore en vue à Cuba, car les arrivées de touristes auraient de nouveau diminué au cours du premier semestre de 2021[37].

En 2019, le volume des envois de fonds à Cuba effectués par les migrants et les travailleurs établis à l'étranger a été évalué à 4,0 milliards de dollars, dont environ 3,7 milliards de dollars provenant des États-Unis[38]. Le montant total des envois de fonds, supérieur à celui de l'ensemble des recettes tirées des exportations de marchandises, représentait 3,8 % du PIB et 30 % de la valeur totale des exportations de biens et services. Les envois de fonds ont été la principale source de financement extérieur et pourraient servir de fonds propres pour les ménages et les entreprises privées. La décision prise par les États-Unis, en septembre 2019, de plafonner les

[35] Base de données TRAINS de la CNUCED, consultée via le système WITS.
[36] Congressional Research Service (2021b), *op.cit*.
[37] Oficina Nacional de Estadística e Información, República de Cuba.
[38] Congressional Research Service (2021b), *op.cit*.

envois de fonds à la famille à 1 000 dollars par trimestre devrait freiner les flux d'envois de fonds vers le pays.

Conclusion

La pandémie de COVID-19 a nui de manière spectaculaire à l'économie cubaine et aux conditions de vie du peuple cubain. Elle devrait réduire à néant l'essentiel des progrès accomplis vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le confinement général et prolongé, les fermetures de frontières et les restrictions en matière de voyage observés dans le monde entier ont durement touché l'économie cubaine, qui dépend fortement du commerce international, des recettes provenant du tourisme et des envois de fonds. La pandémie a une fois de plus démontré qu'un flux commercial et financier international sain était essentiel à l'économie cubaine, et qu'il importait tout particulièrement d'accroître la résilience face à la grave instabilité qui pourrait survenir en cas de ralentissement économique et de chocs extrêmes, et de mieux se préparer à ces éventualités.

Les décisions prises récemment par les États-Unis ont contribué à intensifier les mesures économiques visant Cuba. Le blocus reste en vigueur et empêche le développement de relations commerciales saines entre ces deux pays voisins. Cette situation reste un sujet de préoccupation pour Cuba, étant donné que le commerce joue un rôle crucial dans son économie et que le pays cherche à reconstruire en mieux après la crise. À ce jour, le blocus a contrarié les efforts menés par le pays pour mettre le commerce au service du développement durable, notamment en renforçant les activités prometteuses en matière de tourisme et de services professionnels, et l'utilisation productive des envois de fonds.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Sous la présidence de Donald Trump, plus de 240 mesures coercitives ont été appliquées contre Cuba dans le cadre de l'embargo des États-Unis contre l'île, et ces mesures sont toujours en vigueur. En effet, le 7 septembre 2021, le Président des États-Unis, Joseph Biden, a prolongé jusqu'au 14 septembre 2022 la loi régissant l'embargo contre Cuba, à savoir la « Loi relative au commerce avec l'ennemi ». Dans un mémorandum adressé au Secrétaire d'État et à la Secrétaire au Trésor, le Président a demandé de prolonger les sanctions qui limitent fortement le commerce avec Cuba en vertu de ces mesures. L'ancien Président Trump les avait renouvelées en septembre 2020.

L'embargo impose des limites strictes à ce pays des Caraïbes, avec des effets extraterritoriaux qui entravent ses relations avec les pays tiers et nuisent au bien-être du peuple cubain. Ces restrictions aggravent les multiples difficultés rencontrées par l'île du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et multiplient les effets néfastes de celle-ci sur les plans socioéconomique, sanitaire et financier. À plusieurs reprises, elles ont empêché l'aide humanitaire d'arriver à Cuba. Dans le dernier rapport du Gouvernement cubain, qui couvre la période allant d'avril à décembre 2020, il est indiqué que l'embargo a causé des pertes de l'ordre de 3,587 milliards de dollars, soit plus du double de la valeur des exportations de marchandises de l'île en 2020 et 1,7 fois plus que les exportations de marchandises en 2019.

Les principales mesures imposées dans le cadre de l'embargo sont les suivantes :

- *Restrictions des voyages, des envois de fonds et des échanges commerciaux entre les deux pays*. Depuis 2019, les États-Unis ont imposé une série de restrictions sur les voyages et les envois de fonds. Pour ce qui est des voyages, des modifications ont été apportées à l'autorisation pour activités pédagogiques, en la limitant aux déplacements des étudiants et des enseignants et en supprimant les voyages organisés au titre de la catégorie des échanges entre les peuples. Ces mesures interdisent les navires de croisière, les jets privés et les avions d'affaires de se rendre à Cuba, suspendent la desserte de villes autres que La Havane par l'aviation civile et interdisent aux voyageurs en provenance des États-Unis de séjourner dans plus de 400 hôtels et résidences privées considérées par le Département d'État comme des établissements détenus ou contrôlés par le Gouvernement cubain. En ce qui concerne les envois de fonds, le Département du Trésor a limité les envois à la famille à 1 000 dollars par trimestre et par citoyen cubain, éliminé les envois de dons, et interdit d'effectuer des opérations auprès d'entités soumises à des restrictions, ce qui a amené Western Union à arrêter ses activités à Cuba en novembre 2020.

- Le Département d'État a privé aux Cubains vivant sur l'île la possibilité d'obtenir des visas touristiques (B2) d'une durée de cinq ans pour les États-Unis.

- Les incidents acoustiques ont entraîné le retrait du personnel diplomatique américain de l'ambassade des États-Unis à La Havane et ensuite la fermeture de la section consulaire. En conséquence, la délivrance de visas américains sur l'île a été suspendue. Les personnes résidant à Cuba doivent désormais se rendre dans des pays tiers pour obtenir un visa.

- *Le titre III de la loi Helms-Burton a été appliqué pour la première fois*. Le titre III de la loi Helms-Burton, promulguée par le Président Bill Clinton en 1996, permet aux citoyens américains de poursuivre les entreprises de pays tiers qui font commerce de biens nationalisés à Cuba. Depuis lors, chaque Président des États-Unis a usé de son autorité légale pour le suspendre cette disposition, jusqu'à ce que le président Trump autorise son entrée en vigueur pour la première fois le 2 mai 2019.

- *La liste des entités soumises à des restrictions a été créée en 2017 et est constamment mise à jour*. Sur cette liste noire, figurent des entreprises avec lesquelles il est interdit aux citoyens américains d'effectuer des transactions. Mise à jour pour la dernière fois en janvier 2021, elle renferme 231 entités (des ministères, des hôtels et de nombreuses entreprises). Parmi les entreprises récemment visées, on peut citer Financiera Cimex S.A. (Fincimex), qui est le principal agent de Western Union, avec une présence dans les 16 provinces et 168 municipalités de Cuba. Fincimex émet des cartes prépayées avec lesquelles le secteur public cubain achète du carburant dans les stations-service appartenant à la compagnie pétrolière cubaine Unión Cuba-Petróleo (CUPET), et elle gère les fonds versés aux propriétaires d'Airbnb à Cuba. La Banco Financiero Internacional a également été ajoutée à la liste, ce qui lui a valu d'être soumise à des restrictions et de se voir refuser des transactions financières par certaines banques dans diverses parties du monde par crainte de sanctions.

- *Une campagne a été lancée contre la coopération cubaine dans le domaine médical à travers le monde*. Le 26 septembre 2019, le Département d'État américain a lancé un appel public adressé à tous les pays leur demandant de passer à la loupe leur programme de coopération médicale avec Cuba, en arguant qu'il considérait que les médecins cubains étaient des victimes de la traite des

personnes et de l'esclavage moderne. En fait, au 1er juillet 2021, dans son rapport 2021 sur la traite des personnes, le Département d'État classait toujours Cuba à la catégorie 3, c'est-à-dire la pire. En conséquence, des pays comme la Bolivie, le Brésil, El Salvador et l'Équateur ont unilatéralement mis fin à leurs accords de coopération médicale avec Cuba.

- *Trente-cinq pétroliers vénézuéliens ont été sanctionnés pour avoir transporté du pétrole vers Cuba*. Au total, 59 pétroliers transportant du combustible vers Cuba ont été sanctionnés (dont 35 en provenance du Venezuela), ainsi que près de 30 entreprises liées à cette activité, qui est essentielle au fonctionnement du pays et aux services à la population, comme le carburant, le transport et l'électricité.

- *Cuba a de nouveau été inscrite sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme*. En janvier 2021, Cuba a été inscrite sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme établie par le Département d'État, et elle figure également sur la liste des États qui ne coopèrent pas pleinement avec les États-Unis dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme. Par conséquent, le Département du commerce doit placer le pays sur sa liste des pays soumis à des restrictions drastiques en matière de licences d'exportation, ce qui pourrait entraver les transactions liées à la technologie. Certains secteurs, cherchant à éviter toute impression de violation des sanctions, peuvent se montrer plus réticents lorsqu'il s'agit de faire des transactions avec Cuba. Le 10 juin 2021, la Banque centrale de Cuba a annoncé qu'à compter du 21 juin 2021, les personnes physiques et morales, cubaines et étrangères, ne seraient plus autorisées à effectuer des dépôts ou toute autre transaction en dollars des États-Unis, en espèces, dans les institutions bancaires cubaines. Cette mesure était due à la difficulté de trouver des institutions bancaires ou financières internationales disposées à recevoir, à convertir ou à traiter des espèces en monnaie américaine en raison des effets extraterritoriaux de l'embargo et de l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

- *Autres sanctions commerciales et financières*. En septembre 2019, le Département du Trésor a mis fin au recours des « transactions de demi-tour » qui permettaient aux institutions bancaires de traiter les transferts de fonds dont les points d'origine et de destination se trouvaient hors des États-Unis. Il convient de préciser que ces transactions ne sont pas illégales, suspectes ou soumises à des sanctions dans leur pays d'origine ou de destination, à Cuba ou aux États-Unis. Par exemple, le financement accordé par une fondation basée dans un pays quelconque pour la participation d'un scientifique cubain à une conférence organisée au Mexique, s'il passe par une opération bancaire effectuée aux États-Unis, pourrait être gelé et faire l'objet d'une enquête. Ainsi, pour toute transaction ayant un lien avec Cuba, les banques établies aux États-Unis sont obligées de geler les fonds et de signaler l'opération, sous peine d'amendes de plusieurs millions de dollars. En outre, depuis octobre 2019, le Département du commerce a restreint l'accès de Cuba aux avions de ligne loués, réintroduit une règle de minimis de 10 % (au lieu de 25 %) qui oblige une entreprise basée dans un pays tiers à demander une licence pour pouvoir exporter des marchandises à Cuba si plus de 10 % de leur contenu provient des États-Unis, et imposé des prescriptions en matière de licences pour l'exportation de certains articles donnés à des organisations contrôlées par le Gouvernement cubain ou le Parti communiste de Cuba, ainsi que des articles destinés aux infrastructures de télécommunications.

Les nombreuses sanctions américaines produisent un préjudice réel qui entrave l'accès des citoyens cubains aux produits de base et porte atteinte à leurs droits. Ces

politiques constituent un obstacle au développement socioéconomique et à l'aménagement de l'environnement. En raison des particularités de la crise de la COVID-19, les enfants, les femmes, le personnel médical, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques semblent être les plus vulnérables face à la pandémie. Les sanctions imposées par les États-Unis ont eu des répercussions sur l'accès aux intrants pour la production de tests de dépistage de la COVID-19 et des vaccins candidats développés sur l'île, tout cela dans un contexte de besoins sanitaires et économiques urgents dus à la pandémie. Au cours de la période considérée, le pays a été dans l'impossibilité d'avoir accès à 32 équipements et fournitures nécessaires à la production des vaccins candidats contre la COVID-19 ou aux étapes permettant l'achèvement des essais cliniques du vaccin, notamment des équipements utilisés pour la purification des vaccins candidats, des accessoires pour les équipements, des cuves et capsules de filtration, du chlorure de potassium en solution, du thimérosal, des sacs et des réactifs. Cuba a dû se tourner vers d'autres fournisseurs qui servaient d'intermédiaires, ce qui a fait grimper les prix de 50 % à 65 % par rapport aux moyennes historiques, étant donné l'impossibilité de traiter directement avec les fabricants.

En outre, les politiques des États-Unis ont rendu difficile l'acheminement de l'aide humanitaire vers le pays. Par exemple, fin mars 2020, le fondateur d'Alibaba, Jack Ma, a annoncé l'envoi d'une cargaison de matériels et d'équipements à 24 pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour lutter contre la COVID-19. Cuba devait recevoir 100 000 masques et 10 000 kits de tests de dépistage, mais le navire américain ayant refusé de transporter des équipements et du matériel à Cuba, Alibaba a réattribué cette cargaison à d'autres pays de la région.

Il est important de noter que, dans le contexte de la pandémie, le pays n'a pas pu acheter des respirateurs mécaniques à la société américaine Vyaire Medical. De même, les sociétés suisses IMT Medical et Acutronica Medical Systems, leaders mondiaux dans le développement et la fabrication de respirateurs – et qui avaient précédemment fait des affaires avec Cuba – ont été acquises par Vyaire Medical et contraintes de suspendre toute relation commerciale avec le pays. Les banques suisses UBS, Banque Cler et Banque Cantonale de Bâle ont refusé de transférer les dons faits à Cuba par les organisations de solidarité suisses MediCuba-Suisse et l'Association Suisse-Cuba pour soutenir les efforts du pays contre la COVID-19. Ces dons étaient destinés au financement de l'acquisition de réactifs, nécessaires aux tests, et d'équipements de protection, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Le fournisseur habituel de poches de sang à Cuba, la société espagnole Unfamed, a indiqué que son fournisseur, la société japonaise Terumo BCT, avait vu son compte bancaire bloqué parce qu'elle avait besoin d'une licence supplémentaire pour vendre à Cuba des produits qui ne sont pas fabriqués aux États-Unis, ce qui a entraîné une pénurie de fournitures.

La banque indienne DBS Bank a refusé de recevoir des documents d'expédition des fournisseurs Serum Institute of India, Apex Drug et RHR Medicare, car ils n'avaient pas la licence du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, nécessaire pour faire des transactions avec Cuba. Cette situation a eu une incidence sur l'approvisionnement de deux vaccins qui font partie du programme de vaccination des enfants de Cuba contre quatre maladies : la tuberculose, les oreillons, la rubéole et la rougeole.

La compagnie maritime Agencia Naviera de México a indiqué qu'aucun navire n'était disponible pour se rendre à Cuba en raison des restrictions imposées par l'embargo. Cela a compromis l'acheminement de la dipyrone et du glibenclamide. Avianca Airlines n'a pas accepté les marchandises ayant pour destination finale Cuba, ce qui a entraîné un retard dans la livraison du médicament valproate et des coûts plus

élevés que les valeurs contractuelles. MediCuba a contacté plus de 70 entreprises américaines pour s'enquérir des possibilités d'importation de médicaments, d'équipements et d'autres produits nécessaires au système de santé du pays. La grande majorité de ces entreprises n'ont pas répondu, tandis que trois ont répondu que l'embargo les empêchait d'entretenir des relations commerciales avec des entités cubaines. Ainsi, au cours de la période de référence (avril-décembre 2020), l'embargo a causé au secteur de la santé des pertes de l'ordre de 198,4 millions de dollars.

Le secteur agricole cubain, essentiel pour l'alimentation de la population, a été l'un des plus touchés par l'embargo économique, commercial et financier. En 2020, l'activité économique du secteur a enregistré une baisse annuelle réelle de 23,5 % (l'économie globale s'est contractée de 10,9 %), avec de fortes répercussions sur la production alimentaire. D'après les dernières données publiées par le Ministère de l'agriculture (pour la période avril-décembre 2020), le secteur agricole a perdu jusqu'à 330 millions de dollars, dont 194 millions de dollars de pertes de recettes d'exportation. Selon les estimations du Ministère, le secteur a dû faire face, entre avril et décembre 2020, à des dépenses supplémentaires de plus de 53 millions de dollars, car il a dû déplacer ses marchés d'exportation et d'importation vers des lieux plus éloignés, les délais de transport et de livraison passant de 30 à 90 jours. Parmi les effets sur la production et les services, on peut citer un dépassement estimé à 3,9 millions de dollars dû aux transbordements de cargaisons, aux taux de change plus élevés et aux taxes supplémentaires. En outre, le Ministère estime à 73 millions de dollars les pertes dues au fait que l'on empêche les nouvelles technologies de production alimentaire d'entrer dans le pays.

Parmi les sanctions qui touchent le plus ce secteur figurent l'autorisation de poursuites judiciaires en vertu du titre III de la loi Helms-Burton et l'impossibilité d'acquérir, pour la production agricole, des intrants dont plus de 10 % du contenu provient des États-Unis. Les principales chaînes de fabrication touchées par le manque d'intrants sont le tabac, les fruits frais, le charbon de bois, le miel et le café, et les effets se font sentir sur les banques de semences, les pièces et accessoires d'équipement et les matières premières pour l'alimentation des animaux. En outre, les faits suivants ont eu de fortes incidences : les limitations imposées aux exportations de produits cubains comme le rhum et le tabac, qui font l'objet d'une forte demande internationale ; la persécution financière des banques et entreprises étrangères qui ont des transactions commerciales avec Cuba ; les sanctions contre les navires, les compagnies maritimes et les compagnies d'assurance, qui entravent le bon fonctionnement du commerce international. Le manque de carburant en raison des sanctions imposées aux navires qui en assurent le transport à Cuba a également nui au secteur.

En résumé, les nombreuses sanctions des États-Unis constituent le système de mesures coercitives unilatérales le plus sévère jamais appliqué contre un pays et qui dure depuis plus longtemps. Elles continuent d'être un obstacle au développement du potentiel de l'économie cubaine, à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social du pays, et à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : anglais]
[17 septembre 2021]

Le manque d'accès au marché américain augmente les coûts d'achat, ce qui a une incidence sur l'efficacité des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et sur l'exécution de ses programmes. Cela concerne à la fois les programmes ordinaires et les programmes humanitaires en réponse aux catastrophes naturelles, une situation aggravée par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le marché cubain ne peut pas se procurer de biens, de services et de technologies, ou de certains de leurs composants, produits aux États-Unis ou brevetés aux États-Unis et dans d'autres pays. Dans le cadre de l'intervention humanitaire face à la pandémie de COVID-19, les dépenses consacrées à l'achat de fournitures ont augmenté de 137 % par rapport à 2020, avec une hausse de 53 % du coût du transport et de la manutention des marchandises. Cela a eu une incidence considérable sur les budgets des programmes qui doivent désormais allouer des sommes plus importantes à la logistique, en raison de l'achat de produits sur des marchés plus éloignés et de la passation de contrats avec des agences de fret dont les coûts sont plus élevés et les délais de livraison plus longs.

En moyenne, le processus d'achat de fournitures au niveau international a été retardé de plus de trois mois : ce qui veut dire que cela prend deux fois plus de temps que prévu. Par conséquent, le bureau de pays de l'UNICEF à Cuba s'est vu obligé d'annuler des contrats avec des compagnies maritimes et de recommencer le processus de recherche de nouvelles agences. D'autre part, lors de l'achat de fournitures, certains vendeurs demandent un certificat d'utilisateur final indiquant que seul le bureau de pays de l'UNICEF utilisera le produit et non une autre organisation bénéficiant des programmes de l'UNICEF.

Le bureau de l'UNICEF à Cuba ne peut pas tirer parti des économies sur les coûts de transaction qui résultent des contrats mondiaux conclus entre l'UNICEF et des entreprises aux États-Unis (contrats à long terme) concernant l'achat de fournitures et de services, notamment ceux portant sur des technologies informatiques, des licences de logiciels, l'accès à Internet, etc.

Au cours de l'année écoulée, les restrictions sur les opérations bancaires effectuées en dollars des États-Unis en provenance et à destination de Cuba ont été maintenues. En conséquence, le bureau de l'UNICEF à Cuba doit faire appel à une banque intermédiaire pour réapprovisionner son compte local en dollars, ce qui entraîne une perte d'au minimum 3 % à 4 % de la valeur totale transférée en raison des taux de change. Afin de garantir la capacité opérationnelle du bureau, un certain solde est conservé sur ses comptes bancaires locaux pour assurer 30 jours de fonctionnement.

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]
[21 septembre 2021]

Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'embargo économique, commercial et financier continue d'avoir des répercussions sur la situation et les droits fondamentaux des femmes et des jeunes à Cuba. La pandémie a notamment engendré une pénurie de fournitures et de services en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris de contraceptifs, qui sont fabriqués au

niveau national avec des matériaux achetés dans d'autres régions, et a perturbé les processus d'approvisionnement relatifs au recensement de la population et du logement de 2022 et à la fourniture de services essentiels pour la prise en charge des victimes de violences fondées sur le genre, en raison de retards dans l'achat de matériaux auprès de fournisseurs internationaux.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue de se heurter à des difficultés, notamment en ce qui concerne l'achat de produits et de fournitures de santé procréative fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains, qui doivent être achetés dans d'autres régions à des coûts de transport et de fret élevés. Le bureau de pays du FNUAP a travaillé en partenariat avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les services du siège pour mobiliser des ressources supplémentaires en vue d'atténuer les effets des mesures liées à l'embargo sur la disponibilité des produits de santé sexuelle et reproductive.

À Cuba, le FNUAP est l'une des rares organisations à appuyer des programmes liés à la santé sexuelle et procréative, au développement et à la population et aux questions de genre. Même s'il ne dispose que de ressources limitées pour son programme dans le pays, le Fonds continue de renforcer sa coopération avec les acteurs gouvernementaux, universitaires et non gouvernementaux en vue d'appuyer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il continue d'aider Cuba à préserver les progrès accomplis dans les domaines de la santé sexuelle, procréative et maternelle (y compris en ce qui concerne l'accès aux méthodes de planification familiale et l'éducation sexuelle), ainsi qu'en matière de production et d'analyse de données sur la dynamique des populations et le développement durable.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]
[20 septembre 2021]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) cofinance actuellement trois projets à Cuba, à savoir le « Projet de développement rural coopératif dans la région orientale » (PRODECOR), le « Projet de développement des coopératives d'éleveurs » (PRODEGAN) et le « Projet de développement des coopératives agroforestières » (PRODECAFE), approuvés par le Conseil d'administration du FIDA en 2013, en 2016 et en 2019, respectivement. Ces projets sont exécutés par le Ministère cubain de l'agriculture et ont pour but de fournir des services d'appui agricole aux petits producteurs ruraux, notamment les femmes, les jeunes et d'autres groupes très vulnérables face aux chocs économiques externes et aux effets des changements climatiques.

Les projets financés par le FIDA à Cuba continuent de subir des retards dans leur exécution en raison de la rareté des devises, ainsi que de procédures d'importation longues et coûteuses, les capacités d'autofinancement et les décaissements étant étroitement liés au cycle de passation des marchés. Les mesures imposées par les États-Unis à l'encontre du pays aggravent ces difficultés. À titre d'exemple, les États-Unis imposent des mesures à l'encontre des compagnies maritimes de pays tiers qui transportent des cargaisons vers Cuba, entravant ainsi l'acheminement du pétrole, de denrées alimentaires et d'autres échanges commerciaux essentiels aux besoins quotidiens des citoyens et résidents cubains, en particulier des pauvres et des personnes vulnérables. D'autres mesures ont été imposées depuis 2018, avec la pleine réapplication du titre III de la loi Helms-Burton. En outre, les sanctions des États-Unis influent sur les transactions financières de Cuba

et sur sa capacité à exporter et à importer les matériaux nécessaires à l'appui du développement agricole et rural, et du développement humain en général.

Dans les secteurs agricole et rural, on constate les problèmes suivants :

- l'obsolescence des infrastructures agricoles (tracteurs, systèmes d'irrigation, pompes à eau) et le manque de pièces de rechange ;
- le manque d'intrants nécessaires pour la production agricole, l'élevage, la transformation et la distribution (carburant, aliments pour animaux, graines, engrais, herbicides, pesticides, produits pharmaceutiques vétérinaires) et le coût élevé de ceux-ci ;
- l'accès insuffisant au financement en devises fortes pour l'importation de matériel et d'intrants ;
- l'accès limité aux fournisseurs de nouvelles technologies agricoles ;
- les faibles possibilités d'exportation pour certains produits agricoles.

Ces problèmes ont notamment pour conséquence d'affaiblir la productivité, limitant la production alimentaire nationale (en matière de quantité, de qualité et de capacité concurrentielle) et d'obliger le pays à importer de grandes quantités de produits alimentaires pour répondre aux besoins de la population rurale.

Les mesures actuellement imposées par les États-Unis ont eu des répercussions sur les projets du FIDA, contribuant probablement à la réduction des objectifs de production et de productivité en 2020, dans le cadre du PRODECOR, en ce qui concerne le maïs et les haricots. Au lieu des 47 100 hectares de maïs prévus au début de la saison froide, 22 000 ont été plantés. Sur les 54 550 tonnes de haricots que le Gouvernement avait initialement prévu de mettre à la disposition de la population, il n'en a livré que 25 300. Tous les ajustements opérés ont entraîné une augmentation du prix des produits de base nécessaires à la plantation, notamment les engrais et les pesticides, car il fallait les acheter sur des marchés plus incommodes et plus éloignés.

Comme de nombreux autres pays, Cuba s'efforce actuellement d'atténuer les effets et de contenir la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en gérant les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Après avoir enregistré l'un des taux de COVID-19 les plus bas du monde en 2020, le pays connaît aujourd'hui une augmentation record du nombre de cas. Le manque de fournitures médicales entrave la lutte menée par le pays contre la COVID-19, dans un contexte de crise économique déclenchée par la pandémie. De plus, avec les effets de la pandémie sur le tourisme, les mesures imposées par les États-Unis sont venues s'ajouter à d'autres facteurs, ce qui a entraîné une crise fiscale majeure qui a débouché sur une grave crise économique.

Malgré ces difficultés, le pays a continué à honorer le paiement de sa dette envers le FIDA, bien qu'avec des retards considérables. Le FIDA a engagé un dialogue productif avec le Gouvernement pour assurer la continuité des opérations.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Durant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de s'inquiéter des effets négatifs des sanctions extraterritoriales sur les droits humains. Ces préoccupations ont également été exprimées par la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives

unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme dans ses rapports au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/45/7) et à l'Assemblée générale (A/75/209). Le Conseil des droits de l'homme s'est dit gravement préoccupé par le fait que, dans certains pays, ces mesures entravent la pleine réalisation du développement socioéconomique et nuisent au bien-être des populations, avec des conséquences particulières pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées[39].

Les effets immédiats de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les pays touchés par les mesures coercitives unilatérales ont fait que plusieurs entités et experts ont fait des déclarations demandant une dérogation, un assouplissement, la suspension ou la levée des restrictions imposées à certains pays, notamment le Secrétaire général et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits humains. Sept experts de l'ONU dans le domaine des droits humains ont réitéré cet appel dans une déclaration, demandant aux États-Unis d'Amérique de lever le blocus économique et financier imposé à Cuba, qui entravait les interventions humanitaires visant à aider le système de santé du pays à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits humains, « la pandémie de COVID-19 [...] a davantage mis en évidence les effets humanitaires négatifs des sanctions unilatérales et les a rendus plus désastreux ». La Rapporteuse spéciale a publié une note d'orientation dans laquelle elle invite les États et les autres parties prenantes à agir dans un esprit de coopération et de solidarité et à réfléchir aux mesures urgentes à prendre au niveau international pour donner la priorité au sauvetage des vies durant la pandémie de COVID-19 sur les conflits politiques, économiques et autres. Elle a également fait remarquer que les sanctions unilatérales peuvent ralentir le rythme de la reprise et a souligné que la pandémie avait révélé les effets à court et long terme des sanctions unilatérales sur l'exercice de toutes les catégories de droits civils, économiques, sociaux et culturels (A/75/209, par. 97 et 100).

Des difficultés particulières ont été signalées dans les pays soumis à des mesures coercitives unilatérales, dont Cuba, pour ce qui est de l'obtention du matériel médical indispensable à la lutte contre la pandémie, notamment des réserves d'oxygène et des respirateurs, des kits de protection, des pièces de rechange et des logiciels (A/75/209, par. 49 et 93). En outre, pendant la pandémie, les plateformes virtuelles sont devenues de plus en plus importantes pour la poursuite de la coordination dans les pays touchés et entre ceux-ci, et il a été rapporté que les pays visés par les sanctions des États-Unis, dont Cuba, avaient été empêchés d'utiliser des services en ligne, notamment Zoom (A/HRC/45/7, par. 51 ; A/75/209, par. 17 et 24). En outre, il a été rapporté que Cuba avait rencontré des difficultés pour obtenir des prêts d'urgence auprès de la Banque mondiale, aux fins de la lutte contre la pandémie de COVID-19, en raison de l'influence politique exercée sur les institutions internationales (A/HRC/45/7, par. 46).

Les problèmes créés par la pandémie de COVID-19 ont mis en lumière les difficultés précédemment signalées, qui se rapportaient aux dérogations pour raison humanitaire s'appliquant aux mesures coercitives unilatérales. La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits humains a noté que ces dérogations et les mécanismes de fourniture de l'aide humanitaire sont généralement complexes et déroutants (ibid., par. 38), et a recommandé que lesdites dérogations soient harmonisées entre les États et qu'elles

[39] Voir, par exemple, A/HRC/RES/46/5.

soient claires, transparentes et simples. Elles doivent être tournées vers l'avenir et tenir compte des grandes catégories de crises internationales, telles que les pandémies, les catastrophes naturelles et les crises économiques, de sorte que leur efficacité ne nécessite qu'un ajustement minimal. Toute demande de licence pour l'achat de matériel médical, des composants et logiciels y relatifs, de médicaments et de denrées alimentaires doit être examinée sans délai (A/75/209, par. 108). Dans son rapport au Conseil des droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale a également noté les effets accrus des sanctions sur les populations des États qui imposent des sanctions du fait de l'introduction d'interdictions et de punitions visant leurs propres ressortissants, le but étant de faire appliquer les sanctions. Elle s'est référée à l'annexe A de la partie 501 des « Economic Sanctions Enforcement Guidelines » (lignes directrices pour l'application des sanctions économiques) des États-Unis et à ses conséquences résultant d'une application excessive dans des situations où des dérogations pour raison humanitaire sont applicables, ce qui aurait entraîné des difficultés pour acheminer du matériel médical qu'un homme d'affaires chinois avait donné à Cuba car le transporteur engagé, une société américaine, avait refusé à la dernière minute de livrer les articles, invoquant les lois américaines (A/HRC/45/7, par. 35 et 36).

La Rapporteuse spéciale a également appelé les États à participer de manière contextuelle à la mise en place d'un cadre juridique complet, rappelé l'importance de la rédaction d'un texte définissant les mesures coercitives unilatérales et souligné le risque d'interprétations abusives suscité par l'absence d'une terminologie claire et harmonisée (ibid., par. 3, 101 et 102).

Dans une déclaration publique publiée à la suite des événements survenus à Cuba le 11 juillet 2021, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a réitéré son appel à la levée des sanctions sectorielles unilatérales, compte tenu de leurs effets négatifs sur les droits humains, notamment le droit à la santé.

Le 11 août, dans un communiqué de presse conjoint, quatre titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont souligné que les sanctions unilatérales compromettaient le droit au développement et appelé les pays qui imposent des sanctions unilatérales à les retirer ou au moins à les limiter au minimum, afin de s'assurer de ne pas porter atteinte à l'état de droit et aux droits humains, en particulier le droit au développement. Ils ont explicitement désigné Cuba comme étant un pays visé et ont souligné que du fait des sanctions unilatérales, certains pays sombrent dans la pauvreté car ils ne peuvent pas assurer des services essentiels tels que l'électricité, le logement, l'eau, le gaz et le carburant, à plus forte raison les médicaments et les denrées alimentaires.

Lors de la table ronde biennale sur les mesures coercitives unilatérales et les droits humains, qui s'est tenue pendant la quarante-huitième session du Conseil des droits de l'homme, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que les sanctions peuvent causer des souffrances aigües et inutiles à des personnes qui n'ont pas commis de crimes ou qui ne sont pas responsables d'une conduite inappropriée. Lorsque des sanctions visent tout un pays, ou des secteurs économiques entiers, ce sont les personnes les plus vulnérables de ce pays, celles qui sont les moins protégées, qui risquent d'en pâtir le plus.

Le HCDH recommande à nouveau à Cuba de ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qu'elle a signé en 2008. Cela permettrait de souligner, dans les rapports périodiques que le pays sera tenu de présenter, l'incidence négative que le blocus économique, commercial et financier a sur ses citoyens. Il demande également à nouveau au pays d'adresser des invitations aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales afin d'évaluer de manière indépendante les effets de ces mesures unilatérales sur les droits humains des Cubains.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]
[31 août 2021]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 ni du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Cela n'a pas empêché des milliers de réfugiés, au fil des ans, de bénéficier d'une protection internationale à Cuba ; en outre, depuis plus de trente ans, le Gouvernement autorise le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à exercer son mandat pour qu'il puisse reconnaître les réfugiés et leur accorder cette protection.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait à tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR. En 2021, jusqu'à la fin du mois de juin, aucune nouvelle demande de statut de réfugié n'y a été reçue, et neuf personnes dont la demande avait été présentée les années précédentes attendaient que leur statut soit déterminé. Cela représente une nette diminution des demandes d'asile par rapport aux années précédentes (33 en 2017 ; 38 en 2018 ; 32 en 2019 ; 6 en 2020), qui s'explique sans doute par les fermetures de frontière entraînées par la pandémie de COVID-19. Les demandeurs d'asile qui arrivent sur l'île sont autorisés à y séjourner pendant que le HCR procède à la détermination de leur statut et, une fois le statut de réfugié accordé conformément au mandat du HCR, ce dernier cherche pour eux une solution durable.

Bien que le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR à Cuba soit relativement bas, les solutions disponibles sont peu nombreuses. À la fin du mois de juin 2021, 188 réfugiés étaient en attente d'une solution durable et, pour la plupart d'entre eux, la réinstallation dans un pays tiers était la seule option viable. Cependant, en 2021, seuls quelques-uns ont pu être réinstallés, le nombre de places offertes par les pays de réinstallation étant limité.

Cuba n'a pas adopté de politique d'intégration. Néanmoins, ces dernières années, quelques réfugiés se sont vu accorder un permis de séjour permanent du fait de leur lien de parenté étroit avec une personne de nationalité cubaine, conformément à la législation nationale en vigueur. Le statut juridique qu'ils ont obtenu leur octroie des droits et des opportunités similaires à ceux dont jouissent les nationaux.

Si la plupart des personnes reconnues comme étant des réfugiés ne peuvent pas obtenir un permis de travail, elles ont tout de même pleinement accès à l'éducation et aux soins de santé gratuits. Bien que certains réfugiés ayant été admis à Cuba grâce à des bourses d'études gouvernementales aient bénéficié d'un financement pour leurs études postsecondaires, seuls celles et ceux qui ont été sélectionnés avant leur arrivée peuvent prétendre à ce programme de bourses – qui ne peut donc pas être étendu à tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR.

Par le passé, Cuba a apporté des contributions utiles à des dispositifs régionaux visant à renforcer la protection internationale et à promouvoir des solutions pour les réfugiés, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. En 2014, le pays a accepté d'approuver la Déclaration et le Plan d'action du Brésil. De même, Cuba a participé de manière constructive aux consultations officielles ayant abouti à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, que l'Assemblée générale a adopté le 17 décembre 2018. Cuba a également participé au débat de haut niveau sur l'apatridie lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif du HCR tenue en octobre 2019, à l'occasion duquel le pays a présenté les récentes mesures politiques et juridiques relevant des bonnes pratiques dans ce domaine.

Si le blocus contre Cuba prend fin, l'île pourra, à terme, offrir des conditions plus favorables aux personnes relevant de la compétence du HCR, ce qui devrait les

aider à s'intégrer. Le HCR continuera de plaider en faveur de l'adhésion de Cuba aux traités internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides. Il espère que la coopération internationale s'améliorera, pour encourager cette adhésion et contribuer à renforcer la protection des réfugiés et des personnes déplacées.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[24 septembre 2021]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) note que la région des Caraïbes continue de faire face à des défis liés à la production et au trafic illicites de cocaïne en provenance d'Amérique latine, ainsi qu'à d'autres activités liées à la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des personnes et le trafic de migrants, la cybercriminalité, le trafic d'armes à feu, la violence et la corruption. En outre, la pandémie de COVID-19 et les menaces pour l'environnement, causées par les catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, ont eu de lourdes conséquences pour la région, dont l'augmentation des activités criminelles liées au trafic d'espèces sauvages et forestières, entre autres. Par conséquent, l'ONUDC s'efforce de renforcer davantage sa présence dans les Caraïbes et de s'adapter aux crises émergentes, afin d'aider les États Membres de la région à relever ces défis. L'ONUDC souhaite intensifier sa coopération avec Cuba, dans le cadre d'initiatives régionales, notamment pour renforcer les contrôles aux frontières.

C'est le Bureau de programme régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, situé au Panama, qui est chargé des activités menées à Cuba. L'Office a également ouvert un bureau à la Barbade et en République dominicaine. Ces bureaux lui permettent d'apporter son soutien à Cuba grâce à une présence renforcée dans les Caraïbes et en concertation étroite avec ses principaux homologues régionaux et nationaux. L'ONUDC n'a pas de bureau à Cuba et ne met en œuvre aucun programme national dans le pays. L'assistance technique est entièrement fournie par l'intermédiaire des programmes mondiaux de l'ONUDC.

S'agissant de la lutte contre la corruption, Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et participe activement au Mécanisme d'examen de son application. Au cours du premier cycle d'examen, qui s'est achevé en 2013, l'application de la Convention par Cuba a été examinée par le Brésil et le Guatemala, et l'île a choisi de publier l'intégralité du rapport d'examen sur le site de l'ONUDC. Pour ce qui est du deuxième cycle, l'application de la Convention par Cuba est examinée par le Mozambique et l'Uruguay. Une visite de pays a été effectuée en juin 2019. Le résumé du rapport d'examen a été publié conformément aux normes fixées par le Mécanisme et la version finale du rapport est presque terminée.

S'agissant du renforcement des capacités en matière de répression et d'interdiction, Cuba participe au Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui est mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation mondiale des douanes. Ce programme a mis en place une unité de contrôle portuaire dans le port de Mariel et une unité de contrôle du fret aérien à l'aéroport international José Martí (La Havane). Les unités basées au port de Mariel sont composées d'agentes des douanes et de la police antidrogue, toutes des femmes, qui travaillent en équipe et se relaient toutes les 12 heures. Les différentes unités ont reçu une formation théorique et pratique de base ainsi qu'une formation spécialisée, notamment sur le trafic de biens culturels, ainsi que sur les plantes et les animaux menacés. Elles ont également participé, en 2019, à des voyages d'étude dans des ports internationaux de référence et à des activités de mentorat. En 2020 et 2021, les unités de contrôle portuaire ont signalé

deux saisies de cocaïne d'un total de 2,9 kilogrammes, et un cas de marchandises non déclarées.

La mise en œuvre du Programme de contrôle des conteneurs a particulièrement souffert des restrictions imposées aux déplacements, qui ont empêché l'organisation et la bonne conduite des formations, des activités de mentorat et des visites d'étude, ainsi que des réunions et des échanges entre parties prenantes. Malheureusement, la formation en ligne et les nouvelles méthodes d'acquisition d'équipement disponibles et utilisées avec succès ailleurs dans la région n'ont pas été accessibles à Cuba, en raison de contrôles internes stricts, de restrictions concernant l'accès à Internet et les voyages, ainsi que de possibilités d'achat limitées du fait des contrôles et sanctions en vigueur en matière de commerce. Tout au long des années 2020 et 2021, la formation, les réunions et la fourniture d'équipements ont été difficiles, voire impossibles, également du fait de la pandémie de COVID-19.

Le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUDC, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) est un autre projet interinstitutions visant à renforcer les capacités des aéroports internationaux participants d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et du Moyen-Orient afin qu'ils puissent mieux détecter et intercepter les stupéfiants, les marchandises illicites et les passagers à haut risque dans les pays d'origine, de transit et de destination, l'objectif général étant de démanteler les réseaux criminels illégaux. L'ONUDC a obtenu des financements pour en appuyer la réalisation à Cuba. Ce projet a d'abord été mis en œuvre à l'aéroport international José Martí, avec la participation des principaux services de répression, à savoir les douanes nationales, les services d'immigration, les services de police et INTERPOL. Les autorités nationales ont confirmé leur engagement et leur volonté de mettre en œuvre ce projet afin de lutter contre le trafic de drogues, d'armes, de personnes, de biens culturels et d'espèces sauvages, ainsi que contre la contrebande d'argent liquide et d'effets de commerce au porteur.

Par ailleurs, l'Office a mis en place une coopération avec Cuba en vue de s'attaquer au trafic d'armes à feu. Cuba a participé aux activités régionales du Programme mondial sur les armes à feu, y compris aux réunions régionales sur le renforcement de la coopération régionale en Amérique latine visant à prévenir et combattre le trafic illicite d'armes à feu, qui ont permis d'échanger les bonnes pratiques et d'encourager la coopération internationale.

Dans le secteur de la santé, Cuba participe à un programme régional axé sur la réduction de la demande de drogues, le traitement et la réinsertion, qui a été lancé en 2020 par l'ONUDC dans 11 pays d'Amérique latine pour renforcer les normes de qualité en matière de traitement des troubles liés à la consommation de drogues. Jusqu'à présent, l'île a bénéficié des activités régionales mises en œuvre en 2021.

Cependant, Cuba a eu beaucoup de mal à participer aux réunions et autres conférences virtuelles organisées par l'ONUDC, compte tenu de son accès restreint à plusieurs des plateformes numériques utilisées à ces fins, telles que Zoom et Microsoft Teams.

En 2021, l'ONUDC a commencé à élaborer une vision stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2021-2025, qui s'inscrit dans la droite ligne de sa stratégie globale lancée en février 2021. L'objectif est d'aider les États Membres concernés à faire face à l'évolution des problèmes de sécurité auxquels la région est confrontée, y compris les répercussions de la pandémie de COVID-19, et à mettre en œuvre le Programme 2030. Cette vision stratégique fournira donc à tous les partenaires intéressés des orientations leur permettant de mettre en place des programmes inclusifs et intégrés dans la région.

Enfin, l'ONUDC s'engage à maintenir et à renforcer sa collaboration et son partenariat opérationnel avec Cuba pour surmonter les difficultés liées à la drogue et au crime. La vision stratégique de l'ONUDC pour l'Amérique latine lui permettra d'étendre et de diversifier son assistance technique à la région des Caraïbes, notamment Cuba. Dans le même temps, le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes fait tout son possible pour inclure Cuba dans la liste des pays bénéficiaires ou partenaires des nouvelles initiatives qui seront présentées aux donateurs en vue de leur financement. La levée du blocus économique, commercial et financier faciliterait sans aucun doute la réalisation des futures opérations de l'ONUDC dans le pays, qui seront menées en association étroite avec les autorités cubaines.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]
[21 octobre 2021]

À la quarantième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), tenue du 24 septembre au 4 octobre 2019, la Commission économique a examiné la communication de Cuba sur le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis. Dans sa communication, Cuba a réaffirmé que les mesures unilatérales et extraterritoriales imposées par les États-Unis entravaient le développement économique durable du transport aérien international et qu'elles avaient notamment un impact majeur sur les pays en développement. Cuba a déclaré que l'OACI avait un rôle à jouer dans la défense des principes d'égalité souveraine des États, de non-discrimination, de respect mutuel, d'égalité des chances et de liberté de commerce et de navigation internationaux, consacrés dans la Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago) et la Charte des Nations Unies.

En réponse, certains États ont exprimé leur soutien et ont mis en garde contre de telles sanctions, qui entravaient le droit d'un État à développer l'aviation civile, tel que consacré par la Convention de Chicago. En réponse également à la communication de Cuba, les États-Unis ont affirmé leur position selon laquelle l'OACI n'était pas l'instance appropriée pour débattre des sanctions américaines et ont fait remarquer que les sanctions visaient à cibler un comportement spécifique et seraient maintenues jusqu'à ce que ce comportement cesse. Les États-Unis ont ajouté qu'ils continueraient de respecter toutes leurs obligations internationales pour assurer la sécurité et la sûreté de l'aviation internationale. Concernant cette réponse, Cuba a souligné que l'OACI était la tribune appropriée pour débattre de ces questions et a rappelé les rapports soumis annuellement au Secrétaire général.

La Commission a pris note du document de travail présenté par Cuba et des vues et positions exprimées au cours des débats. Elle a conclu que les questions soulevées par les États étaient délicates, politiques et sensibles, que les États concernés avaient des opinions bien arrêtées sur ces questions et que la Commission n'était pas en mesure de les résoudre. Par conséquent, la Commission a rendu compte des discussions sur la question dans son rapport à la réunion plénière. La Commission a également décidé que la question serait portée à l'attention du Président du Conseil, dont les bons offices avaient été sollicités pour traiter de ces questions par le passé.

Dans sa résolution A40-9, appendice A, section I, alinéa 3, l'Assemblée a « [prié] instamment les États membres de s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales et extraterritoriales propres à nuire au développement ordonné, durable et harmonieux du transport aérien international, et de veiller à ce que des politiques

et des législations nationales ne soient pas appliquées au transport aérien international sans tenir dûment compte de ses caractéristiques particulières ».

L'OACI continue de suivre l'évolution de la situation et, lorsque cela est jugé possible et approprié, de travailler avec Cuba et les États-Unis pour améliorer leurs relations dans le domaine de l'aviation civile.

Au cours de la période considérée, Cuba a continué de participer activement à trois projets régionaux dont l'exécution avait été confiée à la Direction de la coopération technique de l'OACI. Ceux-ci visaient à fournir une assistance administrative à la gestion et à l'administration du secrétariat de la Commission latino-américaine de l'aviation civile, à favoriser la mise en œuvre dans la région des Caraïbes de systèmes de navigation aérienne axés sur les résultats (en vue d'aboutir à un système mondial homogène de gestion du trafic aérien), et à établir et mettre en œuvre un système régional de contrôle de la sécurité doté, conformément aux dispositions de la Convention de Chicago et de ses annexes, des services d'appui technique, logistique et administratif nécessaires. Aucun projet bilatéral avec Cuba n'a été lancé ou mis en œuvre au cours de la période considérée.

Conséquence pratique du blocus, Cuba rencontre des difficultés pour participer aux manifestations virtuelles et contribuer aux travaux de l'OACI. Pendant cette période, le secrétariat a aidé les participants cubains à se joindre aux réunions de l'OACI organisées en visioconférence, grâce à des solutions techniques déployées en coordination avec l'OACI et le fournisseur de service de visioconférence. Les participants cubains ont donc pu se connecter aux réunions organisées tant par le siège de l'OACI que par le Bureau régional.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]
[27 septembre 2021]

Situation générale : effets du blocus sur l'industrie et la sécurité alimentaires, l'agriculture et la pêche

Depuis la dernière période considérée, les principaux changements peuvent se résumer comme suit :

a) En 2020, la production céréalière cubaine a été estimée à 435 000 tonnes au total (en équivalent riz blanc), un chiffre inférieur de 33 % à la moyenne des cinq années précédentes. Ce résultat témoigne d'une contraction de la superficie des cultures de riz non décortiqué et de maïs ;

b) En 2020, la production de riz non décortiqué a été compromise par de graves pénuries d'intrants agricoles de base. D'après les évaluations du Gouvernement, 267 000 tonnes de riz non décortiqué (ou 178 000 tonnes en équivalent riz blanc) ont été récoltées en 2020, soit une diminution de 38 % par rapport à l'année précédente et la plus faible récolte de riz non décortiqué enregistrée dans le pays depuis 1993. Les perspectives de production pour la saison 2021 sont tout aussi sombres et laissent présager une nouvelle contraction de la production de riz non décortiqué, compte tenu des difficultés persistantes à s'approvisionner en carburant, engrais et autres produits agrochimiques ;

c) Selon les estimations officielles, la production de maïs du pays a diminué pour la quatrième année consécutive en 2020 pour atteindre un niveau inférieur à la moyenne, à 257 000 tonnes. Ce déclin est imputable à des plantations et à des rendements inférieurs à la moyenne, qui découlent du manque de disponibilité des

intrants agricoles, pour la plupart importés. Les importations d'engrais, notamment d'urée, de sulfate d'ammonium et de chlorure de potassium, ont régulièrement diminué au cours des quatre dernières années ; en 2020, elles ont diminué de plus de 60 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Il a en outre été conseillé aux agriculteurs de ne pas planter de maïs en raison de la baisse de la demande en aliments pour animaux, le nombre de bovins et de volailles ayant diminué ;

d) Les importations céréalières totales de Cuba, qui permettent de couvrir plus des deux tiers des besoins du pays, ont été estimées à 1,9 million de tonnes en 2020, soit environ 10 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes. Cette baisse résulte du manque de devises étrangères, qui restreint la capacité d'importation du pays. Le recul démographique enregistré depuis 2018 a également contribué à la diminution des besoins en importations. Par conséquent, en raison de la baisse de la production et des importations inférieures à la moyenne, la quantité de céréales disponible pour l'alimentation humaine et animale dans le pays devrait diminuer.

Pour évaluer les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire, il convient de garder à l'esprit deux réalités différentes :

a) Les contraintes induites par le blocus limitent le commerce avec les États-Unis, partenaire commercial naturel de Cuba en raison de la proximité géographique entre les deux pays. La dépendance de Cuba à l'égard des marchés lointains a entraîné une hausse du coût des échanges, ce qui a affecté les réserves de change du pays et sa capacité à importer des produits alimentaires de base ;

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (carburant, pièces détachées pour les machines agricoles, aliments pour animaux et produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, engrais, herbicides, insecticides à faible toxicité et autres pesticides très efficaces ou médicaments vétérinaires et trousses de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines) provoque une baisse de la production alimentaire de Cuba et affaiblit sa capacité à satisfaire les besoins alimentaires locaux.

De manière générale, le blocus pèse lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, et rend beaucoup plus difficile l'approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. Le processus de modernisation économique actuellement mis en œuvre par le Gouvernement cubain se heurte notamment à la grave pénurie de devises étrangères.

L'importation de produits alimentaires pour la consommation humaine, en particulier ceux destinés aux programmes sociaux, est entravée par le blocus, qui est susceptible de nuire à la quantité et la qualité des produits disponibles, et a donc un effet direct sur la sécurité alimentaire et la nutrition des couches vulnérables de la population. On estime à 345 454 714 dollars l'ensemble des dommages économiques subis par le secteur agricole entre avril 2018 et mars 2019.

En raison du blocus, Cuba rencontre également des difficultés pour bénéficier d'un financement externe multilatéral pour ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, pour trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

En 2016, Cuba et les États-Unis ont signé un mémorandum d'accord sur l'agriculture et les domaines connexes, qui devait permettre de renforcer la coopération sur des questions telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, la santé des plantes et des animaux, les normes et la préservation des forêts. En 2017, les deux pays ont signé un autre mémorandum d'accord visant à améliorer la coopération dans les domaines de la santé, de la protection et de la mise en quarantaine des animaux et des végétaux. De plus, pour la première fois en 10 ans, et

grâce à la loi sur l'agriculture qu'ils ont adoptée en 2018, les États-Unis ont levé certaines restrictions qui entravaient le financement du commerce agricole avec Cuba [40]. Cependant, les mesures de durcissement du blocus adoptées par l'administration américaine précédente ont aggravé les effets négatifs sur la production agricole cubaine.

Le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est également affecté par le blocus, bien qu'elle ne soit pas officiellement visée par ce dernier. En effet, les retards ou les blocages de paiements dus aux membres du personnel de l'Organisation (même s'ils sont effectués en euros) et aux prestataires de services pour les achats au titre de projets dissuadent de vendre à la FAO-Cuba, ce qui risque d'entraîner une augmentation des prix des quelques fournisseurs restants.

Au fil des années, les membres du Congrès des États-Unis ont proposé des lois visant à assouplir la situation actuelle[41].

Effets du blocus sur certains produits de base agricoles

Céréales

En 2020, la production céréalière cubaine a été estimée à 435 000 tonnes au total (en équivalent riz blanc), un chiffre inférieur de 33 % à la moyenne de la production totale des cinq années précédentes. Les pénuries aiguës d'intrants agricoles de base ont considérablement réduit les superficies dédiées à la culture du riz non décortiqué en 2020, malgré les efforts déployés pour atténuer les pertes en optimisant l'utilisation des intrants dans des champs ou des cycles de culture plus productifs, ainsi que par un recours plus fréquent à la traction animale et aux engrais et pesticides organiques. Les tempêtes qui ont balayé le pays ont causé des pertes de production supplémentaires, en particulier l'ouragan Eta qui a frappé l'île en novembre 2020. Selon les chiffres officiels, la production cubaine de riz non décortiqué a ainsi chuté de 38 % en 2020 par rapport au niveau de 2019 (déjà en baisse), pour atteindre 267 000 tonnes (ou 178 000 tonnes en équivalent riz blanc), soit le niveau le plus bas depuis 1993. La saison 2021 se déroule dans un contexte similaire en ce qui concerne la disponibilité de carburant, de machines, d'engrais et d'autres produits agrochimiques. Selon certaines informations, les plantations de riz non décortiqué pendant la saison sèche ont également été entravées par les variations des prix des intrants et des services agricoles liées à la réforme de la politique monétaire du pays introduite le 1er janvier 2021, et ce même si les coûts ont été revus à la baisse depuis. Bien que l'issue de la saison dépende également des précipitations qui tomberont jusqu'en novembre, on prévoit d'ores et déjà que la production de riz à Cuba accusera un nouveau recul de 12 % en 2021, pour atteindre 235 000 tonnes (157 000 tonnes en équivalent riz blanc). La récolte de maïs de 2021 devrait également être inférieure à la moyenne, en raison d'une contraction de la superficie ensemencée, exacerbée par la sécheresse.

En dépit des efforts actuels de l'État pour libéraliser et promouvoir la production nationale, Cuba reste lourdement tributaire des importations de riz. Bien que les récentes baisses de la production locale de riz aient entraîné une augmentation des besoins d'importation, les achats réels de riz par le pays n'ont pas atteint les niveaux requis pour éviter une insuffisance de plus en plus marquée de l'offre. Un total de

[40] Congressional Research Service (service de recherche du Congrès), « Cuba : US policy overview », 5 mars 2019.

[41] Anita Regmi, 2021, Congressional Research Service (service de recherche du Congrès), « U.S. agricultural trade with Cuba: current limitations and future prospects », 14 mai 2021. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://fas.org/sgp/crs/row/R46791.pdf.

447 000 tonnes de riz aurait été importé au cours de l'année civile 2020, soit une baisse de 6 % par rapport au niveau de 2019, déjà en baisse. Le Viet Nam fournit habituellement l'essentiel de ce volume dans le cadre d'un arrangement entre les deux gouvernements permettant à Cuba de différer ses paiements. Le reste est en général fourni par des exportateurs d'Amérique du Sud, à savoir le Brésil et l'Uruguay. Toutefois, compte tenu des pénuries de devises auxquelles Cuba se heurte actuellement et de la hausse des prix à l'exportation du riz sud-américain depuis la mi-2020, il est difficile de déterminer si les importations cubaines de riz sud-américain se poursuivront à court terme.

En raison des mesures de restriction qui ont été prises dans le cadre du blocus et frappent les options de paiement et de financement, et du fait que d'autres fournisseurs ont proposé des offres plus avantageuses, les États-Unis ne livrent pratiquement plus de riz à l'île depuis 2008. En décembre 2018, les États-Unis ont adopté des dispositions législatives autorisant désormais les agriculteurs américains à utiliser des fonds publics pour la promotion des exportations agricoles vers Cuba mais la tendance ne s'est pas inversée pour autant. Les riziculteurs américains restent favorables à un assouplissement du blocus, convaincus que la proximité géographique des deux pays constitue un avantage commercial, qui pourrait permettre aux États-Unis de fournir jusqu'à 30 % des importations de riz de l'île dans les deux ans suivant la levée du blocus. S'agissant du maïs, seule céréale secondaire importée, les achats à l'étranger devraient être de l'ordre de 780 000 tonnes en 2020, soit le niveau le plus bas depuis 10 ans. L'Argentine est le principal fournisseur de maïs à Cuba, suivie du Brésil et des États-Unis. Les importations en provenance des États-Unis ont fortement diminué ces dernières années, la proportion de maïs en provenance de ce pays par rapport au total des importations de maïs de Cuba étant passée de 25 % en 2017 à 4 % en 2020. Les importations de blé, provenant principalement d'Europe et du Canada, sont restées à un niveau inférieur à la moyenne de 700 000 tonnes en 2020. Depuis 2011, Cuba n'a pas acheté de blé aux États-Unis, qui ont pourtant été son principal fournisseur de blé entre 2003 et 2009.

Oléagineux

En raison de sa faible production d'oléagineux, Cuba dépend presque entièrement des importations pour couvrir ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Parmi les oléagineux, les principaux produits importés sont les fèves, l'huile et les tourteaux de soja. Depuis l'imposition du blocus par les États-Unis, l'Argentine et le Brésil sont devenus les principaux fournisseurs de Cuba pour le soja et ses dérivés. Le Mexique et le Canada en ont aussi occasionnellement livré de petites quantités à l'île. Les importations de soja et de ses dérivés en provenance des États-Unis ont repris en 2002. Cette année-là, après l'application de la loi américaine sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations, et grâce à la proximité géographique des deux pays, les États-Unis sont devenus le premier fournisseur de Cuba pour les fèves, l'huile et le tourteau de soja, remplaçant largement les livraisons effectuées depuis d'autres régions. Cependant, depuis 2005, les ventes américaines ont progressivement été détrônées par des offres plus compétitives provenant de l'Argentine, du Brésil et du Canada. Le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis en 2015 a permis à ces derniers de reprendre leurs expéditions de soja vers Cuba. Les États-Unis sont ainsi devenus l'un des fournisseurs réguliers de l'île avec le Canada et, plus récemment, l'Uruguay. En revanche, les livraisons de tourteau de soja en provenance des États-Unis sont irrégulières depuis quelques années, le Brésil et l'Argentine satisfaisant l'essentiel de la demande d'importation de Cuba. Les livraisons d'huile de soja en provenance des États-Unis sont restées faibles et irrégulières, le Brésil et, plus récemment, la Fédération de Russie étant devenus les principaux fournisseurs de l'île.

Sucre brut

Historiquement, l'industrie sucrière a joué un rôle majeur dans l'économie cubaine jusqu'à la dissolution de l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui a entraîné la disparition de grands marchés d'exportation et une forte baisse de la compétitivité du secteur[42]. Néanmoins, les exportations de sucre continuent de représenter une part considérable des exportations agricoles de Cuba.

Après cinq saisons consécutives de croissance entre 2009-2010 et 2014-2015, la production de sucre brut à Cuba s'est maintenue à des niveaux élevés en 2015-2016 et 2016-2017. Cette hausse a été suivie d'une forte contraction en 2017-2018, lorsque la production de sucre brut a chuté de 32 % d'une année sur l'autre pour atteindre 1,1 million de tonnes – le niveau le plus bas jamais enregistré. Cette chute brutale est due aux dégâts importants que l'ouragan Irma a infligés aux récoltes lors de son passage sur l'île à la fin de l'année 2017. La production de sucre s'est redressée depuis lors pour atteindre 1,2 million de tonnes en 2019-2020. Selon les prévisions préliminaires pour 2020-2021, la production de sucre de Cuba pourrait augmenter, bien que les pénuries d'intrants et les contraintes logistiques puissent affecter les résultats finals[43].

La consommation de sucre dans l'île devrait rester relativement stable (environ 0,53 million de tonnes). Conjuguée à une hausse de la production nationale, elle permettrait d'exporter un million de tonnes en 2020-2021, soit une hausse de 14 % par rapport à la saison précédente. Ce sont principalement la Chine et l'Union européenne qui importent du sucre en provenance de Cuba.

Le Gouvernement cubain continue de soutenir l'industrie du sucre. Pendant de nombreuses années, celle-ci a reposé sur un système complexe, composé d'un mécanisme de soutien des prix, de limites de production et de restrictions à l'importation visant à maintenir des prix élevés pour cette denrée, et ce, malgré un certain nombre de tentatives de réforme. Le Gouvernement compte améliorer l'efficacité du secteur, en encourageant les investissements étrangers directs destinés à l'industrie sucrière.

Viande

Après deux années de recul consécutif, la production de viande à Cuba a été évaluée à 50 000 tonnes (équivalent carcasse), soit l'un des niveaux les plus bas enregistrés ces dernières années. Le Gouvernement ayant décidé en avril 2021 d'assouplir l'interdiction, vieille de plusieurs décennies, de l'abattage de bovins et de la vente de viande bovine, on peut s'attendre à une légère augmentation de la production de viande bovine. Toutefois, il est peu probable que cette augmentation permette d'accroître sensiblement la production de viande, étant donné que la viande bovine ne représente qu'un quart de la production totale de viande à Cuba et compte tenu de l'environnement de production difficile auquel se heurte actuellement le secteur de la viande. Il est de plus en plus difficile d'accroître la production de viande dans le pays en raison de la pénurie d'intrants, notamment l'énergie, les produits pharmaceutiques vétérinaires, les machines agricoles et les pièces de rechange.

L'accès limité aux ressources financières et aux moyens technologiques entrave encore plus le développement des infrastructures d'élevage et l'accroissement de la productivité. Plus récemment, la chute des revenus liés au tourisme et la diminution des envois de fonds dus à la pandémie de COVID-19 ont compliqué l'accès aux

[42] B.H. Pollitt, « The rise and fall of the Cuban sugar economy », *Journal of Latin American Studies*, 36(2) : 319-348.

[43] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Perspectives de l'alimentation : Biannual Report on Global Food Markets – juin 2020 (Rome, 2020).

devises étrangères nécessaires à l'importation d'intrants et de moyens technologiques agricoles.

Malgré le faible niveau de la production locale, les importations de viande ont diminué de 6 % en 2020 pour atteindre 377 000 tonnes, en raison de la baisse de la demande consécutive à la contraction de la croissance économique liée à la pandémie de COVID-19, au maintien des sanctions américaines et aux dysfonctionnements intérieurs. En 2020, Cuba a importé environ 60 % de ses viandes des États-Unis, principalement de la viande de volaille. Malgré la proximité géographique des États-Unis et les avantages logistiques considérables dont ils disposent par rapport à leurs concurrents, la part des États-Unis dans les exportations de viande vers Cuba a légèrement diminué ces dernières années, principalement en raison des exigences strictes en matière de financement des importations qui s'appliquent aux expéditions des États-Unis vers Cuba et des efforts déployés par Cuba pour diversifier son réseau d'approvisionnement en viande.

Produits laitiers

Après avoir atteint 633 000 tonnes en 2010, la production laitière cubaine n'est pas parvenue à retrouver des niveaux de production similaires. En 2020, elle s'est élevée à 459 000 tonnes, soit l'un des niveaux de production les plus bas enregistrés ces dernières années. Le déclin de la production laitière du pays est dû à plusieurs facteurs, notamment la forte diminution du cheptel laitier, l'absence des capacités nécessaires à l'amélioration génétique, le coût élevé de l'alimentation du bétail et un accès limité au carburant et au matériel de transport. L'accès limité aux ressources financières et aux nouvelles technologies entrave encore plus le développement des infrastructures agricoles et l'accroissement de la productivité. Le Gouvernement ayant décidé en avril 2021 d'assouplir l'interdiction, vieille de plusieurs décennies, de la vente directe de lait aux consommateurs, on peut s'attendre à une hausse de la production de lait, mais il sera difficile de maintenir cette croissance.

Cuba n'étant pas en mesure de satisfaire les besoins du pays en matière de consommation de produits laitiers, elle continue d'en importer en grandes quantités, à hauteur de 329 000 tonnes (en équivalent lait) en 2020 – principalement du lait en poudre – en provenance de fournisseurs d'Amérique latine, d'Europe et d'Océanie. En 2020, Cuba a dépensé plus de 130 millions de dollars rien que pour le lait en poudre, ce qui a représenté une part considérable de ses réserves en devises étrangères. S'il entend garantir la sécurité alimentaire et la bonne nutrition de sa population, le pays doit continuer d'ériger le développement du secteur laitier au rang de priorité.

Produits de la pêche

Les produits de la pêche sont importants pour la sécurité alimentaire à Cuba, en tant que source d'alimentation et du fait des recettes générées par leur exportation. En 2018, la production liée à la pêche de capture a atteint 22 590 tonnes, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2017 mais une diminution de plus de 91 % par rapport au pic de 1986 (238 900 tonnes), date à laquelle le pays pratiquait aussi la pêche en eaux lointaines. Les possibilités de développer les pêches de capture sont limitées et passent essentiellement par l'adoption d'une méthode de gestion axée sur la reconstitution des stocks halieutiques potentiellement mis en danger par la surpêche. Cuba est membre de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, l'organe régional des pêches qui promeut la coopération internationale aux fins de la gestion durable et la conservation des stocks de poissons. Lors de sa dernière session, en juillet 2019, la Commission a adopté sept recommandations portant sur la gestion régionale des pêches, le Plan régional visant à prévenir, à

contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2019-2029) et d'autres recommandations et résolutions importantes à l'appui du cadre régional pour la gouvernance des pêches et des océans, les changements climatiques et d'autres questions environnementales et socioéconomiques. Cuba participe aux discussions régionales sur la réorientation stratégique de la Commission. Avec d'autres pays membres, elle a pris part à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise au point d'un modèle d'entité ou d'arrangement régional de gestion des pêches dans la zone couverte par la Commission. À l'échelle nationale, elle prépare actuellement un projet de taille moyenne financé par le fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial, qui porte sur l'amélioration de la gestion et de la protection des habitats marins dans le golfe de Guacanayabo et qui insiste surtout sur l'application d'une approche écosystémique à la pêche.

Les meilleures perspectives de développement pour la production nationale de poisson proviennent de l'aquaculture, secteur qui a connu des fluctuations ces dernières années. La production était de 29 200 tonnes en 2018 (8 % de moins qu'en 2017). Cuba exporte presque uniquement des produits de la pêche de grande valeur, tels que des crevettes et homards congelés, qui sont très demandés sur le marché international. Toutefois, le blocus empêche l'île d'accéder au vaste marché des États-Unis, premier importateur mondial de poisson et de produits de la pêche. Le pays exporte de ce fait vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. En 2018, les exportations ont atteint un montant estimé à 74 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 25 % par rapport à 2017. Les importations de poisson, principalement des produits à faible valeur, ont augmenté de 8 % en 2018 par rapport à l'année précédente, atteignant environ 40 millions de dollars.

Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

La FAO continue de fournir un appui à Cuba, notamment pour la promotion du développement rural et la pêche, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. Elle a aidé les institutions cubaines à organiser plusieurs manifestations et congrès internationaux dans les domaines, entre autres, de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique, du contrôle de la production et de la santé animales, des coopératives et de l'agriculture familiale, de la pêche et des politiques connexes, de la foresterie et de la biodiversité, et de l'environnement et des changements climatiques. Elle aide par ailleurs les experts cubains à participer à la coopération Sud-Sud et à prendre part à des réunions s'inscrivant dans le cadre de conventions et d'accords internationaux. L'organisation de voyages et les réservations de vols sont aussi touchées par le blocus.

Un appui stratégique et technique a été fourni pour actualiser la politique agricole nationale, l'accent ayant été mis sur le secteur laitier, dont les produits constituent l'une des composantes les plus importantes de la ration alimentaire et qui est un moteur économique majeur générant des emplois et des revenus dans les zones rurales. L'appui technique a notamment consisté à évaluer la productivité de différentes formes d'organisations industrielles et à aider le Gouvernement à formuler des recommandations en vue de renforcer l'industrie laitière nationale.

La FAO a accordé un appui et une assistance techniques à Cuba afin de l'aider à se doter des outils nécessaires pour mettre en place son système national d'information qui lui permettra d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et de

son groupe de travail intergouvernemental, la délégation cubaine participe régulièrement à l'élaboration du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des indicateurs et objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques et des normes applicables aux banques de gènes relatives à ces ressources.

La FAO conseille également en matière de politiques agricoles, de politiques agroenvironnementales, d'emploi des jeunes en zone rurale et d'élaboration de programmes d'intensification durables. Elle se fonde pour cela sur ses projets pilotes relatifs aux chaînes de valeur des céréales, du lait et du bœuf. En outre, elle aide Cuba à mettre en œuvre des projets axés sur la remise en état et la préservation de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les paysages aménagés et l'aptitude à résister aux risques liés aux changements climatiques.

La FAO met également en œuvre le projet du Fonds vert pour le climat consacré au renforcement de la résilience des populations et communautés rurales face aux changements climatiques par la réhabilitation des sites naturels productifs dans certaines localités de la République de Cuba. Ce projet vise à accroître la résilience climatique de la production agricole et à garantir la sécurité alimentaire grâce à l'amélioration des services écosystémiques fournis par l'agroforesterie, les systèmes sylvopastoraux, le reboisement et la régénération naturelle assistée des forêts dans sept municipalités de l'île vulnérables aux changements climatiques. Il offre un immense potentiel de réduction des émissions provenant de la sylviculture et de l'utilisation des terres, ainsi que des retombées à la fois socioéconomiques et environnementales majeures en restaurant la fertilité des sols, en augmentant l'accès des populations rurales à l'eau et en améliorant la sécurité alimentaire.

Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Du fait du blocus, la FAO a du mal à obtenir les équipements et fournitures dont elle a besoin pour l'exécution des projets liés à l'assistance technique, car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis d'autres marchés bien plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait de financer un plus grand nombre d'activités.

Les dernières mesures prises dans le cadre du blocus imposé à Cuba, en vertu desquelles les entreprises de pays tiers faisant commerce avec Cuba sont susceptibles d'être poursuivies devant les tribunaux américains, ont eu un impact négatif sur le commerce cubain et ont considérablement réduit le nombre de partenaires commerciaux. Les opérations d'achat que la FAO effectue à Cuba dans le cadre de ses projets de coopération technique en ont été directement affectées.

Le blocus empêche le bureau de pays de la FAO de gérer plus efficacement les communications Internet et le réseau de la FAO, bien que cette dernière ait fourni le matériel nécessaire à tous ses bureaux de pays. Dans le cas de Cuba, le bureau de pays n'a pas été en mesure d'installer le matériel requis parce que le Gouvernement des États-Unis n'a pas approuvé une licence du fournisseur Cisco Systems. Des mesures techniques ont été prises pour résoudre les problèmes de connexion, mais elles ne sont pas les plus efficaces et génèrent une hausse des coûts. En outre, si l'on se connecte à partir du fournisseur national d'accès à Internet, des centaines de sites et de services ne sont pas accessibles. L'achat de matériel informatique destiné au bureau de la FAO ou à des projets dans le pays est également perturbé, car l'accord international conclu à long terme entre la FAO et le fournisseur Planson International ne peut être appliqué à Cuba sans l'autorisation du Gouvernement des États-Unis. Le

traitement de cette autorisation de licence génère des retards dans le processus d'achat du matériel ainsi que des modifications des coûts initialement prévus.

Le blocus complique les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. En attestent le rejet par les banques de virements de la FAO liés à des ventes à Cuba, l'impossibilité pour les fournisseurs de livrer des produits obtenus auprès d'autres entreprises des États-Unis et l'incapacité de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées localement.

En outre, les banques refusent les transactions commerciales et financières des entreprises cubaines en dollars américains et dans d'autres devises, ce qui entrave le paiement de la certification de produits cubains dont les perspectives commerciales seraient bonnes en Europe.

Le personnel de la FAO continue de pâtir des formalités bancaires longues et coûteuses.

Les effets négatifs du blocus qui frappent certains domaines où la FAO fournit une assistance technique et d'autres secteurs visés par son cadre de programmation du pays sont récapitulés ci-après.

Les pertes sont principalement dues à :

a) Un calcul différent des prix sur les marchés d'importation ;

b) Des surcoûts applicables à l'assurance fret ;

c) Des frais supplémentaires liés au gel des avoirs ;

d) Un préjudice monétaire ;

e) Des préjudices liés à l'impossibilité de se procurer des équipements de haute technologie en provenance des États-Unis ;

f) Une réorientation des exportations.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]
[16 septembre 2021]

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), par l'intermédiaire d'un programme de pays, appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour renforcer la durabilité de l'industrie, promouvoir les investissements étrangers directs et nouer des alliances stratégiques afin de renforcer les capacités industrielles et la compétitivité du pays dans les secteurs industriels prioritaires.

En 2020, l'ONUDI a mené à bien son premier programme de pays pour Cuba, qui reposait sur trois objectifs principaux, à savoir : a) améliorer la conjoncture et renforcer la viabilité des entreprises ; b) améliorer la compétitivité de l'industrie ; c) attirer les investissements étrangers. Le programme comptait divers projets touchant à des secteurs stratégiques pour le développement social et économique de Cuba, tels que la politique industrielle, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et la fabrication de produits agrochimiques et de machines agricoles.

Environ 9,4 millions de dollars ont été mobilisés sur un budget global de 59 millions de dollars, qui avait été prévu à titre provisoire pour financer la mise en œuvre du programme quadriennal. Cependant, en raison de la pandémie, qui a exacerbé les problèmes nationaux et les difficultés rencontrées pour mobiliser des

fonds et des partenariats, l'ONUDI n'est pas parvenue à réaliser les objectifs pourtant nécessaires prévus par le programme de pays.

Un nouveau programme de pays a été élaboré pour la période 2021-2025. Il comprend 16 propositions de projets d'une valeur de 26,4 millions de dollars. Ces propositions sont conformes aux priorités nationales, notamment le renforcement des capacités des acteurs principaux des systèmes alimentaires durables, la promotion du développement de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique, la mise à profit des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs clefs, le développement des chaînes de valeur et leur intégration dans les chaînes de valeur internationales, et l'appui au développement de parcs industriels et de zones économiques spéciales.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[29 septembre 2021]

L'embargo imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique continue d'entraver les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les progrès réalisés dans ses domaines de compétence.

Le blocus a notamment des répercussions dans le domaine du sport, puisqu'il limite l'accès aux dernières technologies de perfectionnement des athlètes, aux articles et accessoires de sport destinés à l'entraînement et aux équipements et fournitures nécessaires aux activités de centres scientifiques importants, tels que le laboratoire antidopage.

L'obtention des visas nécessaires à la participation aux compétitions internationales organisées aux États-Unis est également entravée, ce qui entraîne des dépenses excessives, les athlètes étant contraints de se rendre dans un pays tiers pour demander un visa.

L'embargo a des répercussions sur les échanges universitaires entre étudiants et scientifiques, ainsi que sur les opérations financières effectuées au titre de services rendus ou pour réaliser des achats à l'étranger et payer les entraîneurs et les athlètes. Tout cela n'est pas non plus sans conséquences pour les athlètes handicapés.

L'embargo limite les possibilités d'accès aux plateformes technologiques. Selon les statistiques communiquées, plus de 60 logiciels, sites Web et services font l'objet de restrictions, notamment des sites éducatifs et des plateformes de vidéoconférence telles que Zoom et WebEx.

Alors que les déplacements sont restreints du fait de la pandémie de COVID-19, plusieurs institutions cubaines ont dû refuser de participer à des événements organisés en ligne ou de proposer des cours à distance, ces sites Web n'étant pas accessibles depuis Cuba. Il est arrivé plusieurs fois que des représentants d'institutions cubaines ne puissent pas participer à des réunions internationales virtuelles ou à des manifestations organisées en ligne par l'ONU.

Le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes (Bureau multipays pour Cuba, Haïti et la République dominicaine) a dû demander une licence spéciale pour utiliser Zoom à Cuba. Il convient de noter que, bien que les réunions organisées par l'UNESCO soient accessibles, il n'est possible d'organiser des réunions ou de télécharger des informations sur les clients.

Les difficultés rencontrées pour accéder à des sites Internet et acquérir certaines technologies et fournitures donnent lieu à une augmentation des coûts relatifs aux services Internet sur l'île et empêchent l'accès des citoyens à l'information et au savoir.

L'embargo a des incidences sur les communications et des effets directs sur l'élaboration du programme d'informatisation de la société cubaine (augmentation des coûts d'approvisionnement, impossibilité de mettre à niveau les technologies, inaccessibilité des câbles de fibre optique entourant Cuba, hausse des coûts de connectivité internationale).

Dans le secteur de la culture, la promotion, la diffusion et la commercialisation des talents artistiques cubains restent limitées, notamment sur le marché américain. En outre, la persécution dont font l'objet les opérations bancaires réalisées avec Cuba empêche les transactions directes avec les États-Unis quant à la fourniture de biens et de services culturels.

De même, l'interdiction d'acquérir des intrants technologiques contenant plus de 10 % de composants américains reste en vigueur, ainsi que les prescriptions en matière de réglementation et de licence concernant l'importation, l'exportation et la réexportation de biens et de technologies d'origine américaine vers l'île. Le renforcement de ces prescriptions a une incidence importante sur les achats effectués par le système des Nations Unies, puisqu'elles compliquent et retardent les processus d'achat et restreignent considérablement l'utilisation des biens et des technologies achetés par les utilisateurs finaux.

Les processus d'achat sont entravés par le temps croissant consacré à l'analyse des besoins, aux études de marché et à l'arrivée des biens et services dans le pays, ce qui a des répercussions sur les activités de l'UNESCO. Certaines des entreprises avec lesquelles l'Organisation a signé des accords à long terme pour faire baisser les prix et obtenir de meilleures conditions ne peuvent pas faire d'offres à Cuba. Le marché des États-Unis étant inaccessible, l'UNESCO doit payer des frais de transport beaucoup plus élevés car les importations doivent être effectuées à partir de pays tiers plus éloignés de l'île.

Les sociétés basées aux États-Unis qui fournissent des technologies de l'information et avec lesquelles l'UNESCO a signé des contrats de fourniture mondiaux sont obligées de demander des permis spéciaux au Département du Trésor des États-Unis pour exporter leurs produits vers le bureau de l'UNESCO à Cuba. Ces permis sont délivrés à la condition que les produits concernés ne soient pas cédés à une entité nationale.

La caractère extraterritorial de l'embargo a donné lieu à d'autres mesures de répression financière qui empêchent ou entravent les transactions bancaires, même en devises autres que le dollar des États-Unis. Cela a eu une incidence sur les opérations financières effectuées par l'UNESCO et son personnel. Par exemple, les membres du personnel recruté sur le plan international ne peuvent pas recevoir leur traitement sur leur compte bancaire personnel à la United Nations Federal Credit Union et rencontrent souvent des difficultés lorsqu'ils tentent d'effectuer des paiements en ligne avec leur carte de crédit. Les fonctionnaires de l'UNESCO basés à Cuba ne peuvent pas utiliser leurs comptes bancaires cubains pour acheter des billets d'avion ou réserver des chambres d'hôtel, que ce soit pour des voyages personnels ou des missions officielles à l'étranger. Tout ceci a des répercussions sur l'exécution des missions officielles et sur la conduite des activités.

Enfin, en ce qui concerne l'assurance maladie, les fonctionnaires de l'UNESCO sont directement concernés, étant donné que de nombreuses compagnies d'assurance maladie ne peuvent pas travailler directement avec les prestataires de services de santé cubains en raison des restrictions imposées par le blocus, de sorte qu'il est difficile d'offrir des services de santé au personnel du bureau cubain.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

[Original : anglais]
[20 septembre 2021]

Cuba a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 4 février 2021 et est donc devenue membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le pays n'héberge pas d'installations du Système de surveillance international prévues dans le Traité. Toutefois, en tant que membre de l'Organisation, il bénéficie de matériel et d'un soutien technique pour la création d'un centre national de données qui lui permettrait d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance international et reçoit des produits créés par la Division du Centre international de données au siège. Cuba a également le droit de participer aux programmes de renforcement des capacités ou de formation organisés par l'Organisation.

Étant donné que Cuba est devenue membre de l'Organisation récemment, le Secrétariat technique provisoire n'est pas en mesure d'évaluer l'impact du blocus en vigueur sur la mise en œuvre de ses projets et activités dans le pays.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]
[24 août 2021]

Le blocus s'est durci ces dernières années et a considérablement limité les possibilités de développement à Cuba, ce qui a eu des conséquences importantes pour les conditions de vie du peuple cubain. Parmi les effets ressentis figurent les suivants, pour ne citer que quelques exemples :

- Les restrictions imposées aux envois de fonds continuent de faire peser une lourde charge fiscale indirecte sur les salaires légitimement perçus à l'étranger et envoyés à Cuba pour financer les dépenses engagées par les ménages afin de satisfaire des besoins aussi élémentaires que l'alimentation, l'habillement, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement.
- Les restrictions imposées au commerce et aux opérations financières continuent de fortement entraver le développement des entreprises et la création d'emplois, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, le travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif et de l'accès au financement.
- L'accès limité au transfert de technologies engendre des difficultés supplémentaires pour les entreprises et fait obstacle au développement économique et social.

L'application du titre III de la loi Helms-Burton signifie un durcissement du blocus en ce qu'elle a une incidence sur les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement à Cuba pour les investisseurs de pays tiers, ainsi que sur la création d'emplois et la garantie d'un travail décent.

Les répercussions directes et indirectes du blocus sur l'économie et le peuple cubains touchent certes les entreprises, mais surtout les travailleurs et la population dans son ensemble. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'inquiète tout particulièrement de ses effets sur les enfants, les travailleurs et les personnes âgées. La levée du blocus mettrait un terme à cette situation globalement défavorable et ouvrirait des possibilités d'investissement productif, de création d'emplois et de

nouvelles opportunités commerciales, et favoriserait également la réalisation du plan national de développement économique et social pour la période allant jusqu'à 2030 et d'autres réformes visant à améliorer le système économique et social, par exemple l'unification monétaire et l'expansion de l'emploi indépendant.

Dans le contexte de la reprise après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'embargo limite les possibilités pour le pays de mettre en œuvre des stratégies d'emploi et de relance économique.

Cuba est un membre actif de l'OIT et un membre adjoint du Conseil d'administration de l'Organisation. L'OIT considère que l'Assemblée générale est l'instance appropriée pour aborder les questions ayant trait à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Organisation internationale pour les migrations

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

La République de Cuba est devenue État membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 2017. Cependant, le partenariat entre le pays et l'OIM a commencé avant cette date. Par exemple, l'OIM a apporté son concours aux autorités cubaines dans leur action menée pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles survenues en 2016, en 2017 et en 2019, en distribuant des articles non alimentaires aux populations touchées par les tempêtes.

Cuba a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, maintient son attachement aux objectifs du Pacte, a pris une part active aux débats sur l'examen régional de la mise en œuvre de cet accord et a communiqué des informations, à titre volontaire, sur les progrès qu'elle a accomplis dans la réalisation des objectifs qui y sont fixés.

Pour ce qui est de l'assistance technique, l'OIM poursuit l'exécution d'un projet sur la gestion des migrations avec le Ministère cubain de l'intérieur.

L'OIM participe aux travaux de deux des quatre groupes de travail du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui traite des axes prioritaires conjointement dégagés par le Gouvernement cubain et entités des Nations Unies, à savoir :

1) développement humain, équité et justice sociale ;

2) ressources naturelles et environnement.

Outre les activités de l'OIM, des activités auxquelles participent l'Organisation panaméricaine de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont été ajoutées aux plans de travail conjoints.

Enfin, l'OIM continue à fournir des services de retour volontaire assisté aux migrants bloqués, ainsi qu'une aide à la réinstallation pour les réfugiés.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais]
[2 septembre 2021]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions des organes de l'OMI et bénéficie des programmes de coopération technique que propose l'Organisation (soit les programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et les programmes mondiaux, le cas échéant).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine et des Caraïbes, dont Cuba. Depuis le début des années 1980, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'OMI fournit aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes une assistance adaptée aux stratégies maritimes de la région, qui sont révisées tous les cinq ans, et continuera de centrer son attention sur l'application de ces stratégies. Les pays appartenant au Réseau se sont intéressés à des questions telles que les normes de sécurité, certains aspects de la formation, et la protection du milieu marin, dans le cadre de stratégies régionales. De nombreuses activités de formation ont été organisées en coopération avec l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine pour les Caraïbes, centre régional établi à Curaçao, qui vise à aider les pays de la région des Caraïbes à prévenir les pollutions accidentelles graves en milieu marin et à y remédier.

L'OMI n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour exécuter les activités des projets susmentionnés.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Les représentants de Cuba participent souvent aux réunions, cours et ateliers organisés dans le cadre des activités du Bureau régional de l'Organisation météorologique mondiale pour les Amériques, ainsi qu'aux échanges de données météorologiques et hydrologiques et à des projets consacrés à la région des Caraïbes et à l'Amérique centrale. À l'exception de l'impossibilité pour les collègues de Cuba d'utiliser la plateforme Zoom pour prendre part aux réunions virtuelles avec les membres du Conseil régional IV, ce qui a limité la participation de l'île aux activités conjointes, l'Organisation météorologique mondiale n'a rencontré en 2020 aucun problème ni obstacle à la collaboration scientifique régionale en ce qui concerne Cuba.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]
[11 août 2021]

Associés à l'embargo, les faits décrits ci-dessous sont autant d'obstacles qui empêchent Cuba de faire des progrès dans le domaine de la propriété intellectuelle et perturbent directement son développement technologique, social et économique.

En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation plus spécialisée qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux dispensés aux États-Unis. Ces restrictions empêchent notamment les spécialistes de se former à certains aspects de la gestion des droits de propriété intellectuelle et de la gestion des offices de la propriété intellectuelle, et d'apprendre des expériences réussies en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie.

Les restrictions accrues de l'accès des citoyens cubains se connectant à partir d'adresses de protocole Internet à des plateformes et à des services Web fournis, directement ou indirectement, par les États-Unis ou par des entreprises américaines telles que Google Cloud, Zoom et WebEx, ont considérablement limité la participation des représentants cubains à un grand nombre de réunions virtuelles et d'activités de renforcement des capacités organisées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pendant la pandémie de COVID-19. En outre, cette restriction d'accès empêche les autorités et les utilisateurs cubains d'accéder à des plateformes mondiales de publications accessibles à tous telles qu'Espacenet et Latipat-Espacenet (qui relèvent de l'Office européen des brevets), dans le cadre desquelles Cuba participe activement en fournissant des données sur les brevets et en communiquant des informations sur les demandes de brevet déposées et les brevets délivrés par l'Office cubain.

Les restrictions relatives à la délivrance des visas entravent également la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'OMPI.

La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit et fait également obstacle à l'accès aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation, en particulier l'accès aux bases de données qui ne sont disponibles que sur Internet, notamment Patentscope (qui porte sur les brevets) et la base de données mondiale sur les marques, freine la recherche technologique et entrave d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de la vie, de l'environnement et de la médecine, des biotechnologies et des nanotechnologies, et restreint les possibilités d'étude du comportement des marques sur les marchés d'exportation potentiels.

Il est également plus compliqué de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des tâches administratives relatives aux procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que Cuba soit équipée sur le plan administratif pour accomplir ces tâches, grâce à la présence de nombreuses antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet donc gravement les possibilités de

développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces.

Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements que Cuba verse à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent être effectués en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. Les paiements effectués par l'OMPI et destinés à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes, qui visent à éviter les banques des États-Unis, entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Les incidences financières du blocus s'étendent également au paiement des redevances de droits d'auteur sur la base des droits accordés par la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Un certain nombre de banques nationales ne peuvent ni recevoir de dépôts de la société de gestion collective des auteurs de Cuba ni lui en envoyer. En outre, il est impossible d'exercer les droits fondés sur ladite Convention par une représentation réciproque entre les sociétés de gestion collective de Cuba et des États-Unis.

Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

La présente communication, préparée par le Bureau régional des Amériques de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en application de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », met l'accent sur certaines des questions les plus urgentes relatives aux répercussions du blocus sur la santé publique et la coopération technique de l'OPS et l'OMS avec Cuba. Elle couvre la période allant de février 2020 à septembre 2021.

Selon le Gouvernement cubain, l'embargo a des effets négatifs sur le secteur de la santé du pays, principalement en raison des difficultés rencontrées pour acquérir des médicaments, des matières premières destinées à la préparation des médicaments prioritaires, des réactifs, des instruments, des pièces de rechange destinées aux équipements médicaux et d'autres fournitures nécessaires au fonctionnement du secteur. L'efficacité des mécanismes mondiaux d'achat de médicaments et de technologies opérant à Cuba est également mise à mal par le blocus.

Selon les autorités cubaines, cette situation est due au fait qu'il faut obtenir des permis spéciaux auprès du Département du Trésor des États-Unis pour pouvoir mener certaines activités. Le Gouvernement des États-Unis a déclaré que l'embargo n'empêchait pas l'expédition de biens humanitaires à Cuba et qu'il accélérait les demandes d'exportation de fournitures humanitaires ou médicales vers l'île. Il a toutefois été signalé que, dans la pratique, la délivrance de ces permis peut prendre plusieurs mois, ce qui dissuade les fournisseurs internationaux éventuels, qui veulent éviter des coûts et des délais supplémentaires. Le Gouvernement cubain a signalé qu'en raison de ce qui précède, le pays a dû, dans certains cas, se procurer des produits

médicaux sur des marchés éloignés et/ou au moyen d'intermédiaires, ce qui a pu entraîner une augmentation de leur prix ou les rendre moins accessibles aux patients.

Entre février 2020 et septembre 2021, l'OPS et l'OMS ont rencontré des difficultés concernant l'achat de certains équipements nécessaires à la lutte contre la pandémie à Cuba : l'achat de fournitures a en effet été retardé, deux paiements retenus dans le système financier international n'ayant pu être débloqués qu'à l'issue d'efforts considérables et de longues discussions. Le pays a en outre des difficultés à se procurer un système de test de diagnostic moléculaire, pour lequel une première demande de permis humanitaire effectuée auprès du Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis a été rejetée. L'affaire suit son cours.

Certaines plateformes de communication en ligne (par exemple, Zoom et Microsoft Teams) n'étant pas disponibles à Cuba, la coopération technique menée par l'OMS dans le pays est moins efficace, y compris avec les neuf centres de collaboration OPS/OMS, les institutions sanitaires et les centres de référence nationaux et internationaux installés sur l'île. La mesure dans laquelle l'accès limité à ces plateformes est dû au blocus n'a pas été clairement déterminée.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]
[25 août 2021]

Le champ d'application et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce. Dans le préambule de cet accord, il est précisé que les rapports dans le domaine commercial et économique devraient notamment être orientés vers le relèvement des niveaux de vie et la réalisation du plein emploi, conformément à l'objectif de développement durable, d'une manière qui soit compatible avec les besoins et préoccupations des membres à différents niveaux de développement. La nécessité d'éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales y est également soulignée.

La question énoncée dans la résolution 75/289 de l'Assemblée générale a été abordée oralement lors des réunions du Conseil général de l'OMC qui ont eu lieu les 1er, 2 et 4 mars 2021, du 16 au 18 décembre 2020, et le 13 octobre 2020. Lors de la réunion tenue en mars 2021[44], Cuba a dit avoir proposé des candidats vaccins contre la COVID-19, qui étaient en phase d'essais cliniques malgré toutes les difficultés posées par l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Lors des réunions tenues en octobre 2020[45] et en décembre 2020[46], Cuba a affirmé que l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis s'était intensifié au cours des deux années précédentes, en dépit de la pandémie. Le pays a également fait observer que de nouvelles mesures avaient été mises en place, notamment des amendes infligées aux entreprises ayant des relations financières avec l'île.

La question a également été évoquée dans le rapport annuel présenté par Cuba au Conseil général de l'OMC le 26 novembre 2020[47], lequel portait sur la prorogation

[44] Voir WT/GC/M/190.
[45] Voir WT/GC/M/187.
[46] Voir WT/GC/M/188.
[47] Voir WT/L/1102.

d'une dérogation qui avait été accordée en vertu de la décision du 7 décembre 2016[48]. À l'origine, cette dérogation avait été octroyée en vertu de la décision du 14 octobre 1996[49], dans le cadre du paragraphe 6 de l'article XV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT). Dans le rapport annuel, Cuba a précisé que l'embargo économique, commercial et financier s'était intensifié, de nouvelles restrictions ayant été adoptées en octobre 2019, au titre desquelles les pays n'avaient plus le droit de réexporter vers Cuba des articles manufacturés contenant plus de 10 % de composants américains. Le pays a également noté qu'en septembre 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor avait actualisé le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains en mettant en place un plafond de 1 000 dollars par trimestre sur les envois de fonds familiaux, en supprimant les envois de fonds de subvention (non familiaux) et en suspendant les transferts connexes dont l'origine et la destination n'étaient pas les États-Unis.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais]
[15 octobre 2021]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis persiste pour ce qui est des activités générales, y compris les restrictions pesant sur les voyages des citoyens américains à Cuba, ce qui a un effet direct sur le secteur du tourisme cubain ainsi que sur la contribution du pays à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Compte tenu du ralentissement économique actuel causé par la pandémie mondiale, il est fort probable que la reprise du secteur du tourisme à Cuba ralentisse au fil du temps si ces mesures persistent, ce qui, par voie de conséquence, menacerait la contribution apportée par ce secteur à la croissance économique et au développement.

Selon le dernier *Baromètre OMT du tourisme mondial*, publié en juillet 2021, le bilan du secteur du tourisme à Cuba était somme toute décevant par rapport aux années précédentes. Néanmoins, une fois le tourisme relancé, les résultats du secteur pourraient s'améliorer sensiblement dans les années à venir si les mesures affectant le tourisme étaient levées ou assouplies.

Au fil des ans, le tourisme international et national à Cuba a continué de subir de graves pertes dans des domaines et des services importants.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]
[16 août 2021]

Au cours des 60 dernières années, les vastes programmes de protection sociale mis en place par Cuba ont permis d'éliminer presque intégralement la faim et la pauvreté sur l'île. Cuba figure parmi les pays ayant réalisé le plus grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et occupe la soixante-dixième place dans l'indice de développement humain de 2020 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

[48] Voir WT/L/1003.
[49] Voir WT/L/182.

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 1990, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles – notamment la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays –, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis ont contribué à accroître encore l'insécurité alimentaire.

En 2011, le Gouvernement cubain a amorcé un processus visant à accroître l'efficience économique, à réduire les coûts et à assurer la viabilité des programmes de protection sociale. Cette initiative est motivée par la volonté du Gouvernement de faire en sorte que tous les Cubains bénéficient d'une protection. À cette fin, la sécurité alimentaire a été considérée comme une priorité nationale et l'accent a été mis sur le volet alimentaire des systèmes de protection sociale, la décentralisation de la prise des décisions touchant les ressources alimentaires, l'adoption d'un nouveau modèle de gestion agricole, le renforcement des chaînes de valorisation et la réduction des importations de denrées alimentaires.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition. En 2015, il y a lancé son premier programme de pays quadriennal. En janvier 2020, il a engagé des actions dans le cadre de son nouveau plan stratégique de pays annuel provisoire. En juin 2021, son Conseil d'administration a approuvé le nouveau plan stratégique national pour la période 2021-2024. Le PAM apporte une aide aux cinq provinces de l'est de l'île (Granma, Guantánamo, Holguín, Las Tunas et Santiago de Cuba) qui enregistrent les taux de développement les plus faibles et sont frappées régulièrement par la sécheresse et des pluies torrentielles et, parfois, par des tremblements de terre. Il est également présent dans la province de Matanzas dans l'ouest du pays, qui est exposée à des cyclones tropicaux ayant de graves incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les activités du PAM sont en phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour Cuba pour la période 2020-2024.

Le programme de pays actuellement mis en œuvre par le PAM à Cuba porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires essentiels et, de manière plus générale, à améliorer la sécurité alimentaire à Cuba. Il aide les autorités locales et nationales à adopter des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables.

Incidences du blocus imposé par les États-Unis

Tout au long de 2020 et 2021, le blocus a continué d'avoir des répercussions négatives sur l'économie de Cuba et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine, et empêche le pays de produire les vivres dont il a besoin. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le blocus empêche également le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises qui sont implantées aux États-Unis ou dont les transactions passent par des filiales américaines, ce qui nuit directement à ses projets et au fonctionnement du bureau du Programme.

Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres, y compris les aliments enrichis fournis par le PAM, sont eux aussi rallongés du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. En juillet 2021, le PAM n'a pas pu recevoir une cargaison de lentilles qui lui avait été envoyée du Canada car aucune

compagnie maritime ne souhaitait entrer dans un port cubain. Il arrive souvent que les navires soient contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions du PAM.

Les difficultés que rencontre le PAM pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs nuisent aussi aux activités qu'il mène à Cuba, étant donné que les fournisseurs, régionaux ou non, ont souvent interdiction de vendre directement leurs produits à Cuba. C'est notamment le cas pour le matériel, les pièces de rechange destinées aux véhicules, les fournitures de bureau et d'autres équipements techniques propres à certains projets, ce qui entraîne une augmentation des dépenses ordinaires du PAM. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, du fait de l'obligation de contourner les infrastructures de télécommunications américaines.

Les transactions bancaires sont elles aussi limitées par les restrictions frappant les relations commerciales entre les établissements financiers et Cuba, ce qui peut compliquer le versement des prestations dues au personnel ainsi que leurs activités bancaires privées. Les paiements du bureau de pays, bien que traités par l'intermédiaire du PNUD, peuvent également être soumis à ces restrictions.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]
[23 septembre 2021]

Cuba conserve un indice de développement humain élevé. Son président, Miguel Díaz-Canel, a confirmé que le pays était déterminé à atteindre les objectifs de développement durable et à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le modèle de développement cubain ne cesse d'évoluer. Le document intitulé « Lignes directrices de la politique économique et sociale du Parti et de la Révolution » continue de servir de référence pour les réformes en cours. Le Parlement cubain a également approuvé le document conceptualisant le modèle économique et social du pays, ainsi que le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030, qui définit les principaux objectifs stratégiques à atteindre dans les domaines suivants : gouvernement socialiste efficace et intégration sociale ; évolution du secteur de la production et participation au commerce international ; développement des infrastructures ; développement des ressources humaines, de la science, de la technologie et de l'innovation ; ressources naturelles et environnement ; développement humain, équité et justice. Aux fins de l'exécution de ce plan, il a été approuvé un système de travail comprenant six macroprogrammes de développement, qui encadrent la planification, le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs, indicateurs et buts.

Les Lignes directrices de la politique économique et sociale sont innovantes eu égard au contexte national et représentent un défi pour le pays. Elles ont pour principal objectif de stimuler l'investissement étranger et d'accélérer la croissance économique et le renforcement de la compétitivité, compte tenu du rôle essentiel que les autorités locales ont à jouer dans le futur cadre de décentralisation. À la fin de 2013, Cuba a engagé un processus d'unification monétaire, l'un des principaux défis que le pays doit relever. En 2019, elle a adopté de nouvelles mesures dans le cadre de ce processus complexe et continu, qui exige des préparatifs rigoureux visant à atténuer les répercussions qu'il pourrait avoir sur la population. Dans ce contexte, la généralisation des services sociaux et le développement social demeurent une priorité

pour le Gouvernement. Le réseau traditionnel de protection sociale est donc en cours d'adaptation pour assurer sa viabilité et mettre davantage l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes âgées.

Dans la directive économique et sociale nº 85, il est préconisé de promouvoir la collaboration multilatérale à l'appui du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030, une référence directe étant faite au système des Nations Unies. Ce dernier aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et défis.

Les participants au septième Congrès du Parti communiste ont également approuvé le plan de l'État « Tarea Vida », qui vise à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir un développement résilient.

Une nouvelle Constitution a été adoptée par grand référendum en 2019 ; elle reconnaît les droits des citoyens et différents types de propriété, rappelle le rôle de l'action locale dans le développement et confirme les changements apportés à la structure de gouvernance, entre autres. Les changements législatifs découlant de la Constitution sont en cours d'application.

Cuba a également été touchée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Grâce à une stratégie de travail intersectorielle, elle a approuvé un plan de prévention et de maîtrise de cette pandémie. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, elle a mis au point plusieurs candidats-vaccins et élabore un plan qui lui permettra de vacciner sa population avec ses propres vaccins, qui sont les premiers à être produits dans la région et sont déjà utilisés dans d'autres pays.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuie les autorités nationales dans les efforts qu'elles déploient pour faire face aux nouveaux problèmes et défis en matière de développement. Le partenariat qui le lie avec les autorités cubaines repose sur une relation entretenue depuis longtemps. Depuis plus de 40 ans, le PNUD facilite la mise en œuvre des grandes stratégies et politiques de développement local et national. Le programme de pays pour 2020-2024, approuvé en 2020, est conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable convenu entre Cuba et le système des Nations Unies. Il tient compte des priorités stratégiques que le pays a définies dans le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour chaque résultat escompté, il sera privilégié une approche multidimensionnelle du développement combinant amélioration économique, promotion du bien-être et de l'avancement de la population, gestion durable des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, et gestion globale des risques. Le PNUD encouragera par ailleurs les entités étatiques et non étatiques, la société civile et les organisations communautaires dont les activités contribuent au changement à coopérer.

Le PNUD encourage la coopération dans des domaines prioritaires qui sont parfois novateurs dans le contexte national, revêtent une grande importance stratégique compte tenu des changements apportés au modèle de développement cubain et contribuent au relèvement socioéconomique après la COVID-19. La promotion du développement humain durable restera au centre du programme de coopération, qui favorise la coopération Sud-Sud, l'innovation et le transfert de technologies et de connaissances.

Relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis

Les mesures adoptées par le précédent Gouvernement des États-Unis ont fortement nui à la normalisation des relations entre ces derniers et Cuba. Il s'agit

notamment de : la suspension des services consulaires à l'ambassade des États-Unis à La Havane pour les citoyens cubains qui souhaitent se rendre aux États-Unis ; la réduction considérable du personnel diplomatique des États-Unis dans le pays ; l'arrêt de l'octroi de visas touristiques d'une durée de validité de cinq ans pour les Cubains ; l'entrée en vigueur du titre III de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), appelée « loi Helms-Burton », dont les dispositions durcissent les conditions générales du blocus étant donné que les citoyens et les entreprises des États-Unis ainsi que les citoyens cubains naturalisés américains sont autorisés à demander réparation pour des biens confisqués par Cuba.

D'autres mesures ont été prises pour limiter considérablement les opérations financières avec Cuba : le nombre d'inscrits sur la liste des entités et sous-entités associées à Cuba avec lesquelles il est interdit d'effectuer des opérations financières directes a été porté à plus de 200[50] ; la licence générale relative aux « transactions de demi-tour » a été modifiée ; l'autorisation relative aux envois de fonds à des fins de dons a été éliminée ; le montant des envois de fonds à la famille a été plafonné. En mai 2019, le titre III de la loi Helms-Burton a pu entrer en vigueur. Il permet d'engager des actions en justice contre des entreprises de pays tiers qui font des affaires avec Cuba et utilisent des biens qui avaient été nationalisés par le Gouvernement cubain et qui appartenaient auparavant à des citoyens américains. La loi Helms-Burton a été adoptée en 1996 pour durcir le blocus économique, mais l'application de son titre III avait été suspendue tous les six mois par les administrations précédentes. D'autres restrictions ont été imposées en matière de voyages, telles que l'interdiction pour les navires de croisière de faire escale à Cuba, la réduction des autorisations de voyage avec l'élimination de la catégorie des voyages organisés au titre des échanges entre les peuples, qui permettait aux citoyens américains de visiter Cuba dans le cadre de voyages à visée éducative organisés en groupe, et l'interdiction des vols américains vers toutes les villes cubaines à l'exception de La Havane.

Plusieurs sanctions, y compris des pénalités et le gel d'actifs financiers, ont en outre été imposées aux fournisseurs internationaux de pétrole brut et aux entités financières.

En janvier 2021, le Gouvernement des États-Unis a annoncé qu'il avait ajouté Cuba à sa liste des pays soutenant le terrorisme. En plus d'un revers important dans les relations bilatérales, cette mesure marque le renforcement des sanctions contre Cuba et contre les personnes et les pays qui mènent des activités commerciales avec celle-ci.

Sous l'actuelle Administration des États-Unis, de nouvelles sanctions ont été adoptées et aucun signe n'indique un changement de direction en ce qui concerne les restrictions déjà imposées à Cuba.

Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique

En cette période de pandémie, le blocus est toujours en place et ses conséquences négatives ont été plus concrètes et bien plus graves que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Il a limité l'acquisition de médicaments, ainsi que de fournitures et de matériel médicaux. De même, il nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en

[50] Voir la liste des entités soumises à des restrictions : www.state.gov/cuba-sanctions/cuba-restricted-list/list-of-restricted-entities-and-subentitiesassociated-with-cuba-effective-as-of-november-19-2019/.

provenance de Cuba sont également maintenues sous le blocus, ce qui limite les possibilités de développement national et local et met la population dans une situation économique précaire. Le blocus pèse sur les groupes les plus vulnérables, ainsi que sur le développement humain du pays en général.

D'après les estimations officielles, il aurait, directement ou indirectement, coûté 144,4 milliards de dollars à l'économie cubaine, à prix courants, entre le début des années 1960 et mars 2020.

À cause du blocus, Cuba n'a eu qu'un accès limité aux crédits au développement accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui réduit d'autant ses possibilités de financement pour ses plans de développement nationaux ou locaux.

Dans le contexte de l'actualisation du modèle économique cubain, le blocus entrave également la participation des investisseurs étrangers – en particulier des sociétés américaines – aux chantiers économiques prioritaires, notamment la nouvelle zone spéciale de développement de Mariel. Il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

La procédure d'octroi de visa a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue par ailleurs d'avoir des répercussions négatives sur le travail quotidien mené dans le cadre des initiatives de coopération externe, l'exécution des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés découlant des restrictions commerciales et de l'interdiction d'acheter des intrants fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. Il limite également le nombre de fournisseurs potentiels et fausse le jeu de la concurrence.

Sur le plan financier, le bureau du PNUD à Cuba ne peut toujours pas, en raison du blocus, effectuer de virements en dollars des États-Unis. En conséquence, même si le budget des différents projets est calculé en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise (euro, livre sterling, dollar canadien, yen ou franc suisse essentiellement). Toutefois, même lorsque les paiements sont effectués dans l'une de ces devises, les délais de transaction sont plus longs, les banques requérant systématiquement des informations supplémentaires afin de satisfaire aux demandes du Bureau du contrôle des avoirs étrangers tout au long du processus bancaire (tant en ce qui concerne l'émetteur que l'intermédiaire et le bénéficiaire). Les comptes de la plupart des fournisseurs qui entretenaient depuis plusieurs années des relations commerciales fluides avec des entreprises cubaines et avec le bureau du PNUD à Cuba sont restés fermés en raison de règles directement et explicitement liées aux mesures de sanction prises par les États-Unis contre Cuba appliquées par de nombreuses banques, principalement au Mexique et au Panama. En 2020, le bureau du PNUD à Cuba et ses projets ont connu plusieurs problèmes concernant la plupart des transactions financières faisant intervenir des banques intermédiaires soumises à la juridiction des États-Unis. Ces transactions ont été automatiquement rejetées en raison des politiques de conformité de ces banques. Ces difficultés ont entravé la capacité du bureau de pays de payer ses fournisseurs dans les délais convenus et entraîné des coûts de transaction supplémentaires, qui ont pesé sur les budgets des projets.

De plus, dans le cadre du blocus, des restrictions sont imposées aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. En conséquence, peu de compagnies font escale à Cuba, ce qui limite les possibilités de transport et retarde le chargement des marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport de longue distance ont des répercussions sur l'accès à des produits indispensables et sur

le coût final des biens et du matériel dont l'importation est nécessaire pour réaliser des projets de développement. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

Effets du blocus sur les projets

Le blocus a eu des incidences directes sur l'ensemble des projets de développement et opérations de secours du PNUD, eu égard au renchérissement des coûts de transaction associés à l'achat des biens nécessaires aux projets ainsi qu'à l'augmentation des coûts et des délais de transport des biens importés. Il faut consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la recherche d'autres solutions de transport. En conséquence, l'achat et la distribution des produits nécessaires ont pris un retard considérable et ralenti d'autant l'exécution des projets et l'obtention des résultats escomptés.

La situation est particulièrement complexe et préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation d'intrants agricoles (systèmes d'irrigation, machines et outils agricoles, entre autres). Dans l'ensemble, la passation de marchés prend plus de temps, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats. Ainsi, il faut prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue dès la phase de conception, et allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui pourraient être consacrées sinon aux activités de développement. Ces surcoûts sont couverts au moyen des fonds fournis par les partenaires de développement internationaux et centralisés par le PNUD.

De nombreux biens nécessaires à la réalisation des projets du bureau de pays font intervenir des technologies américaines ou des composantes fabriquées aux États-Unis. La loi Torricelli (1992) et la loi Helms-Burton (1996), toujours en vigueur, interdisent explicitement aux entreprises américaines et à leurs filiales implantées dans des pays tiers de vendre des produits à Cuba et prévoient des sanctions en cas de violation de cette interdiction. La pleine application du titre III de la loi Helms-Burton, depuis mai 2019, a limité les nouveaux partenariats et accords.

Dans le contexte actuel de la pleine application du titre III de la loi Helms-Burton, les restrictions ont été appliquées de manière plus rigoureuse et de nouveaux obstacles à l'exécution de projets de développement à Cuba sont apparus. Les opérations commerciales avec les États-Unis ne sont pas les seules touchées. Dans les pays où les personnes, les sociétés, les banques et autres entités appréhendent davantage les sanctions, les effets dissuasifs se font également sentir. La diminution du nombre de fournisseurs internationaux disponibles est le résultat direct des sanctions et constitue un vrai handicap pour le marché local, qui dépend des importations. Cette situation nuit également à l'acquisition de matériel informatique.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, visent à fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 28 950 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions découlant du blocus entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certaines de leurs composantes sont fabriqués aux États-Unis. Les fournisseurs doivent alors suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services

ou produits nécessaires aux projets. Par exemple, en 2020, un bon de commande de médicaments antirétroviraux passé auprès du fournisseur Mylan Laboratories n'a pas pu être approuvé parce que la banque n'acceptait pas le paiement de ces médicaments, Cuba en étant le pays bénéficiaire. Cela signifie qu'il a fallu faire appel à un autre fournisseur et que l'achat de ces médicaments, essentiels au traitement du VIH dans le pays, a été retardé.

Effets du blocus sur les opérations menées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le pays

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba. Il limite le recours aux accords institutionnels à long terme ayant entre autres pour objectif l'exécution et le suivi des activités de développement. Étant une restriction externe, il fait que presque tous les sites internationaux de commerce électronique restent entièrement inaccessibles depuis Cuba, et ce, pour toutes les étapes du processus d'approvisionnement. Dans de nombreux cas, cette situation est due aux exigences du blocus.

Ainsi, de nombreux sites Web et services, comme Adobe, Amazon, Cisco et VMware, sont bloqués lorsqu'on tente d'y accéder par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain. De même, l'accès aux sites d'information technique, à l'appui technique, aux études, à l'analyse des prix, entre autres, est limité. Les plateformes de paiement n'autorisent pas les opérations des fournisseurs d'accès à Internet cubains. Par exemple, on ne peut pas se connecter aux principales plateformes institutionnelles du PNUD, telles que le site consacré à la gestion de la performance et au perfectionnement, le nouveau progiciel de gestion intégré d'Oracle ou DocuSign, par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain. L'accès aux formations en ligne et webinaires est aussi limité, tandis que les services d'informatique en nuage ne sont pas disponibles.

Pour accéder à Internet, le bureau de Cuba a donc recours à un fournisseur d'accès par satellite, ce qui entraîne un surcoût et n'offre qu'une bande passante limitée et une piètre qualité de transmission des messages vidéo et vocaux. Ainsi, l'accès aux plateformes institutionnelles est limité, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne. Cela engendre également des coûts supplémentaires, d'autant qu'en raison de la pandémie de COVID-19, plus de 95 % des utilisateurs du bureau du PNUD à Cuba se connectent à Internet pour télétravailler en utilisant des connexions mobiles forfaitaires.

Au cours de la période considérée, le bureau de pays a de nouveau connu des retards en ce qui concerne la livraison des marchandises, certaines compagnies maritimes appliquant des politiques de conformité à l'égard des pays visés par des sanctions commerciales.

Le bureau de pays est également handicapé par l'impossibilité d'ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis. Il doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer les opérations financières nécessaires aux programmes, et notamment recourir à des banques de pays tiers, ce qui entraîne des surcoûts et alourdit la charge administrative. Ces dépenses supplémentaires ont été financées par les ressources du PNUD et les fonds versés par d'autres donateurs au titre des projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui pourraient être allouées à des activités de développement.

L'International Financial Bank est une banque cubaine qu'utilisent de nombreuses entités cubaines et d'autres sociétés étrangères présentes sur l'île. Elle a été ajoutée à la liste des nationaux spécifiquement désignés du Bureau du contrôle

des avoirs étrangers en 2020 et, plus récemment, à celle des entités cubaines soumises à des restrictions du Département d'État des États-Unis, ce qui constitue un nouvel obstacle à l'établissement de relations commerciales et financières avec le marché local émergent. Ainsi, les sanctions s'appliquent non seulement aux opérations en dollars, mais également à toute opération faisant intervenir cette banque.

Le blocus a continué d'avoir des effets négatifs dans le domaine financier en 2021, qui ont de nouveau empêché le PNUD de recevoir à temps des virements mensuels sur ses comptes bancaires locaux. Cela se répercute directement sur les cycles de paiement liés aux fournisseurs et ceux relatifs aux programmes et au personnel des Nations Unies, ce qui entrave les opérations du PNUD en général.

En janvier 2021, le Gouvernement de l'ancien Président Trump a inscrit Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme. Il s'en est suivi un renforcement des restrictions imposées aux exportations et à l'accès à certains avantages commerciaux comme les crédits accordés par les institutions financières internationales. Les politiques de conformité des banques qui travaillent avec Cuba ou mènent des opérations liées à cette dernière, notamment au titre de la coopération internationale, ont été renforcées depuis lors.

L'une des conséquences directes de l'inscription de Cuba sur la liste est le renforcement des mesures préexistantes du Bureau de l'industrie et de la sécurité qui interdisent aux entités des États-Unis de mener avec Cuba des opérations commerciales portant sur des produits visés par le Règlement relatif à l'administration des exportations. Les entités doivent toutes, sans exception, demander une licence, et elles ne bénéficient normalement pas de recommandation en ce sens, sauf pour les produits agricoles et certains articles médicaux et voyages à des fins médicales pour lesquels elles disposent déjà de licences.

Les mesures susmentionnées s'appliquent à toute entité nord-américaine qui commercialise n'importe quel produit, y compris des produits non américains, ainsi qu'à toute entité dans le monde qui commercialise des produits non américains dont plus de 10 % des composantes proviennent de l'Amérique du Nord. S'il s'agit de produits de haute technologie, leur commercialisation sera toujours interdite, et l'entité sanctionnée, quel que soit le pourcentage.

L'examen de toutes les opérations financières effectuées sur l'île, qui vise à déceler des cas de trafic d'armes, entre autres, s'est intensifié. L'interdiction faite aux institutions mondiales d'accorder des financements a également été renforcée. Cette situation a surtout pour effet de dissuader les fournisseurs étrangers de biens et services de participer aux appels d'offres du PNUD.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]
[16 août 2021]

Du point de vue de l'environnement, le blocus imposé par les États-Unis est préjudiciable à Cuba et à la sous-région des Caraïbes, et touche également une partie des États-Unis eux-mêmes.

D'abord, l'embargo imposé à Cuba entrave l'échange d'informations et la coopération en matière d'environnement dans la région, puisqu'il élimine toute possibilité de mener des dialogues, d'élaborer des stratégies conjointes et de mettre en place des accords concernant la gestion commune de l'environnement et des ressources naturelles dans la région. Cela a des répercussions sur la capacité des pays à gérer les écosystèmes côtiers et marins qu'ils partagent.

Le blocus entrave également l'appui apporté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la coopération technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qu'il s'agisse d'initiatives de formation, d'activités de renforcement des capacités ou d'ateliers.

L'embargo rend difficile la mobilisation de ressources et la mise en œuvre de projets de protection de l'environnement à Cuba. Les difficultés rencontrées dans l'exécution de projets ont entraîné une augmentation des coûts qui, au cours des dernières années, a limité la capacité du PNUE à mobiliser des ressources pour Cuba auprès du Fonds pour l'environnement mondial et du groupe de coordination mondiale. L'embargo économique, commercial et financier empêche également Cuba d'apporter sa contribution financière à notre organisation.

La pandémie de COVID-19 a donné une nouvelle dimension aux effets de l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba : les réunions devant être menées en ligne et le travail effectué à distance, les problèmes de connexion sur l'île et les difficultés d'accès aux plateformes virtuelles dépendant des États-Unis entravent la participation de Cuba aux réunions intergouvernementales. Les représentants cubains, quand ils ne sont pas tout bonnement exclus, doivent souvent recourir à d'autres solutions technologiques à leurs propres frais. Cette situation a entraîné une participation limitée de Cuba à la douzième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue les 1er et 2 février 2021, et aux processus de négociation antérieurs y relatifs, malgré les efforts du PNUE pour faire en sorte que les représentants cubains puissent utiliser d'autres plateformes.

Le PNUE appuie Cuba dans la mesure de ses moyens. Il n'en reste pas moins que la levée de l'embargo faciliterait considérablement les processus et le fonctionnement des projets et programmes menés à Cuba, et permettrait au pays de véritablement participer aux processus régionaux de coopération intergouvernementale et technique.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais]
[30 septembre 2021]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), établi à Cuba depuis 2001, dispose d'un bureau sur l'île depuis 2007, dont l'objectif principal est d'accompagner le Gouvernement cubain dans la mise en œuvre de son programme de développement urbain et de ses priorités, conformément aux mandats et priorités d'ONU-Habitat.

Depuis plusieurs années, ONU-Habitat aide Cuba à mettre en œuvre plusieurs projets élaborés sur la base des priorités énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le programme de pays d'ONU-Habitat. Ces projets portent notamment sur la planification et la gestion urbaines aux niveaux national et municipal, sur le logement et le relèvement des villes après le passage d'ouragans, sur la promotion de réformes dans les secteurs du logement et de l'habitat, et sur la promotion de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national et local.

Les projets qui sont actuellement mis en œuvre sont axés sur des questions de développement. Leur exécution est toutefois partiellement entravée par les répercussions internationales du blocus politique, économique et commercial.

En effet, ce dernier limite les opérations financières et l'accès aux marchés internationaux, sans lesquels Cuba ne peut obtenir les fournitures, le matériel, les technologies et les infrastructures dont elle a besoin pour assurer son développement urbain et territorial et améliorer progressivement la qualité de vie de ses ressortissants.

L'embargo pèse sur Cuba au quotidien. En outre, au cours de l'année écoulée, la pandémie de COVID-19 a aggravé ses effets sur la population cubaine. Le blocus économique, financier et commercial constitue le principal obstacle au développement durable du pays : il est donc urgent d'y mettre fin.

ONU-Habitat estime que l'application de la résolution 75/289 de l'Assemblée générale permettra à Cuba d'apporter une contribution décisive à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et à celle des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11 qui vise à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[24 septembre 2021]

Pendant la période considérée, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a reçu, eu égard à la résolution 75/289 de l'Assemblée générale, une note datée du 22 juin 2021, adressée par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse ; une note datée du 23 juillet 2021, adressée par la Ministre cubaine des communications, dans laquelle celle-ci dénonce le fait que les États-Unis utilisent l'informatique contre Cuba, en vue d'inciter à des activités criminelles et terroristes, notamment des cyberattaques contre des sites Web et des médias publics ; une lettre datée du 12 août 2021, adressée par la même Ministre, dans laquelle elle dénonce, entre autres choses, le fait que les États-Unis se servent d'Internet comme une arme pour agresser son pays.

Comme suite à la lettre du 12 août 2021, une réponse a été envoyée le 13 septembre, rappelant la résolution 262 du Conseil de l'UIT, dans laquelle celui-ci considère, entre autres, que le Secrétaire général de l'Union n'a pas qualité pour intervenir dans les différends entre États membres et charge les membres de l'Union et le Secrétariat d'être strictement neutres, ainsi que la résolution 69 (rév. Hammamet 2016) de l'Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications, dans laquelle celle-ci décide d'inviter les États membres 1) « à s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale ou discriminatoire susceptible d'empêcher un autre État membre d'avoir accès à des sites Internet publics et d'en utiliser les ressources, au sens de l'article 1 de la Constitution et des principes du Sommet mondial sur la société de l'information », et 2) « à faire rapport au Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications sur tout incident de ce type mentionné au point 1 du décide ci-dessus ».

Dans la résolution 69 (rév. Hammamet 2016), l'Assemblée mondiale charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications d'intégrer et d'analyser les informations relatives aux incidents signalés par des États membres et de communiquer ces informations aux États membres, par le biais d'un mécanisme approprié – en l'occurrence, un site Web consacré à l'UIT, créé par le secrétariat du Bureau de la normalisation des télécommunications à cette fin[51]. Tous les rapports

[51] https://www.itu.int/net/ITU-T/res69/Default.aspx.

reçus des États membres de l'UIT sont donc publiés sur ce site Web et sont partagés avec les gouvernements concernés (gouvernement de l'État membre émetteur du rapport et gouvernement de l'État membre présumé responsable de l'entrave à l'accès aux sites Internet publics). Tous les rapports et toutes les réponses reçues à cet effet sont disponibles sur ledit site Web et ne peuvent être consultés que par les utilisateurs du service de l'UIT chargé de la mise en commun des informations sur les télécommunications.

Union postale universelle

[Original : anglais]
[7 octobre 2021]

L'Union postale universelle (UPU) a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière. L'île a donc, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union.

À cet égard, il convient de noter que Cuba est membre du Conseil d'administration de l'UPU depuis les élections du 26 août 2021, organisées lors du 27e Congrès postal universel, qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire).

En outre, dans le cadre des activités de coopération technique de l'UPU, l'île bénéficie régulièrement d'une aide au développement dans le domaine postal. S'agissant des progrès réalisés depuis juin 2020, les activités suivantes méritent d'être soulignées :

- Dans le cadre de l'initiative de l'UPU concernant la disponibilité opérationnelle relative au commerce électronique, Cuba a participé à cinq ateliers à distance organisés entre juillet 2020 et septembre 2021 ;
- Cuba a participé à un atelier organisé à distance en novembre 2020 dans le cadre d'un projet mondial de l'UPU concernant les données électroniques préalables ;
- Dans le cadre de l'initiative concernant l'assistance technique rapide en matière d'inclusion financière, l'opérateur désigné à Cuba (Correos de Cuba) a reçu l'appui de l'UPU en 2021 en vue de déterminer s'il était prêt à mettre en œuvre un projet concernant la mise en place, dans le pays, du paiement postal et d'autres services financiers par voie numérique ;
- Cuba a également participé à un atelier à distance sur la gestion des risques de catastrophes en juillet 2021 ;
- Enfin, l'île a participé à la journée d'initiation de l'UPU pour l'Amérique latine, qui s'est tenue en ligne en juillet 2021 avec pour thème le 27e Congrès postal universel.

L'UPU n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour mettre en œuvre l'aide susmentionnée ni pour mener d'autres activités conjointes avec le pays.

IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale

Centre Sud

[Original : anglais]
[16 septembre 2021]

Le 9 juin 2021, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité la résolution 75/289, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

C'est la 29e année consécutive qu'une résolution est adoptée sur le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, qui trouve ses racines dans la guerre froide. Dans sa résolution 75/289, l'Assemblée générale a réaffirmé les textes des résolutions, rapports et déclarations antérieurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances et organes intergouvernementaux, en s'opposant à l'emploi de mesures coercitives unilatérales, telles que des sanctions commerciales sous forme d'embargos et l'interruption des flux financiers et des investissements entre les pays émetteurs et les pays visés[52], comme dans le cas du blocus imposé à Cuba par les États-Unis[53].

Au fil des ans, le rapport du Secrétaire général est devenu un important moyen d'attirer l'attention sur les effets néfastes du blocus imposé à Cuba par les États-Unis et de renouveler l'appel en faveur de la levée de celui-ci.

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement créée en 1995 en vertu de l'Accord portant création du Centre Sud, dont l'ONU est le dépositaire, comme suite aux recommandations que la Commission Sud avait formulées dans son rapport intitulé « Défis au Sud », lequel avait été examiné par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/155[54]. Le Centre jouit du statut d'observateur auprès de l'Assemblée et compte actuellement comme membres 54 pays en développement, dont Cuba. Il aide les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable en promouvant leurs intérêts communs sur la scène internationale. Il mène des recherches axées sur les politiques dans divers domaines internationaux en vue de contribuer au renforcement du système des Nations Unies et du multilatéralisme. Il se joint à la communauté internationale pour condamner les mesures coercitives unilatérales, qui portent atteinte aux principes d'autodétermination et de coopération internationale.

Depuis que le Centre Sud a soumis sa contribution au rapport de 2020 du Secrétaire général sur la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, rien n'a changé, malgré la grave crise humanitaire que le monde a traversée et dont a également largement souffert le peuple cubain. L'entrée en fonction d'une nouvelle administration

---

[52] Voir, par exemple, « Human rights and unilateral coercive measures », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Seminars/Pages/WorkshopCoerciveMeasures.aspx.

[53] Organisation des Nations Unies, Assemblée générale, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique : rapport du Secrétaire général » (A/75/81), 21 septembre 2020.

[54] Organisation des Nations Unies, Assemblée générale, Rapport de la Commission Sud, A/RES/46/155, 19 décembre 1991. Disponible à l'adresse suivante : https://digitallibrary.un.org/record/ 136143?ln=fr.

américaine n'a pas inversé une politique qui va à l'encontre du concept des droits humains et du respect du droit international.

Répercussions du blocus

Le blocus imposé à Cuba a été durci en vertu de la loi Helms-Burton de 1996 des États-Unis, ce qui est incompatible avec les principes de la Charte des Nations Unies, qui exhorte tous les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures contraires au droit international et aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Les effets délétères des mesures coercitives unilatérales ne font que s'aggraver en période de pandémie. Comme le notent également des experts de l'ONU, les sanctions font qu'il est plus difficile pour des populations entières de rester en bonne santé et entravent le transport des biens nécessaires au développement économique, entraînent un gaspillage des ressources naturelles, compromettent la durabilité environnementale et la réalisation des objectifs de développement durable[55]. La population cubaine est victime de ces mesures. Le blocus des États-Unis touche la vie de chaque Cubain depuis près de 60 ans.

Les capacités scientifiques et technologiques qui ont été établies à Cuba au fil des ans et les atouts de son secteur médical lui ont permis de participer à la course à la mise au point de vaccins contre la COVID-19. Avec le vaccin Abdala approuvé le 9 juillet 2021 pour une utilisation d'urgence, Cuba est devenu le premier pays d'Amérique latine à mettre au point un vaccin contre la COVID-19. Un deuxième vaccin, le Soberana 2, a été approuvé le 20 août 2021. Ces réalisations ont ouvert une fenêtre d'espoir non seulement pour le peuple cubain mais aussi pour les peuples d'autres pays en développement. Elles fourniront de nouveaux outils qui permettront à Cuba de continuer à s'engager activement dans la coopération Sud-Sud, laquelle a même été étendue aux pays développés pendant la pandémie, un soutien médical ayant été apporté pour faciliter le traitement de la maladie dans 40 pays et territoires. Un appui similaire devrait être apporté à Cuba pour démanteler le blocus illégal des États-Unis.

Conclusion

La poursuite du blocus financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis est incompatible avec un système international fondé sur l'État de droit. Elle est bien plutôt fondée sur l'exercice d'un pouvoir politique et économique. Les informations présentées ci-dessus illustrent certaines des dimensions du blocus et de ses conséquences, ainsi que la nécessité de démanteler les mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte aux droits souverains, à la réalisation des droits humains et à la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays qui ont voté en faveur de la résolution 75/289 devraient coopérer pour mettre fin à ce déni injuste du droit au développement et à l'autodétermination de Cuba.

[55] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Unilateral sanctions impinge on right to development – UN experts », 11 août 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27373&LangID=E.

Organisation internationale de protection civile

[Original : anglais]
[16 août 2021]

L'embargo économique, commercial et financier empêche l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) de remplir son mandat, qui consiste à aider ses États membres, tels que Cuba, à se préparer aux situations d'urgence et à renforcer leurs capacités de réaction aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

L'OIPC considère cela comme étant inhumain et injuste pour les résidentes et résidents du pays, qui, innocents et ordinaires, sont les plus vulnérables face aux catastrophes. Elle soutient donc la levée immédiate et sans réserve des sanctions économiques, commerciales et financières imposées à Cuba.

Union interparlementaire

[Original : anglais]
[28 septembre 2021]

L'Union interparlementaire (UIP) soutient les dispositions de sa résolution intitulée « Les embargos et sanctions économiques sont-ils encore acceptables sur le plan éthique, fonctionnent-ils encore et peuvent-ils atteindre leur objectif dans un monde de plus en plus globalisé ? », adoptée lors de la 104e Conférence interparlementaire tenue à Jakarta le 20 octobre 2000, ainsi que sa résolution intitulée « Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États », adoptée à la 136e Assemblée de l'UIP tenue à Dhaka le 5 avril 2017. L'Union continue de défendre l'idée selon laquelle les sanctions économiques sont à éviter autant que possible parce qu'elles font souffrir trop de personnes innocentes et s'est opposée à l'adoption, par un État ou un groupe d'États, de lois ou d'autres mesures à effet extraterritorial visant à obliger des États tiers ou leurs ressortissants à appliquer des sanctions économiques décidées par lui[56]. En outre, elle souligne que les peuples de tous les pays ont le droit inaliénable de déterminer leur propre avenir politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel dans le respect du droit international[57].

L'Union interparlementaire a continué d'exercer son rôle de premier dispositif mondial de dialogue parlementaire et a organisé une série de réunions mondiales, notamment la 142e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue en ligne en mai 2021, et la 5e Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'est tenue à distance en août 2020 et en présentiel (à Vienne) en septembre 2021. Les réunions de haut niveau ont permis aux parlements nationaux de s'engager sur une série de questions mondiales nécessitant une collaboration multinationale, et d'établir des relations de dialogue et de coopération parlementaires.

Les années précédentes, l'Union s'est félicitée des contacts établis entre des législateurs de Cuba et des États-Unis en vue de normaliser les relations. Elle estime que la diplomatie parlementaire peut encore améliorer ces relations.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance vitale de la solidarité et de la collaboration pour garantir l'accès des populations vulnérables aux médicaments, à la nourriture et aux soins de santé. L'UIP espère que le dialogue

[56] Résolution de l'Union interparlementaire, adoptée à la 104e Conférence interparlementaire, Jakarta, 20 octobre 2000.

[57] Résolution de l'Union interparlementaire, adoptée à sa 136e Assemblée, Dhaka, 5 avril 2017.

politique permettra de relever les défis humanitaires et que le blocus économique, commercial et financier contre Cuba pourra enfin être levé.

Elle réaffirme son appui à la levée du blocus que les États-Unis imposent à Cuba et exprime sa solidarité avec le peuple cubain, qui continue de subir les conséquences de cet embargo.